

34.131

= A =

2

EXTRAIT
du Règlement des Bibliothèques Populaires
de la Ville d'Anvers.

ART. 9. — Celui qui recevra un livre en lecture, devra en avoir le plus grand soin.

Il est défendu de calquer les gravures ou les cartes, ~~de~~ poser des marques ou des annotations sur les livres, de corner les feuilles, de faire usage d'encre, de couleur ou de mie de pain, en un mot d'endommager en aucune façon les livres confiés.

ART. 14. — Le lecteur *ne pourra garder un ouvrage au delà de quinze jours*, mais cet ouvrage pourra lui être confié de nouveau pour un terme semblable, si, dans l'intervalle, il n'a pas été demandé. Par contre, tout livre devra être rendu à la première réquisition du Bibliothécaire, *sous peine de 3 mois d'exclusion de l'emprunteur négligent.*

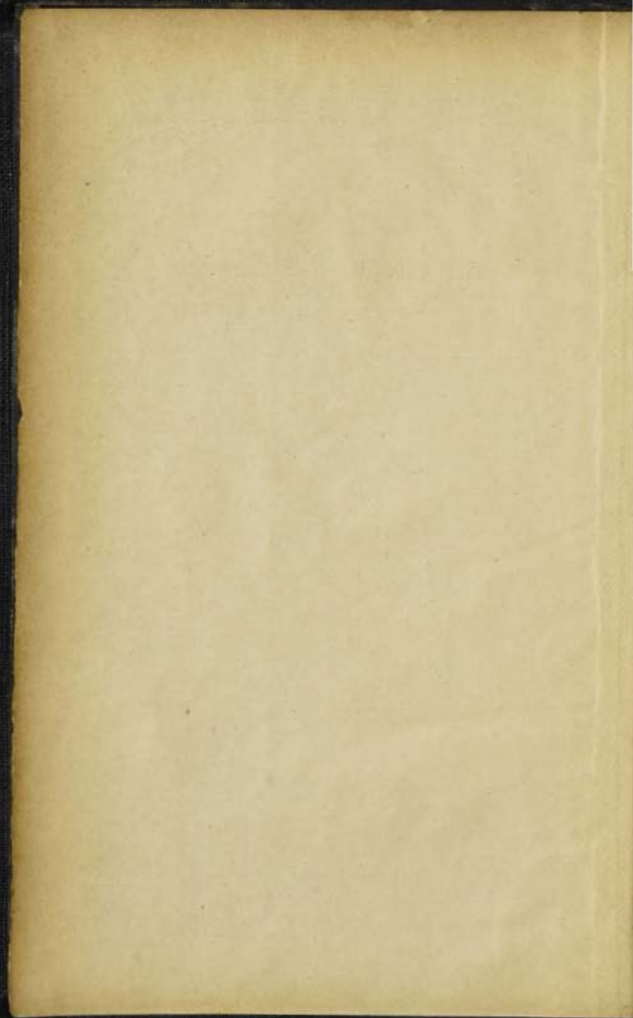
ART. 17. — Dans le cas où un livre ne serait pas rendu endéans le terme fixé, il sera repris à domicile *et l'emprunteur négligent pourra être exclu de l'usage de la bibliothèque pour un temps déterminé ou pour toujours, selon les circonstances.*

ART. 18. — Si quelqu'un gâte un livre ou le laisse s'égarer, il sera tenu de remettre, endéans les quinze jours un autre exemplaire ou le montant de la valeur entre les mains du Bibliothécaire.

ART. 19. — Le lecteur qui recevrait en prêt un livre détérioré *est tenu d'en donner connaissance à l'employé de service, sans quoi il sera considéré comme l'ayant reçu en bon état.*

ART. 20. — La Ville se réserve au surplus tout droit de revendication des livres prêtés.





34.131A.

BIBLIOTHÈQUE BELGE

DES

CONNAISSANCES MODERNES

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION

de H. BERTIAUX

BIBLIOTHÈQUE BELGE DES CONNAISSANCES MODERNES

COLLABORATEURS :

MM. E. ALLARD, G. TH. ANTHEUNIS,
J. BANNEUX, H. BERTIAUX, L. BERTRAND,
H. BERGÉ, P. BENOIT, J. BRANS, V. BRANTS,
A. CARLIER, A. DAIMERIES, P. DE CALUWE,
G. DE GREEF, P. DE HAULLEVILLE, H. DENIS,
L. DE LANTSHEERE, W. DEPREZ, E. DESCAMPS,
J. DELECOURT-WINCQZ, D^r DESTRÉE, P. DE PUYDT,
L. DOMMARTIN, F. EVRARD, P. FRANCOTTE, G. FRÉDÉRIX,
C. FRÈRE, D^r GALLET, G. GAUTIER DE RASSE, E. GENS,
IVAN GILKIN, J. GOBERT, M. KUPFERATH, L. GILLEKENS,
D^r GRATIA, E. GREYSON, R. GUILLERY, P. HAMELIUS, E. HIEL,
H. HAERYNCK, A. HUBERTI, H. HYMANS, P. HUYBRECHTS,
D^r JACQUES, A. JOLY, G. KAÏSER, CH. KERREMANS, E. LAGRANGE,
A. JAMES, L. LAMBOTTE, A. LAMEERE, G^{ol} LASSERRE, E. LAURENT,
G. LORAND, L. LUBBERS, A. MABILLE, E. MAHAIN, CH. MOURLON,
F. LEV, L. MONNIEZ, E. MONSEUR, A. MICHIELSENS, L. MORICHAR,
CH. MORISSEAUX, F. NAUTET, H. NIZET, G. PANTENS, CH. POTVIN,
H. PERGANENI, A. PRINS, J. PYRO, A. PROOST, A. REUL,
A. RAMAECKERS, Cⁱ ROGET, L. RICHALD, M. ROSART,
EUG. ROBERT, ERN. ROUSSEAU, P. SAINTENOY, A. SLUYS,
A. SAMUEL, C.-A. SERRURE, L. SCHILGEN, L. SOLVAY,
D^r SPEHL, A. STÉVART, P. STROOBANT, E. TASSEL,
L. TITZ, I. TEIRLINCK, L. VAN DER SWAELMEN,
A. TERNEU, D^r VAN BLAEREN, J. VAN DRUNEN,
E. VAN ELEWYCK, E. VERLANT, T. VERNIEUWE,
J. VERCOUILLIE, A. WAUTERS, D^r WAR-
NOTS, M. WILKOTTE, T. ZANARDELLI.

CHARLES ROZEZ, Éditeur.

722.

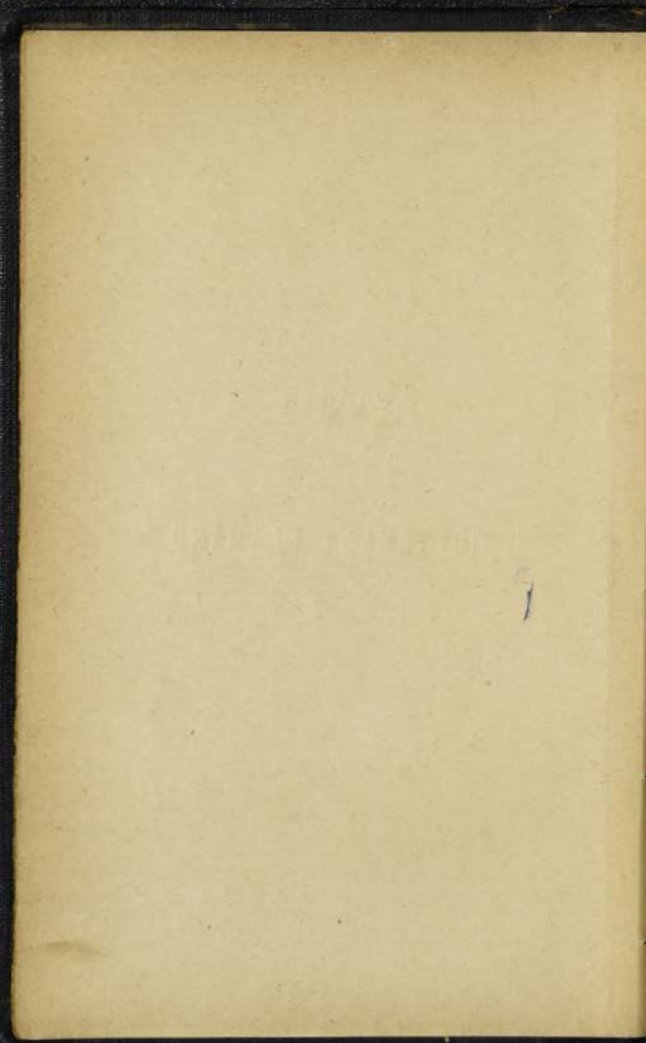
BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ
D 10.837.
de LIÈGE

34.131 A.

HISTOIRE

DU

MOUVEMENT FLAMAND



BIBLIOTHÈQUE BELGE DES CONNAISSANCES MODERNES



HISTOIRE

POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

DU

MOUVEMENT FLAMAND

PAR

Paul HAMELIUS

PROFESSEUR A L'ATHÉNÉE DE CHARLEROI



BRUXELLES

CHARLES ROZEZ, LIBRAIRE-ÉDITEUR

81, RUE DE LA MADELEINE, 81

73

1680





AVANT-PROPOS

DAN l'histoire d'une langue on entend d'ordinaire le tableau des transformations qu'ont subies sa syntaxe et son vocabulaire. Mais une langue a aussi des aventures, des périodes de prestige ou d'abaissement, des partisans et des ennemis. Qu'elle prenne une place importante dans les préoccupations nationales, et la relation de ces péripéties cesse d'être une curiosité de l'érudition pour intéresser l'opinion publique. C'est le cas en Belgique où chacun prend parti dans la question flamande. Apprécier les arguments produits sur cette question, lui trouver une solution, est une des tâches de notre politique.

Étudier son origine et ses développements dans les générations passées devient dès lors un devoir pour l'histoire nationale.

Le passé de la question flamande touche à trois branches d'étude diverses : à l'histoire de la littérature, à celle de la philologie et à l'histoire politique. L'habitude de tenir ces disciplines séparées ne peut nous faire méconnaître l'étroite union où les ont jetées les circonstances dans les Flandres de notre siècle. Les mêmes hommes se livrent dans le même esprit, à la littérature, à la philologie et à la politique : l'une explique et complète l'autre, et l'histoire doit déposer

ses classifications subjectives pour s'adapter à la réalité concrète.

Comme notre sujet nous force à embrasser des branches d'étude séparées, il nous trace les limites de notre travail dans le temps : une première réaction contre la prépondérance de la langue française annonce le mouvement flamand à la fin du XVIII^e siècle. Ce mouvement continuant jusqu'aujourd'hui, il était moins facile de trouver un point d'arrêt dans son développement ultérieur. L'année 1880 marque à peu près la fin de sa première période littéraire comme de sa première génération d'écrivains. Ce que la génération actuelle a écrit avant 1880 reste hors de notre cadre qui se ferme au seuil de la période la moins éclaircie du sujet. Nous ne poursuivrons jusqu'à l'année présente que l'histoire de la politique flamingante.

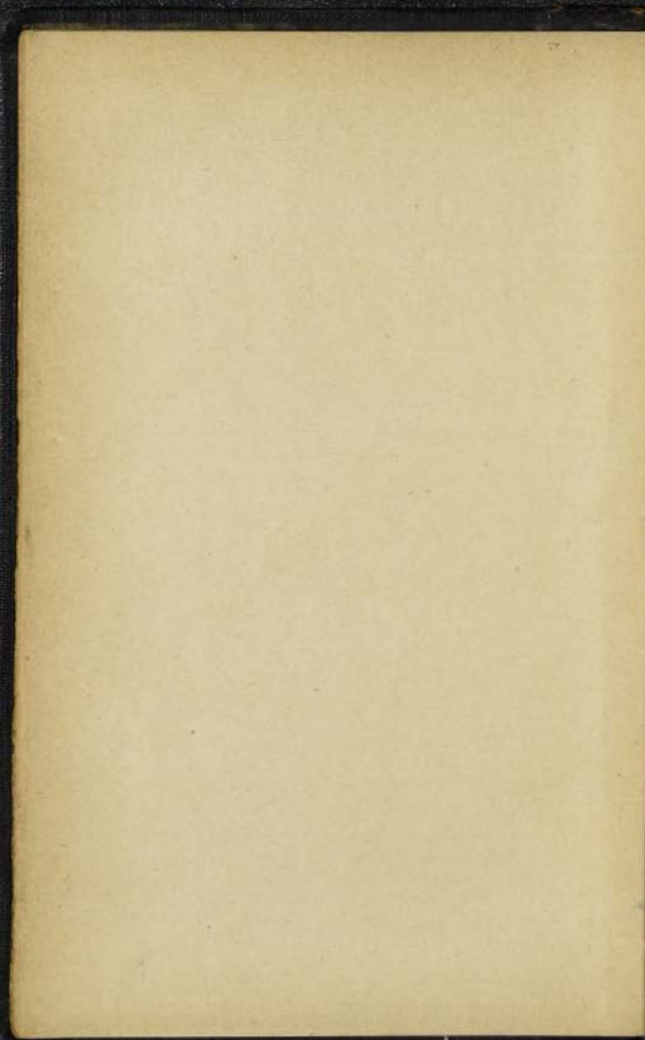
Nous possédons les travaux préparatoires d'un tel exposé : de nombreuses et parfois d'excellentes monographies par des hommes tels que Heremans, Max Rooses, Vuylsteke et Prayon-van Zuylen, une bonne bibliographie flamande, par Snellaert, et plusieurs collections de biographies ⁽¹⁾.

Il s'agissait, en utilisant ces travaux de détail, d'en écarter l'accessoire et d'en dégager les grandes lignes, tâche plus délicate qu'une simple compilation. La règle fondamentale de cette étude est de respecter l'unité vivante de chaque personnalité. Les aspects divers de son activité n'ont pas été dénaturés par une division artificielle; cette activité a été examinée dans son ordre naturel, c'est-à-dire chronologique. Les livres ont été étudiés dans l'ordre de leur publication, et surtout de leur côté réel, dans les idées qu'ils émettent. Leur côté formel, composition et style, regardent l'esthétique plus que l'histoire littéraire.

(1) *Das geistige leben der Flamingen*, par IBA VON DURINGSVELD; — *Onze dichters*, par COOPMAN et DE LA MONTAGNE; — *Biographisch Woordenboek der Noord en Zuid Nederlandsche Letterkunde*, par FREDERIKS et VAN DEN BRANDEN.

Que cette étude touche de près aux passions ambiantes et prête à la polémique autant qu'à la recherche scientifique, c'est un motif pour l'aborder avec réserve. Le chercheur ne doit pas se détourner des problèmes vivants et inquiétants, il doit les éclaircir par des détails précis et matériels et se distinguer du polémiste par sa méthode plutôt que par son objet. — Vouloir le condamner aux questions dépourvues d'intérêt pour le présent serait lui fermer le passé presque entier et reléguer l'histoire au rang d'un amusement puéril.







CHAPITRE I

LA LANGUE FLAMANDE A LA FIN DU XVIII^e SIÈCLE

Le territoire flamand et sa population. — Emploi de la langue flamande dans la vie officielle; dans les écoles, les théâtres et la vie privée en général. — Plaidoyer de Verlooi en faveur du flamand.

« La Flandre, quasi de tout temps, a été par le moyen de la rivière du Lys en deux parties divisée et tout ce qu'est deçà le Lys, du côté du Noort, se nomme Flandre flammingant, à raison du langage qu'on parle illec, et ce que depuis Menin vers le Zuut est delà le Lys, s'appelle Flandre gallissant, pour ce qu'on y use de la langue wallée ou française (1). »

C'est en ces termes que l'ancien chroniqueur exprime la distinction qui partage non seulement les Flandres, mais aussi le Brabant, le pays de Liège et toute la Belgique actuelle. De quelle époque date cette distinction, est-elle due à des causes historiques, est-elle purement ethnogra-

(1) OUDIGHEEST, *Annales de Flandre*, cité par RAOUX : *Mémoire sur l'ancienne démarcation des pays flamands et wallons*. (*Acad. — Nouveaux mémoires*, IV, 1827.)

phique, c'est assez discutable; mais à la fin du xviii^e siècle, la limite des langues était la même qu'aujourd'hui. Elle part à l'ouest du Midi de la Flandre occidentale, passe au sud du Bossuyt, de Grammont et de Hal, au nord de Wayre et au sud de Jodoigne en Brabant, au sud de Landen dans la province de Liège et longe ensuite la frontière limbourgeoise entre Tongres au Nord et Visé au Midi, pour aller rejoindre la frontière de Prusse (1).

Le caractère et les subdivisions du peuple flamand, établi au nord de cette ligne, sont ainsi dépeints par un philologue hollandais : « Dans le Limbourg, ... dans la province d'Anvers, dans la partie du Brabant méridional, ... enfin, dans la plus grande partie de la Flandre orientale, la population est purement franque... Au nord de la ville de Gand, dans les deux districts nommés Meetjesland et pays de Waes, la population est moins pure, elle consiste en une race croisée de Frisons et de Francs. Quoique l'élément franc y domine sensiblement, l'observateur attentif peut deviner l'origine en partie frisonne de ces populations à quelques détails de l'aspect, de la stature et du costume des habitants. Il en est autrement en Flandre occidentale... Dans cette contrée, la population actuelle est d'origine très mêlée et descend des trois familles principales de notre nation. Et la proportion diffère beaucoup selon les districts de la province. Il me semble qu'entre la Lys et l'Escaut la population est purement franque. A l'est et au centre de la Flandre occidentale, aux environs des villes de Roulers et de Thourout, l'élément franc domine encore. Mais, plus on remonte vers le nord de la West-Flandre, plus l'élément frison s'accroît. Dans les districts les plus septentrionaux, dans le Franc de Bruges et le Veurne-Ambacht, surtout dans le district nommé Het Bloote (c'est-à-dire la région sans arbres) de Flandre, l'élément frison domine l'élément franc... Au sud-ouest de la West-Flandre, aux environs de Poperinghe et à l'ouest

(1) *Atlas de Duvier.*

d'Ypres, et vers le Nord, jusqu'au delà de la rivière Yzer, l'élément saxon se remarque dans la population (1).

Ceci s'applique surtout au peuple des petites villes, bourgs, villages, hameaux. Dans les grandes villes, surtout à Bruxelles, Anvers, Gand et Bruges, mais aussi à Louvain, Malines, Courtrai, Ypres, etc., la population est aujourd'hui si mélangée de toutes sortes d'éléments étrangers venus des districts wallons voisins et de France, qu'il ne peut être question d'une race pure dans ces villes. Et, pour autant que ces grandes villes sont en même temps d'importants centres commerciaux, comme Bruges le fut jadis et Anvers de nos jours, ou des centres d'industrie comme autrefois Ypres et Gand à présent, des gens de races diverses et de pays divers s'y sont établis et se sont fusionnés avec la bourgeoisie originaire de race frisonne et franque. Enfin, les princes espagnols et autrichiens qui régnèrent dans ces pays jusqu'à la fin du siècle dernier, par leurs fonctionnaires et leurs armées, ont introduit un important élément étranger parmi les citadins de la Belgique flamande... De là, les particularités qui distinguent les Flamands des Hollandais, la vivacité de leur parole et de leur geste, leurs actions précipitées, leurs profondes querelles intestines, leur animation, même leur exaltation d'esprit. Ce croisement... est déjà ancien en date et existe en grande partie depuis le moyen âge. Et comme déjà dans ces temps reculés et aussi plus tard le sang germanique, le sang néerlandais, brabançon et flamand du peuple de ces contrées fut toujours assez vigoureux pour absorber tous ces éléments étrangers sans y perdre son originalité; aussi les Flamands d'aujourd'hui ne présentent-ils nullement la variété de types qu'on pourrait attendre et supposer (2). »

Le peuple ainsi dépeint formait la grande majorité dans les Pays-Bas autrichiens. L'absence de renseignements précis ne permet que de conjecturer le chiffre de la proportion

(1) *Oud-Nederland*, par JOHAN WINKLER. — La Haye, 1888, p. 64.

(2) *Ibid.*, pp. 65 et 66.

entre Flamands et Wallons : En prenant pour base le chiffre d'impôts perçus, un érudit du xviii^e siècle estime les Flamands à 51 1/2 et les Wallons à 40 1/2, de sorte que moins du quart des Belges autrichiens d'il y a cent ans auraient été Wallons (1). La prépondérance de l'élément wallon dans la principauté de Liège rétablit quelque peu l'équilibre, mais la prospérité de la Flandre et du Brabant à cette époque font conclure à une grande supériorité numérique de la fraction germanique.

La langue flamande était, plus qu'aujourd'hui, celle de la généralité. Néanmoins, le français jouait déjà un grand rôle dans la vie judiciaire et administrative des provinces flamandes. Le duché de Brabant comprenait tout un quartier wallon et lui faisait une large place. Les comptes, les résolutions et la correspondance officielle des États de Brabant et les propositions du chancelier se faisaient en flamand, comme la *Joyeuse entrée*, la Constitution du pays. Mais la correspondance avec les villes wallonnes et avec tous les fonctionnaires était rédigée en français (2).

Le premier tribunal du pays, le conseil de Brabant, laissait les plaideurs choisir l'idiome qu'ils préféraient pour les actes et les plaidoiries. Les Wallons se servaient du français. Les Flamands des classes supérieures, nobles, haut clergé et bourgeois de Bruxelles, commencèrent vers la fin du xvii^e siècle à abandonner l'usage de leur langue. Celle-ci perd du terrain dans le courant du xviii^e siècle et finit, vers 1794, par être d'un usage moins fréquent que le français. Elle est surtout conservée par les couvents d'ordres mendiants, par les corporations, les hôpitaux et les communes rurales, en un mot, par les anciens corps populaires du pays. Pour garantir le libre choix des parties, les conseillers devaient connaître

(1) VERLOOI, *Verhandeling op d'onacht der moederlyke tael in de Nederlanden*. — Maestricht, 1788, pp. 55-56.

(2) GACHARD, *Flaemsche Commissie*. Bruxelles, 1830, p. 117.

les deux langues. Eux-mêmes se servaient d'ordinaire du français pour les affaires intérieures du conseil et la correspondance avec les fonctionnaires.

Pendant les troubles de 1786-1787, nous les voyons, par esprit d'opposition, correspondre en flamand avec le Gouvernement (1).

L'usage des langues était réglé dans le même esprit conciliant dans la principauté épiscopale de Liège où les Flamands étaient en minorité. Ici le français dominait pour tous les actes du pouvoir central et des États. Mais les actes des gildes, communes et corps de métier flamands se faisaient en flamand, et l'official de la principauté de Liège était tenu de savoir le français, le thiois et le latin (2).

Tout à la fin du XVIII^e siècle, les idées de tolérance en matière de langage semblent s'affaiblir : une ordonnance de 1778 interdit l'usage du flamand au tribunal de Corswarem.

Le comté de Flandre, où la population wallonne était presque nulle, a été administré uniquement en flamand jusqu'à son annexion à la République française.

États de Flandre, conseil de Flandre, fonctionnaires de tous ordres et de tous grades ont, de tout temps, employé le flamand dans leurs rapports entre eux et avec le public. Les privilèges jurés par les princes bourguignons consacraient expressément ce droit, dont la province était fort jalouse. Deux dérogations à ce principe furent admises : d'une part, les Wallons et Français, jugés à Audenarde, obtenaient procès et sentence en français; d'autre part, la correspondance des autorités de Flandre avec le gouverneur de Bruxelles, se fit en français depuis l'avènement de la maison de Bourgogne (3).

Du témoignage d'un avocat au conseil de Flandre et ex-

(1) JOTTRAND, *Nederduitsche gewrochten*. Bruxelles, 1872, pp. 109-116.

(2) POLAIN, *Vlaemsche Commissie*, pp. 172-175.

(3) *Vlaemsche Commissie*, pp. 179-190.

président des États de Flandre (1), comme des recherches minutieuses faites dans nos archives, il résulte qu'en matière de langage la tolérance la plus large était pratiquée par nos ancêtres sans amener de difficultés ou de protestations. Les populations flamandes ne refusaient pas aux Wallons l'usage de leur langue en justice, mais les pouvoirs publics ont rencontré une résistance opiniâtre chaque fois qu'ils ont voulu imposer au public l'usage d'une langue étrangère (2).

La commune d'Ypres prétendit s'administrer en flamand sous le sceptre de Louis XIV, et protesta, en 1676, contre la nomination d'un évêque qui ignorait sa langue (3).

Au gouvernement général de Bruxelles, dont l'autorité était fort limitée et que dirigeaient des étrangers, on a systématiquement employé le français depuis quatre cents ans. A la fin du XVIII^e siècle, les fonctionnaires du trésor national reçoivent l'ordre de se servir de cette langue; et elle sert seule à rédiger les règlements et instructions pour les tribunaux (4). Les autorités locales lui ont cédé sur ce point en conservant dans leur ressort leur langue traditionnelle. Les difficultés inhérentes à tout système bilingue se résolvaient sans peine, grâce à l'absence de parti pris et de prosélytisme, personne ne songeait à écarter ni à ravalier la langue d'autrui, et nos pères seraient bien étonnés d'entendre les discussions passionnées que suscite de nos jours un problème si simple à leurs yeux que l'usage de deux langues dans un État.

Les écoles, plus sujettes aux fluctuations de la mode, maintinrent moins bien l'égalité des langues. Une infiltration lente, agissant surtout par les livres, mit le français à

(1) MULLE, *Letterkundig tydverdryf over het beuys dat de vlaemsche taal beter is als de fransche*.

(2) *Flaemsche Commissie*, pp. 92-99.

(3) VAN DEN PEERBODD, *Un mot à propos du mouvement flamand*, Ypres, 1875.

(4) *Faderlandsch Museum*, III.

la mode dans les classes instruites à partir du xvii^e siècle et fit graduellement abandonner l'usage du flamand comme langue de culture.

Plus le rôle du français dans la vie européenne augmentait, plus maîtres et élèves devaient attacher d'importance à son étude. Beaucoup de jeunes gens allaient la pratiquer en France, à la faculté de Douai dirigée par les Jésuites. Le gouvernement de Marie-Thérèse crut devoir interdire en 1750 les études à l'étranger. La désorganisation scolaire qu'entraîna la suppression de l'ordre des Jésuites n'en occasionna pas moins une nouvelle émigration d'écoliers vers la France. Un enseignement officiel fut alors créé pour suffire aux besoins du pays. Il commença par admettre un petit nombre d'étrangers dans les cadres des nouveaux collèges royaux.

Toutes ces infiltrations de l'élément français n'altèrent pas le caractère national des écoles secondaires. La langue flamande y maintint sur son territoire le rang attribué au français dans la Wallonie (1), et l'Impératrice ordonna souvent de l'étudier avec soin (2).

Dans les écoles élémentaires, très insuffisantes d'ailleurs, la langue du peuple régnait sans partage. Un maître d'école, d'origine hollandaise, lui traça les règles qui la régirent jusqu'en 1815. Sa grammaire invoque l'autorité d'écrivains hollandais et propose une orthographe semi-phonétique, avec des accents à la française. Elle n'est ni savante ni même correcte et prépare à l'étude du latin plus qu'elle ne mène à la connaissance du flamand. La clarté et la brièveté sont ses mérites. Son introduction dans les écoles suivit la nomination de son auteur comme secrétaire de l'Académie de Bruxelles et marque un progrès sur l'ancien état d'anarchie de la langue (3).

(1) RAINGO, *Mémoire sur les changements opérés dans l'instruction publique depuis le règne de Marie-Thérèse jusqu'à nos jours*. Brux., 1827. — *Mémoires couronnés*, t. VI.

(2) RUELENS, *Histoire de l'Imprimerie*. — *Patria Belgica*.

(3) J. DESROCHES, *Nieuwe Nederduytsche spraek-kunst*.

A l'archaïque université de Louvain, le latin était seul usité pour les cours et les examens. L'Académie, fondée en 1772 à Bruxelles, admit le flamand, avec le latin et le français pour les réponses à ses concours, mais n'en fit pas l'objet d'études spéciales (1).

Elle ne couronna pas moins de quatorze dissertations flamandes de dix auteurs différents. Ce chiffre prouvait la vitalité du flamand dans les classes studieuses et érudites (2). Il n'existait cependant pas de littérature proprement dite : « de 1740 à 1780, on ne voit paraître à Gand que des almanachs, des placards ou des livres de piété » (3). Une recherche minutieuse n'a révélé que l'existence de neuf grammaires, de deux manuels de poésie, qui posent en exemple Vondel et d'autres Hollandais, et d'éditions flamandes de l'Abraham de Hooghvliet et de Cats. Outre ces publications qui prouvent le goût du public pour les livres hollandais, quelques tragédies de Voltaire furent imprimées à Gand, d'après des traductions hollandaises, pour l'usage des rhétoriciens. A ces livres sans valeur s'ajoutent des pamphlets, discours et chansons politiques qui ne valent pas mieux et peignent la pauvreté d'idées de l'époque (4).

La passion du peuple pour le théâtre réveilla, au commencement du XVIII^e siècle, les vieilles chambres de rhétorique. Bientôt, Gand posséda six de ces sociétés et il y eut chaque dimanche une représentation sous le patronage du clergé et des autorités. La création d'un théâtre français à Gand, en 1760, excita l'émulation des rhétoriciens, et les concours dramatiques devinrent fréquents. Des mystères s'y jouaient concurremment avec des tragédies traduites de

(1) SNELLAERT, *Rapport sur les travaux, etc.* Extrait du *Livre commémoratif du 100^e anniversaire de l'Académie, 1772-1872*.

(2) HEREMANS, *Nederlandsch Museum*, 1877, II.

(3) RUELENS, *Patria Belgica*, III, p. 331.

(4) HEREMANS, *Nederlandsch Museum*, 1879, I, p. 63.

Voltaire (1). Ce dernier genre se cultivait aussi à Courtrai, sous la direction du poète Hofman (2).

Si le peuple et l'administration restaient fidèles à leur langue, la cour et l'aristocratie la dédaignaient. La cour des souverains ou gouverneurs généraux de Bruxelles n'avait cessé d'être française depuis la période bourguignonne. Elle le devint de plus en plus à mesure que la littérature française gagnait du prestige en Europe. Plusieurs membres de la famille impériale exéçraient l'allemand (3) et leur cour imposa l'usage du français à ses nombreux dépendants et créa au cœur de Bruxelles un quartier wallon. Elle entretenait auprès d'elle un théâtre français, des gazettes françaises et établit le prestige du français en pays flamand plus haut qu'il n'était alors aux cours de Berlin et de Saint-Pétersbourg. Les fonctionnaires, les courtisans, le commerce la suivaient par intérêt et le reste de la bourgeoisie se laissait entraîner par la mode. Dès 1655, la gazette française de Bruxelles était le journal en vogue (4).

Il est difficile de déterminer au juste dans quelle mesure le français gagna plus tard dans les villes et les campagnes flamandes, mais voici ce qu'en dit l'avocat Verlooi, un érudit et politicien notable, dans sa dissertation sur le mépris de la langue maternelle aux Pays-Bas, parue en 1788 : « Dans les Pays-Bas, surtout dans les Pays-Bas autrichiens, nous sommes bien inférieurs à nos voisins dans les arts et les sciences. Cela n'a pas besoin d'être démontré, car chacun chez nous en est, hélas ! si convaincu, qu'il ne doutera nullement de l'impossibilité pour un Néerlandais de sur-

(1) BLOMMAERT, *Tooneelgezelschappen te Gent*. Belg. Museum, X, — *Geschiedenis der kamers van Rhetorica te Gent*. Belgisch Museum, I.

(2) SNELLAERT, *Kamers van Rhetorica te Kortryk*. Belgisch Museum, III.

(3) DE RYCKER, *Nederlandsch Museum*, 1884, p. 521.

(4) *Nederlandsch Museum*, III, p. 485.

passer les Français dans n'importe quel art. Cette conviction va même si loin, que rien ne nous paraît beau ou grand, s'il ne vient de France... Quel manque de clarté et d'éloquence... dans les tribunaux ou dans la chaire, quel langage et quel style abâtardis et négligés... La langue flamande est surtout maltraitée à Bruxelles. Dans cette ville, elle est non seulement négligée, mais encore méprisée : on n'y parle presque que patois ; à peine y a-t-il un lettré qui la connaisse médiocrement, le vulgaire la repousse et la méprise sans la connaître... quelques-uns évitent de parler flamand en société ou dans la rue, d'autres le parlent volontairement mal pour paraître élevés en français... Nos demoiselles ne se montrent jamais avec un livre d'heures flamand : si pareille chose arrivait, elles devraient rougir de honte. Jamais aucune attention n'a été accordée à notre langue par les pouvoirs publics. Ni l'université de Louvain, ni notre Académie de Bruxelles n'ont jamais fait plus que s'abstenir de la condamner ; notre orthographe n'est pas encore fixée et n'a pas encore reçu ce vernis d'une main officielle dont jouit le français, et sous ce rapport, les Hollandais ne sont guère plus réguliers que nous. Notre langue est bannie des théâtres, elle est reléguée à l'arrière dans nos conseils les plus respectés. La plupart de nos chants, pour ne pas dire tous, presque toutes nos gazettes et autres productions courantes de la presse sont en français, et les Français seuls en retirent honneur et profit, ils sont généralement secrétaires et pédagogues des grands, nos journalistes, nos gazetiers (1). •

Cette situation date de l'ère bourguignonne ; elle est cause de deux maux d'où dépend la décadence du pays : l'éducation étrangère ne fructifie pas chez les enfants ; elle gâte systématiquement leurs moyens d'expression et ruine la littérature, la philosophie, l'histoire, en un mot, toutes les études où le langage joue un rôle essentiel. En outre, elle

(1) VENTOOI, *Ferhandeling op d'onacht der moederlyke tael in de Nederlanden*, pp. 4-2; 39-41.

éloigne les classes supérieures du peuple, « empêche l'influence des lettrés sur les manœuvres (2) ». Le remède sera la restauration du flamand comme langue de la cour et des sciences, l'amélioration de l'enseignement, la régularisation de l'orthographe et l'unité de la littérature flamande et hollandaise « puisque la langue maternelle en est le fondement et que notre langue est la même que la leur, notre vie littéraire doit être entièrement commune (1) ».

Avec une perspicacité surprenante, Verlooi a tracé le programme que nous voyons réaliser aujourd'hui. L'engouement du beau monde pour le français amena il y a cent ans une réaction en tous points semblable à celle qui se produit sous nos yeux.

Verlooi partage avec les Flamands actuels l'admiration pour les anciennes institutions démocratiques, pour la gloire et la prospérité passées des Pays-Bas. Par d'autres points, ses idées touchent à la réaction anti-française qui s'accomplissait à son époque en Allemagne et en Scandinavie. Il vante la race germanique et son antique amour pour la liberté : « Nous ne voulions pas jadis, comme dit César, et nous ne voulons pas encore aujourd'hui être regardés comme Wallons ou Gaulois, mais bien comme Germains (2) ». Il vante la souplesse, la richesse, l'harmonie du dialecte germanique et rapproche sa structure de celle du grec.

Toutes ces opinions se fussent sans doute propagées en Belgique comme dans le reste de l'Europe, si l'invasion française n'était venue transformer la situation du pays.

(1) VERLOOI, *Verhandeling op d'onacht der moderlijke tael in de Nederlanden*, p. 49.

(2) *Ibid.*, p. 99.

(3) *Ibid.*, p. 6.



CHAPITRE II

LA LANGUE FLAMANDE PENDANT L'ANNEXION DE LA BELGIQUE A LA FRANCE.

L'unité de langage sous la première République. — Napoléon 1^{er}, l'Université de France, la censure. — Maintien du flamand dans la vie religieuse et dans les chambres de rhétorique. — Contact entre la Belgique et la Hollande.

La première invasion, conduite par Dumouriez en 1792, ne toucha pas à la situation respective des langues. La proclamation lancée après la bataille de Jemmappes fut promulguée dans les deux langues et les autorités locales conservèrent leur pouvoir en cette matière, comme en toute autre (1).

Le français ne commença à être imposé au peuple flamand qu'après l'année 1794. Il était conforme à l'esprit unificateur de la Révolution, de vouloir extirper les idiomes divers usités dans la République pour les remplacer par une langue commune à tous les citoyens. La Convention nationale chargea l'abbé Grégoire d'un rapport qui expose la politique suivie à l'égard des patois. Ce rapport écarte l'idée

(1) BORGNET, *Histoire des Belges à la fin du XVIII^e siècle.*

irréalisable d'une langue universelle qui est « dans son genre ce que la pierre philosophale est en chimie (1). »

On propagera donc partout le français qui « a conquis l'estime de l'Europe (2). »

Grégoire confond sous la dédaigneuse désignation de patois, les langues qui s'écrivent, comme l'allemand et le flamand, et les idiomes sans culture ; les dialectes romans, parents et dépendants naturels du français, et les dialectes celtiques ou germaniques, d'origine et de nature toutes différentes ; en retour, il signale, avec un chauvinisme haineux, les « dialectes communs aux peuples des limites opposées, » qui « établissent avec nos ennemis des relations dangereuses (3). »

Le grand crime des patois, « c'est d'empêcher l'amalgame politique (4), » de tenir le peuple « à l'écart de la vérité (5). » La fusion de toutes les classes, de toutes les provinces en une nation uniforme sera le fruit de l'unité de langage. Les habitudes et les préférences des populations ne peuvent prévaloir contre un but aussi important. Les moyens proposés sont la propagation du français par la presse, le théâtre et l'armée. Certains de ces moyens se ressentent de l'état d'esprit tout particulier dans lequel se trouvaient les conventionnels, comme la proposition d'interdire le mariage aux citoyens avant qu'ils aient prouvé « qu'ils savent lire, écrire et parler la langue nationale (6). » Ce projet de réforme est suivi d'une proposition de perfectionner, d'enrichir et d'assouplir la langue française reconnue elle-même imparfaite et indigne de vrais républicains.

(1) GRÉGOIRE, *Rapports sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser l'usage de la langue française*, 6 prairial an II, p. 5.

(2) *Ibid.*, p. 1.

(3) *Ibid.*, p. 6.

(4) *Ibid.*, p. 6.

(5) *Ibid.*, p. 7.

(6) *Ibid.*, p. 15.

Telles sont les idées que la Convention nationale approuva en ordonnant l'impression du rapport de Grégoire et son envoi aux autorités constituées, aux sociétés populaires et à toutes les communes de la République. Sans remplir un dixième du vaste programme qu'il se traçait, le gouvernement révolutionnaire fit son possible pour le réaliser en Belgique. Une proclamation des représentants du peuple en mission, Pères et Portiers, datée du 25 vendémiaire an iv, ordonne que « l'envoi officiel des lois et arrêtés aux pouvoirs locaux soit fait exclusivement en français, et qu'un exemplaire français soit déposé au greffe de chaque commune. Les arrondissements où une langue autre que le français est tellement en usage qu'il y aurait inconvénient à ne pas faire de traduction seront autorisés à en faire une pour la communiquer à leurs administrés et à en faire distribuer des exemplaires où ce sera nécessaire, sans cependant dépasser le chiffre qu'ils jugent absolument indispensable et sans que l'expédition des exemplaires français puisse en être retardée (1). »

Cette déclaration de guerre au flamand dans l'administration fut suivie d'une interdiction analogue en matière judiciaire. Il est décrété, le 2 frimaire an iv, que « tous les actes écrits en langue autre que le français seront produits en français avec la pièce même d'après laquelle a été faite la traduction sous peine de *rejection*. La traduction doit être faite par les interprètes acceptés et assermentés par le tribunal (2). »

Ces lois arbitraires s'observaient à la lettre. Un magistrat consciencieux, le directeur du jury d'accusation bruxellois, Wauttelée, continua à causer flamand aux prévenus, et mentionna aux procès-verbaux la langue dans laquelle ils s'exprimaient; mais aucune démarche ne fut faite par la magistrature contre l'obligation d'employer le français, et

(1) JOTTRAND, *Nederduitsche gewrochten*, pp. 151-152.

(2) *Ibid.*, pp. 152-153.

bien des Belges aurent été condamnés, sans pouvoir s'expliquer, par les juges étrangers ou négligents que devait comprendre le personnel bigarré de la Révolution.

La destruction de la langue flamande par des dominateurs étrangers, dans un intérêt étranger et contrairement aux intérêts de notre peuple, est désormais entreprise. Les traductions coûteuses se font de plus en plus rares et le français envahit toute la vie publique. Il s'intronise tout à fait en 1805, par un arrêté du 24 prairial an xi, ordonnant que tous les actes officiels, même entre particuliers, « devront être écrits en langue française. »

Les officiers ministériels sont autorisés à délivrer une traduction à la demande des parties. Les actes sous seing privé ne peuvent être enregistrés qu'avec une traduction. Les notaires demandèrent un sursis à l'application de ce régime, plus rigoureux que celui que subissaient les départements hollandais et allemands de l'Empire (1).

La langue flamande ne fut pas mieux traitée dans les écoles. Les collèges et séminaires belges et l'université de Louvain, fondés et dirigés par des ecclésiastiques, furent balayés par la tourmente révolutionnaire. Les collèges laïques de Marie-Thérèse ne se maintinrent sans doute qu'en partie et nos communes, ruinées par les réquisitions et les assignats, dévastées par une série de guerres, ne purent rien faire pour les écoles élémentaires. Lorsque, au bout de plusieurs années d'anarchie, l'enseignement fut reconstitué, les législateurs de Paris ne songèrent pas à la langue flamande. Elle fut bannie des écoles centrales, instituées dans les chefs-lieux des cinq départements flamands. L'internat qui leur était annexé coupait les racines de la langue maternelle dans la vie de famille. Le personnel de

(1) JOTTRAND, p. 149. — ALLARD, *Belgique judiciaire*, 1804, 21 janvier. — PRAYON-VAN ZUYLEN, *De Belgische Taalwetten*, Gand, 1802, pp. 60-66. — *Vaderlandsch Museum*, III.

ces nouvelles écoles comprenait, à côté de professeurs des anciens collèges royaux, des élèves de l'école normale de Paris (1).

A l'avènement de Napoléon I^{er}, elles durent faire place à un système nouveau, répondant aux vues autocratiques du nouveau maître. — Son but principal était de pouvoir « surveiller les opinions politiques et morales de la génération nouvelle. Tant qu'on n'apprendra pas dans l'enfance, dit-il au Conseil d'État, s'il faut être républicain ou monarchique, catholique ou irreligieux, l'État ne formera pas une nation (2). » Cette tyrannie nouvelle ne devait pas être plus favorable au flamand que celle de la Convention. Les trois lycées de Bruxelles, de Gand et de Bruges, organisés militairement; les nombreuses écoles qui, sous le nom de collèges, d'institutions et de pensions, monopolisaient, sous la surveillance des académies, l'éducation de la jeunesse laïque des classes bourgeoises et supérieures, ignorèrent la langue du pays.

Des exceptions ne sont signalées que dans le cas d'écoles éloignées de la surveillance des centres. Mais le flamand resta en général confiné dans les écoles primaires, restées ce qu'elles étaient à la fin du siècle dernier. En général, les maîtres étaient ignorants et suivaient de mauvaises méthodes, et les bons livres élémentaires étaient extrêmement rares (3). Les divers gouvernements français ne firent rien pour notre enseignement populaire, et l'Université de France ne commença qu'en 1812, à la veille des défaites, le recensement des instituteurs. De 1795 à 1815, les écoles de Belgique n'ont donc fait que puiser dans le peuple flamand une élite de jeunes gens à qui elles faisaient oublier et dédaigner leur langue. Si le peuple ne l'oubliait pas, il n'apprenait pas non

(1) TH. JUSTE, *Essai sur l'histoire de l'instruction publique en Belgique*, p. 47.

(2) Napoléon, cité par JUSTE, p. 262.

(3) JUSTE, *loc. cit.*, pp. 272-275.

plus à l'écrire correctement ou même à la lire : aussi tomba-t-elle de plus en plus bas.

Les autres organes du gouvernement agirent dans le même sens ; l'armée, en arrachant le paysan à sa glèbe pour l'envoyer au loin avec des camarades et des chefs étrangers ; l'administration, en amputant les mille organes de la vie populaire, serments, nations, gildes et corporations, en les remplaçant par une hiérarchie unitaire et en recrutant ses agents, soit à l'étranger, soit dans la classe flamande attachée à la langue comme aux idées de la Révolution ; la magistrature, armée des Codes français, en bannissant du prétoire la langue du pays.

Il fallait aux livres de prières en usage dans les campagnes la faveur des préfets pour continuer à s'imprimer et la publication de journaux flamands fut interdite. Cette dernière mesure fut adoucie en 1812 ; ils furent autorisés à paraître avec une traduction française et à donner ainsi, à leurs frais, des leçons de français à leurs lecteurs. Quant aux livres flamands, la censure ne les ménageait guère, à en juger d'après les aventures du manuscrit de l'idylle *Jellen en Mietje*, de Broëkaert. Ce manuscrit fut envoyé, en 1814, au préfet de l'Escaut. De Gand, il fut expédié à Paris. En 1815, une partie revint — l'autre s'étant égarée en route — avec ordre à l'auteur de traduire son livre, parce que personne ne le comprenait. Il ne fallut rien moins que la bataille de Waterloo pour permettre à l'inoffensive historiette de paraître (1).

On devine sans peine ce que devint la langue flamande après vingt ans d'un pareil régime. En lui fermant les écoles, le gouvernement l'avait réduite au rang de patois, et ce patois, gênant l'assimilation des masses au grand empire, était combattu comme un obstacle au progrès et comme le

(1) DE VIGNE, *De Zuid-Nederlandsche schrijvers van het tijdstip der fransche overheersching*, Anvers, 1875.

vestige d'une nationalité conquise. Il était en même temps dédaigné comme un signe d'ignorance et de grossièreté et la nation flamande se trouva scindée en deux castes bien tranchées : une plèbe sans livres, sans journaux, sans rapports avec les lettrés, et une noblesse personnelle inaccessible à qui n'avait pas consacré des années à la pratique d'un accent étranger. Cette aristocratie, tout en possédant les dialectes populaires pour les besoins de la vie quotidienne, était incapable de lire le flamand et plus encore de l'écrire ou de le parler correctement. La faveur du pouvoir lui réservait le monopole de la science et des emplois lucratifs et honorifiques ; plus puissante que le clergé au moyen âge, puisqu'elle unissait la force matérielle au prestige moral, cette aristocratie faisait l'envie des classes inférieures. La jeunesse des classes bourgeoises se dépensait, au détriment de tout savoir solide, dans la seule pratique de la langue française, et les études tendaient, comme au moyen âge, à séparer de plus en plus les lettrés de la masse.

La langue flamande ne resta pas tout à fait sans défenseurs en Belgique. On pouvait défendre de l'enseigner et de l'imprimer, non de la parler et de l'écrire. Quand toute la classe instruite semblait se détourner d'elle, une fraction de celle-ci lui resta fidèle : c'est le clergé. — Sorti du peuple, attentif à ses besoins intellectuels et moraux, il constatait journellement que la langue natale est le meilleur agent de culture. En l'absence d'autres livres, le catéchisme, le paroissien, les vies de saints maintenaient en usage une partie du vocabulaire abstrait qu'ignore tout dialecte populaire et constituaient une barrière contre l'envahissement des patois. La chaire de vérité prêtait aussi un peu de sa dignité au langage banni des tribunaux et des écoles.

Un livre d'édification aida surtout par sa popularité et ses qualités à maintenir le flamand littéraire. C'est une sorte de sermonnaire mélangé de vers et de prose, publié par le

jésuite hollandais Poirters en 1646, et réimprimé depuis en trente-trois éditions. *Le Monde démasqué* est un mélange de préceptes moraux et de traits satiriques, accompagnés d'innombrables anecdotes tirées de la Bible ou de l'histoire ancienne. Sous cet habit bariolé de comparaisons et d'allusions curieuses, sous cette satire impertinente et réaliste se cachait le ton vulgaire et prêcheur de Cats, marié à des élans de mysticisme. Le style de ce livre est beaucoup plus remarquable que le fond. La phrase en est correcte et châtiée avec ce souci de plaire, propre à l'ordre de Jésus. Les mots étrangers sont soigneusement évités et de nombreux emprunts à la langue imagée du peuple relèvent et animent le style. Ce livre, conforme aux goûts sentencieux et à l'ardent piétisme des Flamands, fut le seul ouvrage littéraire répandu avant 1815 (1).

Quant aux livres parus sous Napoléon I^{er}, ni leur valeur ni leur publicité ne permettent de leur attribuer d'importance. Trois journaux flamands, publiés à Gand sous la République, laissent juger de la profonde décadence de la langue. Ils imitent le ton grossier de la presse française de l'époque. Leurs attaques contre les agissements des commissaires de la République et leurs opinions modérées semblent les avoir rendus suspects à la censure. Du moins, l'un d'eux cessa, par intervalles, de paraître et changea plusieurs fois de nom (2).

Outre les livres de piété et les journaux, l'époque française produisit aussi des écrits purement littéraires, sortis du peuple même. Comme la langue allemande, après les désastres de la guerre de Trente ans, s'était retirée au sein des sociétés littéraires qui l'épurèrent et lui ouvrirent un avenir nouveau; ainsi le flamand, chassé des hautes régions

(1) *Het masker van de wereldt afgetrokken*, door Pater ABRIANUS POIETERS, S. J. ADVOC. — MAX ROOSES, *Nederlandsch Museum*, 1874, p. 204.

(2) DE VIGNE, *De Zuid-Nederlandsche schrijvers van het tijdstip der fransche overheersching*.

de la société, trouva un refuge à l'abri de l'esprit d'association. Les anciennes chambres de rhétorique avaient un peu regagné à la fin du xviii^e siècle. Fermées un instant par la tyrannie jacobine, elles se rouvrirent aussitôt que l'ordre matériel fut rétabli. Ces sociétés, établies dans toutes les localités de quelque importance, petites villes, bourgs et même villages, prospérèrent à la faveur du bien-être que répandait alors la culture des lins. Elles étaient composées d'hommes de la petite bourgeoisie, boutiquiers, commis, ouvriers, maîtres d'école; elles entretenaient des théâtres d'amateurs ou instituaient des concours poétiques. Le répertoire de leurs théâtres héritait du xviii^e siècle les mystères, les tragédies de Voltaire, les comédies de Beaumarchais et de Voltaire, et des comédies d'auteurs nationaux, de ton grossier et de composition enfantine. A Lierre se jouaient aussi des drames bibliques, inspirés d'Hooghvliet (1). Les Allemands Kotzebue et Zschokke sont importés vers 1810 et dominent la scène jusqu'après 1850 (2).

Les acteurs, alourdis par des métiers vulgaires, ne pouvaient ni corriger leur accent et leurs manières ni étudier leurs rôles. Quelques natures d'élite jouaient peut-être bien, mais l'ensemble des troupes était mauvais.

Les concours, auxquels les rimeurs du pays étaient de temps en temps invités par des convocations versifiées avaient lieu sur des sujets fixés d'avance : la calomnie, l'éloge des Belges, la chute et la rédemption de l'humanité étaient chantés en lourds hexamètres, d'un style tour à tour enflé et trivial. Les récompenses consistaient en plaques (borst-

(1) WILLEMS, *Kroniek der Kamer van rhetorika van Lier*. — *Belgisch Museum*, VIII.

(2) SNELLAERT, *Kamers van rhetorika van Kortrijk*. *Belgisch Museum*, III. — VAN DER MEERSCH, *Kamers van rhetorika van Oudenaarde*, *Belgisch Museum*, VII. — SNELLAERT, *De Goudbloem*, enz., *Belgisch Museum*, X. — BLOMMAERT, *Kamers van rhetorika van Gend*. — VISSCHERS, *Een woord over de oude rederykkamers*, I.

metalen) qui se portaient au cou comme des chaînes d'huisiers ; les distinctions inférieures, en médailles d'or et de vermeil. Certain rhétoricien gantois les portait fixées à un tablier et en était couvert des épaules à l'estomac (1). On couronnait plusieurs concurrents à la fois, en séance solennelle de la chambre. Les qualités les plus appréciées étaient : dans le style, l'emphase, l'accumulation de métaphores, de périphrases et d'exclamations ; dans le fond, la banalité triviale et raisonneuse. Les vers étaient durs, le langage incorrect. Le rimeur expert à cet art mécanique était capable de produire un nombre illimité de *poèmes héroïques*, car il n'y fallait ni inspiration, ni originalité. Aussi voyons De Simpel obtenir trente premiers prix et rapporter que beaucoup de ses amis furent couronnés à sa place, quand son âge l'empêcha de se rendre en personne aux concours. « Le poète y était, dit Heremans, placé au même rang que le tireur qui, à une fête de village, a touché le plus haut perroquet ou mis le plus de flèches en cible (2). » Les rhétoriciens ne publiaient pas ; ils écrivaient, en vue du prix à gagner, pour leurs juges et leurs camarades.

Les chambres n'instituèrent pas moins de vingt-cinq concours littéraires et à peu près autant de concours d'art dramatique et de déclamation entre les années 1805 et 1814. Le genre le plus en vogue était le poème en alexandrins (*heldendicht*) que son style ampoulé et son vide d'idées rendait impropre à la lecture. Une alliance conclue en 1812 par les chambres de Bruges, Courtrai, Ypres et Ostende, fonda des concours annuels entre leurs différents membres ; des prix, médailles d'or, d'argent et de vermeil étaient institués pour chaque concours : deux pour le poème héroïque, deux pour l'ode, deux pour une improvisation écrite en présence du jury, un pour la lecture, un pour la calligraphie, un pour le chant et un pour le plus beau cor-

(1) Rogauw, *Nederlandsch Museum*, 1890. Het Nederlandsch tooneel te Gent.

(2) *Lecensschets van Ledeganck*, p. 15.

tège. Les arbitres prêtaient serment d'impartialité entre les mains du juge de paix (1).

Si mauvaise qu'aient été la poésie et la scène des rhétoriciens, leur rôle n'en a pas moins été considérable. Leur activité et leur nombre peuvent se juger par ce fait qu'au concours poétique institué en 1811 par le gouvernement français, trente et un concurrents s'exprimèrent en flamand, et onze en français (2). Ils maintenaient dans les coins les plus reculés de la Flandre, la conscience littéraire ; ils rappelaient au paysan et à l'ouvrier que le langage ne sert pas seulement aux besoins de la vie, qu'il est aussi l'organe des idées générales et mérite d'être cultivé pour lui-même. Audessus de l'infinie diversité des patois, ils affirmaient la communauté du langage entre les provinces ; ils étaient le seul débris d'une nationalité flamande après la ruine des institutions nationales. C'est dans leurs rangs que devait commencer la renaissance de la langue flamande. Mais il fallait d'abord que leurs idées fussent élargies et leur style poli au contact d'une littérature cultivée. Le rapprochement de la Belgique et de la Hollande devait amener ce résultat.

Sous la domination autrichienne, l'unité du flamand et du hollandais n'était pas encore contestée. Le grammairien hollandais ten Kate l'exprime en ces termes : « le belge ou nederduitsch (bas allemand), qui est parlé dans les dix-sept provinces et qui portait, il y a deux siècles, le nom de flamand, a maintenant reçu celui de hollandais (3). »

En Belgique comme en Hollande, le nom de nederduitsch

(1) DE POTIER, *Geschiedenis der Flaemsche letterkunde in België sedert het begin der XIX^e eeuw.* — DE VIGNE, *De Zuid-Nederlandsche schrijvers, enz.*

(2) WILLEMS, *De la langue belgeque.* Bruxelles, 1820.

(3) Cité dans : *Observations sur la langue flamande, sous le rapport des provinces méridionales,* traduit du hollandais de VAN ACKERSDYCK, par VAN ELTBORN. Anvers, 1821.

était couramment usité pour désigner les deux langues ; il se traduisait en français par flamand ou hollandais, selon le cas.

Les tribunaux des Flandres ne faisaient pas traduire les pièces hollandaises qu'ils recevaient et les manuels en usage dans les écoles de Flandre ne différaient pas de ceux employés à Amsterdam et Groningen (1).

Les rigueurs de la censure et la torpeur intellectuelle où gisait la Belgique du xviii^e siècle avaient seules empêché l'union littéraire des deux pays. Mais lorsque les invasions des Français et l'annexion de la Hollande à l'Empire eurent réuni sous un même sceptre le nord et le midi des Pays-Bas, la communauté de langage mena à l'adoption de l'orthographe hollandaise par beaucoup de rhétoriciens. Le plus renommé d'entre eux, De Borchgrave, fit partie d'une académie d'Utrecht, et le grammairien yprois Van Daele correspondait avec le ministre hollandais Van der Palm.

Du même coup, l'ancienne et riche littérature hollandaise fut révélée à la Belgique et l'élite des rimeurs flamands dut entrevoir un nouvel horizon littéraire, une harmonie et une variété de formes dont ils ne savaient pas leur idiome capable. Vondel Antonides et Hooghvliet, poètes religieux ou même catholiques, sont imités par les meilleurs d'entre eux. Leur goût se forma et leurs productions s'en ressentirent. Ils virent aussi leur langue, dans un pays voisin, cultivée par les lettrés, en honneur à la cour et régnant dans la vie politique et religieuse. Les dédains du public pour le flamand durent en être diminués.

(1) VISSCHER, *Oer het herstel en de incoering der Nederlandsche taal*. Bruxelles, 1823.



CHAPITRE III

LA LANGUE FLAMANDE SOUS LE ROI GUILLAUME I.

Les sentiments flamands se réveillent en Belgique. — Résistance des Belges contre la suprématie hollandaise. — Jean-François Willems. — Projets de réforme orthographique. — Réforme administrative et judiciaire; ses résultats. — Réformes scolaires. — La guerre scolaire; les pétitions; débats des États généraux.

Lorsque la chute inattendue du premier Empire livra la Belgique au prince souverain des Pays-Bas, il ne trouva d'autre lien entre ses États, divisés par leurs croyances et leur passé, que la communauté de langage. Sa politique devait tendre à fortifier ce lien, comme celle de Napoléon s'était efforcée de propager le français.

En 1814, les syndics des nations et les doyens des anciens métiers de Bruxelles avaient réclamé le rétablissement du flamand comme langue officielle, et le gouverneur général Vincent l'avait déclaré admissible pour les actes notariés (1). Le prince souverain lui ouvrit, la même année, l'enregistrement et l'état-civil, et promit d'autres réformes pour l'avenir (2). Les langues *flamande et hollandaise*

(1) MAX ROOSES, *Levensschets van J.-F. Willems*. Gand, 1874, p. 81.

(2) *Ibid.*, p. 82.

furent aussi admises aux concours de l'académie restaurée de Bruxelles (1).

Comment cette tendance nouvelle fut-elle accueillie par les Belges? Quelques brochures parues à ce moment indiquent qu'elle trouva des approbateurs. Un ancien président des États de Flandre, Mulle, réclama la restauration du flamand comme langue officielle en invoquant les usages d'avant l'invasion française. Il examine aussi le problème, fort discuté de son temps, de la supériorité d'une langue sur l'autre. Il trouve le flamand plus logique dans sa syntaxe, plus riche, plus pittoresque, plus harmonieux, plus facile que le français. Des comparaisons de ce genre sont impuissantes à rien prouver contre le sentiment de chacun (2).

Tandis que l'ex-président invoque le passé, un polémiste hollandais anonyme exalte l'avenir du jeune État qui vient de se fonder : il prône le nom nouveau de néerlandais, destiné à désigner à la fois la langue et la nationalité et à se substituer aux mots : belge, flamand, hollandais et *nederduitsch*. Le mot *nederduitsch* se traduisait en vieux français par thiois (*dietsch*) ou avalois (pays d'aval signifiait Pays-Bas); il n'a pas d'équivalent exact en français moderne, et fut, jusqu'en 1815, le mot courant en Belgique et en Hollande, pour désigner le langage commun aux deux pays. Mais il ne s'appliquait ni à la contrée ni à ses habitants. Le mot *Belge*, était restreint par l'usage récent aux provinces méridionales et ne désignait pas la langue. *Flamand* et *Hollandais* sont des noms provinciaux et marquaient une division que le nouveau royaume avait pour mission d'effacer. Le mot nouveau néerlandais répondait mieux au nouvel idéal qu'on proposait d'une nationalité plus large, bâtie sur l'unité de langage (3).

(1) HEREMANS, *Nederlandsch Museum*, 1877, II, p. 121.

(2) MULLE, *Letterkundig tijdschrift*, etc.

(3) Lettre adressée à « l'Observateur de Bruxelles » par un Néerlandais. La Haye, 1815.

Un autre Hollandais tend à ses nouveaux compatriotes une main fraternelle et célèbre la réunion des dix-sept provinces (1). Un instituteur belge dépeint, dans l'esprit de Verlooi, l'influence pernicieuse de l'usage du français sur l'instruction de la jeunesse, sur la vie littéraire du pays et sur les rapports entre les diverses classes de la société (2). Un abbé catholique, De Foere, fonda même une revue destinée à fortifier le sentiment national des Pays-Bas et réclamait « l'usage exclusif de la langue de nos pères (3) ». Il demandait une résolution « obligeant les fonctionnaires à tenir leurs écritures exclusivement en langue flamande et les avocats à plaider en langue nationale : sans quoi, le pays restera francisé, et, par conséquent, faible, divisé, sans patriotisme, sans nerfs (4) ». Il rappelle que le flamand et le hollandais ne diffèrent pas essentiellement et portent un nom commun (5).

A ces plaidoyers en faveur de la langue flamande, les partisans du français répliquèrent en invoquant la situation de fait : l'introduction du français s'était faite, à leur avis, sans secousse ni violence. Elle répondait aux désirs et aux besoins du pays. Le hollandais était inconnu en Belgique, le flamand, impropre à tout usage cultivé. L'avocat Barafin insiste sur l'impossibilité d'imposer le flamand aux classes instruites de Belgique (6). Van den Plassche démontre par l'histoire que les langues se propagent avec les civilisations dont elles sont l'instrument et l'image. Un gouvernement

(1) *De hand van broederschap door de Noordelijke aan de Zuyderlijke Nederlanders toegereikt*. Arnhem, 1815.

(2) *Nadeelige gevolgen van de onverschilligheid der Flamingen en Drabanders omtrent hunne moedertaal*, door P.-A. VANDENEROECK, van Aalst. Aalst, 1817.

(3) *Le Spectateur belge, ouvrage historique, littéraire, critique et moral*, par L. DE FOERE. Bruges, 1815, p. 44.

(4) *Ibid.*, p. 45.

(5) *Ibid.*, p. 185.

(6) *Sur la langue nationale*, par Barafin. Bruxelles, 1815.

éclairé s'abstiendra de réglementer les courants naturels qui les portent (1).

Cette polémique prouve l'importance que le flamand prenait tout à coup dans la vie politique belge. Le Gouvernement ne réalisa pas d'emblée son projet de l'introduire dans l'administration. Il eût dû pour cela, congédier les fonctionnaires et bouleverser le pays. C'est pourquoi il tourna d'abord son attention vers l'enseignement, qui préparait les fonctionnaires de l'avenir. Ici aussi, il maintint le personnel que lui léguait l'Empire. « Les formes administratives seules furent abolies dans l'instruction, et il n'y eut d'autres postes abandonnés que ceux des fonctionnaires de l'Université qui étaient particulièrement attachés à la France et au gouvernement impérial (2). » Les écoles primaires, restées dans un déplorable abandon, furent réformées en 1814, par l'application de la loi hollandaise de 1806 qui servait alors de modèle à l'Europe. Une école normale d'instituteurs fut créée en 1817, à Lierre, sous la direction de Schreuder. Elle était entièrement néerlandaise, et est restée, jusqu'aujourd'hui, un centre du mouvement flamand.

L'enseignement secondaire fut réorganisé la même année, et dans les athénées et les collèges « on se servit du flamand et dans les athénées et les collèges » pour enseigner les langues anciennes (3). Des maîtres hollandais et belges, Van Genabeth à Bruges, Meyer à Bruxelles, d'Hulster et de Potter à Gand, furent chargés de cours spéciaux de néerlandais dans les athénées; ces cours furent institués aussi dans les provinces wallonnes. Par contre, les collèges privés, dirigés par des prêtres, continuèrent à se servir du français (4), et l'éducation des femmes de la

(1) *Esquisse historique sur les langues considérées dans leurs rapports avec la civilisation et la liberté des peuples*, par un Belge. Bruxelles, 1817.

(2) RAINGO, *Mémoire sur les changements opérés dans l'instruction publique*. Mém. cour., 1827, p. 75.

(3) RAINGO, *Ibid.*, p. 104.

(4) VISSCHER, *Ober het herstel en de invoering der Nederlandsche taal*. Brux.-elles, 1823, p. 35.

bourgeoisie resta entièrement française (1). La mode s'était déclarée pour cette langue.

Dans les trois universités créées en 1816 à Gand, à Louvain et à Liège, le latin resta, selon l'antique tradition, la langue des cours et des examens. Les littératures modernes, la pratique du droit et l'économie politique étaient les seules branches exceptées de cette règle. Néanmoins, un cours de mathématiques supérieures était professé en français par un Français, à Gand (2). Les cours de littérature néerlandaise étaient professés en néerlandais à Gand où l'historien hollandais Schrant, qui était prêtre catholique, réunissait autour de sa chaire un nombreux et sympathique auditoire et à Louvain, où ten Broeke Hoekstra se rendit antipathique par sa raideur. Son successeur, l'Ostendais Visscher, sut y recruter des partisans au néerlandais, malgré la faiblesse de son savoir. A Liège, le savant philosophe hollandais Kinker fut d'abord accueilli par des injures et des espiègleries; il désarma l'opposition par sa bonhomie et parvint à grouper un noyau de zélés en un cercle dont les séances se tenaient dans sa maison (5).

Tous ces hommes ne se contentaient pas d'enseigner le néerlandais à leurs élèves, ils s'efforçaient de lui gagner des adhérents et des lecteurs dans le public, de dissiper les préventions que le régime français avait semées contre lui. Comme les rhétoriciens, ils faisaient appel à l'esprit d'association. Mais, au lieu de concours poétiques et de pièces de théâtre, ils offraient des conférences et des lectures. Leurs

(1) VISSCHER, *Over het herstel en de invoering der Nederlandsche taal*. Brussel, 1825, p. 36.

(2) BERGMANN, *Nederlandsch Museum*, 1830. *Herinneringen uit mijn studententeeven aan de Hoojschool van Gent*, 1825-1828.

(5) HEREMANS, *Over den invloed van Noord-Nederland op de letterkunde in de zuidelijke provincien gedurende het tijdperk 1815-1830*, XIII^e Taal- en letterkundig Congres. (Toekomst, 1874, p. 63.) — *L'Université de Liège depuis sa fondation*, par ALPHONSE LE ROY, *Liber memorialis*. Liège, 1869, col. 568-569.

cercles s'intitulaient sociétés de langue et de littérature néerlandaises; le roi et les ministres les encourageaient de leur patronage et de leurs subsides, et ils se proposaient pour but la lecture des classiques et des livres nouveaux dans des séances de déclamation, l'instruction mutuelle par des conférences, la fondation de bibliothèques et parfois de cours d'adultes, la création de revues (1). Les professeurs étaient les chevilles ouvrières de ces associations : des magistrats et des prêtres se joignaient souvent à eux. La puissante société hollandaise « *Tot Nut van 't Algemeen* » (2) les soutenait, ouvrant des bibliothèques publiques, distribuant des bourses d'études et instituant des conférences populaires. Quoiqu'en guerre ouverte avec le clergé, elle eut jusqu'à cinq sections dans la seule province de Flandre orientale (3). Cette active propagande était soutenue par les relations politiques et commerciales croissantes entre la Belgique et la Hollande. Les Hollandais aimaient à visiter le Midi du royaume, mais, embarrassés par la diversité des patois flamands, ils préféraient alors, comme aujourd'hui, s'exprimer en français (4).

La langue hollandaise ne trouvait de faveur que dans les villes d'Anvers et de Gand, dont l'annexion faisait la prospérité, et là même c'étaient surtout les Belges et les catholiques de naissance, Schrant et Willems, qui parvenaient à la rendre populaire. Elle était regardée avec aversion par les riches et nombreux fabricants gantois qui acclamaient la

(1) *Reglement voor het Genootschap ter betordering der Nederlandsche taal en letterkunde. — Wet van de maatschappy Concordia te Brussel*. Bruxelles, 1826. — *Verslag wegens den staat en de werkzaamheden der Maatschappy van Nederlandsche taal en letterkunde te Gent, 1821-1822*, par SCHRANT.

(2) Pour le profit de tous.

(3) VAN GENABETH, *Veertien jaren in België en vlugt uit Brugge*. Amsterdam, 1831.

(4) BERGMANN, *Herinneringen uit mijn studentenleven aan de Hoogeschool van Gent*. Nederlandsch Museum, 1890.

politique libérale du roi Guillaume et voyaient dans l'union des dix-sept provinces la source de leur prospérité privée et de la grandeur nationale. Les Hollandais avaient l'opinion contre eux, comme hérétiques et comme étrangers; ils irritèrent encore plus les Belges par leurs moqueries contre les accents et les expressions du terroir et par leur manie de tout réformer. Le Belge, léger et ami des plaisirs, ne savait pas subir leurs longs discours sur l'utilité de l'instruction et les devoirs du citoyen. Il allait de préférence à la musique et à danse (1). La générosité avec laquelle le gouvernement accordait emplois et subsides à tout propagateur actif de sa langue excitait des méfiances et des jalousies nuisibles à celle-ci. Dans les petites villes, le dialecte méridional, soutenu par les préventions générales contre la nation et le gouvernement hollandais, se maintint avec son orthographe spéciale, héritée du siècle précédent.

Le clergé, irrité par le libéralisme agressif du roi, craignant pour ses ouailles la contagion des idées protestantes, faisait à l'introduction du hollandais, une opposition acharnée. Un professeur hollandais se plaint que « les persécutions des hypocrites jésuites et de leurs partisans » aient été jusqu'à le priver de logement, et que ses anciens élèves, devenus séminaristes, cessaient de le saluer. La jeunesse brugeoise apportait à son cours un tel mauvais vouloir, que les Wallons faisaient plus de progrès que les *tétus* Flamands.

La revue de l'abbé De Foere, le *Spectateur belge*, dut renoncer à publier des articles flamands et devint toute française, au lieu de devenir toute néerlandaise comme l'avait voulu son directeur. Quoique ses opinions lamenaisiennes lui fissent combattre la politique du roi, il approuva ses mesures en faveur de la langue nationale en constatant qu'il était presque seul de son avis dans la presse

(1) SNELLAERT, *Iets over den toestand onzer taal- en letterkunde. Belgisch Museum*, IV. — VISSCHER, *passim*.

belge (1). Aux concours de l'académie de Bruxelles, une seule dissertation néerlandaise fut présentée avant 1850 (2). Cette langue, abhorrée jusque dans ceux qui l'enseignaient, ne différait cependant pas du flamand : les journaux d'opposition reproduisaient de longs articles de feuilles hollandaises sans y changer autre chose que l'orthographe.

Si les masses catholiques des Flandres combattaient l'introduction du hollandais, les classes supérieures, appuyées sur la fraction wallonne du pays, ne s'y montrèrent pas moins hostiles. Vingt ans de domination française avaient entièrement francisé les idées de ces classes. Soulagées, comme le reste de l'Europe, par la chute de Napoléon, elles entendaient rester françaises de langage et de mœurs sous le nouveau régime. Les nombreux réfugiés que chassa chez nous la restauration bourbonnienne avivaient ces sentiments. Sieyès, Cambacérès, le peintre David, Cauchois-Lemaire résidèrent en Belgique jusqu'au moment où un décret de la Sainte-Alliance les força à s'éloigner davantage encore de leur patrie. D'autres se fixèrent dans notre pays, gagnant les sympathies par leurs malheurs et leurs talents (3). Tout en remerciant le roi Guillaume de son généreux patronage, ces hommes ne pouvaient s'empêcher de miner son influence par leurs principes jacobins ou leurs regrets patriotiques et plusieurs d'entre eux furent mêlés plus tard à la Révolution de 1850 (4). L'écrivain hollandais Kemper prédit dès le début la catastrophe que ces « apôtres de l'anarchie » devaient appeler sur le royaume (5).

Le parti qui les admirait et qui sifflait Wellington avait des journaux français dirigés en partie par des étrangers et plus répandus que les journaux flamands, des théâtres français

(1) *Le Spectateur belge*, IX.

(2) HEREMANS, *Nederlandsch Museum*, 1877, II, pp. 121 et suiv.

(3) GERRITS, *Het leven en de regeering van Z. M. Willem I.* Amsterdam, 1845, p. 155, note.

(4) BERGMANN, *Herinneringen uit mijn studentenleven*.

(5) GERRITS, p. 154.

florissants à Bruxelles, à Gand, à Bruges, à Maastricht (1), tandis que la scène flamande des rhétoriciens avec son répertoire médiocre, où régnait encore Kotzebue, et ses troupes d'amateurs malhabiles, ne pouvait satisfaire un public cultivé. A Gand, les petites gens suivaient seuls ses représentations qui se donnaient deux fois par semaine (2).

Contre l'hostilité de la nation, le Gouvernement disposait de deux armes : la propagande et la contrainte. Encourager les écrivains flamands à cultiver et à polir leur langue appauvrie était un devoir auquel le Gouvernement ne faillit pas. Qu'un homme fût Hollandais ou Belge, catholique ou protestant, du moment qu'il écrivait en faveur de la langue néerlandaise, il pouvait compter sur l'appui des ministres. Visscher devint professeur d'université sans grand savoir et se signala par une détestable édition d'un poème moyen néerlandais, *Ferguut* ; d'Hulster devint professeur d'athénée sans études.

La même bienveillance encouragea le principal écrivain de la période hollandaise, J.-F. Willems, qui a mérité le nom de père du mouvement flamand. Ce littérateur qui domine l'histoire de la langue flamande jusqu'en 1847, sortait des rangs de la petite bourgeoisie. Né en 1795 à Bouchout, d'un receveur des contributions, Jean-François Willems apprit dès l'enfance à connaître et à aimer les lettres néerlandaises. Il figura tout petit sur la scène des rhétoriciens de Lierre, et son maître d'école, poète lui-même, lui fit lire les poètes hollandais à la mode. Il dut son instruction à un officier allemand interné à Lierre, puis marié et établi dans cette ville, et se pénétra dès l'enfance de sentiments germanophiles. A seize ans, il partit pour Anvers et y devint membre d'un cercle fondé en 1805 par des instituteurs pour publier des livres d'école et donner des représentations dra-

(1) VISSCHER, *loc. cit.*

(2) BERGMANN, *loc. cit.*

matiques. Il écrivit en 1811 un hymne sur la naissance du roi de Rome et fut couronné à Gand, en 1812, pour une ode sur la bataille de Friedland et la paix de Tilsitt. En 1814, il chanta les Pays-Bas délivrés « du joug de la liberté française », la renaissance de la langue natale, et la sage politique du « bon roi » Guillaume.

Ces revirements sont communs dans l'histoire de l'époque. Tour à tour josphiste et statiste, jacobin et bonapartiste, orangiste et unioniste, le versificateur belge proteste avec une égale ardeur de sa fidélité aux gouvernements variés de son pays. Notre génération, moins accoutumée aux changements, sera portée à blâmer les volte-face de Willems, mais sa jeunesse au début et la fidélité qu'il garda en 1850 à l'orangisme écrasé suffisent amplement à l'excuser.

Le jeune clerc de notaire devint, en 1815, archiviste-adjoint de la ville d'Anvers; il put, dès lors, satisfaire sa passion pour l'étude, et collabora activement à l'almanach publié de 1815 à 1822 par le cercle « *Tot nut der jeugd* » (1), auquel les événements de 1815 avaient donné une tendance patriotique et procuré la protection du roi (2). Deux comédies insignifiantes et une collection de proverbes furent ses premiers écrits purement littéraires.

En 1818, il se voua à l'histoire et à la polémique et y débuta par une dissertation « sur la langue et la littérature néerlandaises, par rapport aux provinces méridionales des Pays-Bas. » Dans l'introduction de cet ouvrage, dédié au bourgmestre d'Anvers, Van Erthorn, Willems montre que la diversité des langues est une loi naturelle tout comme la variété des êtres. Il peint la fâcheuse séparation des classes, et la décadence littéraire qu'amène la domination d'une langue étrangère et la nécessité de défendre le néerlandais contre des attaques incessantes. Pour les réfuter,

(1) Pour le profit de la jeunesse.

(2) VISSCHERS, *Een woord over de oude rederykkamers. Belgisch Museum*, I.

il faut étudier l'histoire littéraire du pays et démontrer l'excellence de la langue flamande.

Le corps de l'ouvrage est une histoire sommaire de la littérature néerlandaise en Belgique, prouvant que le flamand a été, depuis le moyen âge, l'organe d'une activité intellectuelle intense et que la distinction entre les dialectes du Nord et du Midi est la conséquence accidentelle de la séparation politique, non le résultat légitime d'un développement normal. Ce livre est le fruit de recherches personnelles et témoigne de l'indépendance d'esprit et du travail assidu de l'auteur. Des études plus méthodiques et plus minutieuses en ont depuis rectifié les nombreuses erreurs de détail, mais ses grandes lignes sont restées jusqu'aujourd'hui. Sauf pour la partie linguistique empruntée aux philologues allemands et hollandais du XVIII^e siècle, il a fixé le cadre où sont venues se ranger toutes les découvertes ultérieures dans ce domaine.

Les connaissances de détail de Willems, sans être comparables à ce que trois quarts de siècle de recherches systématiques ont accumulé depuis, étaient uniques à son époque. Sa position d'archiviste lui ouvrait les riches collections de la ville d'Anvers, et les revenus de la charge de receveur que lui procura le ministre Falck, joints à la fortune de sa femme, lui permettaient d'acquérir livres et manuscrits. L'esprit scientifique fait néanmoins défaut dans son ouvrage d'érudition; la matière n'y est ni assez abondante ni assez approfondie. Une histoire générale doit trouver sa place au terme, non au début d'une carrière littéraire. Le point de vue polémique et politique de Willems l'empêche de s'absorber dans son sujet et de s'en assimiler l'esprit, il manque de la passion philologique qui animait les germanistes allemands. Par contre, ses préoccupations politiques lui font observer et relever la dépendance réciproque et l'enchaînement étroit de l'histoire des idées et des livres avec celle des gouvernements. Ces vues générales n'ont pas suffi à assurer la vie à son livre.

Les autres écrits de Willems, avant 1850, ont tous trait à la renaissance de la nationalité néerlandaise. Ce sont des poèmes d'un ton prosaïque, d'un style correct mais monotone, célébrant l'amour de la patrie et la glorieuse maison d'Orange et des études complétant son esquisse d'histoire littéraire. Une mention spéciale mérite d'être accordée aux écrits sur la peinture nationale, en raison de l'étroite union qui relia à Anvers la renaissance artistique à la renaissance littéraire. Willems était lié avec Van Brée, et tous deux poursuivaient le même but : affirmer la nationalité dans le domaine de l'idée, par le même moyen, trouver dans le passé national les éléments de la grandeur future de leur race. Ces tendances trouvaient de chauds partisans parmi les orangistes, nombreux à Anvers comme à Gand.

Willems jouissait donc d'une certaine notoriété quand il aborda la question capitale pour l'histoire de la langue et de la nationalité à son époque, celle de l'orthographe. L'importance de cette question dans l'histoire de Belgique, nous force à nous y arrêter un instant.

Au siècle dernier, ni la Hollande, ni la Belgique ne possédaient d'orthographe néerlandaise uniforme ou officielle. « Nous sommes si éloignés de la régularité, écrivait Siegenbeek, qu'il est difficile de nommer deux écrivains de quelque autorité s'accordant en tous points sous le rapport de l'orthographe ». Siegenbeek fit adopter par la république batave des règles qui ont servi de base à l'orthographe actuellement en vigueur. En Belgique, on se conformait plus ou moins à la grammaire de Desroches, parue en 1761, mais quinze ans d'anarchie littéraire avaient détruit toute fixité.

Il était du devoir du gouvernement de ramener l'ordre dans ce chaos. Le moyen le plus simple était d'imposer aux Belges l'orthographe déjà unifiée de la Hollande. Mais la volonté du pouvoir, maîtresse des fonctionnaires et des écoles publiques, était impuissante devant les particuliers

et les écoles libres qui persistaient dans l'orthographe de Desroches. Ils affectaient même de considérer l'orthographe de Siegenbeek et la prononciation hollandaise comme une langue séparée, celle de la tyrannie et de l'hérésie, et le Belge repoussa toutes ces innovations avec une égale horreur.

Telle est l'origine de la distinction entre la langue flamande et la langue hollandaise. Cette distinction était inconnue avant l'invasion française. Le témoignage de Verlooi s'ajoute sur ce point à ceux de Visscher et de ten Kate, cités plus haut : « le néerlandais (nederduytsch), dit-il, est notre langue, mais dans la conversation nous prenons parfois, suivant les termes français allemand et flamand, le mot duytsch pour hoogduytsch (haut allemand) et vlaemsch pour nederduytsch » (p. 69) et sans s'attarder à démontrer l'unité de la langue néerlandaise, il réclame une complète union littéraire avec la Hollande, « vu que notre langue est la même que la sienne » (p. 69). De nos jours cette vérité a cessé d'être contestée ; elle le fut aussi longtemps que dura, en Belgique, la haine contre la Hollande, et ne le fut que par les partis intéressés à nourrir cette haine : le parti français et le parti catholique. L'étroite ressemblance des dialectes du Nord et du Midi obligea les particularistes à s'attacher à un côté extérieur et insignifiant de la langue : l'orthographe. De là, les discussions prolongées et passionnées qu'occasionna cette question.

Le cercle Concordia, de Bruxelles, ouvrit un concours pour un traité proposant des règles admissibles pour tout le royaume. Le mémoire envoyé par Willems fut couronné. Il débute par une analyse exacte de l'orthographe flamande, d'après onze grammairiens, presque tous gens d'école, qui faisaient autorité et étaient souvent en désaccord. Il expose ensuite la tendance du flamand à nuancer la prononciation des voyelles et à adoucir celle des consonnes en intercalant des voyelles euphoniques. Les participants au concours étaient invités à opter entre les systèmes hollandais et belge,

Willems en propose un nouveau, basé sur la pratique du moyen âge et empruntant à chacun des anciens.

Cette solution répondait à son désir de faire à l'élément méridional une large part dans le développement littéraire du pays. Son système, suivi en Belgique de 1841 à 1867, ne fut pas adopté par le Gouvernement qui maintint l'orthographe hollandaise dans ses écoles et dans les administrations, tandis que le grand public et les écoles libres continuaient à suivre Desroches. Ce dernier système fut défendu dans ses détails par une brochure anonyme qui n'allait pas jusqu'à combattre l'unité néerlandaise. L'insignifiance de la question jurait étrangement avec l'acharnement apporté au débat (1).

La propagande du Gouvernement n'était donc pas très heureuse. Les moyens de contrainte ne lui réussirent pas mieux.

En 1819, fut publié le décret annoncé en 1814. Voici ses principales dispositions :

« Voulant satisfaire à des plaintes élevées par des fonctionnaires administratifs et judiciaires ainsi que par beaucoup de citoyens contre l'obligation constante de faire usage dans les actes, adresses et autres documents de la langue française que beaucoup d'entre eux ne possèdent pas et qui entraîne pour l'État et les habitants des dépenses onéreuses et inutiles ;

» Voulant avant tout envisager la commodité et l'intérêt des habitants comme le but principal des mesures à prendre, mais voulant aussi permettre à quelques fonctionnaires qui, par suite de l'usage prolongé de la langue française dans les actes publics, auront besoin de quelque temps, de s'assimiler complètement l'usage de la langue nationale dans ces actes... décrétons...

(1) *Overzicht rakende de verhandeling getiteld : Over de hollandsche en vlaamsche schryfweyzen van het Nederduitsch, door J.-F. Willems, par T. A. Anvers.*

» ART. 1^{er}. — Tous les habitants des provinces de Limbourg, Flandre orientale, Flandre occidentale et Anvers, auront faculté d'employer la langue nationale pour tous actes, suppliques et autres documents quelconques, demandes, réclamations ou démarches quelconques, adressés par eux, tant aux autorités, collèges ou fonctionnaires administratifs, financiers ou militaires établis dans ces provinces qu'aux départements du gouvernement central, sans que ces autorités, collèges ou fonctionnaires puissent, sous n'importe quel prétexte, exiger l'adjonction de traduction française faite par ces habitants ou à leurs frais.

» ART. 2. — Tous les notaires et fonctionnaires des provinces sus-mentionnées devant qui sont passés des actes, déclarations ou autres pièces quelconques doivent, à la demande des parties, employer cette même langue et s'en servir en outre, tant dans les actes et pièces expédiées à l'usage des parties qui emploient cette langue que dans les déclarations faites par de telles personnes ; ceux qui le négligeront seront selon les circonstances suspendus ou destitués de leurs fonctions. » Ces dispositions ne faisaient que supprimer l'incommode et humiliante contrainte imposée au peuple flamand par la conquête étrangère et ne pouvaient soulever d'objections fondées.

L'article suivant constituait un léger grief pour les Wallons et Français établis dans les Flandres :

» ART. 4. — Il sera dorénavant loisible à tous les juges de paix, tribunaux et officiers judiciaires dans les provinces susmentionnées de se servir de la langue du pays pour toutes les enquêtes, interrogations, débats et prononcés de jugements, sans que les parties puissent exiger de traductions de pièces ou sentences rédigées dans cette langue, et les dites autorités sont invitées à se servir de préférence de cette langue lorsqu'elle sera comprise des juges, des parties et des témoins. »

Si cette disposition pouvait atteindre la colonie française en pays flamand, les fonctionnaires étaient touchés par l'article 5 :

» ART. 5. — La faculté donnée aux particuliers par l'article 1 appartient également aux autorités, collèges et fonctionnaires administratifs, financiers et militaires, non seulement pour les pièces adressées par eux à leurs subordonnés et administrés, mais aussi dans celles qu'ils adressent à leurs supérieurs hiérarchiques, et ces autorités, collèges et fonctionnaires sont même tenus d'employer la langue du pays ou du moins d'ajouter gratuitement des traductions à toutes pièces adressées à ou dirigées contre des particuliers établis dans les provinces sus-mentionnées, spécialement dans les réponses ou dispositions prises à la suite de demandes ou réclamation où les intéressés ont employé cette langue. »

Mais toutes ces dispositions n'étaient qu'un acheminement à une loi plus radicale annoncée dans un prochain avenir :

« ART. 5. — A partir du 1^{er} janvier 1825, aucune autre langue que la langue nationale ne sera reconnue et légale pour les affaires publiques dans les provinces sus-mentionnées de Limbourg, Flandre orientale, Flandre occidentale et Anvers, et toutes les autorités, collèges et fonctionnaires administratifs, financiers et militaires devront, à dater de là, se servir exclusivement de cette langue en toutes choses relatives à leurs fonctions. »

L'article 6 prévoyait l'extension de ces dispositions aux localités flamandes situées hors des quatre provinces mentionnées. Les limites des trois arrondissements du Brabant méridional furent en effet modifiées en 1822, de façon à réunir toutes les communes wallonnes dans l'arrondissement de Nivelles, toutes les communes flamandes dans ceux de Bruxelles et de Louvain et le décret de 1819 fut rendu applicable à ces derniers (décret des 5 juillet-30 décembre 1822).

L'article 7 interdisait les fonctions publiques dans les Flandres aux candidats ignorant le néerlandais, et décrétait le déplacement vers la Wallonie des fonctionnaires incapables d'appliquer la loi.

Tel est, dans ses détails et dans son style original, le décret auquel la révolution de 1850 est en partie attribuée. Le but du roi était de faire cesser le divorce amené par le régime français entre le peuple et les classes instruites en forçant celles-ci à revenir à leur langue d'origine. Une langue unique, celle des masses, devait régner dans chaque partie de la Belgique : en Wallonie, le français, au Nord, le flamand. Quant aux difficultés résultant de la diversité des dialectes, le roi comptait les vaincre en répandant l'instruction et en augmentant les relations entre les provinces.

Son système était plus libéral que celui des Français qui ne tenait compte que de la minorité. Mais il constituait pour cette dernière un véritable malheur. Ses intérêts, ses habitudes, ses préjugés étaient heurtés de front et au profit de qui ? d'un peuple qu'elle méprisait, qu'elle rêvait d'ennoblir en le fusionnant avec la nation française, d'une nationalité qu'elle avait perdue sans regret, d'une langue « bonne tout au plus pour des paysans et des domestiques (1) » et pesante comme un boulet pour la langue et la plume des hommes élevés sous l'empire.

Les fonctionnaires nommés et payés par le gouvernement ne purent donner cours à leur mécontentement ; ils se préparèrent tant bien que mal à l'usage du néerlandais et s'en servirent dans leurs rapports, actes et correspondances. L'uniformité des formules régnantes dans chaque branche de l'administration leur amoindrissait du reste la difficulté.

Il en était tout autrement des avocats, constitués par Napoléon en ordre indépendant ; leur parole était leur gagne-pain. Les obliger à plaider dans une langue étrangère à leurs études, c'était paralyser leurs moyens et parfois les priver de clientèle. Quelques-uns furent totalement ruinés (2). Pas un avocat près la Cour d'appel de Bruxelles,

(1) VISSCHER.

(2) BERGMANN, *Herinneringen aan J.-F. Willems, aan koning Willem I en aan de onwenteling van 1850*. Nederlandsch Museum, 1891.

dont le ressort comprenait surtout des provinces flamandes, ne plaïda en néerlandais avant la date obligatoire de 1825, quoique dès 1820 deux chambres de la Cour fussent composées uniquement de juges flamands (1). « Maint ancien avocat du barreau de Bruxelles n'avait jamais pratiqué la langue nationale, même dans sa jeunesse; quelques-uns n'avaient connu que le vulgaire patois flamand, dépourvu depuis longtemps de culture littéraire,... l'expression, l'accent, la prononciation des mots étaient vagues et confus, et si parmi les jeunes avocats, il s'en trouvait de capables d'employer le bon néerlandais... ils étaient obligés d'imiter leurs confrères et aînés, sans quoi, ils n'étaient compris ni de l'adversaire,... ni même des juges (2). » En un mot, « le patois régnait seul dans les prétoires bruxellois » en 1825 (3). En province, on avait moins oublié l'idiome populaire; « les avocats du barreau de Malines savaient et parlaient très bien le flamand et s'exprimaient fort bien en cette langue dans leurs plaidoiries. La plupart s'appliquait en outre à parler le bon néerlandais » (4). Cette réserve prouve que le patois laissait encore beaucoup de traces. Anvers se distinguait par la pureté et la correction de sa langue.

Le décret de 1819 stimula les progrès de la langue nationale ailleurs qu'au barreau. Les jeunes gens, étudiants ou débutants dans les carrières libérales, se mirent à l'étude de la nouvelle langue officielle. Ils formèrent le public des conférences et les rédactions des journaux flamands. « Il y avait à Bruxelles deux sociétés dont les membres s'exerçaient journallement à la lecture soit des grands écrivains néerlandais, soit de morceaux composés par eux-mêmes. Un de ces cercles était dirigé par un professeur hollandais... L'on voit partout, dans les cafés de Bruxelles, lire des jour-

(1) DE BAVAY, *Histoire de la Révolution belge de 1830*. Brux., 1875, pp. 90-93.

(2) JOTTRAND, *Nederduitsche gewrochten*, pp. 34-35.

(3) *Ibid.*, p. 51.

(4) BERGMANN, *Herinneringen aan J.-F. Willems, etc.*

naux de Hollande ; un nouveau journal néerlandais s'est même fondé à Bruxelles : il s'appelle l'*Argus* et traite assez bien des nouvelles littéraires et politiques de notre pays. La bibliothèque publique retentit de noms inconnus jusqu'ici à MM. les bibliothécaires (1). » Tous ces changements laissèrent d'abord le grand public indifférent. Habitué de longue date à subir sans discussion les volontés de l'autorité, il ne prit parti ni pour ni contre l'exclusion du français. « Pas la moindre plainte ne s'est élevée contre l'emploi officiel du néerlandais, » écrit Visscher en 1825.

Les réformes administratives et judiciaires marchaient accompagnées d'une nouvelle réforme scolaire. La première chaire de hollandais en Belgique, celle de Tournai, fut créée en 1817 (Van Genabeth). Dans celles qui s'élevèrent successivement en pays flamand, les cours se donnaient en néerlandais, mais pour toutes les autres branches l'enseignement moyen officiel se donna en français jusqu'en 1825 (2). A partir de cette date, les cours de langues anciennes furent faits également en néerlandais. Cette réforme se fit graduellement, en commençant par la classe inférieure et en montant chaque année d'une classe. Elle ne put donc être accomplie avant 1829 (3). En même temps, des jeunes gens formés après 1815 dans les universités de Gand et Louvain étaient appelés à l'enseignement, et les étrangers et nationaux diplômés à l'étranger en furent exclus.

L'enseignement laïque ainsi nationalisé subissait la concurrence d'un enseignement libre dirigé par le clergé dans un sens hostile au gouvernement et où l'étude du néerlandais était fort négligé.

Le roi mit fin à cette concurrence en fermant, en 1824 et 1825, « une foule de petits collèges et d'écoles secon-

(1) JOTTRAND, pp. 55-54.

(2) *Handelingen der Staten-Generaal*, 1825-1824. Bijlage, pp. 546-549 : *Verlag van den staat der scholen*.

(3) *Verlagen van den staat der scholen*, 1827-1828-1829-1830.

daires ecclésiastiques (1) ». Des subsides étaient en même temps accordés aux communes pour la construction de bâtiments scolaires (2).

Ces atteintes à la liberté de l'enseignement soulevèrent l'opposition violente du clergé et du peuple dans les provinces du Midi. Tous les autres griefs contre le roi en furent avivés, et dans le pétitionnement en masse organisé à partir de 1827 par le clergé des Flandres pour le redressement des griefs, selon la formule compréhensive de l'époque, l'imposition de la langue néerlandaise figure parmi les nombreuses plaintes des Belges.

Ce pétitionnement fut une manifestation pacifique et légale des sentiments qui devaient bientôt détruire, par une brusque explosion, le royaume des Pays-Bas. Il est donc essentiel de mesurer exactement l'importance de la question flamande dans ces pétitions et dans les débats qu'elles provoquèrent au Parlement. Nous déterminerons du même coup la part qu'elle eut dans la fondation du royaume de Belgique.

Neuf cent trente-deux pétitions parties de l'ensemble des provinces méridionales sont mentionnées par les rapports déposés à la deuxième chambre des États-Généraux, les 8 et 10 mars 1850. La plupart de ces pétitions étaient signées sur des formules imprimées que les curés ou les bourgmestres répandaient dans le public. Leur autorité n'est guère affaiblie par les contre-pétitions orangistes dévoilant les supercheres parfois commises pour faire signer les indifférents et les ignorants. Dans leur ensemble, elles donnent une idée de la fermentation qui travaillait les cerveaux des Belges de ce temps.

Le nombre et la variété des griefs dépassent toute imagination. Un rapport sur les pétitions des provinces de Hai-

(1) RAINGO, *loc. cit.*, p. 94.

(2) JUSTE.

naut, Namur, Luxembourg et Limbourg (1) ne mentionne pas moins de trente-huit griefs, parmi lesquels figure, en sixième lieu, « la liberté de se servir de la langue française en toute occasion, soit devant les tribunaux, soit vis-à-vis de l'administration, soit dans tout acte quelconque, public ou privé; tous les intérêts réunis demandent non seulement que la langue française soit conservée, mais même cultivée dans tout le royaume » (2).

Le Brabant réclamait (3) une liberté entière de se servir de la langue française et voudrait « que tous les arrêts qui limitent cet usage soient rapportés »; quelques-uns « croyaient y voir un moyen de favoriser les Hollandais et de leur donner de préférence les charges et places honorifiques et lucratives » (4).

La quatrième des dix-huit demandes de Liège était « le libre usage des langues nationale et française comme un droit dont les Belges ont joui pendant deux siècles » (5).

Les autres provinces ne réclamaient pas autre chose : elles entendaient maintenir le français comme langue officielle à côté du néerlandais. Aucune distinction n'est faite entre le hollandais et le flamand, et personne ne songe à exclure la langue nationale de la vie publique. Le mot liberté étant à la mode, les pétitionnaires baptisèrent liberté du langage la dualité de langue officielle, que leur gouvernement provisoire repoussera dans quelques mois comme contraire à l'unité nationale.

L'hostilité au décret de 1819 affecte-t-elle une province, une classe de la Belgique plus qu'une autre? C'est ce que nous allons tâcher de deviner.

(1) VI. LIEDELL DE WELL.

(2) NOORDZIEK, *Ferslag der Handelingen van de Staten-Generaal gedurende de zitting van 1820-1830*. 'S Gravenhage, 1888, p. 275, col. 1.

(3) *Ibid.*, II, VAN TUYLL, VAN SEROOSKERKEN, VAN HEESE EN LEENDE.

(4) *Ibid.*, II, VAN TUYLL, VAN SEROOSKERKEN, VAN HEESE EN LEENDE, p. 274, col. 1.

(5) *Ibid.*, p. 276, col. 2.

Les rapports aux États-Généraux signalent que plus de la moitié, cent quarante-deux sur deux cent quarante-trois des pétitions de la Flandre orientale sont écrites en hollandais et ne mentionnent pas les ordonnances de 1819. Les Gantois et leurs voisins ont donc voulu se séparer, sur ce point, du reste des pétitionnaires, en acceptant la langue néerlandaise de bon cœur. En face de ce groupe de Belges passés au camp hollandais, se placent quelques Brabançons du Nord, réclamant le libre usage de la langue française. Ceux-ci ne peuvent obéir qu'à leurs sympathies pour leurs coreligionnaires belges. Le peuple des provinces flamandes ne pouvait pas davantage s'intéresser à l'interdiction d'une langue qu'il ignorait. Lui aussi signalait par esprit d'opposition au gouvernement et de solidarité pour les Wallons. La distinction établie entre le flamand et le hollandais peut l'avoir fortement influencé.

Parmi les classes supérieures des Flandres, les avocats, directement intéressés, présentent des pétitions séparées.

« L'usage facultatif du français, dit celle du barreau gantois, est depuis longtemps réclamé par les meilleurs esprits. Presque tous les députés, les publicistes et les jurisconsultes des provinces méridionales s'accordent tellement à reconnaître que l'usage forcé de la langue hollandaise compromet le droit sacré de la défense, qu'il serait oiseux de reproduire les preuves et les arguments sur lesquels cette opinion est basée (1). » Le barreau de Bruxelles pétitionna dans le même sens.

Menacés dans leur gagne-pain, les avocats n'auront pas marchandé au pétitionnement l'appui de leur influence et de leur activité, et lui auront gagné des sympathies dans les professions libérales sorties des mêmes écoles. Nous retrouverons bientôt de jeunes avocats, Rogier, Ducpétiaux, Van de Weyer, à la tête de l'insurrection.

(1) Cité par DE BAVAY, d'après le numéro du 10 juillet 1829, du *Politique*.

Les États provinciaux du Brabant méridional et de la Flandre occidentale envoyèrent aussi des pétitions séparées (1). Les États de Flandre orientale et de Limbourg refusèrent de voter des adresses en faveur de la liberté des langues (2). Leur abstention, comme celle du barreau d'Anvers, montre le terrain qu'avait gagné l'orangisme.

Quant au pays wallon, intéressé tout entier à la défense du français, il proteste bien moins que les Flandres. Les États de Namur sont le seul corps officiel qui ait voté une adresse de plaintes au roi. Les particuliers des provinces de Liège, Hainaut, Namur et Luxembourg n'envoient en tout que deux cent quatre-vingt pétitions contre sept cent dix-huit venues des deux Flandres, des deux Brabants, d'Anvers et du Limbourg.

Ces chiffres sont concluants : Les Belges pétitionnaient en bloc selon des formules fixes, contre des griefs réels ou prétextés, personnels ou indifférents ; leur but était de témoigner leur mécontentement, d'obtenir le renvoi des ministres, le régime parlementaire et la paix religieuse. La question des langues n'exerçait aucune influence sensible sur l'esprit public ou sur les pétitions ; mais les mécontents étaient heureux d'y trouver un argument de plus contre un régime détesté. C'est pourquoi la langue française était plus ardemment défendue par les Flamands, qui l'ignoraient, que par les Wallons. C'est pourquoi les plaintes ne cessèrent pas en 1829, quand le décret de 1819 fut modifié.

Cette impression se confirme à l'examen des débats qui s'engagèrent au sujet des pétitions. Quand les députés belges aux États-Généraux de La Haye proclamaient qu'ils se voyaient frappés « d'incapacité politique (3), » ils se réfutaient eux-mêmes en parlant français en terre hollandaise. Les Hollandais, de leur côté, tout en écoutant courtoisement

(1) DE BAVAY.

(2) BARTELS, *les Flandres et la révolution belge*. Brux., 1854.

(3) D'HOMALIUS THIERRY, p. 128, col. 1.

les discours français, prétendaient traiter cette langue en inférieure. « Serait-ce un grief de la Nation, disait Van de Kastele, que la langue néerlandaise soit maintenue comme langue nationale et non mise au même rang qu'une étrangère. Non! Nobles et Puissants Seigneurs, il faut laisser toute liberté à ces quelques provinces frontières où le français est parlé à l'exclusion du néerlandais; il faut aussi laisser tous les particuliers libres d'employer la langue de leur choix; ces concessions ont déjà été faites par les décrets du Gouvernement. Mais le maintien et la défense d'une langue néerlandaise propre, qui est d'ailleurs parlée en divers dialectes par plus des cinq sixièmes de la Nation, est de la plus haute importance et intéresse l'indépendance de la Nation. Que le maintien de la langue néerlandaise soit un grief pour les partisans de l'influence étrangère, pour les gens qui désirent le retour de la domination française; mais ce n'est pas un grief de la Nation (1). »

Contre ce chauvinisme, le chef de l'opposition catholique, de Gerlache, soutenait l'égalité complète des deux langues. « Ne dirait-on pas que le gouvernement s'efforce de donner des titres d'extranéité à une partie de ses sujets? La langue française est notre langue comme la religion catholique romaine est notre religion. Cela nous empêche-t-il d'être réellement Belges (2)? » Le plus éloquent des orateurs ministériels, Doncker Curtius, traitait aussi le français de « voisine étrangère », mais il se plaignait avec raison des moqueries offensantes des Wallons. « Notre belle langue maternelle, disait-il, est journellement ravalée et ridiculisée par des gens qui ne la comprennent même pas, et le français que nous ne ridiculisons et ne dédaignons pas, nous est seul imposé comme le *nec plus ultra* de la beauté et de la perfection... Pourquoi donc afficher ce soi-disant grief, l'alléguer si passionnément en tête des griefs nationaux et y

(1) 13 décembre 1820, pp. 147-148.

(2) P. 148.

insister si longuement en langue française dans une assemblée où la tolérance, à cet égard, s'est toujours montrée du côté hollandais (1). »

Surlet de Chokier, enfin, quittait la question de prééminence linguistique et abordait un nouvel aspect du problème. « La liberté du langage, ou plutôt la proscription de celui qui est exclusivement en usage dans plusieurs provinces et parlé par tous les hommes instruits non seulement de cette Chambre, mais de tout le royaume, se lie trop intimement à la répartition inégale des emplois et des faveurs pour que je ne présente pas ici toutes les conséquences qui en découlent. Et, en effet, peut-on nier que ce soit un moyen qui a été employé, adopté et suivi avec partialité et persévérance pour éloigner des emplois les hommes les plus propres à servir l'État, et ainsi parvenir à en faire le domaine exclusif d'un petit nombre d'adeptes ? (2) »

Les préjugés intéressés des classes instruites se reflètent exactement dans ces quelques mots : le français est une langue supérieure, signe de l'instruction et de la distinction d'esprit ; ceux qui le parlent exclusivement sont les hommes les plus propres à servir l'État. Les autres Néerlandais, indignes ou incapables de servir leur pays, sont désignés par une périphrase dédaigneuse à la jalousie des candidats évincés. Ces conflits d'intérêts, inséparables de toute discussion politique, ont toujours faussé et obscurci la question flamande. Aucun des partis en jeu n'a pu s'en dégager, et ils ont souvent parlé plus haut à l'esprit public que les considérations d'équité et de patriotisme.

Un incident parlementaire montre à quel degré d'exaltation étaient arrivés les esprits : « A la séance du 18 mai 1850, deux membres ayant fait successivement des rapports de pétitions en hollandais, sans en présenter l'analyse en français,

(1) P. 148.

(2) P. 205, col. 1.

comme c'était l'usage, plusieurs méridionaux, qui ne connaissaient pas la langue du Nord, s'en plainquirent. Alors M. Van Damme, après avoir analysé une nouvelle pétition en hollandais, ajouta que si la Chambre voulait bien le regarder comme un acte de pure complaisance de sa part, il consentait à en reproduire l'explication en français. Ces étranges paroles excitèrent un grand tumulte dans l'assemblée, et le président ayant voulu mettre aux voix si les rapports faits en hollandais devaient être résumés en français, M. Barthélemy s'écria : « Si l'on soumet cette question à la Chambre, nous quittons la salle ; et si l'on persiste à ne vouloir s'expliquer que dans une langue que nous ne comprenons pas, nous regagnerons nos foyers, et nous déclarerons à nos provinces qu'elles ne peuvent plus être représentées. » Rien ne fut mis aux voix, et les Belges déclarèrent unanimement que désormais ils ne rapporteraient plus de pétition sinon en langue française (1). Les Belges prennent donc pour leur idiome préféré l'avantage qu'ils refusaient avec véhémence à celui de la majorité. Sauf de rares exceptions, ils ne s'étaient jamais exprimés en néerlandais aux États-Généraux (2).

Pendant que ces débats accroissaient l'éloignement des Belges pour le roi Guillaume, celui-ci, fidèle à sa politique de tergiversations et de demi-mesures, rétablissait l'usage officiel du français en pays flamand par les deux arrêtés du 28 août 1829 et un troisième du 4 juin 1850, qui les résume et les remplace. Ce dernier autorisait la rédaction d'actes authentiques et sous seing privé en toute langue choisie par les parties et connue des officiers ministériels et des témoins. Tous les tribunaux des Flandres étaient autorisés à admettre actes et plaidoiries en français quand cette langue était connue des juges. L'administration des quelques

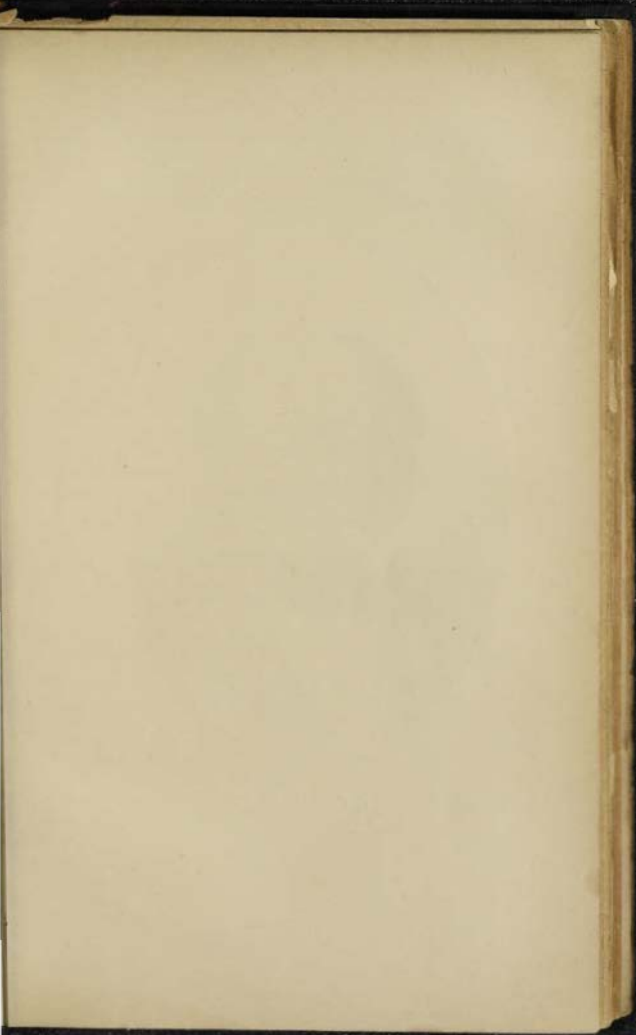
(1) DE GERLACHE, *Œuvres*, t. II, pp. 258-259.

(2) NOORDZIEK, SERRURE et VREDE, dans *Handelingen van het XI^e taal en letterkundig Congres*, 1870, pp. 96-97.

communes wallonnes comprises dans les provinces flamandes devait se faire en français. Quant aux provinces purement wallonnes ou hollandaises, la langue du territoire y restait seule officielle.

Cet arrêté donnait satisfaction à toutes les plaintes. Trois mois après, la Belgique se révoltait.







J.-F. WILLEMS.



CHAPITRE IV

WILLEMS ET L'ÉCOLE PHILOLOGIQUE DE GAND.

Le flamand supprimé comme langue officielle. — L'article 25 de la Constitution belge. — L'unité de langage; protestations. — Willems et ses amis à Gand. — Le théâtre flamand à Gand vers 1840. — Ledeganck relève la poésie flamande. — La réforme orthographique. — L'opinion flamingante se dessine. — Influence de Willems; sa mort. — Les cinq premiers congrès néerlandais. — Travaux philologiques de l'école de Gand.

La proclamation du français comme seule langue officielle fut un des premiers actes du nouveau gouvernement provisoire. Il publia, le 16 novembre 1850, un arrêté qui s'écarte sur trois points des décrets du roi Guillaume.

Cet arrêté supprime le néerlandais et l'allemand comme langues officielles et ne les admet plus que pour des traductions publiées par les soins des gouverneurs. Le roi n'avait jamais été aussi exclusif : il avait laissé les trois idiomes nationaux régner chacun chez lui. Cette suppression est motivée par cette raison absurde que les variations locales du flamand et de l'allemand rendent impossible la publication de textes officiels dans ces langues. En même temps,

les noms de *néerlandais* et *langue nationale* sont remplacés par le terme *flamand*, et l'orthographe de Siegenbeek, par celle de Desroches.

Le Gouvernement provisoire se montrait plus libéral que le roi en supprimant toute distinction de territoire pour les rapports des citoyens avec l'administration et la justice : les particuliers obtiennent le droit de s'exprimer dans les trois idiomes à Namur comme à Anvers et à Luxembourg. La seule restriction apportée à l'exercice de ce droit : « pourvu que la langue dont ils veulent faire usage soit comprise des juges et des avocats en matière civile, et en matière pénale, des juges, du ministère public et de leur défenseur », était empruntée au dernier décret du roi.

Mais la disposition essentielle de l'ancienne législation disparaissait : c'était l'obligation stricte pour les fonctionnaires de connaître la langue des populations qu'ils administrent. Les autorités des Flandres n'étaient plus légalement tenues de savoir le flamand, celles de la Wallonie, de savoir le français et les droits des particuliers restaient dans la pratique subordonnés au bon plaisir ou à l'ignorance des fonctionnaires. Tout allait donc, en dernier ressort, dépendre du gouvernement central, qui nomme arbitrairement aux fonctions publiques.

Or, en 1850, ni le Gouvernement, ni le peuple n'étaient bien disposés pour la langue du roi Guillaume. Tout son édifice scolaire fut détruit en un clin d'œil ; ses collèges passèrent aux mains du clergé ou tombèrent au rang d'écoles primaires ; les professeurs furent destitués en haine du gouvernement qui les avait nommés ; « l'école normale de Lierre, désertée par les professeurs hollandais, se trouva de fait supprimée (1) » ; le professeur hollandais de Bruges, Van Genabeth, dut s'enfuir sous le coup des menaces. Un arrêté du 22 octobre 1850 avait supprimé les cours spéciaux de langue néerlandaise, l'enseignement devant avoir lieu

(1) JUSTE, *loc. cit.*, p. 334.

dans la langue qui « conviendrait le mieux aux besoins des élèves. » Cette inutile périphrase désigne le français. L'emploi du latin pour les cours et examens des Universités fut abrogé par arrêté du 16 décembre 1850, et le français fut de nouveau seul à recueillir sa succession.

Un bouleversement analogue se produisit dans les autres branches de l'administration ; l'armée, en partie désorganisée, en partie rentrée en Hollande fut remplacée par des corps de volontaires, commandés par des officiers de hasard, souvent Français ou Polonais. Des arrêtés du 16 et du 27 octobre 1850 imposèrent, pour le commandement et l'administration, l'emploi exclusif du français « la langue la plus répandue en Belgique ». Les recensements successifs ont prouvé que cette affirmation était fautive (1). La magistrature fut épurée et la Chambre flamande de la Cour d'appel de Liège fut supprimée par arrêté du 15 octobre 1850 (2). Bien des liens d'affaires ou d'amitié furent aussi rompus entre la Hollande et la Belgique.

Tous ces changements amoindrissaient chez nous le rôle de la langue néerlandaise. Ils créèrent en quelques mois, en faveur du français, une prépondérance de fait qu'une réaction de force égale eût seule pu renverser. Le nouveau régime s'affermissait au contraire de jour en jour et se constituait légalement par le vote de la Loi fondamentale qui régit encore aujourd'hui la Belgique.

La question des langues avait assez agité le royaume des Pays-Bas pour mériter l'attention du Congrès national. Elle était tranchée par l'article 19 du projet de Constitution, ainsi conçu : « l'emploi des langues usitées en Belgique est facultatif, il ne peut être réglé que par la loi (3) ».

Le député Van Meenen, de Louvain, proposa la rédaction

(1) PRAYON, *De Belgische Taalwetten*. Gand, 1895, p. 125.

(2) PRAYON, *ibid.*

(3) HUYTENS, *Discussions du Congrès national*. Bruxelles, 1844, I, 27 décembre 1850.

suiuante, plus explicite et conçue dans un esprit plus libéral : « L'emploi des langues usitées en Belgique est facultatif pour les particuliers ; il ne peut être réglé que par la loi et qu'à l'égard des fonctionnaires non électifs. » La liberté illimitée du citoyen, l'obligation pour les pouvoirs publics de se conformer à ses vœux, y étaient clairement indiqués. L'assemblée refusa de prendre cet amendement en considération.

Une troisième rédaction fut proposée par Raikem, de Liège : « L'emploi des langues usitées en Belgique est facultatif ; il ne peut être réglé que pour les actes de l'autorité publique et seulement par la loi. » Son but était d'étendre les pouvoirs de la Législature. « Pour les actes de l'autorité, la langue doit être unique, sauf la traduction à y ajouter dans les cas nécessaires. »

Enfin, Devaux, de Bruges, vint représenter les intérêts des avocats français des Flandres, en proposant une quatrième rédaction : « L'emploi des langues usitées en Belgique est facultatif ; il ne peut être réglé que par la loi et seulement pour les actes de l'autorité publique et pour les affaires judiciaires. » — « J'ai eu en vue, dit-il, les plaidoiries qu'il faudrait laisser libres, car il est arrivé plusieurs fois qu'un accusé traduit devant ses juges n'entendait pas la langue dans laquelle les plaidoiries avaient lieu, et il eût sans doute préféré entendre plaider dans la sienne. » Après cette garantie en faveur des particuliers, vient une querelle de métier entre avocats : « D'un autre côté, dans les lieux où il y a des avocats qui parlent la langue flamande et la langue française, les avocats qui ne parlent que cette dernière sont en butte aux tracasseries de ceux qui préfèrent parler en flamand. Je voudrais qu'on laissât à la loi la faculté de prononcer à cet égard. »

La mesquinerie de ce point de vue fait espérer qu'ici les comptes rendus de Huyttens sont inexacts ou incomplets. Quoi qu'il en soit, le Congrès adopta cet amendement destiné à favoriser une classe restreinte dans l'exercice de sa

profession ; il devint l'article 25 de la Constitution belge.

Cet article entraîne pour le pouvoir législatif le droit de choisir une ou plusieurs langues officielles ; pour le pouvoir exécutif, le droit d'imposer ce choix à ses agents dans les conditions fixées par la loi ; pour les particuliers, le droit d'employer, dans la vie publique, celle des langues usitées en Belgique qui leur conviendra ; pour toutes les branches de l'administration dans la Belgique entière, l'obligation d'admettre les trois langues pour tout acte officiel d'un fonctionnaire ou d'un particulier et le droit d'employer la langue de leur choix. Les fonctionnaires civils, les officiers du ministère public, les professeurs et les militaires doivent accepter la langue choisie par leur chef ou supérieur hiérarchique.

Les libertés prodiguées avec profusion dans cet article ne peuvent manquer d'entrer en conflit : une foule d'actes officiels exigent la coopération du particulier et du fonctionnaire, l'un recevant ou constatant les déclarations de l'autre ; s'ils viennent à choisir des langues différentes, la Constitution leur donne raison à tous deux et toute entente devient impossible. Les droits du fonctionnaire payé pour servir l'État auraient du être subordonnés à ceux du citoyen qui n'a pas aliéné sa liberté, et pour ne pas exiger de tout fonctionnaire belge la connaissance des trois langues du pays, des droits plus étendus auraient dû être reconnus à chacune d'elles sur son territoire. En ignorant les divisions naturelles du pays pour y substituer une unité factice, le Congrès obéissait à la manie d'uniformité qui avait travaillé jadis les législateurs français.

L'article 25 de la Constitution, ayant négligé ces deux points, ne règle rien du tout. Il établit une véritable anarchie de langage, chacun parlant et écrivant à sa guise, sans avoir à se demander s'il est ou non compris de ses voisins. Chaque citoyen est en résumé censé parler une quelconque des trois langues belges et les comprendre toutes trois (1).

(1) ALLARD, *Belgique judiciaire*, 1884, p. 82 et suiv. — SIFFER,

Les restrictions apportées à ce système absurde peuvent être conformes au bon sens, elles sont contraires au texte exprès de notre Constitution.

Une aussi large tolérance n'a jamais été pratiquée en Belgique. L'ingérence journalière de l'administration dans toutes les affaires de quelque importance entraînait un avantage énorme en faveur de la langue qu'elle choisirait. Or, le Gouvernement provisoire avait régulièrement choisi le français pour tous les actes de l'autorité publique. A cette prépondérance légitime, le français ajouta un surcroît de prestige dû à l'action inconstitutionnelle des fonctionnaires ignorants du néerlandais qu'on recommençait, comme avant 1819, à envoyer dans les provinces flamandes. La liberté garantie à ces fonctionnaires entrant sans cesse en conflit avec les droits garantis au public, ils en vinrent, par la force des circonstances, à imposer aux administrés la langue française et l'étendirent bien au delà des limites que lui traçait le principe de la liberté du langage.

Le désir de substituer à cette liberté l'unité absolue de langue officielle s'était manifestée au Congrès par l'amendement Raikem. Il persista à s'affirmer après le rejet de cet amendement.

Un témoignage anonyme et par conséquent suspect accuse le ministère de 1852, où ne siégeait aucun Flamand, mais où un Français, M. Evain, avait été admis, d'avoir banni le flamand de l'administration sous la pression du gouvernement français. La diplomatie de Louis-Philippe aurait aussi empêché en 1856 le ministre de Theux d'ériger en Académie flamande la société pour l'avancement de la langue et de la littérature néerlandaises (1). Dans la situation incertaine et dépendante de la Belgique avant le traité des vingt-quatre articles, une pression de ce genre était possible.

Une autre source accuse Charles Rogier d'avoir faussé

De landtalen voor de Grondwet, Nederl. Mus., 1880, II, pp. 51 et suiv.

(1) *In Vlaenderen vlaemsch*, Anvers, 1861.

l'esprit de la Constitution. Il aurait écrit en 1854, à Raikem, que l'unité de langage était la base nécessaire d'un État solide et que le français devait être la langue de la Belgique. Le moyen d'obtenir l'unité serait le choix de candidats wallons et luxembourgeois pour les fonctions dans l'armée, l'administration et la magistrature. Les Flamands seraient ainsi forcés d'apprendre le français (1).

La Constitution prévoyait un règlement spécial des rapports de langage pour les affaires judiciaires. Mais avant le vote, en 1875, de la loi annoncée par l'article 23, quel régime devait régner dans les tribunaux? Sur ce point, quatre interprétations sont en présence : l'une, défendue en 1864 à la Cour d'appel de Bruxelles par le procureur général Mestdach de ter Kiele, attribue une valeur légale à l'arrêté du Gouvernement provisoire du 16 novembre 1830 dont l'article 6 défend aux parties de s'exprimer en une langue ignorée « des juges ou des avocats plaidants, en matière civile; et en matière pénale, des juges, du ministère public et de leur défenseur (2) ». Cet arrêté fut pris quelques jours après que le Congrès se fut emparé du pouvoir législatif. Il n'a donc pas force de loi.

Une deuxième interprétation admet l'arrêté du 4 juin 1830 du roi Guillaume, autorisant les plaidoiries françaises quand cette langue était connue des juges, comme complétant la Constitution belge. Il semble que la Révolution et la Constitution annulent au contraire cet arrêté.

Une troisième soutient que les tribunaux devaient accepter la langue des parties et demandait l'instruction, le réquisitoire, les plaidoiries et la sentence en flamand chaque fois que les parties se servaient de cette langue. L'obligation

(1) Lettre citée dans une conférence de GÉRARD et rappelée par VLEESCHOUWER, *Bijvoegsel op Reinaert*. Anvers, 1866.

Cette lettre est une pure invention, mais n'en caractérise pas moins la manière dont les flamingants jugeaient la politique belge et surtout l'action de Ch. Rogier.

(2) MAX ROOSES, *Levensschets van J.-F. Willems*, p. 97.

pour les juges de s'exprimer dans la langue comprise des justiciables leur paraît découler du droit du justiciable d'employer cette langue. Cette interprétation est inadmissible, puisqu'elle détruit la liberté des magistrats, garantie par la Constitution aussi bien que celle des justiciables.

Une quatrième interprétation, enfin, soutenue dans la *Belgique judiciaire* (1) par A. Allard et admise par la Cour d'appel de Bruxelles en 1874, reconnaît une égale liberté aux parties et aux juges, les interprètes intervenant quand on cesse de se comprendre. Une pareille situation appelait une prompte réforme, et il restera toujours étrange qu'aucun des gouvernements qui se sont succédé depuis 1830 n'ait voulu déposer la loi promise par la Constitution pour mettre fin à un état de choses aussi irrégulier.

La langue néerlandaise, ainsi repoussée par le Gouvernement sans que le peuple la défendît, était menacée dans son existence. Son rôle, en Belgique, paraissait bien fini. Elle n'avait jamais possédé la régularité du français; les efforts du roi Guillaume pour la réduire au moule hollandais n'avaient pas abouti, faute de temps. Elle n'avait été obligatoire dans les tribunaux que pendant six ans, et n'avait atteint qu'en 1829 la classe supérieure des athénées. Il était donc possible à ses adversaires de lui refuser le caractère d'une langue littéraire, comme on l'avait fait par l'arrêté du 16 novembre 1830. Elle était bannie des écoles officielles, et sans pousser l'extravagance jusqu'à faire publier par cinq gouverneurs, cinq traductions des lois et arrêtés belges en cinq patois divers, le Gouvernement fit rédiger la traduction des lois dans un flamand bourré de fautes et de contre-sens (2), et y admit, en quatorze ans (1850-1844), six changements successifs de l'orthographe (3).

(1) *Belgique judiciaire*, 1864, p. 82.

(2) *Annales parlementaires, Chambre*, 20 janvier et 1^{er} décembre 1837.

(3) *Annales parlementaires, Chambre*, 31 janvier 1844.

Un tel régime ne pouvait guère être moins funeste au néerlandais que celui de Napoléon I^{er}. Où trouver désormais des écrivains pour l'écrire, un public pour le lire? Malgré les encouragements du roi Guillaume, la littérature néerlandaise était restée presque nulle en Belgique. Après 1850, on pouvait s'attendre à la voir disparaître tout à fait. Ce fut justement le contraire qui arriva.

Un Hollandais ne trouva d'autre explication à ce fait inattendu que la manie d'opposition qui fait, selon lui, le fond du caractère belge. Nous l'expliquerons d'une manière plus naturelle. Si le règne de la langue néerlandaise, de 1820 à 1850, avait été trop court pour porter des fruits, il avait pu répandre et faire germer des semences. L'attention de la nation se reporta sur la langue oubliée, les écoles publiques l'apprirent à la jeunesse et, au moment où le roi était chassé, les jeunes gens sortis de ses écoles conservèrent et sauvèrent sa langue, comme des rhétoriciens ignorants l'avaient conservée sous la domination française.

Une autre cause de la renaissance du flamand fut la réaction qui suit toute secousse violente. La Révolution belge avait éveillé plus d'espérances qu'elle n'en pouvait satisfaire, causé une guerre peu glorieuse mais très chère, de sanglantes émeutes et un trouble profond dans la société et les affaires. Elle avait aigri l'orangisme de Gand et d'Anvers et fermé le marché hollandais à l'industrie linière. Il s'en suivit dans les Flandres un mécontentement qui ne craignait pas de s'affirmer devant les Chambres belges. Le député west-flamand Rodenbach s'écriait en séance du 28 décembre 1851 que « la partialité dans les emplois publics devenait aussi révoltante que sous le gouvernement précédent, puisque sur trois cent quatre-vingts employés des administrations centrales, à Bruxelles, il n'y en avait que vingt-deux des Flandres. » — Delehay, député de Gand, disait le 7 décembre 1859, que les griefs de la Belgique contre les Hollandais « pouvaient être aujourd'hui articulés par les Flandres contre les autres provinces ».

Ces dispositions encouragèrent les partisans de la langue néerlandaise à une propagande ouverte. Le premier à s'élever contre l'abandon du flamand fut Blommaert dans une brochure parue à Gand, en 1834 (1). La même année, Willems affirmait publiquement les mêmes vues. Son orangisme déclaré et ses brochures contre la Révolution lui avaient valu une disgrâce assez douce. Il avait été déplacé d'Anvers à Eecloo et, tout en suivant les événements avec intérêt, s'y était absorbé dans l'étude à laquelle l'avait poussé le poète et savant hollandais Bilderdijk, et qu'il avait déjà pratiquée avec succès : la philologie. Son ardeur, mise jadis au service de la cause orangiste, se reporta sur cette science, pratiquée surtout par les Allemands.

Mone, professeur à Louvain, avait publié un inventaire des manuscrits néerlandais qui servit de guide aux chercheurs suivants. Plus ardent et plus heureux, Hoffmann von Fallersleben était venu à pied de Marburg à Leyden, en 1821, pour y copier des manuscrits. Devenu ensuite bibliothécaire, puis professeur à Breslau, il y publia plus de poèmes, de pièces de théâtre, de chansons, de proverbes moyen-néerlandais que ne le fit jamais aucun philologue hollandais ou belge. Il s'assimila le tour d'esprit et d'expression des anciens au point d'écrire de charmants poèmes en vieux flamand et, mieux que personne, il a compris et aimé l'ancienne poésie dans ce qu'elle avait de plus frais et de plus délicat. Il va à la légende, à la chanson, au proverbe, à tout ce qui sort du cœur populaire, sans s'attarder aux volumes indigestes issus du cerveau des scribes. Son appréciation sympathique du moyen âge flamand le rapproche de Willems, avec qui il se lia à Gand, en 1836 (2).

Le fondateur des études germaniques, Jakob Grimm, avait décidé la vocation de Hoffmann. Il contribua au réveil de la philologie néerlandaise par la publication du texte

(1) Cf. *De Vlaemsche beweging*, door HOFFMANN VON FALLERSLEBEN. Rotterdam, 1836.

(2) HEREMANS, *Hoffmann von Fallersleben*, *Nederl. Mus.*, 1874.

moyen-néerlandais du *Roman du Renard* et inspira à Willems le goût de cet ouvrage. Une correspondance entre les deux savants s'en suivit, et Willems publia, en 1834, une version moderne de *Reinaert de Vos*. Il rapprochait ainsi du peuple la source première des naïves joyeusetés encore populaires aujourd'hui dans les campagnes. La grave préface de son œuvre badine rappelle la nécessité de maintenir le flamand en Belgique.

L'étude de l'ancienne littérature reçut les encouragements du gouvernement belge. La protection des historiens et hommes politiques de Gerlache et Van de Weyer et des professeurs Warnkönig et De Ram (1) fit cesser la disgrâce de Willems, et le Gouvernement lui donna une fonction dans l'enregistrement à Gand où la langue néerlandaise renaissait.

Un annuaire de littérature flamande (*Nederduitsch letterkundig jaarboekje*) s'y publiait sous la direction de Rens qui devait lui assurer longue vie et large publicité. Une société de littérature néerlandaise s'y constitua bientôt sous la devise : *De taal is gansch het volk* (*La langue est toute la nation*), qui semblait affirmer l'unité de la Hollande et de la Belgique et repousser les Wallons comme étrangers. Cette société créa le second organe des lettres néerlandaises, le supplément artistique, littéraire et scientifique de la *Gazette de Gand*.

Après avoir rendu à Willems un milieu sympathique et une position lucrative, le Gouvernement le nomma membre de la Commission royale d'histoire et lui fit publier, en 1836, un texte moyen-néerlandais du *Reinaert*, découvert par lui. Cette édition fonda sa réputation dans le monde des germanistes. Il publia la même année la chanson de geste de la bataille de Wœringen, par Van Heelu; en 1840, celle d'Édouard III, par Boendaale, et entre 1839 et 1845, les *Gestes de Brabant*, du même auteur. Ces livres importants

(1) SNELLAERT, *Nécrologie de Willems*. *Dolgisch Museum*,

pour l'histoire de Belgique parurent aux frais et sous le patronage du Gouvernement.

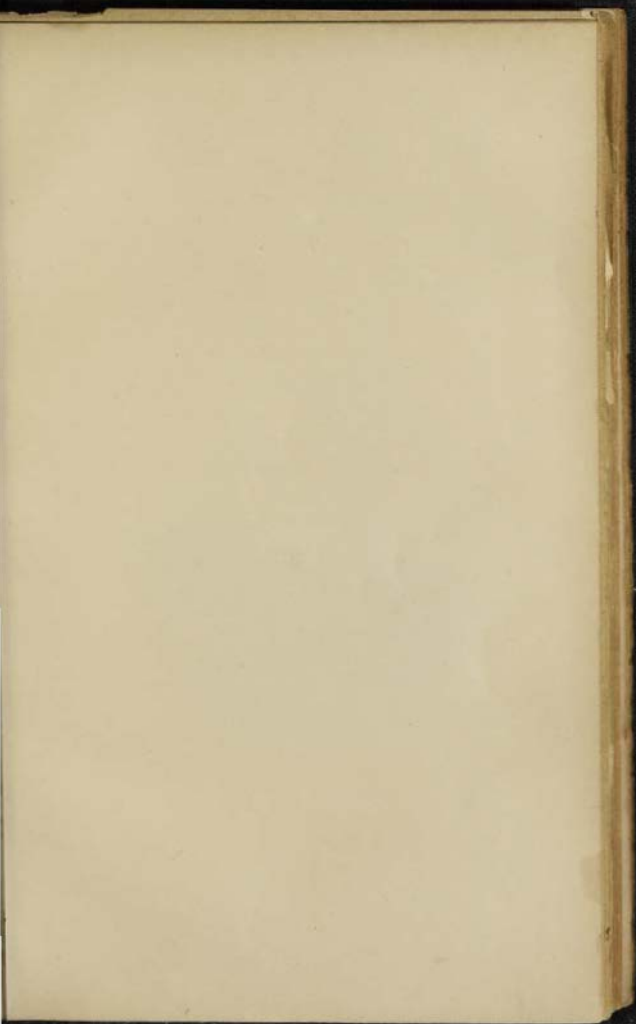
Ces nombreuses faveurs tiennent-elles seulement à la protection de quelques hommes influents? Sont-elles dues à un sincère désir d'encourager les études historiques ou la langue flamande? Ou espérait-on adoucir, par des concessions anodines des adversaires déclarés et détourner vers les belles lettres et l'archéologie un courant dangereux pour l'unité nationale?

Tous ces mobiles auront sans doute pesé sur la volonté collective des ministres belges, mais le dernier aura été le plus décisif et le plus permanent. Les écrivains flamands, quelques Gantois exceptés, étaient pauvres; une mince pension ou une sinécure pouvait les baillonner et susciter contre eux les méfiances du peuple. De leur côté, ils ne pouvaient repousser des subsides et des traitements dont ils vivaient et dont ils défrayaient leurs études et leur propagande.

Mais si le gouvernement belge espérait les désarmer, il fut déçu dans son attente. Willems et ses amis ne considéraient l'érudition et la littérature que comme une porte ouverte sur l'esprit public et la vie officielle, comme un moyen de maintenir leur langue et de préparer son retour dans la vie nationale. Relever la race néerlandaise dans sa propre estime et chasser les idées étrangères avec la langue qui les avait apportées, restait le but final de leurs efforts.

Willems avait le goût et le don de la propagande. Il associa à ses travaux deux amis d'avant la Révolution, l'abbé David et le docteur Snellaert. La génération actuelle, voyant les noms de David et Willems opposés l'un à l'autre sur le drapeau de deux partis qui se combattent, ne soupçonne plus guère l'étroite amitié personnelle et le parfait accord politique qui unissait ces deux hommes, nés dans des localités voisines et dans une condition semblable.

Jean-Baptiste David naquit en 1801, à Lierre, non loin du





Chanoine DAVID.

village de Willems, qui était son aîné de sept ans. Ils se rencontrèrent à Anvers, et y associèrent leurs études. En 1820, David se voua à la prêtrise. Il devint, dès 1825, professeur à l'athénée d'Anvers, puis au séminaire de Malines. Il publia une grammaire et une chrestomathie flamandes qui repoussaient la distinction entre le néerlandais du Nord et celui du Midi. En 1834, il fut professeur d'histoire et de littérature flamande à l'université catholique de Louvain, et sa chaire devint un centre d'études et d'active propagande. Il fonda, en 1840, une revue scolaire, *De Midde-laer (le Médiateur)*, qui propagea la langue néerlandaise dans les écoles catholiques, et un cercle d'étudiants, *Met tijd en vlijt* (1), dont il fut président effectif, et d'où sortirent plusieurs poètes distingués et une foule de zélés patriotes. Nous signalerons à leur place les incidents et les résultats de sa propagande, ainsi que ses importants travaux philologiques.

Il a laissé, en outre, une histoire nationale en onze volumes (1842-1866), qui témoigne d'un labeur consciencieux. C'est une œuvre massive et érudite, inépuisable de renseignements, mais sans unité. Le sujet trop vaste y écrase l'idée dominante sous la variété des épisodes. Le souci du naturel a poussé l'auteur à abuser des tournures populaires et le mène parfois à la vulgarité. Ni la valeur ni le succès de ce livre ne répondaient au travail qu'il a coûté. Les publications d'anciens auteurs de David sont bien supérieures à son histoire nationale. Lorsque le vieux savant quitta sa chaire en 1865, il avait fait pour la connaissance de la langue et de la littérature flamandes autant que Willems lui-même et plus qu'aucun autre Belge (2).

L'amitié de jeunesse avait été le premier lien entre David et Willems; un autre érudit, C.-P. Serrure, momentanément réduit avant la Révolution à se faire l'employé de Willems,

(1) Par le temps et l'application.

(2) HEREMANS, *J.-B. David. Nederlandsch Museum*, 1881.

devint son ami et son collaborateur. Quand Serrure eut achevé ses études de droit, son ancien patron le retrouva à Gand comme archiviste de la province.

Une recrue plus ardente pour le groupe flamand fut le médecin courtraisien Snellaert, que ses études à l'école militaire de médecine d'Utrecht, puis son passage à l'armée hollandaise dans la campagne contre les Belges, avaient pénétré de sentiments hollandais. En 1853, il quitta l'armée, et reprit, sur un autre terrain, la guerre contre l'influence française. Willems le fit couronner en 1858 par l'Académie pour une dissertation d'histoire littéraire et il se voua avec passion à l'étude du passé national. Deux érudits, formés avant la Révolution, se joignirent à Willems et à ses amis : le riche Gantois Blommaert, élève de Schrant, ardent bibliophile autant qu'orangiste fongueux, et le professeur limbourgeois Bormans. Ce dernier ne resta que deux années à Gand.

Soutenus par un groupe nombreux et influent d'anciens orangistes, ces hommes constituèrent une Société patronnée par l'État, une sorte d'Académie, et fondèrent, en 1857, une revue dirigée par Willems, le *Belgisch Museum*.

Le premier numéro débutait en affirmant que le patriotisme et la religion réclamaient le maintien de la langue flamande. Il condamnait les races latines pour des raisons empruntées à Fichte. « Dans les pays dont la corruption de mœurs, l'esprit servile du peuple et l'imitation des usages étrangers ont effacé le caractère original, les mots perdent peu à peu leur ancienne signification ou disparaissent tout à fait. Et s'ils se maintiennent en usage, c'est comme simples signes d'idées qui leur sont arbitrairement attachées (1). »
« Heureux le peuple doué d'une langue dont la source transparente fait encore jaillir la forme et le sens des mots, chez qui l'étymologie conserve et explique en quelque sorte les idées des ancêtres, constitue une philosophie nationale ; et chez qui le sentiment s'épanche et se transmet vivant

(1) *Belgisch Museum*, 1, p. 209.

dans le son et l'accent. Une telle langue nous est restée dans le néerlandais. Presque tous les mots portent chez nous l'empreinte, le signe de leur signification. Il suffit d'y remarquer la racine, et elle n'est pas difficile à découvrir quand on sait qu'elle porte toujours l'accent tonique. L'idée exprimée par la racine se retrouve chez nous dans tous les mots composés (1). »

Cette théorie explique le reproche de *fétichisme linguistique* lancé jadis par M. Stécher à Willems. Elle constitue un culte étrange à première vue du langage pour lui-même. Le fait sur lequel elle repose, la transparence des dérivations dans les langues germaniques, est exact et doit exercer quelque influence sur la culture nationale. Mais Willems oubliait qu'une telle influence ne peut prévaloir sur l'action autrement énergique qu'exercent sur l'état mental les conditions économiques et sociales, religieuses et morales d'une civilisation.

Ce nouveau programme, régénération de la Belgique par la langue flamande, prouve l'élasticité d'esprit avec laquelle Willems s'adapta après 1830 au nouvel ordre de choses.

Malgré sa chère maison d'Orange chassée de Belgique, l'État néerlandais, son idéal politique, anéanti, l'influence française triomphante, Willems conserve dans toute leur énergie sa foi dans la race néerlandaise, son amour pour la patrie germanique. Il accepte la séparation avec les nombreux orangistes de Belgique, et reporte sur le langage, le seul débris de l'unité des Pays-Bas, son vieil amour pour la royauté et l'État hollandais.

La revue consacrée à la défense de ces idées nouvelles prit une tournure archéologique et érudite, nuisible à sa popularité, mais conforme aux goûts de Willems et aux intentions du gouvernement belge. Les érudits gantois y publiaient leurs découvertes sur le terrain nouveau qu'ils exploiraient, et en firent un recueil précieux pour l'histoire

(1) *Belgisch Museum*, 1, p. 210.

de l'ancienne littérature. La diplomatique, la généalogie, l'histoire de l'art et la métrique y sont aussi traitées avec plus d'abondance que de méthode. L'activité de Willems fournit la plupart des articles, en même temps que la direction de la revue, qui tomba à sa mort, en 1847.

Ses goûts archéologiques ne lui faisaient pas négliger les besoins du présent. En 1840, il se tourna vers le théâtre, la meilleure tribune pour s'adresser aux masses. Le roi Guillaume avait encouragé la scène des rhétoriciens sans l'élever au-dessus de la médiocrité. Vers 1830, il y avait à Anvers trois cercles dramatiques, à Bruxelles, un seul, à Gand, deux, qui donnaient chacun une ou deux représentations par an (1). Willems entreprit de relever l'une des chambres de rhétorique gantoises en y substituant la diction hollandaise et un jeu plus soigné à la mimique vulgaire et à la prononciation patoisante des auteurs. Il répandit les principes de la dramaturgie de Hambourg et remplaça les pochades régnantes par des traductions châtiées de Kotzebue et d'auteurs français. Mais ni les arbitres de concours ni le gros public n'acceptèrent ses goûts lettrés ; il se vit déserté de ses acteurs et abandonna, à sa mort, la scène flamande à la trivialité.

Le succès allait à un cercle concurrent, où un étudiant en médecine, Hippolyte Van Peene, cumulait les fonctions de directeur, de souffleur, de musicien et d'acteur, et rédigeait en même temps les vaudevilles, parodies et libretti d'opérettes de son répertoire, les partitions étant l'œuvre de son beau-frère Miry, le chef d'orchestre de la troupe. Les piécettes de Van Peene sont restées à la scène grâce à leur entrain et à leur facilité. Le jeu animé de sa femme, l'étoile de la troupe, et le talent du relieur Onderciet, qui remplissait les premiers rôles, lui valurent de nombreux succès de concours et une popularité constante de 1840 à 1864, l'année

(1) Verbrugghen au Congrès néerlandais de 1875.

de sa mort. Le théâtre avait fini par devenir un gagne-pain pour lui et ses amis.

Leur mérite est d'avoir dégagé la scène flamande de la raideur rhétoricienne, d'y avoir introduit la vie et le naturel. Quoiqu'il eût de l'esprit, Van Peene ne peut prétendre au mérite littéraire. Son langage fourmille de fautes grossières et ses meilleures pièces manquent de fonds (1). De Gand, son genre gagna la scène anversoise avec Rosseels, ainsi que la scène flamande qui subsista sans interruption à Bruxelles (2), et s'étendit peu à peu dans tout le pays. Vers 1846, le clergé commença à combattre l'envahissement de cette passion profane et écarta du théâtre des éléments cultivés et sérieux qui eussent pu le relever (3). Il ne devint cependant jamais immoral, mais resta frivole et rudimentaire. La vanité et la gaieté portaient sur la scène des ouvriers qui ne corrigeaient pas par le travail leur raideur naturelle. Les mieux doués tournaient à la pose et à la bouffonnerie et leur ignorance les éloignait du genre sérieux autant que leur légèreté (4). Il ne se produisait pas de pièces littéraires, car elles n'auraient eu aucune chance d'être représentées (5).

Willems, vaincu de ce côté par le mauvais goût et l'ignorance de ses compatriotes, eut le bonheur de voir progresser la langue flamande d'un autre côté. Les succès de lecture sont plus faciles que les succès de représentation, et un

(1) *Het Nederlandsch tooneel te Gent in 1840. Nederlandsch Museum* (1890). — ROGGE, *Onuitgegeven gedenkbladen, ibid.*

(2) *Verstog over den toestand van het vlaamsch tooneel te Brussel.*

(3) ROGGE, *loc. cit.*

(4) LAUWERS, *Mijn gedenkboek*. Termonde, 1847. — A. SNIEDERS, *De Koningin van het voelicht*. Anvers, Volled. Werken (1876-1886), vol. 19.

(5) SLEECKX, *Literatuur en kunst*. Gand, 1880. *Brieven over het nederlandsch tooneel. Te zijn of niet te zijn.*

poète surgit à Gand qui s'empara de la popularité et qui est resté classique jusqu'aujourd'hui, Charles-Louis Ledeganck, né à Eecloo en 1805.

Fils d'un maître d'école, dépourvu d'une instruction primaire développée, il demanda, très jeune encore, son pain quotidien aux fonctions de commis à l'hôtel de ville de sa ville natale. Il était passionné pour la lecture et l'étude et ne connut d'abord qu'un écrivain national. Comme Théodore Van Rijswijk, il trouva dans la maison paternelle le père Cats, le poète aimé de la bourgeoisie, que sa mère savait par cœur. Comme Willems, il dut aux rhétoriciens le goût de la versification.

C'est de leurs modèles que s'inspirèrent ses premières œuvres, des poèmes didactiques en alexandrins. Il fut couronné à Deynze, en 1827, dans un concours sur les avantages et les inconvénients de l'art dramatique. Son poème est une dissertation ordonnée avec la même régularité qu'un sermon de Massillon ; le pour et le contre sont tour à tour discutés dans un style chargé de comparaisons, d'épithètes et d'allusions mythologiques. « L'éloge de la peinture », « l'industrie linière » sont d'autres poèmes de concours. On leur reproche avec raison des divisions apprêtées, des transitions laborieuses, l'abus de la mythologie païenne, une versification pesante, un ton boursoufflé et raide. Partout paraît la main de l'écrivain qui confectionne son morceau pièce à pièce (1).

Les écrits des rhétoriciens étaient si mauvais, que Ledeganck marque sur eux un notable progrès : grâce à son goût naturel, grâce à la lecture des classiques hollandais du XVIII^e siècle, il a tous leurs défauts à un degré moindre. Les qualités qui leur manquaient le plus, le naturel, la simplicité, il les apprit chez un écrivain moderne, Tollens, dont les œuvres lui avaient été données par l'orangiste gantois Vervier. Tollens écrivait non de lourdes démonstrations,

(1) A. VAN BOGAERT, *Het Belfort*, Gand, 1889, n° 7.

mais des ballades ou récits, des strophes lyriques chantant la vie de famille, la charité, la patrie. Il exprimait non des réflexions, mais des sentiments et approchait par là de la poésie véritable. Ses vers courts, ses rythmes coulants rappellent la simplicité du chant populaire; son langage renonce à la pompe classique pour adopter un tour familier.

Dès 1827, Ledeganck imite son tour d'idée et d'expression, ainsi que ses formes rythmiques. Il chante l'hirondelle, l'amour paternel; il déplore la mort prématurée d'une jeune fille ou célèbre les joies de l'amour conjugal. Mais il ne renonce à la poésie de concours qu'après 1855. Le gouvernement belge, suivant un usage qui n'est pas encore éteint, invita, en 1854, les rimeurs de Belgique à chanter le triomphe de l'indépendance nationale. Ledeganck obtint le premier prix. Son œuvre, sans se délivrer des défauts inhérents au genre, se distingue par son harmonie et par une simplicité relative.

Mais sa principale qualité est d'être la dernière de son espèce. Couronné dans un grand concours officiel, Ledeganck va dédaigner les lauriers inférieurs et n'obéira plus qu'à son inspiration. Sa deuxième période poétique s'ouvre, plus féconde et plus brillante que la première. Elle était préparée par des études sérieuses.

La soif de science dont il était dévoré lui fit connaître non seulement des écrivains néerlandais et français peu accessibles aux Belges de son époque, comme Victor Hugo et Lamartine, elle lui fit apprendre l'allemand et l'anglais: il lut Schiller et Byron et fut attiré par la fougue descriptive de ce dernier. Il étudia seul le latin et le grec et fréquenta les cours de droit de l'université de Gand. Il s'y rendait à pied, plusieurs fois par semaine, sans abandonner son travail de commis. En 1855, à l'âge de trente ans, il conquérait, en même temps que sa palme littéraire, le grade de docteur en droit.

Tous ces travaux élargirent son horizon. Il devint plus sévère envers lui-même et se mit à écrire en vue du public

éclairé et dans l'esprit de l'école romantique. Les fruits de cette tendance nouvelle parurent en 1839 sous le titre de *Fleurs de mon printemps* (*Bloemen mijner lente*).

L'œuvre capitale de ce recueil est « Le Piano » (*Het Klavier*) peignant avec une variété extraordinaire de rythme et de langage l'influence pénétrante de la musique sur l'âme humaine. Un poème sur la paix (*De Vrede*) salue le retour du calme dans la patrie souvent dévastée.

L'influence du romantisme s'accuse surtout dans trois ballades. La mort de Baudouin de Constantinople, prisonnier des Bulgares, assassiné à l'instigation de leur reine, est traitée en un long récit mouvementé et alerte, sur un ton coulant et populaire. Le sujet et la manière rappellent quelque peu la course à la fonderie, de Schiller. La Chaudière dans la forêt (*De Hut in 't Woud*) nous raconte la rencontre d'un noble chasseur avec sa femme infidèle tombée dans la misère; elle meurt consolée par le pardon de celui qu'elle a trahi.

Ces deux récits traduisent le côté violent et moyen-âgeux du romantisme; la ballade Fritz et Mathilde rend son aspect sentimental et mélancolique. Elle nous peint la mort héroïque d'un tendre guerrier belge à Waterloo pendant que sa fiancée poitrinaire se consume en soupirant après lui. Un adieu à la muse ferme le recueil, parce que, dit le poète, elle ne convient plus au sérieux de l'âge viril. Cette conception étroite du rôle de la poésie est un héritage des rhétoriciens.

Une transformation survenait vers 1840, dans l'existence de Ledeganck. Son travail persévérant l'élevait, après sa trentième année, à une condition qui longtemps lui avait paru inaccessible. Le gouvernement le nommait juge de paix à Somerghem, et membre de la Commission instituée pour fixer l'orthographe flamande. Il se maria bientôt et adressa à sa femme quelques pièces de vers agréablement tournées. Dès lors commençait une vie nouvelle.

Le trait dominant de cette troisième période est l'ardeur

de propagande allumée en lui par Willems et Snellaert. Il avait travaillé auparavant pour acquérir savoir et honneurs, mais toujours pour lui-même. Désormais il met au service de la cause flamande sa science et son talent. Ses examens à peine terminés, il entreprend une traduction du Code civil qui répondait à un besoin, à en juger par le nombre d'éditions qui suivirent la première, parue en 1841.

Ce travail absorbant ne l'empêcha pas d'écrire une touchante élogie sur la mort de sa mère, qui témoigne d'un progrès constant dans la versification et le style, et une longue ballade, *Le château de Somerghem (Het burgslot van Somerghem)*, une sombre histoire aux caractères faiblement esquissés.

Dans *La Folle (De Zinnelooze)*, Ledeganck a voulu se laver du reproche d'écrire sans but moral. Il y a intercalé des considérations sur la fragilité de la raison et sur les merveilles réalisées par la charité chrétienne dans les hôpitaux et les asiles de malheureux. Cette partie didactique surplombe le récit des infortunes d'une jeune mère devenue folle par la perte d'un enfant adoré et s'emparant d'un autre enfant entré par hasard dans sa cellule. L'intérêt du sujet y est renforcé par l'énergie des peintures. Les mêmes qualités de sérieux dans le fonds et de souplesse dans la forme se trouvent dans nombre de courts poèmes.

Mais un accent autrement personnel perce dans *l'Adieu à la jeunesse (Vaarwel tot de jeugd)*. Cette pièce exprime le mépris des plaisirs mondains où s'avalissent la plupart des hommes, l'amour du travail et de la science qui dominaient la vie de Ledeganck. Ses compagnons de jeunesse, plongés dans les amusements matériels, l'ont laissé s'élaner seul dans le monde idéal, mais son labeur solitaire à fini par être éclairé de la présence d'un ange de tendresse.

Ce dégoût de la réalité rappelle Schiller, auquel Ledeganck ressemble par maint côté de son talent et de son caractère. C'est la même gravité, un peu emphatique, dans la vie et dans les récits, la même union de l'étude et de la poésie, la

même prédominance du raisonnement sur la fantaisie et la sensibilité. Mais ces deux esprits s'arrêtent à des degrés bien éloignés. Ledeganck apprend la grammaire grecque et les Pandectes à l'âge où Schiller avait terminé ses études médicales et abordait les plus graves problèmes de la philosophie et de l'histoire, et le poète flamand ne s'élève qu'à l'idée nationaliste pendant que l'écrivain allemand se prend aux plus hautes questions qu'ait pu concevoir l'esprit humain.

Le patriotisme inspira à Ledeganck son chef d'œuvre, la trilogie *Les trois Villes sœurs* (*De drie Zustersteden*), resté le poème classique flamand par excellence. C'est l'éloge des trois capitales des Flandres : Gand, ville de l'industrie ; Bruges, ville des souvenirs ; Anvers, ville du commerce et des grands peintres. Leurs gloires passées et leur prospérité présente sont attribuées à leur fidélité aux traditions et au langage national. Renoncer à celui-ci pour suivre le Midi efféminé serait la mort des Flandres.

Ces pensées sont développées dans l'esprit et le style de Byron : fonds prosaïque relevé par un accent passionné, accumulation de comparaisons, expressions parfois forcées et dures, ces défauts qui ont fait baisser la gloire de Byron déparent également son imitateur. « Les trois Villes sœurs » durent à leur sujet un succès que jamais œuvre poétique n'avait conquis en Flandre auparavant.

Le voyage de Ledeganck à Anvers, en 1846, année de la publication, se transforma en marche triomphale. Il mourut un an après, en pleine floraison littéraire, par suite des excès de travail qui minaient sa constitution naturellement faible.

Il avait rendu à la poésie flamande le souci de la dignité, de la sincérité, de la correction, qu'elle avait perdu depuis des siècles. Le Flamand cultivé entendit enfin les sentiments de son époque et de sa patrie rendus par un écrivain digne de se ranger à côté des écoles romantiques des pays voisins. On avait écrit avant Ledeganck des vers flamands, mais

c'est de lui que date la renaissance de la poésie flamande.

Ni sa popularité ni sa valeur n'ont été égalées par les autres poètes gantois de son époque. Le plus connu, Prudent Van Duyse, ne se lit plus aujourd'hui. Les pièces de circonstances et les improvisations dont il relevait les fêtes du groupe flamand, l'enthousiasme avec lequel il secondait la propagande de Willems firent surtout sa réputation. Il a gaspillé son talent en d'innombrables poèmes où les belles idées et les beaux vers abondent, mais noyés dans un style prolix et négligé.

Le réveil et le succès inattendu de la littérature flamande permirent à ses partisans de hausser la voix et leur fit obtenir du régime de 1850, qui avait désorganisé à plaisir l'orthographe néerlandaise, une nouvelle réglementation de cette orthographe. L'établissement de règles uniformes fut mis au concours par un arrêté royal de septembre 1856. En 1857, une Commission, composée de professeurs et d'écrivains, fut chargée d'apprécier les douze mémoires présentés au concours. La Commission, n'approuvant aucune des douze solutions proposées, chargea son secrétaire Bormans de formuler des règles en son nom. Son rapport ne devait paraître qu'en 1841.

L'année où fut nommée la Commission de l'orthographe fut aussi la première où le parlement belge, dont les préventions universelles avaient banni l'usage du flamand, discuta les intérêts de la langue flamande. La traduction officielle du bulletin des lois et arrêtés fut critiquée comme « un monument d'ignorance absolue, non seulement du génie de la langue, mais encore de toutes les règles de grammaire et de syntaxe (1) ». Le représentant Pollenus se plaignit de son orthographe ridicule. Le ministre demanda l'augmentation du crédit pour la traduction.

Les attaques dirigées dans la presse et à la Chambre

(1) LEJEUNE, *Annales parlementaires*, 20 janvier 1857.

contre l'orthographe de Desroches, et surtout la composition de la Commission, où Willems siégeait entouré de ses amis, inquiétèrent les adversaires de l'unité néerlandaise. Ils se groupèrent pour combattre la réforme proposée par le gouvernement. Un cercle littéraire de Bruges se mit à la tête du mouvement. Des prêtres, des professeurs de Bruges et de Roulers, tous ardents catholiques et ennemis jurés de la Hollande, entreprirent une campagne de presse contre la Commission. Ils vantaient l'orthographe de Desroches comme le nec plus ultra de la clarté et de la logique; ils reprochaient surtout au hollandais de prêter à la confusion entre homonymes (1).

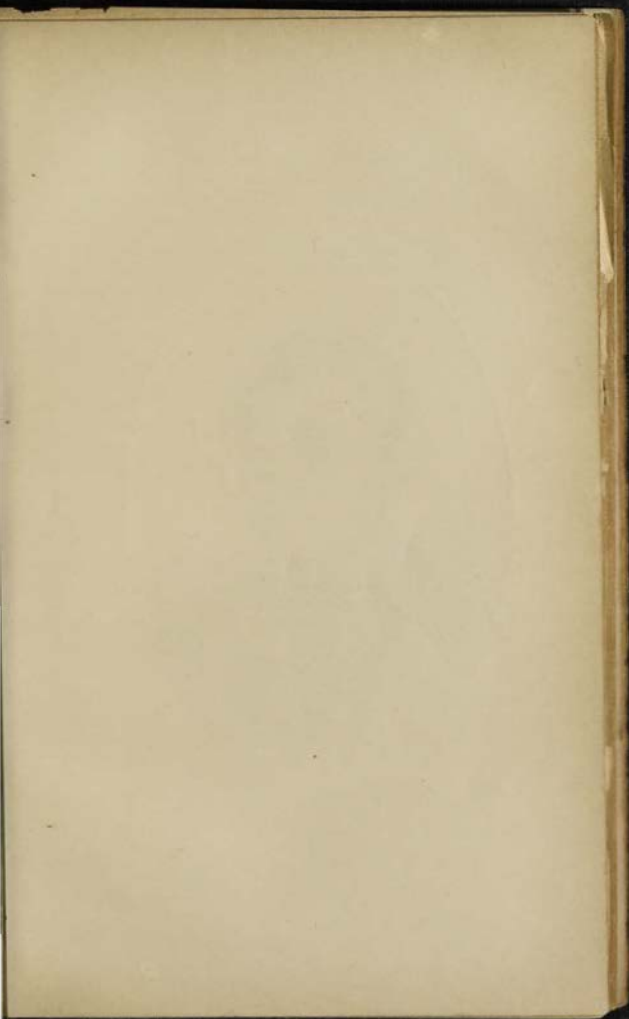
La Commission, de son côté, publia le rapport de Bormans en 1841. Elle y formulait des règles qui, sans identifier l'orthographe flamande avec celle de Siegenbeek, l'en rapprochait beaucoup. La transaction proposée jadis par Willems entre les dialectes du Nord et du Midi y était adoptée, les accents et la manière d'écrire les consonnes de Desroches disparaissaient, mais son orthographe des voyelles longues était maintenue.

Une réunion d'écrivains, tenue à Anvers, et un Congrès à Gand approuvèrent ces règles nouvelles. Ces premières assemblées permirent aux partisans du néerlandais de se compter et leur apprirent à se connaître et à se soutenir. Aucune divergence de vues ne s'y produisit. L'étroite union qui s'y établit resta une des forces du jeune groupe (2).

Ratifiée par les écrivains, l'orthographe de la Commission fut adoptée, le 1^{er} janvier 1844, pour la traduction du bulletin officiel des lois et arrêtés. Cette mesure provoqua à la Chambre des Représentants une interpellation de l'abbé De Foere, qui s'était signalé sous le roi Guillaume par ses sym-

(1) *Lettres pour servir de matériaux à l'histoire des deux introductions du système linguistique hollandais en Belgique.* Bruxelles, 1840. — *Cinq suites aux lettres, etc.* — *Épître aux hommes de lettres de Belgique.* Anvers.

(2) SNELLAERT, *Taelcongres en vlaemsch feest te Gent.* Gand, 1842.





LEDEGANCK.

pathies pour la langue flamande et par la violence de son opposition à la Hollande. Depuis la Révolution, il était devenu partisan d'une séparation complète entre les dialectes du Nord et du Midi.

L'abandon de l'orthographe de Desroches constituait à ses yeux un coup d'État contre la langue nationale, une annexion morale à la Hollande. Le ministre en le décrétant avait violé la Constitution belge. Il s'était laissé égarer par quelques intrigants, complices et créatures du régime déchu, « quelques poètes et romanciers qui, avides de places et d'argent, se constituèrent avant 1850 les apôtres de l'orthographe hollandaise. Ce sont les mêmes hommes qui ont été, depuis 1850, les princepeaux meneurs de la Commission et du Taelcongres (1) ». Il dénonça leur intention d'exclure Wallons et Français des fonctions publiques.

Le ministre se contenta de répliquer qu'obligé de fixer l'orthographe du Bulletin, changée cinq fois depuis douze ans, il avait choisi, après enquête, celle que préféraient les écrivains et le public flamands, et qui d'ailleurs n'était pas suivie en Hollande. Il ne prétendait, du reste, l'imposer à personne : instituteurs et fonctionnaires restaient libres d'écrire à leur guise, le ministre de l'instruction publique n'ayant pas pris position.

Cette timide réponse provoqua l'intervention du jeune représentant de Termonde, De Decker, écrivain lui-même, qui prit résolument le parti de ses amis. Il prouva à l'abbé De Foere qu'il avait jadis reconnu l'unité de la langue néerlandaise et réclama une fixation officielle de l'orthographe. La réforme n'introduisait pas le système hollandais, mais remontait à l'ancienne littérature. Ses adversaires ne formaient qu'une infime minorité, bornée à une province. La réforme était adoptée par l'Université de Louvain, les jésuites, les collèges, séminaires et athénées sauf trois exceptions, les principales revues et les principaux littérateurs et

(1) *Annales parlementaires*, 19 janvier 1844.

grammairiens du pays. Quant aux écrivains traités de meneurs par De Foere, il les dépeignait comme patriotes et hommes de talent. De Decker osa avancer que l'influence française était plus dangereuse pour l'unité nationale que l'influence hollandaise.

De Foere, dans sa réplique, alla jusqu'à signaler la coïncidence du Congrès de Gand et de la conspiration Van der Smissen, dénonçant ainsi les flamingants comme conspirateurs. Il fut soutenu par Dumortier et Verhaegen, tous deux désireux de maintenir une barrière contre la Hollande, et combattu par de Corswarem. Le ministère garda sa neutralité : il subventionnait même la principale revue particulariste. La motion du blâme proposé par De Foere fut repoussée (1).

Le jeune parti, dont Willems était l'âme et dont De Decker s'était fait le porte-parole, célébra sa première victoire parlementaire. Les Desrochistes revinrent à la charge en 1845, mais sans produire d'arguments nouveaux et sans changer la résolution des ministres. Les pétitions pour et contre la réforme orthographique ne reçurent aucune attention, la question étant résolue.

Dans ce nouveau débat intervint le grand orateur catholique Dumortier, qui, seul parmi les députés wallons, ne cessa depuis de prendre la défense de la langue flamande. « Il n'y a pas, dit-il, de questions plus délicates, plus chatouilleuses que celles qui se rapportent au langage des habitants (2). »

L'unité de la langue néerlandaise, admise par l'administration, ne fut plus désormais contestée que par un groupe restreint, impuissant à empêcher le rapprochement avec le dialecte du Nord (3). Les vues de ce groupe furent défen-

(1) *Annales parlementaires*, 25, 26 et 31 janvier 1844.

(2) *Ibid.*, 22 janvier et 13 14 novembre 1845.

(3) LEBROCCUY, *La grande question de l'orthographe flamande réduite à de petites proportions*. Bruxelles, 1844.

dues dans une brochure publiée en 1843. « Le flamand et le hollandais sont deux dialectes différents, cela ne peut être nié de bonne foi, et semble être généralement admis. Mais quand un dialecte reçoit des règles spéciales, tant de prononciation que d'orthographe, il devient une langue spéciale. Or, le savant Desroches a prescrit (peu importe à quelle époque), pour le dialecte flamand, des règles propres à sa nature et à son génie et qui le distinguent du dialecte hollandais. Ces règles, réunies dans une grammaire, ont été acceptées et apprises dans toutes les écoles de la Belgique flamande jusqu'à ce que nous soyons tombés sous la domination du roi Guillaume et ainsi, ces règles ont établi dans notre Belgique une vraie langue nationale (1). »

Le reste de la brochure réfute ces affirmations. « La différence entre le flamand et le hollandais n'est pas grande; leur prononciation, leur orthographe et leur arrangement différent quelque peu (2). » La régularité de la langue flamande n'est qu'illusion : « peu d'instituteurs de campagne savent des règles d'orthographe; ils apprennent aux enfants à épeler, à lire et à écrire sans règles, comme ils l'ont appris eux-mêmes (3) ». La langue flamande manque encore d'un dictionnaire et d'une grammaire suffisants (4). Les principaux écrivains sont partisans de l'unité.

Après toutes ces concessions qui détruisent sa thèse, l'auteur se plaint que l'orthographe ait été réglée par des littérateurs et non par des grammairiens et signale le nombre de cent cinquante-deux écrits parus dans l'orthographe de Desroches dans la seule ville de Roulers (5).

En somme, le particularisme trouve peu d'arguments à opposer aux incontestables avantages d'une union avec la

(1) *Verhandeling over de vlaemsche taal, in vergelyking met de hollandsche*, door P. J. V. d. B. Bruxelles, 1843, p. 1-2.

(2) *Verhandeling, etc.*, p. 13.

(3) P. 27.

(4) P. 97.

(5) P. 20.

Hollande. L'esprit de clocher et le zèle antiprotestant l'ont maintenu longtemps après sa défaite officielle. Il a surtout subsisté en Flandre occidentale pour regagner de nos jours en éclat et en popularité.

Parallèlement à leur campagne pour le règlement de la question orthographique, Willems et ses amis organisaient un mouvement pour le rétablissement du flamand comme langue officielle. Lejeune se plaignit en 1837 de l'administration des chemins de fer qui ne se servait que du français dans ses communications au public (1). Delehaye se plaignit en 1839 de ce qu'un grand nombre d'employés des Flandres ignoraient le néerlandais (2).

Mais le souvenir du pétitionnement de 1829 contre la Hollande rappelait qu'il existe des moyens d'agitation plus efficaces que les plaintes de députés isolés. Willems et ses amis s'inspirèrent de cet exemple, et en 1840, une foule de pétitions envoyées de deux cent quatorze communes des cinq provinces flamandes, réclamèrent l'emploi de la langue flamande pour les affaires provinciales et communales.

Le conseil provincial d'Anvers demanda que les fonctionnaires qui étaient en rapport avec le public connussent le flamand, et que les avis et affiches fussent rédigés dans les deux langues. Le conseil provincial du Hainaut répliqua en demandant au Sénat le vote d'une loi sur l'emploi des langues, et en protestant contre la pétition du conseil provincial d'Anvers. Cette démarche donna aux défenseurs de la langue flamande l'occasion de développer leurs opinions devant la Chambre haute (3).

Les pétitions furent approuvées dans un article de la *Revue de Bruxelles* (1840) dont l'auteur, De Decker, rappelait que le libre usage des langues était garanti par la Consti-

(1) *Annales parlementaires*, 1^{er} décembre 1837.

(2) *Ibid.*, 24 décembre 1839.

(3) PRAYON, *loc. cit.*, pp. 147, 149.

tution et que le français n'avait pénétré dans les Flandres que grâce à la conquête étrangère.

A la Chambre des Représentants, elles furent appuyées par Lejeune et renvoyées aux Ministres, sans que personne daignât répondre à leur défenseur. Puis il n'en fut plus question.

Ces pétitions ne traduisaient pas une émotion réelle de l'opinion publique, trop sollicitée par une foule de problèmes importants pour s'arrêter à la liberté du langage. Elles étaient l'œuvre d'un petit nombre d'hommes dévoués et actifs, pourchassant leurs amis pour obtenir des signatures, talonnant les tièdes, excitant les indifférents, et donnant par leur ardeur l'illusion d'un mouvement populaire. L'enthousiasme est communicatif : tout en quêteant des signatures, ils faisaient de la propagande, produisaient leurs arguments contre la domination du français, réveillaient partout l'attachement au dialecte maternel et gagnaient des sympathies à leur littérature naissante.

Forcés, après la consolidation du royaume de Belgique, de renoncer à leur idéal patriotique d'un puissant État bas-allemand, colonisateur et commerçant comme les anciennes Provinces-Unies, industriel comme la Belgique moderne, ils se créèrent un idéal nouveau. Ils adoptèrent les vues émises de leur temps par quelques philologues et portées depuis dans la politique pratique, identifièrent le langage et la nationalité, et proclamèrent le droit d'être administré et jugé dans sa langue comme le plus sacré et le plus important de tous. Ils forgèrent tout un vocabulaire approprié à leurs idées (*taal - rechten - grieven - wetten - strijd; tweetalig, verbasteren, vervlaemschen, verfranschen; taalbroeder*, etc., etc.) et vouèrent à leur chère langue méconnue et opprimée un culte semblable à la vogue teutomanie suscitée en Allemagne par Klopstock et le *Hainbund*, et ravivée par les *burschenschaften* après Iéna.

Le sobriquet de flamingants, donné à Gand après 1840, caractérise sans doute l'insistance de ces hommes à faire

revivre l'ancienne distinction entre pays gallicants et flamingants. Il paraît viser en même temps les goûts archéologiques qui les éloignaient de la moyenne des esprits.

Leur ardeur se fit jour à une assemblée convoquée à Bruxelles pour fonder une confédération littéraire et politique. On voulait instituer un concours périodique à la mode des rhétoriciens et l'entourer de tout le prestige possible, mais aussi poursuivre des réformes dans la législation.

Ces assises flamingantes se tinrent à l'hôtel de ville de Bruxelles, en 1844, sous la présidence de Willems. Vingt-cinq chambres de rhétorique, sociétés littéraires et cercles d'instituteurs y étaient représentés et commencèrent par adhérer à la nouvelle orthographe. Willems, dans un discours d'une fermeté et d'une sobriété classiques, caractérisa la littérature naissante comme basée sur la religion, la morale et le patriotisme et destinée à combattre l'invasion de la perversité française. Les autres orateurs parlèrent dans le même sens. Conscience se distingua par son enthousiasme. On écouta une série de poèmes où éclataient l'ardeur dans les convictions et la foi dans un triomphe final.

Le soir, un banquet émaillé de toasts, de chansons et de déclamations réunit les congressistes. Willems but à l'Allemagne et Wolf répondit au nom de quarante millions d'Allemands.

Cette fête est le prototype de centaines de réunions analogues et un curieux indice de l'état d'esprit des jeunes écrivains. L'illusion d'un résultat grise leur âme avide de transports, et des manifestations fraternelles à huis-clos leur font oublier pour quelques heures l'indifférence du peuple, le dédain des classes instruites et l'hostilité du pouvoir. Les grandes résolutions prises d'enthousiasme s'évanouissent au lendemain, comme le Taelverbond, qui disparut sans laisser de traces. Ces solennités naïves ont beaucoup contribué à entretenir le feu sacré, mais le flamingantisme a fait plus de

progrès depuis qu'il a perdu ses illusions et gagné en âpreté et en esprit de suite (1).

L'assemblée de Bruxelles fut le dernier succès politique de Willems. Ses travaux d'érudition, publications de chroniques et chansons de gestes, se continuèrent sous le patronage de la Commission royale d'histoire jusqu'à l'avènement au ministère, en 1845, de Van de Weyer, un des protecteurs de Willems. Un arrêté royal ordonna la publication des anciens monuments de la littérature flamande et chargea Willems d'en préparer le plan. Il régla ainsi, à la veille de sa mort, qui survint en 1847, les travaux que devaient accomplir ses collaborateurs.

Il laissa inachevées des études sur l'ancienne chanson populaire auxquelles il avait occupé les dernières années de sa vie. Hoffmann von Fallersleben avait consacré à la chanson un volume des *Horae Belgicae*. Willems voulut réunir en un ouvrage complet et méthodique tout ce qui y avait rapport. De minutieuses recherches le mirent en possession des matériaux; manuscrits et collections imprimées, notations musicales, variantes de textes et versions étrangères, aucun ordre de sources ne lui échappe. Beaucoup étaient malheureusement de seconde main.

La variété des points de vue égale celle des documents : l'origine et les migrations de la chanson, les classes de poètes et d'auditeurs où elle vécut, les distinctions de genres; le caractère des mélodies, la nature des instruments qui l'accompagnaient sont tour à tour examinés. Le sentiment du charme naïf et pénétrant des airs et des paroles qu'il interprétait avec talent, vivifiait chez Willems la masse des documents. Toutes les conditions d'un travail approfondi étaient réunies quand la mort enleva le chercheur à sa tâche.

Ses notes passèrent aux mains de son ami Snellaert qui publia l'ouvrage en 1848, sous le titre *Oude vlaemsche*

(1) VAN KERKHOVEN, *Vlaemsch Taalverbond*. Anvers, 1844.

liederen, uitgegeven door Willems (Anciennes chansons flamandes, publiées par Willems). C'est un torse bien différent de ce qu'eût été l'œuvre de Willems. Les matériaux y sont; l'ordonnance, la critique, les conclusions, le fini manquent. Une profusion de remarques disjointes y tient parfois lieu d'explications, parfois les textes sont donnés sans commentaires. Partout on sent l'absence de l'esprit maître de son sujet qui pouvait seul classer et éclairer la masse confuse des notes.

Les défauts de l'édition sont couverts par l'intérêt du sujet, le plus vivant et le plus curieux de l'ancienne littérature. Willems ne pouvait mieux choisir : rien n'appartient plus à la nation, rien ne devrait lui être plus cher que les chants épiques ou lyriques où se peint l'âme des ancêtres.

La mort de Willems fit dans les lettres flamandes un vide plus apparent que réel, car il avait formé une foule de disciples et de collaborateurs. Aucun de ses nombreux ouvrages, aucune de ses actions isolées ne donnent sa mesure. Mais l'étude de ses écrits variés d'érudition et de polémique, de ses lettres particulières et de sa biographie donne l'impression d'un esprit de premier ordre et d'un caractère antique.

Comme écrivain, il est fragmentaire, mais toujours d'une sobriété et d'une énergie classiques dans les idées et l'expression. Comme érudit, il reste inférieur aux grands chercheurs qui créèrent la science germanique de toutes pièces, aux Grimm et aux Gervinus. Mais, dans son pays, il a eu tout à faire : importer la méthode, découvrir les matériaux et constituer une école. Si sa critique grammaticale manque de rigueur, si ses textes sont parfois incorrects, il a créé l'histoire littéraire flamande et dégagé les grands écrivains du moyen âge, dont les noms mêmes étaient oubliés. Un travail plus minutieux l'aurait préservé de certaines négligences et de la mobilité qui le porte d'une question à une autre, sans jamais achever de grand ouvrage.

C'est que les études où d'autres s'absorbent tout entiers

n'étaient pour lui qu'accessoires : son esprit s'orienta toujours vers la politique et sa grande œuvre, celle qui a vécu, c'est sa propagande. Comparons la place que la langue flamande occupait dans sa jeunesse à celle qu'elle prend aujourd'hui dans notre vie littéraire et politique ; souvenons-nous que les villes où il passe deviennent des foyers de flamingantisme ; ses amis et ses employés, des polémistes et des érudits. Il crée un courant d'opinion, dirige un théâtre et une revue, réforme l'orthographe, lance des pétitions, anime les cercles, encourage les écrivains et laisse à son pays une petite armée convaincue et active, qui gagnera de proche en proche et conquerra la Flandre pied à pied.

Un tel mouvement était impossible sans des circonstances favorables, sans de nombreux auxiliaires. Mais Willems en a tenu la direction jusqu'au jour de sa mort, et a ainsi marqué sur notre nationalité plus qu'aucun Belge de ce siècle. Car avant 1850, nous étions à la merci de maîtres étrangers, et ni notre révolution, ni les événements suivants n'ont été guidés par une personnalité : ils sont sortis des masses et ont été subis par les chefs. Le flamingantisme est entré dans les masses, ses chefs l'ont imposé à l'opinion. Le respect des courants instinctifs et collectifs fait dédaigner à notre démocratie la propagande individuelle et raisonnée ; aussi reproche-t-elle bien à tort au mouvement flamand d'être ou récent ou factice.

Willems disparu, ses amis ne changèrent rien à ses principes ni à sa tactique. Sa place à l'Académie fut donnée à son ami Snellaert, qui continua son œuvre philologique et créa une tribune destinée à jouer un grand rôle dans la propagande, celle des Congrès néerlandais, moitié belges, moitié hollandais.

Le plan en était de même que celui des Congrès de Gand et de Bruxelles : ni organisation fixe, ni personnel limité, un cadre élastique, toujours ouvert aux jeunes énergies, semant la bonne parole par tout le territoire de la langue néer-

landaise, sans distinction de nationalités ou de croyances.

La convocation, lancée en 1848, disait : « Pour que ce qui est destiné par la nature à subsister ne soit pas troublé par des erreurs humaines, les sociétés de langue et de littérature de Gand ont résolu de convoquer, dans les murs de cette ville, un Congrès néerlandais auquel sont invités tous les amis de la conscience et de la culture nationales. A ce Congrès pourront être traitées toutes les questions se rapportant au maintien de la race néerlandaise (1). » Les discussions devaient s'étendre à la philologie, à la littérature, à l'histoire, au théâtre, à la musique et au commerce de livres.

La première réunion eut lieu en 1849. Snellaert y insista sur la nécessité de resserrer les liens moraux entre la Hollande et la Belgique pour résister aux influences étrangères. Diverses questions de grammaire et de littérature furent traitées par de jeunes écrivains et des vœux furent émis en faveur du rétablissement du néerlandais dans les écoles officielles et de la création d'un dictionnaire national.

Les comptes rendus du Congrès prouvent qu'il ne voyait pas d'intérêt national plus important que les belles-lettres. Il identifiait la nationalité avec le langage et le langage avec l'origine et le caractère des peuples.

En 1850, l'exécution de sa grande œuvre, le dictionnaire, fut confiée, par le Congrès d'Amsterdam, à une Commission où le philologue De Vries prit tout de suite un rôle prépondérant. Ce savant devait soutenir sa vie durant ce gigantesque et excellent travail, auquel la Belgique n'a guère participé.

En 1851, le Congrès se tint à Bruxelles; on y lut des dissertations qui servaient les intérêts de l'érudition plutôt que ceux du peuple. M. Van Driessche crut devoir rappeler que la mission du flamingantisme est d'amener le peuple à lire et à penser, non de publier d'anciennes chroniques ou d'écrire des vers.

(1) *Handelingen van het eerste Nederlandsche Kongres.* Gand, 1850, p. 5.

L'assemblée d'Utrecht, tenue en 1854, n'en resta pas moins un chapelet de conférences sans but pratique et sans résultats. De résolutions, d'actions, on ne voyait trace. Le but premier, le maintien de la race, était perdu de vue.

La stérilité des Congrès fut reconnue à Anvers, en 1856, par Van der Voort. Le rapprochement désiré entre la Hollande et la Belgique ne s'était pas produit; tous les vœux du Congrès s'étaient dissous en fumée, sauf le dictionnaire, passé aux mains d'un homme persévérant. Le cinquième Congrès retentit de plaintes contre sa propre impuissance et de vains projets de réforme.

Le sixième qui devait se tenir à La Haye, en 1858, tomba par suite de l'indifférence des Hollandais et la première période des Congrès se termine par une léthargie.

Leur but était trop vague, leur organisation trop lâche pour unir, en l'absence d'un intérêt commun bien défini, deux peuples aussi différents que les Hollandais et les Belges. Ils ont cependant aidé à cicatriser les rancunes entre les anciens adversaires et fait pénétrer dans les masses le sentiment de l'unité de langage. Les relations personnelles qu'amenaient les visites des lettrés les uns chez les autres leur apprirent à se connaître et à s'estimer, tout en restant dans des voies séparées. L'idéal de Willems ne fut donc qu'en partie réalisé par ses amis.

Ils réussirent mieux à accomplir ses projets philologiques. De son vivant, en 1859, une société s'était fondée à Gand pour publier les livres de littérature et d'histoire datant du moyen âge. Les trente « bibliophiles flamands » qui la composaient aimaient les livres rares. Certaines de ses publications étaient réservées à ses membres et aux bibliothèques de Gand et de Bruxelles, d'autres entraient dans le commerce par cent exemplaires.

Ainsi parurent nombre d'anciennes chartes, de chansons, de drames, l'épopée de la guerre de Grimberghe et la meilleure édition belge d'un ancien auteur flamand, le Ruys-

broek de David, avec introduction et glossaire. Dans leur ensemble, les publications des bibliophiles flamands ne sont ni très correctes ni assez explicites. Elles surpassent cependant celles de l'Académie de Belgique en quantité et en valeur (1).

Un recueil d'intérêt juridique et historique plutôt que philologique, celui des anciennes lois et ordonnances, paru aux frais du Gouvernement, contient des textes flamands, avec traduction et commentaires (2).

Le professeur C. P. Serrure publia, de 1855 à 1861, sous le titre de *Vaderlandsch Museum*, cinq volumes de textes moyen-néerlandais sans corrections ou explications. Imprimer dans ces conditions, est-ce bien faire œuvre de philologue (3)?

Les subsides du Gouvernement n'avaient soutenu que ceux de ces travaux qui présentaient un intérêt historique. La décision du ministre Van de Weyer, en 1845, de faire publier les anciens monuments de la littérature, ne s'exécuta pas, faute d'argent. Une Commission, composée de Bormans, Carton, David, De Decker et Snellaert, fut nommée en 1848 pour exécuter le plan conçu par Willems avant sa mort et formulé par Snellaert. Il s'agissait d'abord de publier les œuvres inédites de Van Maerlant et de Ruysbroek pour posséder dans leur entier ces deux auteurs principaux. Le manque de fonds paralysa la Commission jusqu'en 1854. Le Gouvernement obtint alors des Chambres un subside qui permit d'imprimer.

David, Bormans et Snellaert se partagèrent les principaux ouvrages de Maerlant. De 1858 à 1860, David fit paraître la *Bible rimée* avec glossaire. Snellaert publia l'*Alexandre* en deux volumes en 1860-1861. Bormans s'arrêta au pre-

(1) HEREMANS, *De maatschappij der vlaamsche bibliophiley. Nederlandsch Museum*, 1874, p. 54.

(2) STALLAERT, *Nederlandsch Museum*, 1878, p. 301.

(3) *Vaderlandsch Museum voor Nederdultsche letterkunde en geschiedenis*. Gand, 1855-1861.

mier volume de *Naturen bloeme*, paru en 1858 et Blommaert mourut en achevant l'édition du roman de *Troie*. L'écrivain le plus important après Van Maerlant, Ruysbroek, fut publié par David dans la collection des bibliophiles flamands. Boendale fut aussi préparé par l'infatigable prêtre et parut après sa mort (1).

Willems avait concentré l'attention de ses collaborateurs sur ces trois écrivains principaux. Ils ont déterminé les noms des auteurs et les dates des ouvrages et dégagé ainsi les grandes figures et les courants généraux de la littérature flamande au moyen âge. Mais ils s'absorbèrent dans le côté historique et littéraire de leur travail au point de négliger les études de langue et de métrique auxquelles l'école philologique attache de nos jours la plus grande importance. Ils reproduisaient fidèlement leurs manuscrits, sans en signaler ou en corriger les lacunes, c'est pourquoi les philologues hollandais et allemands les ont sévèrement jugés. Des expressions fautives ou disparates abondent dans leurs textes, trop esclaves de manuscrits défectueux. Aucun principe de grammaire ou d'orthographe ne guide le choix des éditeurs et leurs publications ont dû être refaites ou restent à refaire. Les meilleures sont celles de David. Le *Ruysbroek* surtout est digne du grand mystique flamand dont la belle prose est presque accessible au lecteur moderne.

Si les travaux des flamingants sur le moyen âge ne satisfont pas les philologues, que sont-ils pour le grand public? Les lecteurs des lourds in-folios imprimés en caractères archaïques seraient vite comptés; les spécialistes eux-mêmes ne leur donnent que le temps indispensable aux études. Directement, ces volumes poussiéreux ne sont rien pour le peuple; indirectement ils ont fortement agi sur ses idées et

(1) SNELLAERT, *Rapport sur les travaux de la Commission chargée de la publication des anciens monuments de la littérature flamande*. Extrait du livre commémoratif du 100^e anniversaire de l'Académie. Bruxelles, 1872. — Ib., *Verslag aen de Kommissie der Akademie*.

ses sentiments. La conscience d'un grand passé national a pénétré jusqu'au moindre hameau des Flandres, et a accru la dignité de la race dans le présent. Le patriotisme se renforce du souvenir des luttes soutenues contre les rois de France; la démocratie invoque l'éclat du régime communal; l'église rappelle les services qu'elle a rendus et la foi qui animait jadis moines et laïques. Les opinions modernes s'ennoblissent et s'élèvent au contact des hauts faits des ancêtres.

Les philologues partagent avec les vulgarisateurs le mérite de ce rajeunissement du passé; les romans historiques de Conscience ont surtout popularisé les héros nationaux. Les peuples voisins ont assisté à un réveil analogue du moyen âge, mais en ont été moins impressionnés, leur histoire récente étant plus remplie. Cette restauration historique s'acheva au terme de la génération à laquelle Willems avait été prématurément enlevé et qui subit son influence.

Ni la politique active, ni la littérature populaire n'étaient le fait de cette génération. Les circonstances la poussèrent vers l'érudition, vers les études philologiques et l'éloignèrent de l'âme populaire et des sentiments modernes. Le patriotisme néerlandais, éveillé par la défaite de Napoléon I^{er} et la création du royaume des Pays-Bas, avait dominé l'existence de Willems, de Snellaert et de Blommaert; l'opinion orangiste mourut avec eux à mesure que la Belgique s'ancrait dans les esprits et dans les cœurs de la génération nouvelle.

Mais la nouvelle situation présentait des aspects propres à renforcer l'esprit anti-français dans les Flandres, et créa, dans une autre ville, dans un milieu différent par l'âge, la tournure d'esprit et l'instruction, un flamingantisme nouveau.



CHAPITRE V

CONSCIENCE ET L'ÉCOLE LITTÉRAIRE D'ANVERS.

La jeune école ; ses idées, sa politique. — Progrès à Bruxelles ; dans la presse, dans les écoles. — Henri Conscience avant 1857. — Théodore Van Rijswijck. — Van Beers. Conscience quitte Anvers ; ses imitateurs. — Sleenckx. — A. Snieders.

En même temps que la langue flamande était chassée par le gouvernement belge, la prospérité flamande s'en allait, anéantie par des crises industrielles et commerciales.

La principale ressource du pays, l'industrie linière, avait atteint son apogée sous Napoléon I^{er}. Depuis, elle s'était vue frappée successivement « par la chute de l'Empire français, en 1814 ; par la perte du débouché des colonies espagnoles et l'élévation du tarif français en 1825-1826 ; par la perte du marché hollandais et la stagnation des affaires, en 1830 ; par la mauvaise récolte de 1855, qui a amené la crise de 1854 (1). » Un tarif protectionniste ne put arrêter la décadence qui s'accrut surtout en 1858, sous la concurrence de l'étranger.

(1) DUCPÉRIEUX, *Mémoire sur le paupérisme dans les Flandres*. Bruxelles, 1830, p. 60.

La crise linière fut suivie d'un désastre encore plus grand. En 1845 éclata une maladie des pommes de terre qui affama toutes les populations agricoles, beaucoup trop denses et mal préparées à résister. Tout le peuple des Flandres fut réduit à la mendicité, des journées de quinze heures de travail donnaient à peine au tisserand assez de pommes de terre et de pain de seigle pour subsister. La population diminua, tandis que le nombre d'indigents et de criminels augmentait dans des proportions énormes, et l'on compara couramment le sort des Flandres à celui de l'Irlande.

Le Gouvernement fut, comme toujours, accusé de ces malheurs, et, de fait, la révolution de 1830, par ses suites commerciales, et les divers ministères belges, par leur incurie, y avaient contribué pour une large part. Le Gouvernement commença, en 1847, à combattre énergiquement le mal, mais ne put empêcher les conséquences du fléau de peser lourdement sur l'état du peuple pendant une vingtaine d'années.

Ces conséquences sont ainsi dépeintes par un médecin : « Dans les provinces du Nord, non seulement la mortalité est plus grande (qu'en Wallonie), mais il y a beaucoup plus de phthisies et de vices constitutionnels (scrofules, tubercules, cancers, etc.); il y a beaucoup plus de morts-nés, d'aliénés, plus de difformités, de teignes et de maladies de la peau. Les organisations faibles, les petites tailles y sont plus nombreuses, et les exemptions de la milice y sont presque deux fois aussi fréquentes (2). »

Ce jugement sombre date d'une vingtaine d'années, il est corroboré par le témoignage du premier économiste belge, M. de Laveleye : « L'ouvrier agricole flamand... est peut-être celui de tous les ouvriers européens qui, travaillant le

(1) DUCPETIAUX, *Mémoire sur le paupérisme dans les Flandres*. Bruxelles, 1830, p. 67.

(2) *Géographie médicale*, par le Dr MEYNNE. *Patria Belgica*, I, p. 100.

plus, est le plus mal nourri. En général, la population rurale ne mange que du pain de seigle et de méteil, avec des pommes de terre, des haricots, quelques légumes et du lait battu, presque jamais de viande ni même de lard. Le café à la chicorée est la boisson habituelle; la bière est réservée pour les jours de dimanche et de kermesse. Le salaire de l'ouvrier varie de fr. 1-20 à fr. 1-50. Ce qui lui permet de subsister avec un salaire aussi insuffisant, c'est le travail sans relâche de tous les membres de la famille (1). » La détérioration de la race progressa jusqu'en 1850. Après 1860 seulement « on entrevit une période d'amélioration (2) ».

Un quart de siècle n'a pas suffi à effacer les conséquences de cette crise qui est le principal événement de notre histoire contemporaine. Si des documents officiels, invoquant des faits précis et signés par des spécialistes, tracent un tel tableau de la situation des Flandres, entre 1850 et 1860, quelle impression durent ressentir les contemporains? C'est entourés de scènes de misère et de désespoir qu'ont écrit les poètes, qu'ont parlé les orateurs du parti flamand. Elles forment l'arrière-plan nécessaire de leur activité littéraire et politique et expliquent seules certains traits violents de leur vie et de leurs œuvres.

La tristesse est surtout prononcée chez la génération entrée dans la vie en 1850, sans avoir connu les succès et les espérances des orangistes sous le roi Guillaume. Elle concordait avec les dispositions dominantes des littératures d'Europe. La période de 1815 à 1845 est celle des désillusions et de la mélancolie. La poésie de Lamartine, de Musset et de Heine en ont éternisé les soupirs et les larmes. Willems et ses amis gantois avaient échappé à ce mal de l'époque qui atteignit le groupe flamingant d'Anvers.

Willems avait laissé à Anvers des amis qui, dispersés un

(1) *Économie rurale*, par DE LAVELEYE. *Patria Belgica*, 1, pp. 507-508.

(2) *Patria Belgica*, II, p. 102.



moment par la révolution, reprirent bientôt courage et commencèrent à s'organiser. Ils recrutèrent des éléments nouveaux, et sur leur fond d'idées nationalistes se greffa une école artistique et littéraire. L'ancienne alliance entre la peinture flamande et les lettres flamandes se maintenait, et orangistes, peintres et poètes s'unirent en 1856 dans une chambre de rhétorique qu'ils nommèrent la branche d'olivier « *Olijstak* », en souvenir d'une ancienne chambre anversoise.

Parmi les plus zélés comptaient les peintres Gustave Wappers et Leys, Théodore Van Rijswijk, un volontaire belge rentré du service, Alfred De Laet, qui avait commencé par écrire en français, un jeune sergent-major nommé Henri Conscience, un professeur, Verspreuwen, un bibliothécaire, Mertens.

Ils sympathisaient avec la propagande des Gantois, mais leur âge et leurs goûts les poussaient aux belles-lettres plus qu'à l'érudition, et l'échec des pétitions flamandes leur suggéra une tactique politique plus hardie. Ils résolurent de faire imposer la langue flamande par le corps électoral au lieu de l'introduire par supplique et d'aller la soutenir eux-mêmes au lieu d'en confier la défense à de tierces personnes.

Ils fondèrent dans ce but, en 1845, une société secrète à laquelle s'affilièrent des écrivains néerlandais de Gand et de Bruxelles. Cette société réclama deux places sur la liste libérale pour les élections communales d'Anvers en 1846, se les vit refuser, refusa de son côté les candidatures que lui offrit le parti catholique et proposa aux électeurs deux candidats flamands indépendants qui échouèrent à une faible minorité.

C'était la guerre entre le libéralisme alors tout-puissant à Anvers et les flamingants dont les principes et l'alliance avaient été repoussés. Un des membres de la société secrète, Van Kerkhoven, se sépara de ses amis pour se joindre au parti libéral, constitué au Congrès de 1847. La même année, des feuilles satiriques fondées de part et d'autre aigrirent le différend par des personnalités blessantes. La chambre de rhétorique, d'où le mouvement était issu, passa aux mains

des libéraux et exclut les rédacteurs de la feuille indépendante : Vleeschouwer, De Laet et Conscience, qui fondèrent une société concurrente. Conscience lutta en vain aux élections communales de 1849 et le parti ne parvint qu'en 1850 à faire passer un de ses candidats.

Désormais les flamingants cessent de former une armée compacte et se divisent, comme le reste du pays, en catholiques et libéraux. Un manifeste de Van Kerkhoven (1) et un article de M. Stécher (2) résumèrent les principes du flamingantisme libéral.

Tandis que Willems voulait enchaîner la cause de la langue flamande au maintien des mœurs et des traditions nationales et s'en servir pour combattre la France et les idées subversives, les libéraux identifient la cause de la langue populaire avec celle de l'émancipation du peuple. Ils veulent s'en servir pour éclairer les masses, pour combattre l'influence du clergé et propager les idées de la Révolution française.

L'hostilité des deux groupes s'aiguïsa à des jalousies et à des rancunes personnelles et prit l'âpreté propre aux querelles entre frères ennemis : des deux côtés on s'accusa de trahison ; les indépendants étaient accusés de renier l'attitude libérale prise par Willems sous le roi Guillaume et par Conscience dans ses premiers écrits ; les libéraux, d'abandonner la cause nationale pour prôner l'étranger.

Cette division intestine paralysa les forces électorales du flamingantisme, mais n'arrêta pas ses progrès. Les candidats aux élections provinciales d'Anvers promirent en 1850 d'adopter le flamand comme langue officielle et tinrent parole. La connaissance du néerlandais fut exigée de tous les employés payés par la province (3).

(1) *De vlaemsche beweging*. Anvers, 1847.

(2) *Le mouvement flamand*, par STÉCHER. — *Flandre libérale, revue politique, littéraire et scientifique*, livraisons 1-4.

(3) Provinciale raed van Antwerpen. — *Beraedslaging over de*

D'Anvers, le flamingantisme fut porté à Bruxelles. Les Anversois De Laet, Sleeckx et Vande Velde y fondèrent, en 1844, le premier journal quotidien flamingant de Belgique, intitulé : *Vlaemsch Belgijë*. Cette entreprise, dont les frais de premier établissement avaient été couverts par une souscription patriotique, souffrit des dissentiments intérieurs du parti : De Laet quitta la rédaction du journal, qui changea de nom et disparut bientôt après.

Un magistrat wallon, du nom de Deleccourt, qu'il traduisait par Van den Hove, publia la même année, à Bruxelles, un livre sur la langue flamande (1). Il proposait de la rapprocher de l'allemand par de nouvelles modifications de l'orthographe et d'ouvrir ainsi l'Allemagne du Nord aux livres néerlandais et la Belgique aux livres allemands. Les deux nations, une fois mises en contact, se sentiraient attirées l'une vers l'autre et finiraient par constituer une unité basée soit sur un dialecte intermédiaire, soit, comme dans la Grèce antique, sur le libre emploi de dialectes divers. Cette proposition, sagement étayée sur des comparaisons linguistiques et des considérations politiques, s'est plus d'une fois reproduite sans succès, mais n'en a pas moins encouragé les études allemandes en Belgique.

Elle reçut un commencement de réalisation par la fondation à Bruxelles, en 1843, d'une revue pangermaniste intitulée « *La main fraternelle* » (*de Broederhand*) et dirigée par le Wallon Jottrand, élève de Kinker à Liège et flamingant militant, et par un jeune philologue allemand, chargé de cours à Bruxelles, Friedrich August Wolf, auteur d'un volume de contes néerlandais. La jeune revue encourageait les sympathies germano-belges par la publication d'articles dans les deux langues.

noodzakelykheid van het ambtelyk gebruik der nederduitsche tael. Anvers, 1850.

(1) *La langue flamande, son passé et son avenir*, par VAN DEN HOVE. Bruxelles, 1844.

Son pangermanisme et son orthographe originale lui valurent les sarcasmes d'un élève de David, le poète Nolet de Brauwere van Steeland, qui repoussait l'esprit allemand aussi bien que l'esprit français et vantait le goût et le savoir des écrivains hollandais. Une polémique s'engagea entre ses vues classiques sur la correction et le purisme littéraire et la jeune école, éprise de spontanéité, de fraîcheur, d'études folkloristes et moyen-âgeuses. Les adversaires, pratiquant des études différentes, se taxent réciproquement d'ignorance dans ce débat diété par les préventions nationales (1).

Wolf était en correspondance et en communauté d'idées avec les flamingants de Gand où il avait professé quelque temps, et d'Anvers. Il était lié à Bruxelles avec un enthousiaste nommé Michel Van der Voort, qui fonda, en 1849, un comité central des griefs pour diriger l'agitation. Découragé par la stérilité du pétitionnement, Van der Voort résolut de recourir à un moyen d'agitation imité de la grande rébellion d'Angleterre et refusa de payer ses contributions à la commune de Schaarbeek si elles n'étaient réclamées en langue flamande. Il appela ses compatriotes à contribuer par souscription publique aux frais du procès qui lui fut intenté, et se vit condamner, conformément au texte non équivoque de la Constitution (2). Toutes ces tentatives avortées ne laissent pas de prouver le lent réveil d'un courant d'opinion favorable au flamand.

Ce réveil ressort clairement des progrès de la presse entre 1840 et 1850. Sur vingt-huit journaux quotidiens belges en 1840, pas un seul n'est rédigé en néerlandais. Le Limbourg ne possédait pas une feuille périodique en cette langue. Parmi les quatre autres provinces flamandes, la Flandre orientale passe en tête avec huit journaux, dont quatre dans

(1) *De Broederhand, tijdschrift voor Neder- en Hoogduitsche letterkunde, wetenschap, kunst en openbaar leven*. Bruxelles, 1845-1846. — NOLET DE BRAUWERE, *Proza*, Amsterdam, t. II, 1875.

(2) *Nationale inschrijving ten voordeele van M. Van der Voort*.

la seule ville de Gand ; viennent ensuite la province d'Anvers avec cinq ; la Flandre occidentale avec trois et le Brabant avec un seul journal. Ces dix-sept journaux, dont la plupart paraissaient trois fois par semaine, étaient surtout des feuilles rurales, donnant les cours de marchés, annonçant les ventes et les nouvelles locales. Leur influence était faible au point de vue du progrès des idées aussi bien que pour la cause nationale (1).

Dix ans après, la place du néerlandais dans la vie intellectuelle des Belges avait énormément grandi. En 1851, le nombre des journaux et revues avait plus que triplé. Il paraissait huit écrits périodiques à Gand, cinq à Bruges, quatre à Anvers et à Alost. Trente-huit autres se partageaient les localités moindres. Un seul de ces cinquante-six périodiques paraissait à Bruxelles (2). Une statistique plus complète, faite quatre ans plus tard, renseigne septante-deux feuilles, dont six quotidiennes partagées également entre Gand et Anvers (3).

Un retour analogue de la faveur publique vers la langue néerlandaise se remarquait dans les écoles. Le nombre d'élèves qui l'apprenaient s'accrut de trois cent sept entre les années 1847 et 1848. Son étude n'était cependant obligatoire que dans quatre athénées ou collèges flamands sur dix. Dans cinq athénées ou collèges wallons sur quatorze, le cours de flamand était facultatif ; dans les neuf autres, il n'existait pas (4).

Une tentative se fit vers 1855 auprès du Gouvernement pour que l'étude du flamand fût rendue obligatoire dans les collèges officiels des provinces flamandes et pour que les cours d'allemand et d'anglais y fussent donnés en néerlandais. Des pétitions réclamant cette réforme et une série d'autres

(1) *Histoire de la Presse* par BOURSON. *Patria Belgica*, III, p. 379.

(2) *De l'importance de la langue flamande*, Bruxelles, 1855.

(3) *Flaemsche Bibliographie*, 1855.

(4) *De l'importance de la langue flamande*, 1855.

furent envoyées à la Chambre par les soins du groupe anversoïis et de Van der Voort. Le Gouvernement consentit à des concessions insignifiantes, mais maintint le néerlandais au rang d'une langue étrangère.

Cette décision prouva la résolution du Parlement belge de ne rien accorder aux défenseurs du flamand. Ils se découragèrent et ne luttèrent plus que mollement pour empêcher leurs revendications de tomber dans l'oubli. Les partisans du français avaient tout intérêt à faire le silence autour de leurs plaintes, et les Delehay, les Rodenbach, les de Perceval ne trouvèrent plus d'écho sur ce point, sauf parfois la courte et dédaigneuse réponse du ministre mis en cause.

L'occasion de ces débats étaient des pétitions que les flamingants ne se lassaient pas d'envoyer à des Chambres indifférentes. Toute inoffensive qu'elle fut, cette arme déplut encore au Gouvernement. Défense fut faite en 1854 aux instituteurs de s'occuper du pétitionnement. Le Ministre de l'Intérieur, interpellé sur cette mesure, n'alla pas jusqu'à refuser aux fonctionnaires le droit de pétitionner, mais il voulait les empêcher de se faire « colporteurs de pétitions » et « de peser sur les pères de famille (1) ».

Il protestait en même temps de sa sollicitude pour les intérêts de la langue flamande. Delehay lui répondit que cette sollicitude ne se prouvait pas par des actes, qu'aucun abus ne justifiait la défense faite aux instituteurs et que des réformes mettraient fin au pétitionnement mieux que des essais d'intimidation.

Le Gouvernement refusait toujours de suivre le goût croissant du public pour la langue flamande. Ce courant d'opinion qui devait emporter les résistances officielles, se manifestait surtout par l'immense popularité du roman national, un genre fondé et pratiqué surtout par Henri Conscience.

(1) *Annales parlementaires*, 25 mars 1854, p. 1091.

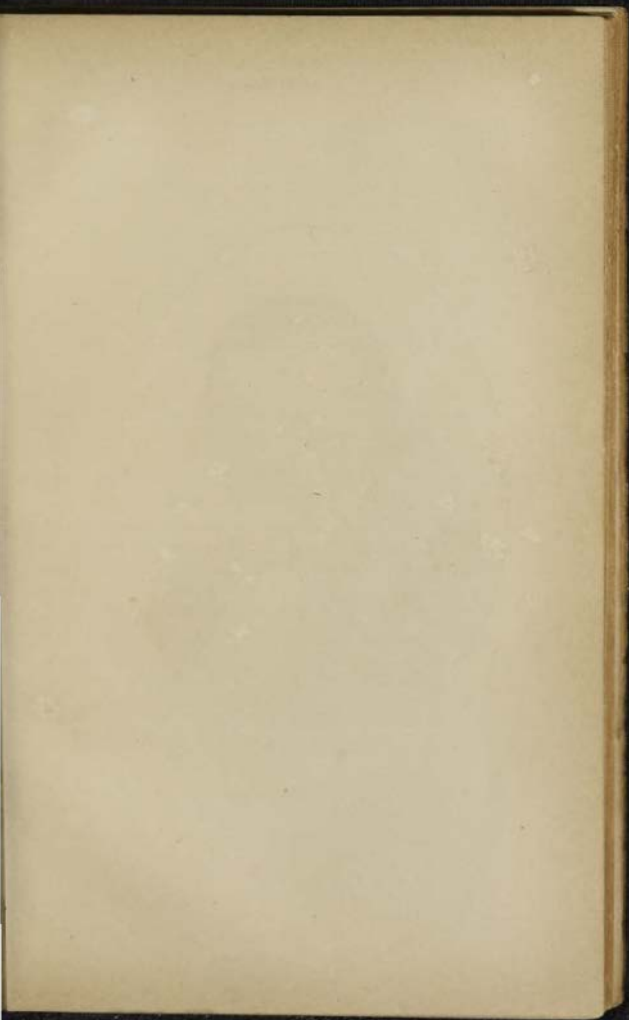
Henri Conscience naquit le 3 décembre 1812, d'un marin français et d'une mère anversoise. Sa faiblesse physique, son amour des livres et de la rêverie, en firent un enfant solitaire et craintif. Sa timidité native lutta toute sa vie contre les ardentes inspirations de son patriotisme. Elle le dégoûta du métier d'instituteur qu'il exerça avant la révolution, et où il compléta son instruction défectueuse. Elle l'accompagna lorsqu'il s'engagea parmi les volontaires belges pour échapper à l'esclavage de l'école. Le petit soldat, calme devant le feu, tremblait devant ses chefs et ses camarades, et s'en consolait dans l'amitié des paysans campinois chez qui il logeait pendant la guerre.

L'amour de la Campine et de ses simples habitants fut la plus féconde inspiration de sa vie. L'amitié d'un vieux solitaire l'avait familiarisé dès son enfance avec le jardinage et la botanique. La rudesse soldatesque de son père et de ses compagnons d'armes lui faisait goûter la bonhomie et la cordialité campagnardes. Les beaux yeux d'une jeune Campinoise achevèrent d'idéaliser à ses yeux le pays et ses mœurs et lui mirent au cœur les trésors de tendresse et d'humour qu'il révéla dans « *Le Conscrit* » et dans « *Baas Gansendonck* ».

Mais le petit fourrier amiteux et rêveur nourrissait encore d'autres pensées. De sa garnison de Venloo, il envoya à son ami Delaet un long poème mythologique et patriotique écrit en français, et il amusait son régiment en chansonnant les supérieurs, suivant une mode fort en vogue dans l'armée volontaire de la Révolution.

En 1856, quand il rentra à Anvers de sa servitude militaire, Wappers lui obtint un emploi de 500 francs par an au gouvernement provincial. Delaet, récemment converti aux lettres flamandes, l'introduisit dans son cercle de peintres et d'écrivains. Ces deux amis lui prédisaient une brillante carrière littéraire, mais la publication de ses deux premiers romans fut un échec.

La vogue lui vint en 1858 à l'apparition du *Lion de*





HENRI CONSCIENCE.

Flandre. Il y touchait la corde belliqueuse et patriotique encore toute vibrante de la guerre récente. Avec une fougue et un coloris romantiques, il y peignait, en scènes dramatiques et en caractères ardents, les luttes des communiens du xiv^e siècle contre les rois de France. Sa psychologie simple, ses exagérations de sentiment plaisaient à des lecteurs naïfs et exaltés. Le nationalisme célébra avec lui son premier triomphe littéraire. Peindre au peuple ses gloires passées et ses sentiments présents dans sa propre langue, telle était désormais la tâche de l'écrivain flamand.

Avant de pouvoir s'y vouer, Conscience traversa une période d'épreuves. Son patriotisme indigné des concessions faites à la Hollande par le traité des 24 articles s'exhala dans un fougueux discours de protestation; l'orateur dut renoncer à son maigre poste officiel pour se faire aide-jardinier. La mort de Van Brée, le rénovateur de l'école flamande, porta Wappers à la direction de l'Académie de peinture d'Anvers, et Conscience en devint le secrétaire (1845). Wappers obtint aussi pour Conscience la commande d'une histoire de Belgique, avec 1,000 francs par an d'honoraires et la clientèle des bibliothèques des prisons pour ses ouvrages.

Ce patronage officiel fut acheté par des concessions qui furent sévèrement jugées depuis : les côtés révolutionnaires et irreligieux du *Lion de Flandre* et de l'*Année des merveilles* furent adoucis, et un caractère de moine sublime fut introduit dans ce dernier roman, pour faire contrepoids à l'héroïsme des gueux. Le désintéressement incontestable de Conscience l'élève au-dessus du reproche de vénalité, et s'il renia le penchant qu'il avait d'abord montré pour l'opinion libérale, c'est pour des motifs honorables. La question religieuse, qui fournit, après 1840, la ligne de partage des deux grands partis belges, préoccupait moins le tribun flamand que la question de langage. Celle-ci primait tout à ses yeux, et il participa, en 1846, aux efforts faits pour la porter au Conseil communal d'Anvers. Le parti libéral

empêcha ces efforts d'aboutir ; les flamingants lui en vou-
lurent, mais sans aller jusqu'à passer dans le camp catho-
lique. Le patronage de celui-ci leur vint naturellement sans
leur faire abandonner leur neutralité ou abdiquer leurs
convictions. Le désir de voir pénétrer ses livres et ses idées
dans les milieux religieux, influença Conscience comme
écrivain ; son antipathie pour l'esprit de parti et l'intérêt de
la cause flamande demandaient également ces concessions.

Les bienfaits de l'État n'en nuisirent pas moins à l'indé-
pendance et à l'autorité de ceux qui les acceptèrent. Ils
attirèrent sur eux des soupçons et des reproches dont la
grossièreté ulcéra l'âme sensible de Conscience autant que
ses insuccès politiques. Aussi chercha-t-il dans le passé des
batailles plus honnêtes et plus glorieuses, dans le présent,
des mœurs plus innocentes et plus pures.

Les déceptions ont inspiré à Conscience ses plus sincères
et plus durables écrits, les scènes de la vie anversoise ou
campagnarde, qui échappent à l'analyse par leur simplicité
de composition et de sentiments. C'est l'observation tendre-
ment ironique des âmes droites et des cœurs aimants, des
sentiments élémentaires et naturels, des mœurs pures et
humbles. Le réalisme le plus flamand saisit le cadre et
l'action ; l'idéalisme le plus exalté crée les caractères. Ce
que voyait journellement le jeune homme dans les quar-
tiers d'Anvers où il avait grandi, ce qu'observait le petit
soldat dans son intimité avec le paysan, ce que ressentait à
vingt ans l'enthousiaste à moitié instruit, tout cela se fond
en un harmonieux mélange d'ardeur créatrice et d'imitation
fidèle, d'humour et de naïveté. Un monde idyllique en
résulte où le mal ne pénètre pas : son ombre vient bien
par moments assombrir le tableau, mais fuit bien vite
devant l'armure d'innocence que les personnages lui oppo-
sent.

Les rêves héroïques se marient à l'idylle dans l'œuvre de
Conscience comme dans sa vie. Le peuple qu'il aimait dans
sa modeste ignorance, il lui rêvait des idées plus larges,

des sentiments plus nobles, un avenir plus sublime. L'instruire, le moraliser, le cultiver, lui préparer un rôle sur la scène du monde, fut la tâche de sa vie. Après avoir présenté le miroir à ses vertus de famille, il fallait lui inspirer l'amour de l'humanité, la foi moderne au progrès, d'ambitieuses visées patriotiques.

Conscience comprenait trop bien sa tâche pour tenter la propagande par voie de discussion. Ses thèses marchent vêtues d'un fait concret, d'une histoire destinée à prendre le cœur et l'imagination pendant que l'idée pénètre l'intelligence. Les luttes des hommes de bien contre le mal, les luttes des héros flamands contre l'étranger, servent de thèmes à des récits plus nombreux mais moins spontanés et, par conséquent, inférieurs aux idylles de Conscience.

Une action, un caractère sont régis dans leur développement par des lois spéciales. Montrer les enchainements de causes et d'effets dans leur vérité et leur variété est la tâche du romancier. Que l'action évolue vers une conclusion, que le caractère se plie à une morale déterminée, et la vérité abstraite de l'idée tendra à remplacer la réalité concrète du fait, la vie pâlera, la couleur s'effacera. Maint récit de Conscience, enserré dans le moule d'une thèse humanitaire, souffre de cette anémie et dans sa composition et dans son style. Si louable qu'en soit le but éducateur, nous devons lui refuser des qualités littéraires.

Les romans historiques, remplis de l'idée nationale, échappent à ce défaut. L'imagination de l'auteur n'y est pas gênée par une thèse précise, elle s'appuie sur les données concrètes de l'histoire et se donne libre carrière en de fougueuses scènes de bataille et d'amour. Les héros ont l'émotion facile et le verbe abondant. Ils soupirent et rugissent plus que le froid sceptique de nos jours, mais leur générosité excuse leurs emportements. L'esprit des jeunes et des croyants accepte avidement leurs grands sentiments et leurs actions d'éclat. Leur poésie a élargi le cœur du peuple flamand.

Devant l'immense et bienfaisante popularité de Conscience, la critique reste impuissante. Qu'il ait observé telle ou telle règle, qu'il satisfasse ou non le juge minutieux et cultivé, son action civilisatrice n'en subsiste pas moins. Peu lui importe de distiller des sentiments subtils en une prose irréprochable : il voulait s'emparer du cœur de son peuple, le réveiller, le relever, et il y a réussi. Il a conquis par surcroît la faveur de l'étranger et la gloire littéraire. Qu'il les conserve ou qu'il les perde, cela n'ôte ni n'ajoute rien à sa grandeur.

Nous lui reprochons un style diffus et exagéré, un langage torturé et souvent incorrect et surtout la monotonie et la pauvreté de ses caractères. Incapable de maltriser et de contenir les émotions qui l'agitent, toujours en guerre avec un monde indifférent, toujours maudissant les obstacles que les circonstances jettent dans sa voie, le héros de Conscience est un modèle de faiblesse rageuse. Il ne sait ni accepter les volontés du sort ni imposer les siennes, il périt victime de sa sensibilité. Il reste le même au moyen âge et de nos jours, sous le pourpoint du chevalier et sous la blouse du paysan. Des comparses l'entourent, horribles représentants des puissances sataniques, ou misérables sans-cœur indignes de vie. Mais ceux-là ne sortent pas de l'âme de Conscience : ils sont maigrement esquissés et garnissent les cadres du récit. En face du héros, l'héroïne, plus soumise, moins nerveuse, paraît plus forte parce que ses impressions sont plus faibles.

Déguisés de cent manières, ces deux seuls vrais personnages des romans de Conscience chantent leur duo d'amour, lui proférant des malédictions, elle versant des larmes, et vont à la catastrophe finale. S'ils sont épargnés parfois pour un monde indigne d'eux, c'est par pur hasard, quand la conclusion de l'histoire l'exige.

La pauvreté de cette conception morale, basée sur un subjectivisme absolu, excluait tout développement du talent de Conscience. Son inspiration n'a pas changé, son senti-

ment ne s'est pas approfondi, dans le courant de sa carrière littéraire. Elle n'admet pas de divisions en périodes : son programme était fixé dès 1840 ; il cultiva dès lors ses trois genres caractéristiques. Son style, sa composition, le côté technique de son art, progressèrent encore jusqu'en 1850, date de la publication d'*Arteveld*. Son talent se maintint très tard dans toute sa fraîcheur.

La même fixité s'observe dans les principes et la tactique politiques de Conscience. Ils ne font qu'un avec sa propagande littéraire : conserver au peuple les mœurs pures et la religion des ancêtres ; y ajouter une culture plus haute et la fierté nationale, devaient être la tâche d'un parti, flamand avant tout et libre de toute hostilité envers le clergé. Les déboires et l'échec de 1846 n'empêchèrent pas Conscience de continuer, dans la presse et les associations, la lutte pour ses idées. Exclu par les libéraux de la Chambre de rhétorique où il avait débuté, il fonda une société concurrente et se présenta, mais en vain, aux suffrages des électeurs en 1849.

Le parti flamand parvint bien à faire adopter son programme par la province d'Anvers, mais la question n'était pas mûre pour la politique pratique. Il fallait donner le temps de germer à la semence que romanciers, poètes et polémistes répandaient à pleines mains. Le bureau silencieux de l'écrivain et au premier rang celui de Conscience, était encore la plus féconde des tribunes.

Conscience finit par se retirer d'un terrain où il n'avait recueilli qu'injures cuisantes et insuccès répétés et se contenta de seconder passionnément les efforts de ses amis mieux taillés pour les luttes politiques.

La politique fut encore plus cruelle au poète Théodore Van Rijswijk, mêlé avec Conscience à l'agitation flamingante de l'époque. Né d'une famille anversoise le 8 juillet 1811, Van Rijswijk avait été nourri dans sa jeunesse de la lecture des classiques hollandais. Un sculpteur et un peintre le prirent tour à tour en apprentissage, mais son naturel

espiègle le fit chasser de partout, et, comme Conscience et vers la même époque, il devint maître d'école, faute de mieux. Comme Conscience encore, il trouva dans la Révolution une diversion à son métier, s'engagea et devint un soldat détestable. Il se faisait emprisonner à plaisir pour lire à l'aise les poètes hollandais dont sa giberne était bourrée et composait contre les supérieurs des couplets satiriques qui se chantaient en chœur à l'exercice ou à la réception de la solde. Son unique fait d'armes fut une victoire remportée sur son capitaine français : le farceur lui fit croire à une conspiration imaginaire et lui fit prendre la diligence en caleçon et en chemise de nuit (1).

Rentré à Anvers, il se mêla à l'activité littéraire et politique du groupe flamand (2). En 1857, à l'âge de vingt-six ans, il publia son premier ouvrage. C'était un volume de contes en vers, intitulé : *Récits originaux (Oorspronkelijke verhalen)*. Les sujets étaient, pour la plupart, empruntés à la tradition populaire et traités dans un esprit humoristique, sans trahir l'arrière-fonds sentimental et philosophique qui relève les récits les plus badins en apparence de Musset et de Heine.

Un peu de morale se mêle à l'histoire du joyeux pêcheur qui invite un revenant à festoyer chez lui, et doit ensuite l'accompagner en enfer ainsi qu'au conte de l'ivresse de Mahomet, pendant laquelle ses courtisans assassinent un favori, pour attribuer ensuite le crime au prophète lui-même.

Viennent ensuite deux légendes nationales : celle des Malinois, qui, trompés par la lueur de la lune, croient voir la tour de leur chère cathédrale en feu et l'aspergent jusqu'au matin ; celle plus poétique de l'Anversois Metsys, refusé comme gendre par le peintre Floris, parce qu'il n'est que

(1) DE MONT, *Hendrik Conscience, zijn leven, zijne werken*. Gand, 1885, p. 51.

(2) HEREMANS, *Het Taalverbond*, VI, 1840-1850 : *Levensschets van J. T. Van Rijswijk*.

serrurier. Il apprend la peinture et prouve son habileté en peignant, sur un tableau du maître, une mouche que celui-ci essaie vainement de chasser.

Tous ces récits sont écrits d'un style abondant et facile, d'un rythme coulant, d'une langue naturelle parfois jusqu'à la trivialité. Mais Van Rijswijk s'y abandonne trop à sa verve et tombe dans la prolixité et la vulgarité. D'incessantes répétitions, des amplifications sans nombre, délaient et affaiblissent l'idée et fatiguent le lecteur. La théorie romantique de la liberté de l'écrivain y est prise trop à la lettre, et surtout, l'influence de Cats s'y fait trop sentir.

Le dernier récit du recueil montre que le poète ne se faisait pas illusion sur sa valeur : Il se compare à Diogène, qui, pour contribuer à la défense d'Athènes, menait grand bruit avec son tonneau. A côté des chœurs sublimes qui illustrent la langue, je ne fais, dit Van Rijswijk, qu'un vacarme bien intentionné, mais inutile.

Ce premier ouvrage donne une idée assez juste de son talent. Il avait trop de sincérité et d'indépendance pour vouloir le forcer, trop de spontanéité pour accepter l'influence d'un modèle ou les exigences du public. Le public, de son côté, apprécia à l'instant la belle humeur de ce poète, populaire d'éducation et de caractère.

Son deuxième ouvrage paru en 1840, fut plus travaillé, moins réussi et moins goûté. C'est un récit épique dans la manière de Byron. Rudes chevaliers, monstres hideux, vierge tendre et vertueuse, paysage rocheux, l'appareil du romantisme s'y trouve au complet. Pour soutenir un morceau de longue haleine, il faut des événements, ou des personnages ou des idées, ou des tableaux. Rien de tout cela dans la *légende rimée* : *Eppenstein*. Notre poète y a mis seulement son inépuisable abondance et sa nonchalante facilité. Le prodigieux coloris et les pathétiques déclamations de Byron pouvaient seuls faire admirer des travaux de ce genre.

L'œuvre capitale de Van Rijswijk, *l'Antigonus* ou les

plaintes du peuple, parut un an après *Eppenstein*. Elle s'inspirait des événements dont le poète avait été témoin et quelque peu acteur.

Le prologue célèbre le passé national et déplore l'avilissement de la poésie néerlandaise et la misère des tisserands sous le nouveau régime. Vient l'histoire de Napoléon I^{er} et de la domination française, symbolisés par le géant Antigonus. C'est un farouche chef de brigands qui gagne par des promesses les faveurs du peuple anversois et le décide à chasser ses princes et ses prêtres. Le géant, une fois au pouvoir, oublie ses promesses de liberté et de bien-être, et sa dureté et son avidité font bientôt regretter les anciens maîtres. Leur descendant, le brave chevalier Brabo, chasse le tyran, rétablit la langue nationale, ramène la prospérité et diminue l'impôt.

Mais l'homme n'est jamais satisfait : ce régime humain est encore trouvé trop dur, et Anvers pense conquérir par une nouvelle révolte, le bonheur impossible qu'elle a rêvé jadis. Un prince étranger est élu et bientôt revient la misère : la langue du pays est bannie et le peuple reprend ses éternelles plaintes. La tombe seule donne repos et contentement.

L'orangisme le plus tranché remplit tout le poème : Napoléon apparaît comme un ogre venu pour humilier la Belgique et l'épuiser d'hommes et d'argent ; le mouvement de 1850 est un renoncement insensé à un régime bienveillant et sage, et n'engendre que misères et oppression. Le gouvernement encore peu consolidé de Léopold I^{er} aurait dû punir la hardiesse de Van Rijswijk, si celui-ci n'avait disculpé dans la préface les tendances de son livre et évité des attaques trop directes.

Le poème a gagné en valeur littéraire à négliger les détails précis, qui n'appartiennent qu'à la prose, et à s'abstenir d'excès de langage. Sans cette réserve imposée par les circonstances, Van Rijswijk se fût laissé aller aux invectives : les réglemens de police lui ont fait subir une mesure qu'il

n'eût pas acceptée d'un législateur du Parnasse. Son œuvre triste est écrite dans un langage badin, qui, sans en masquer la portée, la dégage de la réalité pour l'élever dans la sphère de l'art objectif.

L'*Antigonus* est à la fois un poème et un manifeste. Son auteur devient désormais le porte-étendard du parti flammingant et soutiendra de sa satire acérée les revendications de ses amis.

Les Caprices poétiques (Poëtische luimen) parus en 1841 se moquent des va-nus-pieds français qui en imposent au naïf bourgeois flamand. Dans une pièce touchante intitulée *A mon fils (Aan mijnen zoon)*, l'insouciant gaité du père fait un retour sur sa destinée : le sentier de la vie est si glissant, comment les inquiets et les capricieux comme nous y marcheraient-ils d'un pas sûr? Quoi qu'il advienne, ne laisse pas l'étranger régner dans ton cœur, reste fidèle aux mœurs et à la langue de nos pères. L'argent et les honneurs fuient le poète patriote. Si tu cherches la gloire, que ce soit comme artiste. La poésie ne te réserve qu'amertume. Mais à quoi bon prescrire des règles à la nature? Suis ta destinée et sois loyal et bon.

La gravité secrète de Van Rijswijk s'exhale dans ce poème avec une émotion virile; sa gaité inspire le reste du recueil, de joyeuses chansons et des contes badins.

Les chansons se composent de strophes développant parallèlement la même idée par une série d'exemples, comme dans l'ancienne chanson française : un proverbe en fournit souvent le sujet. Elles expriment une vérité d'ordre général, non un sentiment ou une image. C'est dire qu'elles ne peuvent avoir grande valeur littéraire.

Dans les contes, Van Rijswijk amplifie avec humour des sujets empruntés à la tradition. L'anachronisme est un de ses moyens comiques. Il nous montre les constructeurs de la Tour de Babel parlant anglais, allemand, français et wallon, ou Appelle et Apollon portant les cheveux longs et coiffés d'un grand chapeau à la Rubens comme les rapins anversoïis, compagnons de ses farces.

Les autres pièces sont du même niveau et ne méritent pas les honneurs de la critique. Il avait revendiqué dans la préface liberté absolue pour le fonds et la forme de ses écrits : il en usa largement et créa des poésies à son image, pleines d'entrain et débordantes de bonne humeur, où quelques notes graves rappelaient le sérieux des convictions et les difficultés d'existence que cachait cette insouciance.

Par un contraste piquant, les *Caprices poétiques* furent suivis d'une méditation poétique sur le *Pater*. Elle se compose de sept poèmes lyriques et didactiques en strophes rimées, paraphrasant avec prolixité les sept phrases de l'oraison dominicale. Le ton en est solennel, et verse parfois dans l'emphase habituelle à Helmers que Van Rijswijk admirait beaucoup sans l'imiter souvent. Les phrases sonores sur l'infinité de la bonté et de la puissance divine ne trahissent pas un sentiment religieux bien intime ou bien sincère et rappellent la brillante rhétorique de J.-B. Rousseau plutôt que l'émotion des Luther et des Gerhardt. Elles laissent cependant percer la personnalité de leur auteur, car les plaisirs du cabaret et la joyeuse compagnie ne pouvaient toujours étouffer chez Van Rijswijk les reproches de la conscience.

Il venait de fonder une famille dont sa vie sans règle et sans but compromettait l'avenir. Les conseils d'amis raisonnables éveillaient en lui la honte de ses excès et la passagère résolution de s'amender. Ces réflexions, mondaines à l'origine, s'appuyèrent sur le souvenir de son éducation religieuse et prirent corps dans le *Pater*.

Son lyrisme n'y revêt pas une forme directe et personnelle comme chez les poètes classiques ; son imagination s'emploie à décrire et à grossir les objets qu'un moderne nous ferait sentir en bloc en nous communiquant son émotion : elle produit un lyrisme réfléchi et raisonneur. Sa nonchalance habituelle l'a empêché d'affermir son style lâche et diffus et de relever son rythme, d'une harmonie négligée et monotone. Ces défauts n'existent pas dans la

dédicace à sa sœur, qui, plus naïve que le corps de l'ouvrage, est un chef-d'œuvre de naturelle émotion.

L'année 1842 vit paraître un nouveau recueil, où domine la ballade, genre mis à la mode alors par l'école romantique. La demoiselle opprimée et rêveuse, son farouche tyran, tuteur ou mari, le jeune et héroïque croisé, fiancé ou protecteur de la dame, en sont les personnages et paraissent dans un décor de sombres manoirs, au milieu du cliquetis des armes. Le dénouement est tantôt le châtement du traître à la suite d'un sanglant duel, tantôt la mort des amoureux.

Ces données simples, variées sans cesse dans leurs détails, constituent la moitié du volume. Malgré quelques longueurs, le ton en est énergique et vivant, d'une naïveté populaire. L'influence du romantisme allemand s'y fait sentir dans la désinvolture pittoresque du style. Quelques poèmes célèbres, avec une âpreté appropriée au sujet, le féroce courage des gueux dans leurs luttes contre les tyrans espagnols. L'ensemble du recueil dément les prétentions de Van Rijswijk à une complète originalité : l'imitation de l'Allemagne y est visible et avouée implicitement dans la préface.

La même année vit paraître les *Refrains politiques*, chansons animées d'une haine violente contre le nouveau gouvernement. Van Rijswijk s'y déclare partisan de l'unité des Pays-Bas et attaque l'invasion des Wallons et des Français dans les fonctions publiques, les privilèges accordés à leur langue, à leurs intérêts dans l'État nouveau et l'humiliation des populations flamandes. Une parole prononcée à la Chambre, un article de journal, une élection, occasionnent les sorties de l'irascible poète.

Que nous importent, dit-il dans *la Comète*, les malheurs dont le ciel nous menace ? Nous sommes tombés trop bas pour avoir rien à perdre. Une chanson sur O'Connell souhaite à la cause flamande un défenseur aussi éloquent que le tribun irlandais. Le vague espoir d'une revanche

perce même dans la conclusion de quelques-uns des refrains politiques. La France et les Français, instigateurs et modèles de la révolution, ne sont pas plus ménagés que les gouvernants belges. Plutôt singes que Français, s'écrie Van Rijswijk en réponse aux injures d'un obscur écrivain. Il fait aux autres poètes flamands un devoir de se mêler à la lutte pour la langue nationale. Il ne concevait pas de poésie sans une entière sincérité ; ses invectives aux tièdes étaient naturelles dans l'abandon où était tombé la littérature néerlandaise.

Sa poésie politique est parfois plus politique que poétique. Le sentiment, d'une violence souvent triviale, ne s'y traduit pas toujours en impression harmonieuse. Trop attaché au menu fait qui l'inspire, il ne s'élève guère à la sérénité objective. En retour, la chaleur, la spontanéité, qualités poétiques par excellence, font vibrer ses courtes strophes chantantes et populaires. Il ne le cède pas à Béranger pour l'entrain et la conviction. Mais sa plaisanterie est parfois lourde, et la forme châtiée et concise du chansonnier français lui manque tout à fait. L'inspiration a plus de part à ses refrains que le travail.

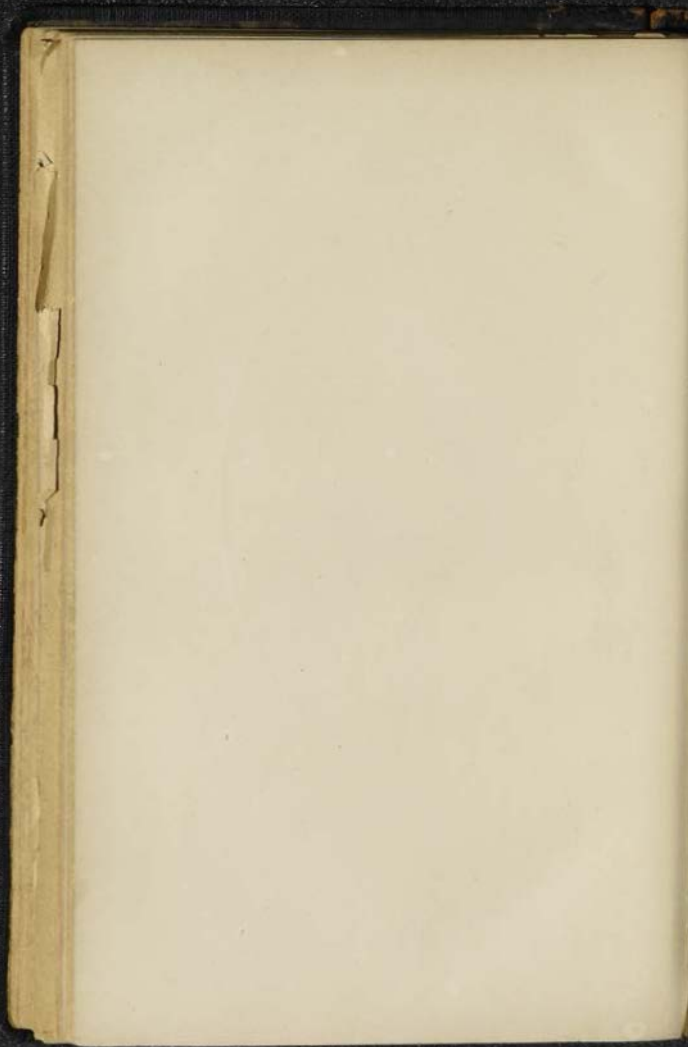
Ses qualités se retrouvent à un plus haut degré dans les *Chansons populaires* parues en 1846. Mais, au lieu de chanter le désespoir et la misère, de prêcher la haine et la vengeance, elles débordent de gaieté. Les plaisirs du peuple, la bière, le tabac, le genièvre, les plantureux festins de kermesse y sont célébrés avec une sincérité digne du gai comère qui les a tant aimés.

L'inspiration en est toujours heureuse, le développement harmonieux, le tour d'une vivacité humoristique, l'expression parfaite. Elles méritent, par leur fraîcheur, plus de popularité qu'elles n'en ont. Destinées à être chantées en chœur, elles n'ont pas de refrain et parlent généralement au nom de plusieurs.

L'amour n'y joue qu'un rôle effacé. Les quatre seules chansons qui lui sont consacrées ne sont pas lyriques : ce



THÉODORE VAN RIJSWIJK.



sont des récits d'amourettes ridicules. La faute d'une ingénue et la veuve consolée en sont les sujets. La sèche-resse de cœur et l'absence de délicatesse expliquent seuls qu'un poète aussi fécond et aussi franc que Van Rijswijk ne se soit jamais inspiré d'un sujet aussi universel que l'amour.

En dehors des invectives contre les fransquillons et des éloges de la langue néerlandaise, qui reparaissent toujours, se place une originale chanson du chemin de fer, décrivant, dans un rythme rapide et heurté l'impression faite sur nos grands pères par la nouvelle invention. La brusquerie du départ, le vacarme vertigineux du voyage, les craintes du tunnel y sont reproduites avec une frappante vérité.

Aucun ouvrage de Van Rijswijk ne résume sa physiologie avec autant de fidélité que ce dernier recueil. Les idées sérieuses qui règnent dans les autres y sont réduites à la part limitée que le poète leur laissa dans sa vie. Insuffisantes à dominer et à régler ses écrits comme son existence, à leur donner une portée élevée et une valeur durable, elles l'empêchèrent du moins de perdre toute direction. Un attachement profond à la nationalité néerlandaise; un amour parfois immodéré de l'indépendance; le courage de la franchise, voilà des qualités que nul ne peut refuser à Théodore Van Rijswijk. Elles ne purent réfréner sa répugnance à subir une règle, soit en littérature, soit dans la vie pratique.

Changeant sans cesse de carrière et d'emploi, s'acquittant négligemment de ses fonctions, dépensant en plaisirs le temps et les forces dus au travail, il resta toute sa vie un bohème et s'abîma, en 1849, dans une ruine complète de la raison et de la santé. Il lui aurait fallu, disait-il, deux anges gardiens, et Dieu ne lui en avait donné qu'un seul.

Il ne laissa ni disciples ni imitateurs, et reste dans la littérature flamande une figure isolée et originale, digne de plus d'attention et d'estime qu'il n'en a obtenu.

Un poète anversois, de tendances et de tempérament bien différents surgit après sa mort.

Jean Van Beers naquit à Anvers, d'une famille aisée, en février 1821. Son enfance s'écoula en face du mouvement du port, sous une double influence dont il porta les traces toute sa vie. D'un côté, les soins assidus et la surveillance débonnaire d'une mère veuve et d'une sœur; de l'autre, les jeux bruyants des gamins du quai. L'enfant était remuant et querelleur; mais aussi, délicat et sentimental. Ces deux faces de sa nature furent alimentées par des séjours qu'il fit dans la campagne campinoise au village de sa mère.

Il reçut son instruction au petit séminaire de Malines et s'y essaya en vers français, comme tous les écrivains flamands à leurs débuts. Il fut converti à la langue maternelle par la lecture de Tollens et se joignit au groupe d'écoliers flaminguants que comptait son collège. A sa sortie du séminaire, en 1841, il devint professeur au collège laïque de Malines, sous la direction de David. Une maladie d'yeux l'obligea à renoncer à ses fonctions et sa cécité passagère lui inspira les premiers de ses vers qu'il ait jugés dignes de vivre.

C'est un cri d'admiration éblouie devant la nature colorée et vivante, un cri d'amour pour le Créateur qui lui rend l'ivresse de la vue. Ni idées régulièrement développées, ni formes fixes de vers ou de strophes, le sentiment s'exhale en paroles ardentes et un peu vagues. C'est du lyrisme pur, du plus exalté et du plus vrai.

La convention reprend ses droits dans les poésies suivantes, pleines d'idéalisme romantique. Elles chantent l'harmonie, la perfection morale dont la plus haute manifestation est l'amour. L'amour est un état d'âme sans objet précis, sans ardeurs sensuelles, sans ressort d'action. La femme est voilée d'un emblème : c'est un rosier odorant, un lys éclatant, un modeste myosotis. Réver d'elle est le bonheur, bonheur troublé par bien des inquiétudes : ces charmes sont-ils destinés au poète? Ne sont-ils pas fragiles? La mort, l'infidélité peuvent les enlever.

Et cette pensée ne le quitte pas, elle devient le thème fondamental de sa poésie. Elle pointe en doute vague à la

fin d'un rêve de bonheur domestique (*Lievelingsdroomen*) ou se précise en une affirmation et énumère les déboires propres à chaque âge de la vie (*Weenen*), ou bien, elle afflige les derniers moments d'un jeune poitrinaire, qui seul avec sa mère, dans une triste chambre, aperçoit sur la place du village sa fiancée mêlée à une foule de danseurs (*De zieke jongeling*). L'amour ne survit guère à celle qui en est l'objet (*De bloem op het graf*). D'autres chagrins encore nous guettent : un cortège de souffrances et d'humiliations suit la pauvreté (*Bij de Wieg van een kind des armen*).

Mais ces peines isolées et passagères ne sont que des rayons de la douleur universelle dont Van Beers se fait l'écho. Comme la tempête hurlante chasse les nuages, le vent de la souffrance pousse l'humanité du berceau à la tombe ; la mort plane sur tout ce qui s'agite ici-bas comme la lueur fixe et blafarde de la lune (*Maneschijn. — Zomernacht*).

Deux adoucissements s'offrent à cette tristesse : les affections humaines (*Hendrika. — 't Was een hof*) et la méditation, sœur de l'espérance, qui détourne le regard vers les joies de l'éternité. Van Beers n'est pas pénétré du sentiment chrétien, mais il l'effleure à diverses reprises. Il suffit pour le préserver de la conséquence de ses idées, du ricanement byronien, qui lui inspire presque de la terreur (*Een grimlach*).

A tous ces traits, personne ne méconnaîtra un contemporain de Musset ; il a tracé un portrait caractéristique du poète : « Il paraissait encore jeune..., son front était haut, large et clair, son visage doux, presque comme celui d'une femme, mais cependant voilé de sérieux..., il y avait quelque chose de profond, d'inspiré dans son regard, quelque chose dans le sourire de sa douce bouche comme un pli d'amertume, gravé peut-être par une douleur prématurée » (1).

(1) JAN VAN BEERS, *Gedichten*. Gand, 1875, t. I, p. 62.

Ce style commun aux littératures d'entre 1815 et 1848 ne revêt pas ici de forme originale, trahissant une personnalité marquée. Ce recueil se distingue surtout par des qualités d'expressions : l'harmonie, la richesse et un don de peinture énergique destiné à se développer. Il marque sur Ledeganck un progrès analogue à celui de Ledeganck sur les rimeurs d'alexandrins. L'imagination et le cœur enlèvent de plus en plus la poésie flamande à la férule du raisonnement. Dans ces *Rêves de Jeunesse*, comme Van Beers intitula son premier recueil, c'est l'émotion qui domine ; mais le sentimentalisme côtoie l'affectation, et Van Beers ne s'en préserve pas toujours.

Trois morceaux diffèrent par l'idée comme par la forme de l'ensemble du recueil. Ce sont des narrations descriptives, des tableaux à tendance morale. Trois femmes en sont les héroïnes ; l'une vertueuse ouvrière au milieu des fanges de la ville (*Eene bloem uit het volk*), les autres tombées, réduites aux remords et à une fin misérable (*Bij 't kerkportaal. — Op de kermis*).

Dans ce genre nouveau, Van Beers sort de lui-même pour peindre autrui : il devient narrateur et moraliste. La forme y subit un changement non moins radical. Le monde extérieur est dépeint avec la même énergie que les sentiments personnels, avec couleur et précision, avec le réalisme de la race.

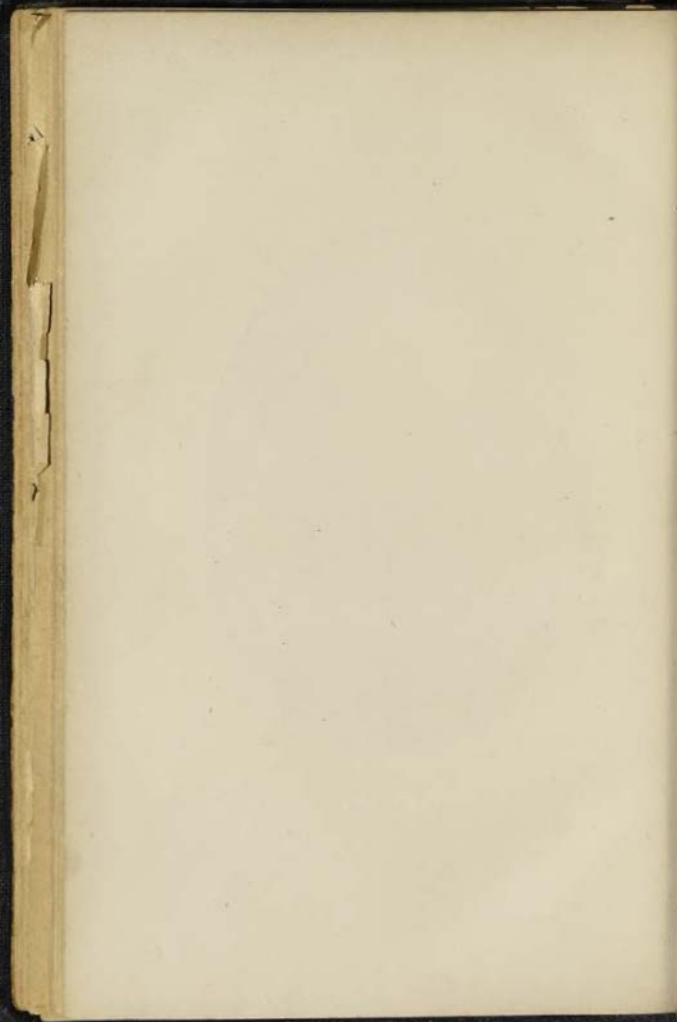
En 1855, quand parurent ces poèmes, leur auteur n'était plus inconnu dans le monde des lettres flamandes. Aidedibliothécaire à Anvers après 1844, il attira par ses vers l'attention de Conscience et de De Laet qui recherchèrent sa connaissance. Il connut aussi Van Rijswijk, entra dans les associations flamingantes d'Anvers, et, dans les querelles intestines du parti, se rangea du côté des libéraux (1).

En 1849, il fut envoyé à Lierre comme professeur de littérature flamande à l'école normale d'instituteurs, la

(1) *Jan Van Beers*, par JAMES. *Het Delfort*, 1889, n^{os} 9-10.



VAN BEERS.



seule école de l'époque où dominât la langue néerlandaise. Son action y fut de propagande plutôt que de pédagogie. Il prêchait aux jeunes gens le culte de la langue nationale et les encourageait à écrire. Il recrutait ainsi des talents à la littérature et des adhérents au parti nationaliste parmi les futurs éducateurs de la jeunesse. Il eut entre autres pour élèves les écrivains Van Droogenbroeck, Teirlinck et De la Montagne. De Lierre, il conservait des rapports avec ses amis d'Anvers et il se fit connaître et applaudir en Hollande grâce à son talent un peu emphatique de déclamateur. Ce furent les premiers succès de la littérature flamande dans le royaume des Pays-Bas.

Van Beers écrivit, durant son séjour à Lierre, une seconde série de poèmes parus en 1859 sous le titre d'*Images de la vie* (*Levensbeelden*), et annonçant une tendance au réalisme. Il entre, en effet, résolument dans la voie ouverte par les trois dernières pièces des *Rêves de Jeunesse*. Non que son fonds d'idées soit modifié; la haine de la vie, l'élan vers l'au delà s'affirment encore dans le nouveau recueil : ses héros sont un infirme qui vit dans un monde supérieur, d'où il dédaigne les moqueries des méchants et que la souffrance mûrit pour les joies du ciel (*Op krukken*); un enfant pauvre enlevé en paradis pendant ses rêves (*S^{te} Niklaas*); une fiancée trompée dans son espoir et perdant la raison (*Martha de zinnelooze*), des victimes du renoncement ou de la destinée.

Mais les sentiments éthérés, en prenant corps dans des personnages, s'entourent d'un cadre concret. C'est dans l'exécution de ce cadre que se manifeste le réalisme de Van Beers. Le monde est plein de déceptions et d'amertumes. Mais la campagne flamande est grasse et verte sous l'éclat du soleil ou le chatolement des nuages. Les villages sont animés par le passage du bétail luisant et des groupes de travailleurs, les villes fourmillent d'un peuple qui court au plaisir ou à l'ouvrage, qui s'entasse dans de noirs taudis ou dans de somptueux palais, l'œil du peintre s'y enivre de couleur, tandis que le front du penseur s'assombrit et que

le cœur du philanthrope se resserre à la pensée des misères d'ici-bas.

Le talent de Van Beers repose sur cette contradiction, ou plutôt réside dans la maëstria avec laquelle il décrit ; sa rhétorique abondante, sa souplesse de style rendent merveilleusement le pittoresque. L'idée pessimiste s'efface parfois derrière les splendeurs du coloris. Ainsi, dans la légende du grand-père (*De arme grootvader*), l'intérêt se partage entre la morale énergique du conte populaire et le tableau presque brutal de la vie campagnarde. Toute réflexion disparaît dans *Trinette à la vache* (*Kuatje bij de koe*), tableau des amours d'une grasse vachère et d'un gauche villageois, où l'innocence idyllique s'habille d'une robustesse hollandaise. Le pessimisme disparaît, quand Van Beers chante les succès d'un peintre rentrant en triomphe dans le village natal qu'il avait quitté dans la misère (*De Bestedeling*). Il trouve des accents inspirés en l'honneur de de Conscience et de la cause nationale (*Antwerpen bij het vertrek van Conscience*).

L'optimisme prend enfin le dessus dans un éloge des forces mécaniques qui préparent l'âge d'or en se substituant au travail humain et en répandant la prospérité et le contentement (*De stoomwagen*). Après le réalisme extérieur, celui des descriptions et des récits, c'est un courant positif dans les idées, mettant l'espérance et la foi au lieu des découragements de jeune homme, qui vient transformer une seconde fois la poésie de Van Beers.

Son existence subissait en même temps un nouveau changement. Il quittait Lierre en 1860, un an après la publication des *Images de la vie*, pour devenir professeur de flamand à l'athénée royal d'Anvers.

Après onze ans d'absence, il rentrait dans sa ville natale précédé d'une brillante réputation et distingué par les décorations de l'ordre de Léopold et de la Couronne de chêne qu'il venait d'obtenir. Ses cours n'exercèrent pas sur la jeunesse cosmopolite de la grande ville la même action que

sur les élèves instituteurs de Lierre. Son activité comme professeur et comme écrivain diminuait.

Deux courtes épopées bourgeoises, une ode et une cantate forment le volume qu'il publia en 1869 sous le titre de : *Sentiment et Réalité (Gevoel en Leven)*. Les qualités d'expression et de rythme des œuvres précédentes y sont développées jusqu'à la perfection, mais rien dans le fonds qui ne fût annoncé dans le recueil de 1859.

Van Beers exprime dans *Maerlant* sa conception du rôle de la poésie : « Jadis mon propre cœur a été mon idole, mais le poète doit vivre pour l'humanité, non pour lui-même, prêcher partout la liberté, l'égalité, la fraternité. » Ces affirmations s'appliquent trop exactement au développement littéraire de Van Beers, pour n'être pas sa profession de foi. Et les opinions mises dans la bouche d'un poète du moyen âge sont les opinions libérales de son chantre moderne. Le poème sur *Maerlant* est à la fois l'exposé et la première application de la tendance didactique à laquelle Van Beers obéira désormais.

Dans cette troisième période se retrouve la trace de toutes ses tendances passées : l'idéalisme des premiers jours a engendré une ardente soif de l'âge d'or qui tarira les maux de l'humanité et une compassion sincère pour les déshérités. Le mécontentement du pessimiste s'est maintenu, mais restreint aux imperfections du présent ; il ne gêne plus la croyance au triomphe final du bien.

Maerlant ne recourut que dans ses poésies lyriques au dialogue, à l'apostrophe et à la fiction. Ses longs ouvrages sont monotones et ennuyeux. Notre époque demande à un poète plus d'art et d'agrément. Aussi Van Beers habillera-t-il ses idées de forme et de couleurs, pour leur ouvrir les cœurs et les esprits.

Il ne faut pas prendre ses héros pour des créations personnelles. Ils agissent et parlent uniquement en vue de la thèse cachée sous le drame. Ainsi de l'ode *Maerlant*, où l'ancien poète apparaît comme un éducateur du peuple, prépa-

rant son émancipation politique. Ainsi du *Fils du Maçon* (*De Zoon van den Metseldiender*), l'adolescent qui remplace son père malade à l'ouvrage et fait une chute mortelle à la fin de son œuvre de dévouement.

Dans la cantate *la Guerre* (*De Oorlog*), l'exhortation directe apparaît, préparée par un saisissant tableau de bataille. « Donnez à l'égalité, à la liberté, à la raison la domination en tout pays, et le règne de Dieu florira sur terre, la paix éternelle y descendra. » Van Beers s'est fait le héraut de la religion humanitaire, comme Victor Hugo le devenait en France à la même époque. Il sortait de l'école romantique sentimentale pour prendre place dans l'école didactique néerlandaise qui avait soutenu les communes avec Maerlant et Boendaele, combattu pour la réforme avec les rhétoriciens du xvi^e siècle, et s'est continuée jusqu'à nous par Cats et Bilderdijk.

La tendance didactique perce jusque dans l'épopée bourgeoise *Begga*, l'œuvre la plus longue de Van Beers. C'est l'histoire d'une pauvre fille angélique tyrannisée par sa belle-mère. Elle reste clouée à son travail pendant que sa belle-sœur et rivale Coleta se rend au bal pour y gagner l'affection du voisin Frans, le fils du tonnelier. Frans n'en témoigne pas moins sa préférence à *Begga*, qui est chassée de la maison et calomniée par sa belle-mère. Le tonnelier voit ces calomnies confirmées par le hasard, et *Begga* reste abandonnée jusqu'au moment où le choléra rend son dévouement nécessaire à la maison paternelle. Ses deux ennemies meurent soignées par elle en rétractant leurs accusations. Bientôt elle vient réjouir la maison du bon vieux tonnelier et chasser la mélancolie de son fils.

L'idéalisme de Van Beers ne peut se résoudre à compléter le portrait de son héroïne par une petite imperfection. Son tonnelier va pleurer dans les bois comme un poète poitrineux, et les méchants comme les bons sont irréels dans leurs caractères exclusifs. Si les personnages sont faibles, en retour, les tableaux, les scènes sont irréprochables. Un salut

à la cathédrale en temps d'épidémie est peint avec pompe et émotion. L'intérieur du joyeux tonnelier, qui vit seul avec son fils, leur affection cordiale sont rendus avec vigueur.

Ces qualités de style ne suffisent pas à classer *Beyga* bien haut parmi les épopées bourgeoises dont elle se rapproche par le fonds comme par le vers, l'hexamètre, habilement plié au génie de la langue néerlandaise. Elle égale à peine *Evangeline* et reste fort en-dessous de *Hermann et Dorothee*.

Six ans après l'apparition de *Gevoelen Leven*, les tendances politiques du parti flamand imposèrent un rôle politique à Van Beers. Il fut porté, en 1875, au Conseil communal d'Anvers, et, en 1885, à la présidence de la Fédération des associations libérales flamandes. Son attention comme politicien resta fixée sur l'enseignement, où il avait passé sa vie. Par une motion faite en 1876 au Conseil communal d'Anvers, il donna le branle à la réforme qui élargit le rôle de la langue flamande dans les écoles primaires et moyennes de Belgique.

Comme son existence se détournait de la production littéraire vers l'activité pratique, sa poésie elle-même faisait un dernier pas dans le sens réaliste. Son dernier recueil, *Rijzende Blaren* (1), plus correct et plus châtié encore que les précédents, manque de relief et de vie.

Ce sont des pensées simplement exprimées, sans émotion contagieuse ou chaleur d'imagination, sur les sujets les plus ordinaires. Réflexions sur la vie et la mort, naturelles à la vieillesse, conseils à ses fils, lettres à des amis d'enfance, s'écriraient aussi bien en prose, puisqu'elles manquent de l'étincelle vivifiante. La couleur de l'expression serait impuissante à suppléer au terne de l'idée, si elle n'était affaiblie elle-même par le prosaïsme qui domine la vieillesse de Van Beers.

Grâce à l'extrême lenteur avec laquelle il écrivait et polissait, il n'a publié que des œuvres parfaites comme style et

(1) *Rijzende Blaren*, Gand 1884.

comme versification et gardé jusqu'au bout le rare mérite de ne pas se répéter. Mais ses derniers poèmes n'ajoutent rien à sa gloire. Il mourut en 1888. Seul des Belges contemporains, il a vu plusieurs éditions de ses poésies, qui le placent au-dessus de Ledeganck et Van Rijswijk dans l'école romantique flamande.

De ces trois hommes, Van Rijswijk eut le plus de verve et de sincérité, et jouit aujourd'hui de la moindre réputation. Il n'affina pas sa sensibilité par la réflexion, ni son style par le travail; il n'élargit pas ses idées par l'étude. Son originalité, plus grande que celle de ses rivaux, ne suffit pas à combler cette lacune. Il resta un poète bourgeois. Les deux autres ont tiré de leurs aptitudes tout le parti possible, et une culture plus étendue, une destinée plus favorable et une plus longue carrière ont donné à Van Beers le pas sur Ledeganck, qui garde devant l'histoire l'avantage d'être l'initiateur. Tous trois seraient classés par Schiller comme poètes sentimentaux, c'est-à-dire qu'ils voient et sentent par l'intermédiaire du cerveau. Ledeganck, voisin des rhétoriciens, est toute réflexion; Van Rijswijk est souvent prosaïque; Van Beers s'inspire des modèles allemands, est plus artiste et sent aussi par les yeux. Tous trois sont romantiques et précèdent de Byron et de Lamartine; tout différents qu'ils sont, ils constituent un groupe et résument le développement de la poésie flamande entre 1850 et 1870.

La rupture graduelle de Van Beers avec le romantisme correspond à une évolution analogue dans tout le camp flamand.

Les romans de Conscience avaient toujours contenu un élément propagandiste et moralisateur, fondu d'abord dans ses tendances idylliques et historiques pour produire des récits imagés ou touchants. Après 1850, le but moral étouffe dans maintes de ses nouvelles l'élément concret. En 1857, Conscience quitte le milieu où il avait beaucoup agi, beaucoup révé, beaucoup souffert, pour une région plus calme.

Son ami De Decker le nomma commissaire d'arrondissement à Courtrai « sur la route historique des invasions périodiques de la France (1) ». Dans ce pays de lucre et de prose, dans un milieu moins critiqueur, mais moins enthousiaste que celui des flamingants anversoïis, le romancier fut bientôt mal à l'aise.

Il peignit, dans les *Bourgeois de Daarlingen* (1861) l'orgueil bête des vieux riches et des nouveaux riches de petite ville, leur étroitesse d'esprit et leur sécheresse de cœur. Ce tableau méprisant de ses administrés est d'un Conscience observateur et satirique que nous ne connaissons pas.

Un saisissant tableau de la vie des chercheurs d'or en Californie (*Het goudland*, 1862) n'est pas moins réaliste, grâce à l'entremise d'un témoin oculaire dont les relations constituaient pour le romancier une sorte d'observation indirecte.

Ces deux derniers livres vivants qu'aït écrits Conscience, révélaient un rajeunissement de son talent qui tenait au sujet du récit, non à l'état d'âme du narrateur et n'était donc qu'apparent. A l'avenir, ses livres naîtront d'un parti pris, non d'une inspiration. Tant que le peuple avait besoin de lire, Conscience voulut écrire. « Je ne sais qui, après ma mort, préparera à notre peuple flamand sa portion quotidienne de lecture (2), » dit-il une fois dans sa vieillesse. Malgré l'âge et l'épuisement, malgré la perte de ses proches, la tristesse et la maladie, chaque année il publia au moins un volume.

L'abondance stérile de ses récits brochant sur un même fonds d'idées des incidents toujours nouveaux répond à l'avidité crédule avec laquelle le peuple et les enfants abordent la lecture. L'élite des esprits cultivés revient avec amour à quelques chefs-d'œuvre choisis et les savoure dans

(1) DE DECKER, *Biographie de Conscience. Annuaire de l'Académie royale de Belgique*, 1885, p. 548.

(2) AMAND DE VOS, *Over veel schrijven in zake van fraaie letteren*, Gand, 1890.

leurs détails. Le vulgaire dévore au galop des volumes d'aventures et s'y repaît de la variété de personnages et d'événements sans remarquer la pauvreté et la monotonie du fonds. Apaiser cette fringale par des livres moraux fut la tâche de Conscience pendant les dernières années de sa vie.

Quand il se fut dégoûté de Courtrai, la sinécure d'administrateur des musées réunis fut créée pour lui à Bruxelles, grâce à l'intervention de De Decker. L'ami de Van Brée, de Wappers et de Leys vint en 1867 habiter la maison de Wiertz, dont le jardin devint son séjour favori. Il devint, en 1869, membre effectif de l'Académie, sans sympathiser avec ce corps tout français.

Il termina en 1881 son soixante et onzième et dernier ouvrage et le centième volume de ses œuvres complètes. Cette occasion fut saisie par ses admirateurs pour lui rendre un grandiose hommage, auquel s'associèrent le Gouvernement, la ville d'Anvers, l'Université de Louvain, le Congrès littéraire de Vienne et une députation de Hollande.

Il mourut le 10 septembre 1885, un mois après l'inauguration de sa statue à Anvers et reçut des obsèques principales. La moitié de la garnison de Bruxelles et un ministre suivirent sa bière jusqu'à la station, le gouverneur et tout le conseil communal d'Anvers la reçurent dans sa ville natale. Plus de cent cinquante couronnes furent déposées sur sa tombe.

Dans les discours et poèmes funèbres, l'espoir parla aussi haut que le regret. « Henri Conscience est mort, vive son esprit dans son peuple », s'écria M. J. Van Rijswijk. « Mort, mort, chantait de Geyter, lui qui rendit aux morts la vie, à la Flandre force et fierté. Fermée cette bouche, éteint cet esprit, qui semaient le pays d'étincelles, qui nous ont rendu la gloire de nos pères, et de la bruyère firent un jardin plein de fraîcheur et d'air... Amis, vengeons-le de la mort, portons-le au tombeau comme un roi. Qu'il repose dans la bruyère sur une dune, sur un autel, ou là-haut, près de ses héros, dans le champ de Groeningen, couché

comme un prince avec le manteau et l'épée (1). » Le même accent, plus triomphant que douloureux, régna dans la foule de discours et de poèmes parus après sa mort. Conscience démocrate et patriote y était plus vanté que Conscience écrivain, et son œuvre ne peut être mieux jugée que par l'inscription de sa statue devant la Bibliothèque d'Anvers : « Il apprit à lire à notre peuple. »

Comme Conscience s'est répété lui-même, une foule d'épigones l'ont répété sans fin dans des livres sans nombre. La vigoureuse faculté d'assimilation du maître lui faisait saisir et rendre vivement ce qui le frappait ; qu'il exploite une veine nouvelle, il développera un côté nouveau de son talent. La simplicité de ses conceptions morales n'exclut pas la variété de genres ; deux sortes de romans historiques, l'un peignant les mœurs du passé (*Simon Turchi*), l'autre en glorifiant les héros (*Artevelde*), l'idylle rurale (*De Loteling*), l'idylle urbaine (*Hoe men schildert wordt*), le récit moral (*Menschenbloed*) et le roman d'intrigue (*Het ijzeren graf*) ont été pratiqués par lui chacun avec une allure particulière.

Aucun de ses émules ne s'est créé de genre propre, aucun n'a même atteint à la variété du modèle. Souvent ils s'engagent moutonnièrement dans ses pas, délayant dans un style lourd et incorrect des histoires sans portée et sans intérêt.

Ecrevisse, juge de paix à Eecloo, est le plus connu de ces serviles imitateurs. Comment ses romans (*De Bokkenrijders van het land van Valkenberg*, *De Stiefzoon*) conquièrent-ils même l'apparence d'une popularité, les indulgences coupables des coteries et la stupidité de certains publics peuvent seules l'expliquer.

Combien d'autres volumes d'égale nullité furent écrits par de jeunes ambitieux, imprimés aux frais de souscrip-

(1) *Nederlandsche dicht- en kunsthalle*. 1885, 5^e livraison, *Conscience's afsterven*.

teurs contraints ou complaisants et annoncés par les revues sans les critiques qu'ils méritaient? La vanité des débutants les empêchait de faire effort vers un idéal plus élevé, le niveau moyen des lettres nationales s'abaissait, quelques lecteurs donnaient à un mauvais ouvrage le temps et l'attention que méritait un meilleur, et le livre était relégué dans l'oubli. Toutes les littératures sont affligées de publications de ce genre; mais en Flandre, le désir d'encourager une école jeune et modeste et de renforcer la qualité par le nombre leur a accordé, au début, une notoriété nuisible. A mesure que les auteurs gagneront en valeur, la critique se fera plus sévère (1).

Les imitateurs de Conscience appartenaient surtout à la classe inférieure et à la génération qui suivit immédiatement la sienne. Leur soif de lecture, éteinte tout d'abord à des sources françaises, les menait au mépris de la langue nationale. Puis ils étaient conquis par la lecture du *Lion de Flandre* ou la conversation avec des amis flamingants. Ils aimaient ensuite leur néerlandais d'un amour de prosélytes.

En 1844, quelques-uns de ces jeunes gens fondaient à Anvers une société de lecture d'où devaient sortir deux romanciers et un politicien de nom : le peintre en bâtiments Diricksens, qui écrivit sous le nom de Zetternam, l'imprimeur Snieders, qui devint journaliste, et le commis Gerrits, entré à la Chambre une vingtaine d'années plus tard.

Diricksens avait alors dix-huit ans Heremans, professeur à l'athénée d'Anvers, et l'auteur dramatique Rosseels lui avaient prêté des livres, et il produisit, en 1845, un roman historique, *Rowna*, qui lui valut l'amitié de Conscience et de Van Beers. Mais ses chagrins d'ouvrier lui inspirèrent une œuvre plus personnelle, un noir tableau de la vie populaire gantoise, vibrant de pitié pour le peuple abruti et écrasé et de haine pour la fabrique démoralisante

(1) DE VOS, *Over veel schrijven*, etc. Gand, 1890. — NOLET DE BRAUWERE VAN STEELAND, *Proza*, t. II, *Wat wij zijn, wat wij waren*.

et cruelle (*Mijnheer Luchterveld*). En 1890, Diricksens fût devenu un agitateur socialiste; en 1849, c'est un fougueux et sincère romancier à thèse, un flamingant enthousiaste. Il se dépensa en une propagande fiévreuse pour la candidature de Conscience au Conseil communal (1854), et mourut épuisé par ses projets littéraires et sa campagne de conférences et de brochures. S'il avait vécu, les exigences de son métier l'auraient empêché de réaliser les espérances fondées sur lui par ses amis (1).

Van Kerkhoven, l'adversaire politique de Conscience, est un autre écrivain plus abondant que doué. Il produisit romans, drames et comédies en grand nombre sans atteindre ou mériter la popularité. La haine des nobles et des riches, l'amour du peuple et de la liberté sont ses inspirations. Quelques-uns de ses drames sont bien charpentés et vivement dialogués, mais ne s'élèvent pas au-dessus du médiocre (*De gestrafte wraek*, 1850; *Boer en Edel*, 1852; *De dronkaerd*, 1854).

Un talent plus littéraire que celui de Van Kerckhoven mais moins sincère que celui Zetternam se manifesta en 1855 par la publication du roman : *Argent ou amour* (*Geld of liefde*), par Désiré Delcroix. Né en 1825, Delcroix était instituteur à Bruxelles, après avoir été employé. Il ne publia rien avant sa trente-deuxième année et doit plus à l'exemple de Conscience qu'à une vocation intérieure. La donnée fondamentale de son premier roman est, comme chez Conscience, l'amour malheureux de deux être sensibles. Une résignation pieuse y remplace la passion emportée que peignait le maître. La pureté et la finesse du style, la belle ordonnance de la composition et la gradation soignée des caractères ne peuvent y remplacer les fortes qualités d'imagination et de cœur qui seules conquièrent le grand public. Mais elles marquent les progrès accomplis par la technique

(1) *Folledige werken van Zetternam met levenschets van den schrijver*, par VAN DEN BRANDEN. Anvers 1876.

littéraire. Conscience avait dû créer de toutes pièces sa manière et sa langue. Ses successeurs trouvent des moyens d'expressions assouplis, affermis. Le souffle de Delcroix est trop faible, sa couleur trop pâle pour tirer un parti original de cet instrument perfectionné.

Nommé, en 1859, aux fonctions de chef du bureau flamand au Ministère de l'Intérieur, il y porta son attention sur la scène nationale. Il eut une large part à la création de subsides pour les sociétés dramatiques et abandonna le roman pour écrire des pièces de théâtre, dont deux furent primées.

La meilleure, *Philippine van Vlaanderen*, se distingue par les mêmes qualités de forme et la même faiblesse de fond que son premier roman. La lutte des princes et des communiens flamands contre la France en est le sujet. Trois intérêts divers y fractionnent l'action en une suite de scènes disjointes, l'amour de Philippine, fille du comte Guy de Dampierre pour un templier, la lutte de Guy contre les rois de France, la révolte du peuple flamand contre la noblesse française et sa victoire à Groeningue. La pâleur des personnages affaiblit encore l'intérêt dramatique. Mais la splendeur des tableaux historiques et du dialogue archaïque et vivant qui les anime compense presque ces défauts. Une minutieuse étude des sources fait revivre dans Delcroix l'esprit même du moyen âge, la solidarité des corporations et des classes, les agitations populaires et jusqu'au tour naïf de l'expression. Portées à ce degré, les qualités accessoires remplacent presque celles que nous demandons surtout au drame, une action serrée et des caractères réels. Mais elles ne remplacent pas ce qui seul fait un poète, l'émotion sincère et contagieuse.

Un seul romancier anversois de l'époque sut diriger son talent dans des voies indépendantes et établir sa réputation à côté de celle de Conscience. C'est Sleenckx, né en 1818, tour à tour clerc de notaire, professeur, journaliste à

Bruxelles avec De Laet, professeur à Lierre de 1861 à 1879, et plus tard inspecteur scolaire.

Autant Conscience était sensible et imagitatif, autant Sleenckx est maître de lui-même et positif. Il aime le fait précis comme Conscience l'effusion lyrique, il est le premier réaliste de la prose flamande, comme Conscience en est le premier idéaliste.

Il débuta en 1848 par un recueil d'anecdotes (*Volksverhalen*) colorées par l'accumulation des détails et évitant les réflexions sentimentales. Ce sont des canevas de contes, non des contes achevés.

Le théâtre le tenta ensuite et il publia, en 1857, une comédie se moquant du hâbleur français qui vient duper les Flamands naïfs, et de ses crédules admirateurs. Elle est mieux composée et mieux écrite que les pièces du théâtre gantois contemporain.

Sleenckx publia la même année un *drame rural* intitulé *Maître et valet* (*Meester en knecht*). Une seule situation y est épuisée en scènes parfois saisissantes, mais aboutit à la monotonie. C'est la passion d'un garçon brasseur pour la femme de son patron; pour la posséder, il pousse son patron à la ruine et au crime. Ni le faible maître ni son mauvais génie n'échappent à l'expiation. Les caractères sont trop vaguement dessinés et l'action trop traînante pour produire une forte impression. Mais le drame est régulier et correct.

Quatre comédies, parues de 1859 à 1862, sont des levers de rideau amusants, sans prétention aucune. Le va et vient qui y règne et les plaisanteries dont elles fourmillent les rendent propres aux cercles d'amateurs. Le vieil avare, le père bourru, le fils dissipé, la fille amoureuse sont vieux comme le théâtre et éternels comme l'humanité.

Sleenckx revint au genre sérieux avec la *tétralogie Grétry*, couronnée au concours triennal de littérature dramatique institué par le Gouvernement (1861) et publiée à Gand en 1862. Les quatre époques de la pièce représentent quatre phases de la vie du compositeur.

D'abord son séjour à Rome, où il déjoue, avec l'aide d'un noble patron, les intrigues d'un Italien, son rival en art et en amour.

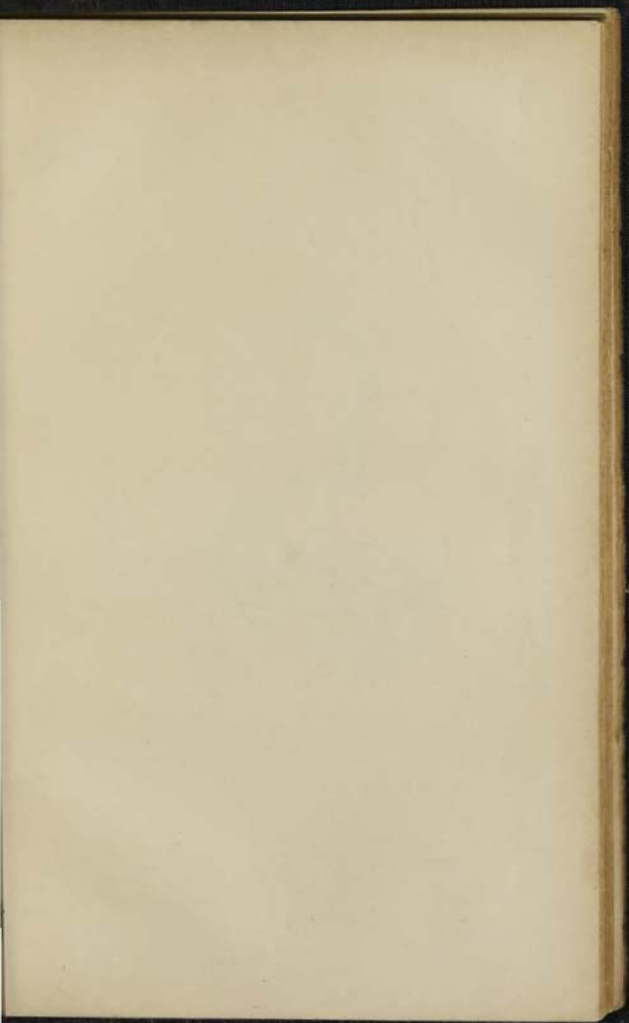
A Paris, les piccinistes montent une cabale pour tuer sa première œuvre; musiciens et acteurs sont achetés, l'échec est assuré. Mais le même ami déjoue le complot.

Un nouveau succès attend le Liégeois à la Cour de Versailles : la faveur de la reine y consacre sa gloire par une distinction éminente.

A la quatrième époque, il a fui à Montmorency la société des hommes et surtout des musiciens, qu'il a en horreur depuis que Méhul et Chérubini ont fait oublier ses œuvres. Un jeune compositeur aimé de sa nièce apprend au vieillard que la faveur lui revient, qu'un directeur va remettre en scène tout son répertoire. Il retrouve en même temps un vieil ami, éloigné par la Révolution.

Comme dans *Torquato Tasso*, l'artiste est doublé dans ce drame d'un homme timide à l'excès devant les difficultés, sensible à l'indifférence comme à un affront, ayant toujours besoin d'un ami pour l'encourager et le secourir. La perte de l'ami et de la faveur publique le plonge dans une mélancolie sénile à laquelle le retour tardif du succès ne donne pas une conclusion satisfaisante. L'unité d'impression manque au spectateur partagé entre sa pitié pour un vieillard accablé et sa joie d'un triomphe passager. L'unité extérieure, celle de l'action et du milieu, manque aussi par suite de la division en époques éloignées. Les qualités secondaires, coloris, mouvements de scènes, heureux choix des comparses, sont impuissantes à racheter ces deux vices de conformation, aggravés par l'absence d'une progression régulière dans le caractère. La pièce, confectionnée avec intelligence, manque de force et de profondeur.

Deux piécettes en un acte terminent la série de drames écrits par Slecckx vers 1860 : la farce *Guldentop* ou de grossières confusions produisent un comique peu relevé, et un pittoresque vaudeville peignant les mœurs des pêcheurs de Blankenberghe (*De visschers van Blankenberghe*).





SLEECKX.

Ces neuf pièces ne prouvent pas un talent bien profond ou bien original, mais soutiennent bien la comparaison avec les pièces dont s'alimentent les scènes étrangères. Leur adoption au répertoire flamand eût marqué un immense progrès sur les pauvres écrits de Van Peene et d'Ondereet et sur les détestables traductions de drames français. Elles n'eurent pas accès à la scène et leur auteur se tourna vers le roman. Ses drames se distinguent par leur sobriété, leur fermeté, leur correction. Ces qualités, opposées à celles de Conscience, s'accrochèrent au point de constituer le cachet de son talent.

Il avait publié, en 1856, des scènes de la vie anversoise, intitulées *Au quartier des Marins (In 't Schipperskwartier)*. C'est l'histoire d'un gamin grandi sur les quais, autour du port et sur les rives de l'Escaut, puis engagé comme matelot. L'amour lui inspire la résolution de s'élever au-dessus de sa position. Il apprend à lire et finit, à force de persévérance, par subir son examen de second. Tandis qu'il se relève ainsi, son ami d'enfance se dégrade, quitte sa famille et mène une vie immorale. Les deux camarades se retrouvent et entrent en même temps dans le bonheur bourgeois et honnête.

Le récit est rempli d'une bienfaisante santé morale. Les luttes héroïques du brave marin contre l'ignorance et la grossièreté de son état sont pleines d'intérêt et de vérité. Une scène délicieuse est celle où le grand matelot, hâlé par les vents des quatre océans, muet et honteux comme un enfant, rougit devant une jeune fille, et balbutie sa déclaration.

Les nombreux personnages épisodiques, appartenant tous à la population semi-maritime du port, sont des originaux sentimentaux ou tragiques. Ils sont représentés de plain-pied, dans la beauté de leurs solides vertus, avec leur dialecte imagé avec le ton et l'attitude qui conviennent à leur rang.

C'est du meilleur réalisme; il ne s'attarde pas dans une reproduction minutieuse des objets matériels, il ne plonge pas dans les bas-fonds pour y trouver des sujets de dégoût, mais admire chez les simples et les incultes la vaillance et la bonté sans leur attribuer des raffinements qu'ils ignorent.

Ici, comme dans le choix du sujet, comme dans la composition de son roman, Sleeckx s'est visiblement inspiré du roman anglais. La forme autobiographique, la tendance moralisatrice, rappellent *Peregrine Pickle* et *Jacob Faithful*. Même énergie aventureuse du héros, exposé à la grossièreté, mais inaccessible à la lâcheté et à la faiblesse. Le succès bien mérité de ce livre viril (une seconde édition en parut dès 1864) prouve que son accent national trouvait de l'écho.

Un ouvrage de moindre valeur, mais important pour l'histoire de l'école anversoise, parut en 1865 (*Op 't eksterlaar*). Il rappelait les réunions de jeunes littérateurs et artistes dans un cabaret de la campagne d'Anvers, pour se lire leurs œuvres et échanger leurs idées. Sleeckx voulut perpétuer le souvenir de leurs conversations comme Tieck a dépeint dans le *Phantassus* les réunions de l'école romantique allemande. Son livre est un tissu de discussions et de récits enfilés au hasard du dialogue et lui servant de points d'appui et de commentaires. Il est divisé en sept jeudis, dont quatre sont consacrés à la discussion de la cause nationale.

L'éducation française des jeunes filles est dénoncée comme une source de vanités, les romans étrangers, comme des agents de démoralisation. Au peuple français tout entier, on reproche son esprit superficiel et prétentieux. Tout bon Flamand doit combattre l'influence de cette nation, qui nous menace d'une absorption complète. Le Germain lourd, sincère et cordial est supérieur au Latin souple, beau parleur et faux. L'Italien surtout est méprisable comparé à l'honnête et brave Flamand. L'écrivain des Flandres doit préférer sa langue maternelle, non seulement pour se rendre accessible et utile à la masse, mais aussi pour une raison esthétique : le génie national, dont l'individu n'est qu'une émanation, ne peut s'exprimer fidèlement dans un idiome étranger. Les premiers écrivains flamands ont débuté en langue française et l'ont abandonnée parce qu'ils ne savaient lui faire traduire leurs sentiments.

Des différences entre nationalités, Sleeckx passe au roman de mœurs et au roman historique, où il blâme l'abus de mise en scène et de descriptions. La nouvelle, en tant que genre littéraire indépendant, est étudiée ensuite. Sleeckx insiste en passant sur le devoir de l'écrivain de raisonner son œuvre, de poursuivre un idéal, au lieu d'obéir au goût du public. Ses tentatives de théorie littéraire témoignent d'un sérieux souci de l'art.

Toute son œuvre porte d'ailleurs la marque d'un esprit réfléchi et critique, conscient du but à atteindre et des voies à suivre. Au milieu de la phalange pleine de confiance en elle-même et écrivant d'inspiration, il est presque le seul exemple d'un chercheur de principes, formulant des règles et les appliquant à ses propres écrits.

Peut-être la question de morale discutée dans le deuxième jeudi a-t-elle plus rapport à l'art qu'il n'y paraît ; il y est question du vice auquel est le plus exposée la bohème littéraire et artistique, l'ivrognerie. Sleeckx trouvait dans son entourage des exemples de l'attrait qu'exerce l'alcool sur certains tempéraments et des catastrophes qui s'ensuivent.

Chacune des discussions résumées est émaillée d'anecdotes ou de nouvelles : chaque membre du cénacle était tenu d'en fournir sa part. Beaucoup ne sont que des incidents brièvement exposés, les plus développées doivent plus au sujet qu'au style ou à la composition. Elles prouvent chez le romancier réaliste un souci constant du petit fait précis qui, modifié et élargi, fournira la matière de ses œuvres et leur donnera une vie que de pures inventions acquièrent difficilement.

Ces historiettes impriment à l'ensemble du livre un aspect bourgeois et banal qui le rend bien inférieur au *Phantasmus*, pris pour modèle par Sleeckx. La distance est aussi grande que de la culture profonde et subtile des romantiques allemands à l'instruction superficielle des écrivains anversois de 1840, que du public lettré, blasé, philosophe de Berlin et d'Iéna, aux boutiquiers de Gand et de Lierre.

Les idées exprimées appartiennent pour la plupart à la sphère spéciale des flamingants. La théorie de la nouvelle est allemande, les considérations sur le roman sont anglaises. La Hollande n'est même pas citée parmi les inspireurs du jeune mouvement littéraire. C'est qu'en effet, Helmers, Bilderdijk et Van der Palm n'ont pas fait école en Belgique. Leur solennité apprêtée et leur lourde érudition paraissent surannées.

Ce curieux monument des origines du mouvement littéraire flamand fut suivi d'un nouveau roman de mœurs maritimes anversoises, intitulé *Dirk Meyer*. Il nous peint de nouveau un enfant du port, abandonné tôt à lui-même, engagé comme matelot, puis encouragé aux études. Un camarade vicieux joue le rôle de tentateur, un pilote et un vieux timonnier le maintiennent dans la bonne voie. La technique de ce nouveau roman autobiographique, son ton naturel et populaire, son unité le placent au-dessus de *Au quartier des Marins*. Mais le développement du caractère du héros est moins touchant et moins fidèlement tracé, et les personnages secondaires, tout en ressortant mieux, sont moins originaux. Ce sont de silencieux marins, naïfs jusqu'à la duperie, grands batailleurs et grands buveurs. Les femmes sont travailleuses et dévouées, mais dépourvues du charme vaporeux de la rêverie.

Sleeckx revint au théâtre avec le drame patriotique *Zannekin*. La lutte malheureuse de la rude démocratie des Kerels contre la noblesse alliée aux Français s'y complique d'un incident romanesque. C'est l'amour de Norbrecht, fils de Zannekin, grandi parmi les nobles, pour la fille de l'ennemi de son père. Il rêve au milieu de la guerre la réconciliation de toutes les classes pour chasser l'étranger. Cette action secondaire croise les incidents de la lutte : alliance de bourgeois et des Kerels, pillage d'un château de nobles et défaite des Flamands en bataille rangée. L'action manque d'enchaînement. La catastrophe est inexplicable, imméritée. Les héros sont trop vaguement esquissés. Le seul peuple des Kerels,

indépendant jusqu'à la férocité, est peint avec couleur et énergie, dans un langage bref et sobre.

En même temps que ce nouveau drame, Sleeckx écrivit des lettres sur le théâtre néerlandais qui doivent à la compétence de leur auteur un intérêt particulier (1). C'est une condamnation absolue de la scène néerlandaise d'alors. Fréquentée par un public grossier, dominée par la vanité des acteurs et l'esprit mercantile des directeurs, gâtée par l'indulgence de la critique, elle s'alimente de pièces mal composées, mal écrites, traduites ou imitées du français. Les prix institués par le Gouvernement n'ont suscité que des pièces médiocres. Un homme de génie ne pourrait rien réformer; il ne serait pas même compris. Le seul remède à cette décadence serait le concours du pouvoir, des auteurs et du public instruit contre le règne de l'ignorance. Le ton découragé de Sleeckx n'annonce guère une pareille renaissance. Il abandonnait pour sa part le genre dramatique, mais approuve la production de drames destinés à rester éloignés du théâtre. Tant que les classes supérieures ignoreront la langue néerlandaise, il sera impossible de fonder une scène littéraire. La nouvelle restera jusque là le seul genre à la portée du public flamand, et Sleeckx s'applique à la cultiver.

Il avait commencé par peindre le monde moral sans fadeur, mais sans tristesse. Caractères faillibles, imparfaits, mais orientés vers le bien et finissant par le conquérir, non plus sensitifs et éthérés comme les héros de Conscience, mais positifs et réels. L'accent bref et net du récit restait sympathique et entraînant.

L'évolution qui éloignait la littérature flamande de l'idéalisme romantique fait franchir à Sleeckx un pas de plus dans la voie du réalisme. Il publia, en 1867, un délicieux tableau de la vie de petite ville, rendant avec vérité l'immense mesquinerie de sentiments, la platitude de caractères, l'étroitesse

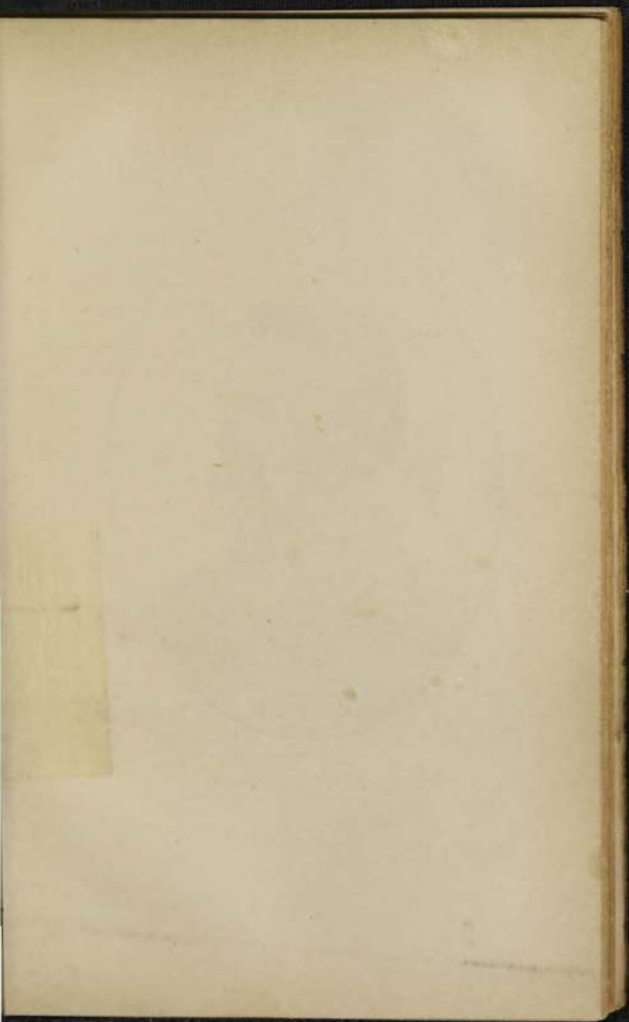
(1) *Te zijn of niet te zijn. Brieven over het Nederlandsch tooneel. Nederduitsch tijdschrift, 1866.*

d'idées qui constituent cette existence végétative. Le ton grave et monotone du récit, où l'ironie immanente au sujet ne se trahit pas un instant, rehausse encore l'impression d'ennui et de vide (*Tybaerts en C^r.*)

L'année suivante vit paraître un nouveau roman peignant la vie des campagnards près d'Anvers, les amours et les convoitises des paysans des Polders. Son héroïne est une jeune pauvre enrichie par un héritage inattendu et respectée subitement par ses anciens maîtres, les fermiers des alentours. Une lutte s'engage autour de sa dot, lutte de calomnies, de brutalités et de lâchetés où l'honnêteté finit par l'emporter. Son triomphe final sur la richesse insolente, ne détruit pas l'impression triste produite par les viles convoitises des paysans. Le mépris unanime où ils tiennent la pauvreté, leurs adulations éhontées envers les enrichis d'hier, sont surtout mis en lumière.

L'intrigue est conduite par un vieux fermier rusé, dur et avare, cruel envers un enfant trouvé qui le sert fidèlement, voulant forcer par la persécution le consentement de l'héritière, qu'éloigne la grossièreté de son fils. Il ne réussit qu'à la pousser dans son effarement vers le seul être doux et serviable envers elle, vers son propre domestique. L'amour de ce dernier est une inclination inconsciente qui n'exclut pas l'égoïsme; il s'attriste de la prospérité de son amie, parce qu'elle l'en sépare, et ne songe à franchir la barrière d'écus qu'encouragé par les circonstances.

Ces traits marquent dans la manière de Sleenckx un nouveau pas vers le réalisme : état social arriéré, égoïsme sans limites, âmes rudimentaires agitées par des passions obscures et dominées par les événements. Le récit s'écarte pour s'épanouir parfois en une scène qui groupe, dans un dialogue, toute une série d'incidents. Le roman devient ainsi plus dramatique que mainte pièce de théâtre. Il diffère tout à fait des romans biographiques d'avant 1860; ceux-ci trouvaient leur unité non dans l'action ou dans les mœurs, mais dans le fier caractère du héros. Ils étaient des écrits





A. SNIEDERS.

moraux; les plus récents sont des romans d'observation, et possèdent les qualités de style réalistes : l'énergie pittoresque qui donne la vision des choses et les imprime dans l'imagination comme une scène de théâtre.

L'évolution du talent de Slegecx est le fruit de ses études et de ses réflexions. Il rejetait l'idée romantique que le génie guidé par l'inspiration puisse se passer de règle. A l'encontre de Conscience, qui ne voyait dans la littérature qu'un épanchement sentimental, il se crée une théorie littéraire et y conforme sa pratique. Une claire notion des défauts de Conscience paraît l'avoir guidé. Il critique le pathétique violent qui dépare beaucoup d'œuvres flamandes. (Congrès de 1867.) Il défend un réalisme sage et combat les préventions soulevées par les hardiesses des réalistes français (Congrès de 1862) et recommande des modèles anglais et allemands (1).

Enfin, faisant dans sa vieillesse le chemin que Ledeganck, Van Rijswijk, Conscience et Van Beers avaient tour-à-tour fait dans leur âge mûr, Slegecx donne à la propagande et à la polémique le pas sur les belles-lettres. Il écrit des livres populaires et d'histoire. Ne publier qu'en vue d'un but direct et renoncer aux lettres pures comme à un amusement futile serait l'extrême du réalisme. Ce ne peut être le point de vue d'un romancier comme Slegecx, que les circonstances et l'âge auront éloigné de ses genres préférés.

Un talent moins littéraire, mais tout aussi original que celui de Slegecx fut celui d'Auguste Snieders, dont la popularité égala presque celle de Conscience. Il était né en 1825 au village brabançon de Bladel, situé dans la Campine hollandaise, et sa passion pour les livres le fit destiner à la profession d'imprimeur. Après deux ans d'apprentissage à Bois-le-Duc, il arriva à Anvers en 1844, à l'âge de dix-neuf ans. Ses aptitudes littéraires lui procurèrent dès 1845 un emploi

(1) SLEECKX, *Litteratuur en kunst*, 1^{re} partie, 1880.

au journal anversoïis *het Handelsblad*, dont il devint par la suite rédacteur en chef. De sa première patrie, Snieders ne conserva que des sentiments orangistes prononcés : grâce à ses origines brabançonnnes et à ses convictions catholiques, il s'acclimata tout à fait dans notre pays, et sa vie littéraire, comme sa carrière politique, procède uniquement de la Belgique.

Son premier livre, écrit vers 1848-1849 et paru en 1855, exprime le patriotisme mystique qui régnait à ce moment parmi les jeunes littérateurs anversoïis : Une société secrète travaille à tirer la patrie de sa honteuse servitude et à lui rendre son ancienne splendeur. L'un des conjurés, détourné par les flatteries et les charmes d'une perfide espionne, trahit ses amis, puis est repoussé par la séductrice. Un enthousiasme naïf remplit ce roman, qui est un curieux document de l'état d'esprit des flamingants anversoïis vers 1850 (1).

Le succès de *Conscience* détourna le talent de Snieders vers des sujets plus simples et vers un ton plus naturel. Il puisa aux sources d'inspiration de *Conscience* : au passé national et aux mœurs campagnardes. Ses idylles villageoises se passent en Campine, terre chérie du grand romancier. *Le maître d'école pauvre* (*De arme schoolmeester*), paru en 1851, est un pâle calque du *Conscrit* ; d'autres récits de la même époque, retraçant la vie des Bohémiens (*De Verstooteling*, 1856) et des contrebandiers (*Juffer Klepperman*, 1860) ne sont guère plus originaux.

Le caractère de leur auteur s'accuse cependant dans la vivacité et le naturel parfois un peu négligé du style et surtout dans la rapidité et l'abondance de l'action. *Conscience* s'attarde à peindre des rêveurs sentimentaux à son image. Snieders conduit ses héros à travers une foule d'incidents et d'épisodes sans disséquer leurs impressions : il concentre l'attention non sur eux, mais sur l'action, qu'il détaille à plaisir. C'était signe d'un esprit plus alerte, plus dégagé que

(1) *De Landsverrader*.

l'âme vibrante de son grand devancier, c'était aussi le chemin de la popularité. Un fait circonstancié a pour le lecteur un attrait que la plus subtile analyse et le pathétique le plus élevé n'acquièrent pas souvent. Dans sa profession de journaliste, qu'il avait embrassée par vocation, Snieders trouva à utiliser et à développer sa facilité de plume et sa richesse d'imagination. Ces précieuses facultés ont leur mauvais côté, dont ses romans se sont ressentis. La production hâtive est doublement dangereuse pour l'écrivain flamand, car ni la famille ni l'école ne l'ont armé d'une connaissance littéraire de sa langue et son entourage plus ou moins francisé mine sans cesse son instinct de la tournure néerlandaise. Le style de Snieders est déparé par des gallicismes choquants.

Ce défaut importait peu à son public, qui fit en 1853 un accueil très favorable à son roman : *La sœur d'hôpital* (*De gasthuisnon*). La religion chrétienne n'a rien produit de plus universellement respecté que la sublime abnégation des sœurs de charité, et le succès de ce récit est dû surtout à son sujet. L'héroïne, née au milieu d'une noblesse égoïste et corrompue, quitte fortune et plaisirs pour se vouer au service des malheureux, et rencontre dans le peuple des cœurs généreux comme le sien. Les orgueilleux amis qu'elle a quittés tombent en proie au vice et à la misère, et finissent par être consolés et secourus par la sœur. Une grande variété de scènes et de types anime ce récit, comme les romans historiques d'Auguste Snieders.

Conscience cherchait dans le moyen âge des souvenirs de grandeur et de prospérité propres à relever la fierté flamaude. Snieders s'attache à des époques moins imposantes, mais plus décisives de notre histoire, aux guerres de religion et à l'invasion française. Le « désastreux déchirement » des Pays-Bas au xvi^e siècle est attribué à l'intolérance protestante de Marnix dans l'*Incendie d'Anvers* (*Antwerpen in brand*), où l'auteur concilie sa foi catholique avec ses sentiments orangistes. Les désordres des mercenaires espagnols et allemands, les déprédations des gueux iconoclastes, de basses intrigues

et des trahisons forment la trame de ce récit désolant qui aboutit au sac d'Anvers par une soldatesque révoltée. Ce tableau du passé ne sert-il pas de voile à des critiques du présent? L'Anvers du xvi^e siècle, ruiné par la séparation de la Hollande et livré aux horreurs de la guerre, ne représente-t-il pas l'Anvers du Meeting, en révolte contre le militarisme belge?

Les allusions à la politique contemporaine sont plus apparentes encore dans les romans qui peignent l'invasion de Dumouriez et le règne des sans-culottes en Belgique. (*Op den toren. — De voelbranders.*) Les crimes et les sottises commis par les envahisseurs et leurs complices, et couverts d'un voile hypocrite par les apologistes de la Révolution, y sont rudement rappelés au souvenir populaire par le romancier patriote et chrétien. Les mémoires d'un contemporain ne pourraient offrir plus d'énergie et d'animation pittoresque que ces tableaux, qui tiennent déjà plus des romans historiques d'Alexandre Dumas que des simples récits de Conscience.

Vers 1865, Snieders se dégage tout à fait de l'exemple de son grand prédécesseur. Il n'apportait pas de son village l'idéalisme obstiné qui tenait le regard de Conscience fixé sur les sommets. Sa profession de journaliste le tenait à l'affût des incidents de la vie anversoise : fortunes et ruines subites, disparitions et escroqueries, tous les traits dramatiques ou honteux de la vie d'affaires attiraient son attention. Il vit ce que la richesse imméritée engendre d'extravagances et de vices, il fut mêlé à la politique, en découvrit les corruptions et les mensonges, il vit la stupidité et la prétention que cache la culture superficielle des citadins et son âme de campagnard et de conservateur fut choquée de tant de faussetés. Dans une crise semblable, Conscience s'était réfugié dans la société de quelques amis choisis, et s'était violemment fermé au monde corrompu. Snieders lui tient tête, et le fustigea dans des satires autrement alertes et hardies que les *Bourgeois de Darlingen*. « Oui, lecteur, écrit-il en 1865,

vous êtes habitué, dans nos idylliques romans flamands, à voir des héros tout d'une pièce, tout à fait bons ou tout à fait mauvais. Mais ce sont des hommes d'un autre monde que je ne connais pas, et si jamais je les ai rêvés et vous les ai dépeints, je dois vous avouer que je ne les ai jamais rencontrés en chair et en os (1). >

Désormais Snieders va s'appliquer à peindre des hommes en chair et en os, il les cherchera non plus dans ses souvenirs d'enfance, ni dans les traditions du passé, mais dans la ville qu'il habite, dans la classe bourgeoise et commerçante qu'il coudoie. Commis de bureau tranchant du négociant, épiciers enrichis, tous ceux qui mènent grand bruit avec peu de fonds se mêlent dans ses esquisses aux loyaux ouvriers, aux travailleurs économes, et aux méprisables grippe-sous. L'intérêt se partage entre leurs aventures et les réflexions du romancier moraliste. Le récit s'abrège en nouvelle ou disparaît pour faire place à un court portrait du héros, qui sert de thème aux réflexions de l'auteur.

La puissance créatrice n'a jamais été forte chez Snieders, elle paraît avoir été usée par les habitudes du journalisme, et il finit par remplacer ses romans par des chroniques. Si le fond matériel de ses livres s'affaiblit avec les années, en retour leur style gagne en naturel et en sincérité. La plume et l'esprit sont assouplis, les pensées affluent et se coulent d'elles-mêmes dans des formes piquantes. L'ironie, qui fut toujours étrangère à l'esprit de Conscience, domine cette partie de l'œuvre de Snieders. C'est une vive satire de notre société observée de près par un homme solidement appuyé sur ses croyances religieuses et sur des convictions politiques tranchées. Cette satire rappelle certains côtés du talent de Dickens, qui fut aussi reporter à ses débuts et chrétien et démocrate toute sa vie.

Snieders fut le principal représentant littéraire de l'esprit meetinguiste. Unissant des opinions considérées jusqu'alors

(1) *Verborgen getuk*, p. 49.

comme incompatibles, il regrettait la division des Pays-Bas en travaillant au triomphe de l'Église catholique, il repoussait les théories et les traditions de 1789 en se réclamant de la démocratie, il défendait la nationalité belge en combattant l'organisation militaire qui la soutient. Ses romans sont une polémique plus ou moins déguisée en faveur de ses idées. La sincérité de leur accent, la variété mélodramatique de leurs épisodes, la facilité de leur style, leur a gagné la faveur du public, et leur auteur, plus soucieux de propager ses principes que de recueillir les suffrages des critiques, a répondu à cette faveur en produisant hâtivement une foule de récits.

La composition et le style sentent la précipitation, mais qu'importe ? Suivant l'exemple de Conscience, il a écrit, non pour sa propre vanité, mais pour le bien du prochain, non pour les raffinés, mais pour les naïfs. Il a mis au service de son Église une des forces qui combattent trop souvent du côté du Mauvais : « Le roman..... est devenu un de ces géants qui aident à transformer l'univers, comme la vapeur et l'électricité. Ne méconnaissez pas sa puissance, MM. les pédants, mais combattez ou plutôt tâchez de modifier son influence. Car le misérable livre est parfois le Satan qui soulève les cœurs virginaux, et leur montre, aux innocents, comme jadis au fils de Dieu, les trésors brillants et trompeurs de la volupté..... Si le roman instruisait et édifiait toujours en amusant, une seule de ces pages ferait sûrement plus de bien qu'un in-folio rempli de curiosités érudites incompréhensibles au public (1). »

Auguste Snieters constitue avec Sleenckx, Conscience, Van Rijswijck et Van Beers une école qui reprit la propagande de Willems, dans un esprit moins érudit, plus artistique et plus populaire. Ces cinq Anversois, unis à leurs débuts par le culte commun du romantisme et des idées patriotiques, furent bientôt séparés par leurs tendances

(1) *De koningin van het voellicht*, pp. 63 et 64.

littéraires et leurs opinions politiques. Un égal amour du peuple les fit travailler, chacun à sa manière, à la même œuvre, au relèvement du niveau d'esprit de la nation et au retour de la langue flamande dans la culture belge. Une foule d'écrivains inférieurs les suivirent et répandirent les mêmes idées.

L'impression produite sur les masses par la publication de leurs poésies et de leurs romans ne peut que se conjecturer. Les Flamands n'avaient littéralement pas possédé de livres avant eux, et les contemporains nous peignent l'apparition des *Trois Villes Sœurs* et du *Lion de Flandre* comme de véritables triomphes. L'éveil des idées générales dans des milliers de cerveaux n'est pas chose à dédaigner par l'histoire, d'autant plus qu'il finit toujours par se manifester extérieurement. Les conséquences politiques du réveil de la littérature flamande apparurent au bout d'un quart de siècle, vers 1855.



CHAPITRE VI

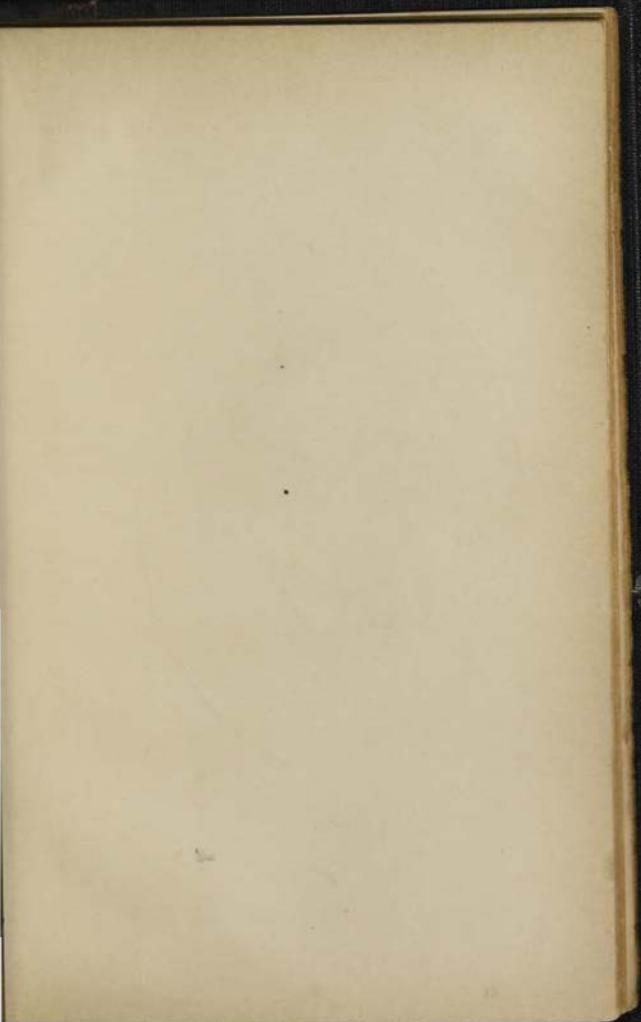
LA QUESTION FLAMANDE S'IMPOSE A L'ATTENTION DES GOUVERNEMENTS BELGES.

De Decker et la Commission flamande. — Heremans et ses élèves à Gand; progrès dans la presse et dans les écoles. — Réforme de l'orthographe et de la scène. — Naissance du Meeting anversois. — Delaet à la Chambre; propagande de Vuylsteke; Congrès de 1867 et 1868.

Jusqu'en 1855, le flamingantisme avait végété obscurément; mais l'entrée au ministère d'un de ses adeptes, le député catholique De Decker, qui avait combattu De Foere en 1844, vint raviver ses espérances.

Un incident insignifiant fournit à De Decker l'occasion de contenter ses amis. Le vingt-cinquième anniversaire de l'avènement du roi Léopold I^{er} devait être célébré en 1856, et un concours de cantates était ouvert pour chanter ce jubilé.

Le poète anversois Jean Van Rijswijck, destitué sept ans auparavant pour insulte à la royauté, publia, comme secrétaire d'un jeune cercle artistique (*Nederlandsch Kunstverbond*), un manifeste contre ce concours. « Nous aimons, disait-il, nos institutions, notre Gouvernement, mais





J. VAN RIJSWIJK.

sommes-nous aimés de retour ? — Depuis vingt-cinq ans, le Wallon est l'enfant gâté du gouvernement, le Flamand repoussé et méprisé. L'un peut tout obtenir parce qu'il sait de naissance un mauvais français, l'autre ne peut rien avoir, parce que le sort lui a donné une mère flamande. Devenez Français, nous crie-t-on, et tout sera fini. Ah ! francisez-vous, abâtardissez-vous..., perdez tout ce qui caractérise le Néerlandais, vendez la patrie de votre âme. Oubliez votre origine, la gloire que vous avez conquise comme Flamands dans les siècles passés, et tout sera fini. Et que serions-nous de plus alors que des nègres dans une plantation, que des Indiens dans une colonie anglaise ? Eux aussi habitent leur pays natal, mais comment ? » Après trois pages de ces déclamations, il conclut : « Voilà ce qu'au lieu de l'ode demandée nous enverrons au Gouvernement. Et quiconque, soit pour un soi-disant honneur, soit pour une misérable somme d'argent, peut obtenir autre chose de sa plume, n'est pas poète en conscience, n'est pas Flamand, n'est pas Néerlandais dans l'âme (1). »

Cet insolent manifeste fut porté à Bruxelles par son auteur et deux de ses amis, pour être présenté au duc de Brabant et expliqué à De Decker (2).

Dans un pays de liberté absolue, de telles intempérances de langage sont fréquentes et passent inaperçues. Cette fois, l'opinion publique s'occupa du manifeste de Van Rijswijck. L'harmonie du vingt-cinquième anniversaire royal menaçait d'en être troublée, le monde officiel s'émut, et le ministre flamant crut pouvoir tenter une réforme en faveur de la langue néerlandaise. Il proposa l'institution d'une Commission chargée d'examiner les pétitions relatives à la question flamande et de proposer des mesures pour favoriser la littérature et régler l'usage des langues dans leur rapport à l'administration.

(1) J. VAN RIJSWIJCK, *Werken*, t. III, p. 25.

(2) MAX ROOSES, *Levenschets van J. Van Rijswijck*, p. XXVI.

Cette Commission fut instituée par arrêté royal du 27 juin 1856. Elle comptait neuf membres, dont six écrivains : C'étaient le romancier Conscience, l'historien et philologue David, le philologue Snellaert, l'historien Mertens, l'auteur dramatique Stroobant et le publiciste wallon Jottrand. Les autres membres étaient Van der Voort, Rens et de Corswarem.

Confier à des hommes sans expérience administrative et sans autorité politique l'étude d'un problème aussi épineux que la question flamande était une maladresse. Ces théoriciens qui vivaient de leur plume, sans contact avec les affaires, constituaient une délégation du parti flamingant plutôt qu'une Commission officielle.

De Decker ouvrit leur première séance le 8 octobre 1856. Il les pria de ne rien proposer qu'il ne pût défendre au Parlement et d'éviter toute agitation dans le pays. Dans les séances suivantes, les membres déposèrent des notes sur des points spéciaux qui leur étaient attribués. Celle de Conscience se distingue par sa violence. « Notre Constitution, qui est un contrat d'égalité et de justice, est violée d'une manière inhumaine (1). » De Corswarem déclare que le régime hollandais était plus libéral envers les Wallons que le régime belge envers les Flamands. Van der Voort est radical au point de réclamer la connaissance des deux langues de tous les fonctionnaires de l'administration centrale; il proposa ensuite d'obliger tous les conseils communaux et provinciaux à se servir de la langue de la majorité, le mot publicité des séances signifiant non que les portes doivent rester ouvertes mais que le public doit comprendre. David est le plus modéré de tous. Il conteste même la possibilité d'organiser un enseignement scientifique supérieur flamand.

Les membres étant d'accord sur les principes, les discussions ne portèrent que sur des questions de détail et d'opportunité. Outre le rapport général résumant tous les griefs et

(1) *Flaemsche Commissie*, Bruxelles, 1859, pp. 19-20.

y proposant des remèdes, deux rapports spéciaux furent adressés au ministre au sujet de deux questions d'intérêt actuel.

Le premier visait le projet de loi sur les jurys d'examen ; il demande pour tout candidat le droit de passer ses examens en flamand et que tous les notaires nommés en pays flamands connaissent la langue du peuple. De Decker défendit vainement ces principes à la Chambre.

Le second rapport propose d'obliger les tribunaux des Flandres à employer pour toute la procédure, dans les affaires civiles, la langue du demandeur, dans les affaires pénales celle de l'accusé. Voici un passage caractéristique de ce rapport : « Il est difficile de comprendre que les Flamands se soient soumis après 1830 à un régime contraire à la liberté d'être jugé dans sa langue. Cela s'explique uniquement, dans une certaine mesure, par l'égoïsme de quelques classes privilégiées qui, par suite de notre organisation politique, ont en mains l'autorité législative presque entière et toute l'influence administrative et qui connaissent en général le français et le flamand. Elles ont voulu laisser l'immense majorité de leurs concitoyens dans la servitude où l'a jetée l'usage presque exclusif de la langue française (1). »

Le rapport général fut déposé par Snellaert le 1^{er} mars 1857, à la douzième séance de la Commission, qui avait siégé pendant six mois. Il fut approuvé par tous, sauf David, qui le trouva trop radical. On lui répondit que l'hostilité de la majorité régnante aux revendications flamandes s'était montrée par le rejet des réformes du jury d'examen. Le but officiel de la Commission disparaissait donc. A quoi bon proposer des mesures transactionnelles à une Législature décidée à ne rien accorder ? Le pouvoir étant sourd, il fallait parler au pays et l'éclairer sur les griefs et les principes, sur les arguments et les projets du parti flamingant. La Commission disposait d'une autorité et d'une publicité

(1) *Flaemsche Commissie*. Bruxelles, 1859, p. 67.

dont elle devait profiter pour établir la plate-forme du parti d'une manière retentissante.

L'on décida de prier le ministre de publier dans les deux langues le rapport et les documents y annexés. De Decker les reçut en protestant de son entier dévouement aux idées flamandes, mais ne promit pas de les publier. Ainsi se termina la première tentative faite par un ministre belge pour relever le flamand comme langue officielle.

Avant de résumer le rapport, nous indiquerons les documents demandés et consultés par la Commission.

Les uns concernent l'étranger et ont été obtenus par l'intermédiaire des diplomates belges. Le royaume de Sardaigne mettait sur le même pied le français et l'italien. Dans l'armée seulement, le commandement se donnait en italien. En Suisse, l'égalité était plus complète encore. La seule infériorité de l'italien, parlé par 3 p. % de la population, c'est que le journal officiel de la Confédération ne s'imprimait pas dans cette langue. Pour l'Autriche, une source privée affirme que les Italiens y sont gouvernés dans leur langue et que même les Slaves y ont certains droits et que les idiomes populaires y sont partout aimés et pratiqués par les classes supérieures. En Danemark, la langue danoise était imposée aux Allemands. Les révolutions ou démembrements survenus depuis 1836 dans presque tous ces États montrent le grand rôle que jouent les questions de langage dans l'histoire contemporaine.

Les autres documents renseignent sur l'usage des langues dans l'ancienne Belgique. Ils montrent qu'avant l'invasion française la langue flamande régnait dans les provinces belges pour les affaires locales, mais que la haute justice et l'administration centrale sont entièrement françaises depuis 400 ans.

Ces divers éléments d'appréciation permettent au rapport de la Commission d'exposer la question flamande d'une manière très large. L'emploi officiel des langues, dit-il en substance, agite tous les pays à population mélangée, sauf

la Suisse et la France, « deux modèles, l'une d'oppression, l'autre de liberté (1). » En Belgique, « on place l'exception au-dessus de la règle, le privilège au-dessus du droit, le fonctionnaire au-dessus de la nation (2). »

Les empiètements de la langue française dans les Flandres datent du xiv^e siècle. Les Flamands leur résistèrent longtemps, ce n'est que sous Charles-Quint que le comté de Flandre correspondait en français avec le gouvernement central et les provinces wallonnes. La résistance ne cessa qu'après l'extinction de tout sentiment national et après l'émigration vers la Hollande de la culture et de la prospérité belges. Le flamand se cantonne, au xviii^e siècle, dans la vie locale sans vouloir tenir le rang d'une langue savante et policée. Cette décadence fut le résultat des ruses et des violences de souverains étrangers, et fut aggravée par la tyrannie brutale de Napoléon I^{er} et par la Révolution de 1850.

Les objections élevées contre l'usage officiel du flamand sont faciles à réfuter. L'unité nationale, dit-on, serait brisée. Elle souffrirait plutôt si une injustice prolongée aigrissait la moitié de la population. On soutient que le néerlandais n'est pas une langue. Toute notre littérature, toute l'activité d'esprit de la Hollande contemporaine sont là pour répondre. Les Wallons, dit-on, ont aussi abandonné leur idiome pour le français. C'est que celui-ci n'est pas pour eux d'une famille et d'un génie étrangers. La décadence actuelle du peuple flamand ne prouve pas que son rôle soit fini : elle résulte d'une crise passagère et cessera avec celle-ci.

Après ce préambule, le rapport énumère les réformes à introduire dans les diverses branches de l'administration. Dans les écoles, l'emploi prématuré d'une langue étrangère arrête la croissance de l'esprit. Aussi les Flamands n'em-

(1) P. 86.
P. 89.

portent-ils qu'un huitième environ des distinctions accordées aux concours des écoles moyennes. Il faut créer un diplôme d'instituteur flamand, seul valable dans les Flandres et exclure le français des écoles primaires et moyennes et des classes inférieures des collèges. L'étude de la langue populaire devrait être introduite dans les universités et une section néerlandaise créée à l'Académie de Belgique. Dans ce domaine, la Commission demandait presque une révolution. Aux ministères de l'Intérieur, des Finances et des Travaux publics, elle demande de ne se servir que de la langue du pays dans leurs rapports avec le public, les communes et les particuliers. En justice, la langue de l'accusé ou du demandeur devrait servir pour toute la procédure. Dans l'armée, il faudrait des régiments spéciaux pour chaque moitié de la nation. La marine, recrutée dans la population côtière, devrait être toute néerlandaise. Le corps consulaire, protecteur des marins et du commerce anversois, devrait comprendre ses protégés. En somme, la situation de la Belgique est « forcée, contre nature . . . , incompatible avec la forme constitutionnelle, dangereuse pour le repos et la prospérité du pays (1). »

Le rapport conclut par la profession de foi suivante : « Le mouvement flamand n'est pas une tentative isolée, . . . sans racine dans le passé, sans fruit pour l'avenir, . . . elle est l'expression, dans notre patrie, de ce besoin général d'indépendance dont l'âme universelle . . . donne journellement de nouveaux témoignages. Le langage est plus que la conscience personnelle, car il appartient à ce qu'un peuple possède de plus intime ; il est plus que l'opinion politique, car celle-ci est soumise par les circonstances extérieures à des variations multiples ; il est même plus intime que la religion d'un peuple, car il est plus ancien et plus caractéristique de la nationalité (2). La question de la langue

(1) P. 147.

(2) P. 148.

nationale est une question de conscience sur laquelle personne n'a de droits que le possesseur même de la langue. »

Cette proclamation de principes devait étonner et blesser ceux qui pensaient avoir définitivement fixé la forme de la nationalité belge ; elle devait, par ses sympathies déclarées pour le régime de 1815, alarmer les hommes de 1830. Elle était de nature à exciter, d'autre part, le sentiment national dans les Flandres et à provoquer un mouvement contre l'unité de langage. Elle allait donc directement à l'encontre des vœux de De Decker, qui voulait des réformes, et pas d'agitation. Elle empêchait les réformes en aigrissant les partisans du français, et fomentait l'agitation par son radicalisme. Pouvait-on à cette époque aboutir à autre chose ? L'intransigence de la majorité parlementaire condamnait la Commission à une stérilité absolue au point de vue pratique ; ses membres durent reprendre à l'instant leur rôle de tribuns et d'agitateurs.

De Decker ne pouvait que déplorer une telle solution et ne promit pas la publication du rapport. Le seul service sensible qu'il put rendre à la cause flamande avait été la préparation d'une convention littéraire avec la Hollande, protégeant les droits d'auteurs et établissant le libre échange des livres. Cette convention fut signée en 1838 par le ministre libéral qui avait remplacé De Decker au pouvoir (1).

Les membres de la Commission, peu désireux de laisser leurs idées sous le boisseau, réclamèrent par l'organe de leurs amis à la Chambre et par voie de pétitionnement (2) la publication de leur travail. Rogier, craignant de verser de l'huile sur un commencement d'incendie, tergiversa, protestant de sa bienveillance pour la langue flamande, affirmant en face des dénégations formelles qu'elle n'était pas dédaignée. Les députés wallons l'appuyèrent. Ils soutinrent que l'usage du français était préféré des Flamands eux-mêmes et bien plus

(1) 30 août, Cf. DE MAERE, Congrès 1868.

(2) *Annales parlementaires*, 19 juin.

avantageux pour eux. Des récriminations au sujet de la répartition des fonctions publiques ajoutèrent à l'âpreté des débats.

De son côté, le public s'agitait. Un banquet fut offert à Bruxelles aux membres de la Commission (1). Presque toute la presse flamande publia son rapport (2).

Rogier, cédant aux instances de ses adversaires, qui trouvèrent de l'écho jusqu'au Sénat (5), finit par publier un contre-rapport destiné à accompagner le premier et à en combattre l'influence (4). Ces *Observations* reprochent avec raison à la Commission d'avoir dépassé la tâche qui lui était assignée et d'avoir « fait cesser l'immunité historique du Gouvernement provisoire et du Congrès. » Cette expression semble placer les chefs de la Révolution de 1830 au-dessus des jugements de l'histoire. La Commission est accusée en outre « de louer dans le régime précédent l'une des principales causes de sa chute » et de manquer « d'équité et de patriotisme » (5). Ses plaintes et ses demandes sont ensuite repoussées une à une.

A ses remarques assez uniformes, un petit nombre d'arguments sont opposés. Les *Observations* insistent sur le rôle important que le flamand jouait toujours dans la vie officielle belge. La loi lui reconnaissait en outre une sphère beaucoup plus étendue que celle où les particuliers et les autorités locales ne l'employaient. Que le goût du peuple flamand pour la langue française fût un mal, qu'il fût le résultat de nos défaites passées, il n'en était pas moins un fait que le Gouvernement devait subir. L'intérêt des nombreux Wallons établis dans les Flandres et l'intérêt des Flandres à connaître

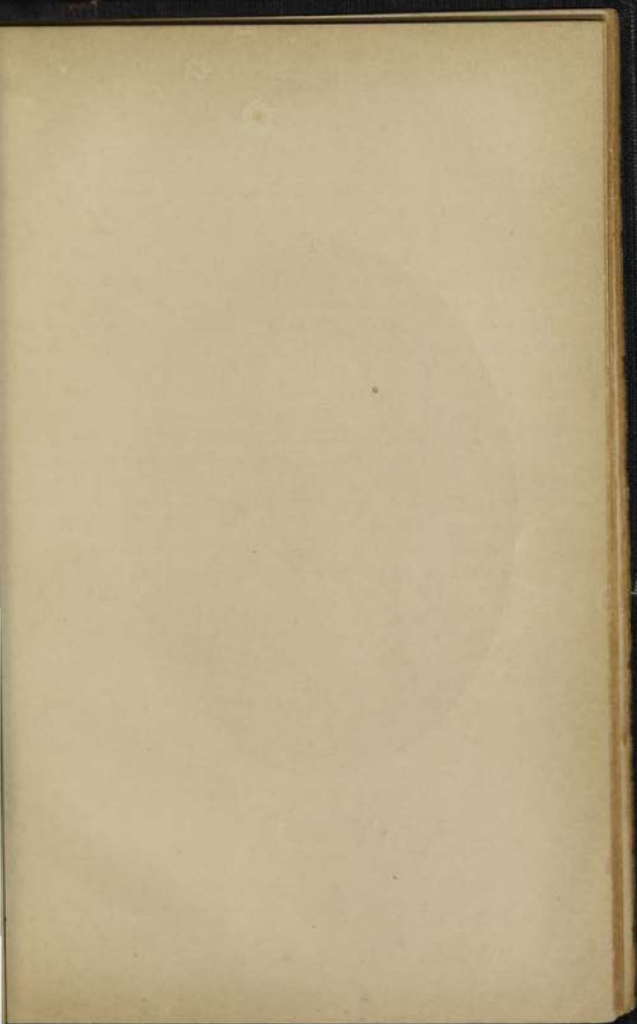
(1) LANGLOIS, *A propos du Rapport, etc.*, Bruxelles, 1860.

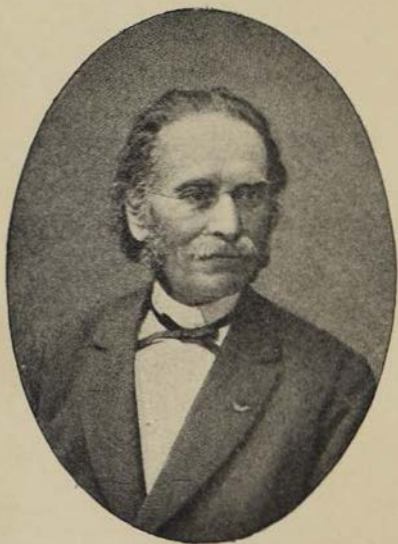
(2) *Flaemsche Commissie*, p. 5.

(3) *Annales*, 24 février, 28 juin 1860.

(4) *Annales*, 29 janvier 1859, 25 mars 1859, 16 avril 1859. *Aanmerkingen van het Staatsbestuur op het verslag der Commissie, etc.* Chambre 25 mars 1859.

(5) P. 2.





HEREMANS.

une langue très répandue et très cultivée s'ajoutaient aux raisons militant en faveur du maintien du français comme langue officielle. Ces deux derniers arguments sont faibles, ni les Wallons des Flandres, ni les Flamands lettrés ou voyageurs n'étant assez nombreux pour contrarier les intérêts généraux de la nation. Le Gouvernement se prévalait ensuite de l'approbation de ses propres agents, gouverneurs, procureur général, etc., qui approuvaient le régime français, et établissait qu'un grand nombre de fonctionnaires supérieurs étaient nés dans les Flandres. Ceci ne répondait pas aux flamingants, qui s'occupaient non de l'origine, mais du langage des fonctionnaires.

De toutes ces raisons, une seule suffisait pour justifier le Gouvernement de 1860 : c'est que les Flamands avaient eux-mêmes abandonné leur langue. Ce penchant ne pouvait être nié et la tâche d'un gouvernement belge n'était guère de le combattre. Mais allait-il durer toujours ? La renaissance littéraire du flamand n'annonçait-elle pas son retour dans la vie publique ? Rogier ne se posait pas cette question. Il négligeait aussi les inconvénients du régime français pour les nombreux citoyens belges qui ne savent que le flamand. Ces citoyens souffraient dans leur dignité et dans leurs intérêts du règne d'une langue étrangère.

La publication de ces observations justificatives était une défaite pour Rogier. Il avait jusque-là espéré étouffer les protestations autour de la pression journalière exercée en faveur du français par les écoles et l'administration en niant l'existence de tout grief sérieux. Il croyait détourner vers les choses de l'esprit un mouvement politique dans son essence, en encourageant par des subsides le diletantisme archéologique et littéraire pris par les Conscience et les Willemss pour point d'appui de leur propagande. Les cercles dramatiques flamands furent largement subsidiés à partir de 1858 et fonctions et honneurs furent distribués aux romanciers et aux poètes (1).

(1) VAN DRIESSCHE, *Congrès*, 1872.

Mais tout en acceptant les dons de l'ennemi, les littérateurs conservaient leur foi et leurs espérances, les répandirent de proche en proche et constituèrent peu à peu une confédération peu active, il est vrai, mais compacte et toujours croissante. Cette armée ne comptait encore que des défaites, mais elle avait fait subir à Rogier de longs débats sur des griefs qu'il niait et elle s'affirmait de plus en plus devant l'opinion publique. Ses succès étaient dus aux progrès de la littérature et du parti flamands à Anvers, mais aussi au rajeunissement du parti à Gand.

Un jeune Anversois, élève de Verspreuwen, qui avait succédé en 1844 à Van Beers comme professeur au collège de Malines, fut appelé à Gand en 1845, quand la ville rétablit à son athénée le cours de néerlandais supprimé en 1850. Ce jeune professeur, nommé Heremans, avait été employé à la bibliothèque d'Anvers et était entré à dix-neuf ans dans la carrière de l'enseignement. Son premier soin à Gand fut de créer des manuels scolaires, qui manquaient alors en Belgique. Il publia une grammaire qui atteignit vingt-trois éditions et qui introduisit dans notre pays les principes et les classifications établis par Grimm pour l'allemand (1), un traité de versification (2) et des choix de lectures.

Par son zèle et son caractère sympathique, il parvint « à recruter parmi la jeunesse hostile une petite armée d'ardents flamingants (3) ». Il introduisit le flamand dans la vie politique gantoise en s'y associant à toutes les œuvres flamingantes. Il fonda le *Lees-museum* et fut la cheville ouvrière du cercle *Het vlaamsch gezelschap* dont sortirent les députés de Baets et Kervyn de Volkaersbeke.

Tout parti jeune compte sur les jeunes gens; ceux-ci s'organisèrent à Gand en 1852. A leur tête se plaça un caractère énergique et persévérant qui trouvait tout enfant

(1) *Beknopte nederduytsche spraekleer*, 1846.

(2) *Beknopte nederduytsche versificatie*, 1846.

(3) FREDERICQ, *Nederlandsch Museum*, 1884.

les convictions auxquelles sa vie devait être consacrée. Julius Vuylsteke défendit le « *t Zal wel gaan* (1) », c'était le nom du jeune cercle, contre les défaillances de ses propres membres et l'hostilité des supérieurs. Le « *t Zal wel gaan* » entra à l'université avec les collégiens qui en faisaient partie et y organisa un pétitionnement d'étudiants pour l'ouverture des cours d'histoire littéraire et de belles-lettres décrétés par la loi. Le Gouvernement accéda à cette demande.

On pensa d'abord à Conscience, mais il manquait de l'érudition nécessaire. Le professeur Serrure, ancien élève de Willems, devint titulaire, et, sur sa demande, on lui adjoignit Heremans, le maître des jeunes gens (1854).

Après vingt-quatre ans d'exil, la langue flamande rentrait dans une université officielle. Les nouveaux cours ne comptant pas pour les examens, la jeunesse se soucia peu d'y assister. Quelques flamingants suivirent seuls les excellentes leçons de Heremans « qui prêchait dans le désert » (2).

Celui-ci reporta son activité sur la politique et la littérature, collabora à diverses revues et publia quelques ouvrages d'érudition. La passion archéologique de Willems et le génie philologique de Grimm lui manquaient. Ses travaux d'érudition sont des répertoires exacts et complets, non des œuvres vivantes, et il n'a laissé aucun monument durable. Il a le mérite d'être plus systématique que Willems et d'avoir initié nos écoles aux progrès de la philologie hollandaise. Il a éclairci quelques points obscurs de la langue et des lettres néerlandaises. Ses élèves ont brillé comme politiciens, non comme savants.

Parallèlement à la propagande de Heremans, le cercle *t Zal wel gaan* continuait la sienne parmi les étudiants. Il les initiait à des travaux littéraires, lecture des écrivains néerlandais en renom, étude de leur biographie, rédaction

(1) Ça ira.

(2) FREDERICQ.

d'écrits originaux et de traductions et publication de la première revue belge en orthographe hollandaise (*Noord en Zuid*).

Son libéralisme agressif valut à cette revue les attaques de la presse conservatrice et la mise à l'index (1). Car les belles-lettres n'étaient pas le but final des jeunes gens. Leurs vues étaient plus positives que celles de l'école plutôt érudite de Willems et de l'école plutôt littéraire d'Anvers. Ils pensaient non au passé et à l'idéal, mais au réel et au présent et les trouvaient lamentables.

Vuylsteke juge son peuple appauvri, abruti par la double oppression des lettrés qui lui ferment l'accès des idées libérales et progressives, et du clergé, qui le maintient dans les préjugés. Le patriote doit attaquer de front ces deux tyrannies, les combattre sans trêve ni merci. La haine du clérical et la haine du fransquillon se fondent en un seul sentiment qui domine l'existence de Vuylsteke et anime le groupe qu'il représente.

Ces vues tranchent par leur pessimisme sur celles de Willems et de Conscience. Tous deux louaient les sentiments religieux et conservateurs des Flandres et réservaient leurs invectives pour le perfide Gaulois. Vuylsteke rejette ces illusions du patriotisme et cherche dans son peuple les ennemis de son peuple. Il fustige l'inertie moutonnaire de la masse, lui reproche comme des vices sa docilité vis-à-vis du lettré et du prêtre. Il est plus pénétré que Conscience ou Willems des difficultés de la lutte et l'entreprend, presque sans espoir, avec une sombre énergie.

Les poésies de jeunesse publiées en 1860 et 1868 par Vuylsteke (2) reflètent ces dispositions. Elles méritent mieux que le dédain avec lequel il en parla plus tard. Leur sincérité à traduire un tempérament original, leur rudesse

(1) VUYLSTEKE, *De eerste jaren van 't Zal wel gaan*.

(2) *Zwijgende liefde* (*Amour silencieux*), 1860. — *Uit mijn studentenleven* (*De ma vie d'étudiant*), 1868. — *Verzamelde gedichten*, Gand, 1881.

d'expressions et de rythmes, les ont rendues populaires dans le milieu d'étudiants d'où elles sortaient. L'importance de ce milieu est plus grande qu'il n'y paraît.

En face de la chaire officielle, il dressait une tribune où les jeunes gens s'exerçaient à manier leur langue, s'initiaient à des vues particulières sur le passé et l'avenir de la Belgique et se préparaient à les porter dans la vie publique.

Mais la principale gloire littéraire du « *'t Zal wel gaan* » fut un nouvelliste issu de la famille Bergmann, à laquelle Willems avait dû son instruction première.

Antoine Bergmann, étudiant en droit, publia dans les almanachs universitaires quelques nouvelles qui annonçaient un talent facile (1). Son meilleur ouvrage est une série d'esquisses intitulée « *Ernest Staas, scènes de la vie d'avocat* », et parue sous le pseudonyme de Tony. Ce sont ses mémoires idéalisés. Il y peint tour à tour les gâteries d'une vieille parente et de sa bonne dévouée et grondeuse; la turbulente école gardienne, la maîtresse bilieuse et les compagnons batailleurs; la déprimante discipline et le régime spartiate de la pension, puis la brusque sortie à l'air grisant de la liberté universitaire; les soirées fumeuses des cercles d'étudiants; les débuts décourageants dans une carrière dont un mirage trompeur avait seul été entrevu, enfin, la vie d'homme, les joies austères du travail et du devoir.

Un pareil chapelet de souvenirs git au fond de chacun de nous, remué sans cesse par nos regrets, et forme le coin le plus choyé de nos pensées. Quiconque mentionne ses souvenirs d'enfance est sûr de le toucher et s'assure par là toutes nos sympathies. A cet élément d'intérêt général, Tony ajoute la précision, la sincérité de l'expérience personnelle. De cette histoire de tout le monde, il fait celle d'un homme, le tableau de son entourage, le portrait de son âme. Son récit est entouré d'un cadre belge, pétri d'un sentiment flamand.

(1) *Verspreide schetsen en novellen*, door Tony. Gand, 1875.

La maison de la vieille tante est dans la campagne campinoise; l'école gardienne dans un vieux béguinage; le collège est un collège de Jésuites; l'Université, c'est Gand; le cercle de buveurs et de fumeurs, c'est le «*t' Zalwel gaan*». Le jeune avocat débute à Bruxelles, ses premiers clients sont des indigènes de la rue Haute. Le lecteur belge est charmé de retrouver ces types et ces scènes familières rehaussés d'un trait piquant d'humour. Les personnages sont de la famille des héros de Dickens, sympathiques, mais ridicules par quelque faible ou quelque entêtement ou bien mauvais et grotesques. Mais toujours une délicate alliance du badinage et de l'émotion nous tient suspendus entre le rire et les larmes.

La sobriété du trait, le choix des scènes et des expressions contrastent avec l'emphase et la prolixité de l'école de Conscience. Tony tient plutôt des modèles étrangers, surtout de Beets, qui le félicita chaudement de son œuvre. Il se range à côté des sœurs Loveling par la finesse de sa touche, par son indulgence narquoise pour les faiblesses humaines, par le piquant qu'il sait observer dans la vie quotidienne. Ernest Staas devint vite le livre préféré de la littérature flamande et promettait un brillant avenir à son auteur.

L'œuvre idyllique de Bergmann contraste avec l'âpre poésie de Vuylsteke, mais son existence obéit aux mêmes conditions et fut vouée aux mêmes luttes. La mort l'enleva à l'âge de trente-neuf ans, au seuil de la carrière politique (1874).

Vuylsteke n'avait pas le tempérament d'un rêveur. Il vit bientôt que les chansons ne changeraient pas la condition du peuple. Il dit adieu aux belles-lettres et devint polémiste. Il tâcha d'abord de gagner les sympathies que la Hollande avait jusque-là refusées aux Flamands. Il leur exposa, dans le *Nederlandsche spectator*, les principes et la situation de la cause flamande (1). Il condamne la division entre la Belgique

(1) J. VUYLSTEKE, *Verzamelde prozaschriften*, Gand, 1887, 1, 1860-1862.

et la Hollande comme factice et accidentelle et ne pouvant prévaloir contre l'unité originaire. La proscription de la langue néerlandaise en Belgique lui paraît une conséquence de la mollesse du peuple, qui accepte l'humiliante domination de la langue française, quoiqu'il soit maître de ses destinées. L'intervention des flamingants dans les élections pourra seule restaurer le Flamand dans ses droits.

Cette nouvelle tactique gagnait des partisans depuis que le pétitionnement se montrait stérile. Elle était prêchée par des brochures et des conférences populaires. Une brochure orangiste, publiée, en 1856, par le cercle *Willems'-Fonds* (1), proposait d'organiser un parti flamand en dehors des deux partis existants, et conseillait aux électeurs de s'abstenir de voter pour des candidats indifférents à la cause flamande.

Une autre politique est proposée dans une brochure parue en 1857. Son auteur était le poète et polémiste hessois Oetker, banni de sa patrie comme agitateur et qui se lia avec Dautzenberg, à Bruxelles, en 1854 (2). Il préconisait l'organisation, au sein des deux grands partis belges, d'associations politiques flamandes, exigeant des candidats une adhésion explicite à leur programme. Sa brochure fut répandue en traductions française (3) et flamande (4), et ses conseils, basés sur un vaste savoir historique et sur une saine appréciation de la situation, furent entendus.

Un cercle, « *Vlamingen vooruit* », se fonda en 1858, à Bruxelles, sous la présidence d'Eugène Van Bommel, professeur à l'Université libre, et chercha, par des conférences et des articles de revue, à propager les idées d'Oetker dans le parti libéral (5).

Les flamingants gantois les réalisèrent un instant. Ils fondèrent une association, « *Vlaemsch Verbond*, » dirigée par un

(1) *De vlaemsche beweging*, Gand, 1856.

(2) DE CORT, *Friedrich Oetker en Vlaemsch België*.

(3) Tournai, 1858.

(4) *De Vlaemsche Taelstrijd*, Gand, 1857.

(5) *Revue trimestrielle*, XIX, XXVI.

comité catholique et un comité libéral, dans le but d'imposer aux deux listes opposées le programme commun. Cette association, fondée au milieu d'un grand enthousiasme, recueillit d'abord de nombreuses adhésions. Mais la haine entre conservateurs et libéraux fut plus forte que la sympathie de flamingant à flamingant, et l'accord ne se maintint pas (1). Désormais, le camp flamand de Gand resta divisé en deux groupes hostiles, entre lesquels aucune action commune ne fut possible.

A Anvers, au contraire, l'accord des partis se réalisa dans la première association électorale flamingante qui ait vécu. Le *Nederduitsche Bond* y fut fondé en 1861 par De Geyter, parce que la candidature radicale de Gerrits avait été repoussée par l'Association libérale. Cette union des flamingants de toutes nuances prépara le premier succès politique de leurs idées.

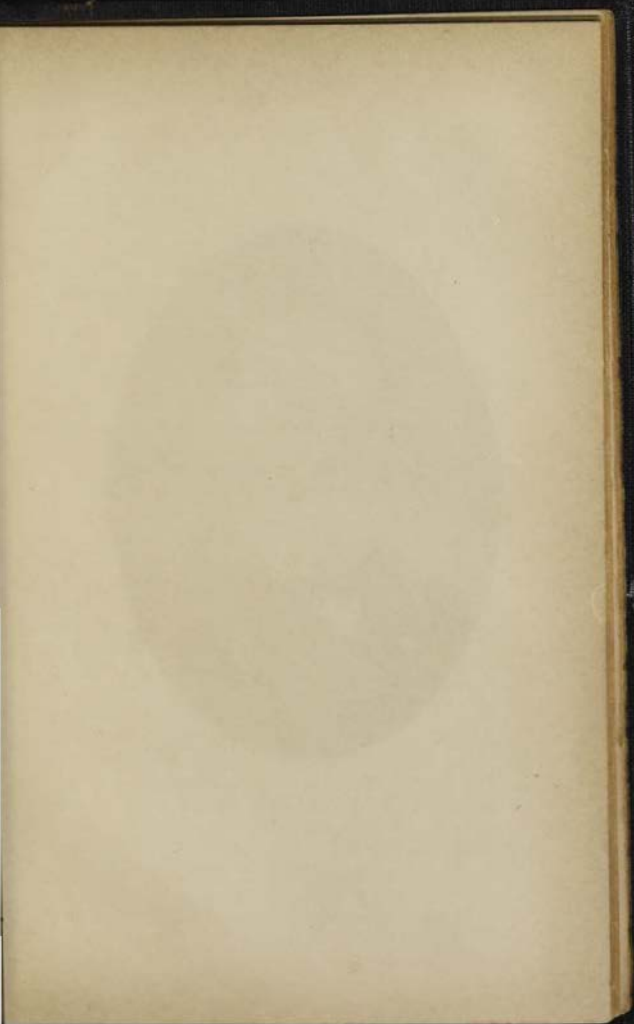
L'attention croissante accordée au néerlandais gagna jusqu'à la Wallonie. En 1857 et 1859, il parut à Liège deux brochures concernant la question flamande. La première insistait sur la nécessité de cultiver une langue internationale, et faisait un éloge enthousiaste de la civilisation française (2). La seconde faisait appel à l'union, montrant que les distinctions de races ne jouaient aucun rôle dans l'histoire commune des Wallons et des Flamands, toujours unis pour la défense de la liberté (3).

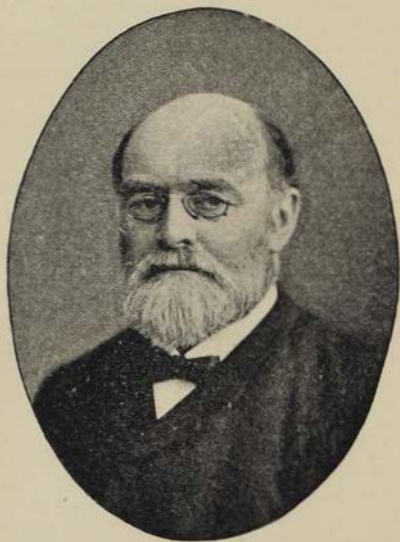
Le flamingantisme fut combattu à un autre point de vue par le flamand Vermeire, qui proposait l'adoption, non du français, mais de l'allemand. Vermeire empruntait aux flamingants le culte du germanisme, à leurs adversaires, le dédain du néerlandais. Il niait l'unité du hollandais et du flamand : « Le seul Belge que j'aie de ma vie entendu parler

(1) PRAYON VAN ZUYLEN. *De Belgische Taalwetten*, pp. 172-175. — Vlaemsch verbond. *Onze verantwoording*.

(2) *Du flamand, du wallon et du français en Belgique*, par un ami des lettres, S. D. N. SOUDAIN DE VIEDERWERTH, Liège, 1857.

(3) STÉCHER, *Flamands et Wallons*, Liège, 1859.





VUYLSTEKE.

le flamand littéraire, c'est le poète Van Duyse... Depuis sa mort, le hollandais est une langue morte en Belgique (1). » Sur les patois flamands, rebelles à toute absorption par le français, le haut allemand se grefferait aussi facilement que le hollandais et serait bien plus utile aux études comme aux affaires.

La presse accorda à ces propositions un accueil parfois sympathique. Il était difficile de les combattre par le raisonnement, mais elles heurtaient les idées reçues et les faits établis. Voilà des siècles que les Flamands ont été séparés du tronc germanique et conduits à la France par un profond déchirement politique et religieux : les conséquences de cette crise ne peuvent être modifiées que par une réaction de force équivalente. En 1860, comme aujourd'hui, la séparation politique a prévalu sur les affinités de langage.

L'histoire du flamingantisme belge avant 1860 n'est guère qu'un tissu de tentatives avortées et de stériles discussions. Elle n'en témoigne pas moins du lent réveil de l'opinion.

Ce réveil ressort clairement des progrès de la presse entre 1855 et 1874. En 1855, six journaux quotidiens seulement : trois à Anvers, trois à Gand, étaient rédigés en flamand. Le Limbourg ne possédait que trois feuilles périodiques dans cette langue. Parmi les quatre autres provinces néerlandaises, la Flandre orientale passait en tête avec vingt-quatre journaux, dont neuf dans la seule ville de Gand, venaient ensuite la Flandre occidentale avec dix-huit, Anvers avec treize, et le Brabant avec neuf journaux. Ces soixante-sept journaux, paraissant pour la plupart trois fois par semaine, étaient surtout des feuilles rurales, donnant les cours de marchés, annonçant les ventes et les nouvelles locales. Leur influence était faible pour le progrès des idées (2). Dix-neuf ans plus tard, en 1874, le nombre des journaux flamands avait presque triplé. Il paraissait quatorze

(1) VERWEIRE, *La Guerre des langues*, Gand, 1860, p. 69.

(2) *Fla emsche bibliographie*, Gand, 1837.

écrits périodiques à Gand, autant à Bruges, douze à Anvers et cinq seulement à Bruxelles. Quatre-vingt autres se partageaient entre les villes de moindre importance. La presse flamande comptait, il y a vingt ans, un nombre total de cent vingt-cinq organes (1).

Ces chiffres prouvent à l'évidence quelle vitalité reprenait la langue flamande et expliquent la transformation qui se produit à partir de 1860 dans la politique flamingante.

Pendant trente ans, à dater de notre révolution, les plaintes et les efforts des flamingants avaient été stériles. Sauf quelques concessions sans valeur, ils n'avaient rien obtenu du pouvoir. Le Gouvernement avait récompensé, il est vrai, les études philologiques de l'école de Gand et les succès littéraires de l'école d'Anvers, mais ces écoles étaient fondées et maintenues par l'ardeur des particuliers et les sympathies de la nation. Le public applaudissait ses romanciers et ses poètes; les faveurs officielles consacraient seulement les réputations établies. Le public remplissait d'élèves les classes flamandes des collèges que le Gouvernement tenait ouvertes sans en imposer la fréquentation. Sous la pression et suivant l'exemple du public, le Gouvernement favorisait parfois la langue flamande, mais dans ses lois, dans ses administrations, dans ses examens, l'unité de langage, le règne exclusif du français était la règle. Les assauts livrés à ce système, de plus en plus fréquents et de plus en plus violents après 1840, avaient tous échoué.

Après 1860, une génération nouvelle suivant une tactique nouvelle finira par avoir raison des résistances. Relever le flamand dans l'estime publique comme langue cultivée était la première condition de succès, et Vuylsteke avait indiqué l'unité d'orthographe avec la Hollande comme le plus court chemin vers ce but.

Vuylsteke aborda la tribune des Congrès littéraires, qui

(1) *Patria Belgica*, III, p. 380.

renaissaient après quatre ans d'interruption. La ville de La Haye ayant failli à sa promesse de convoquer un Congrès en 1858, une association du Brabant septentrional le convoqua à Bois-le-Duc pour 1860. La Hollande proprement dite resta étrangère à ce réveil. Des Belges, Heremans et Vuylsteke, mirent au programme une question d'actualité, celle de l'orthographe.

Après les violents débats de 1841, les Desrochistes s'étaient peu à peu ralliés au système de la Commission, auquel De Foere reprochait d'être du hollandais à peine déguisé. En 1860, on demande la suppression de toute différence entre le hollandais et le flamand. Déjà, plusieurs écrivains belges s'engageaient à suivre l'orthographe de Siegenbeek.

La question ainsi ouverte fut de nouveau soulevée au Congrès de Bruges, en 1862.

Le chanoine David s'y déclara pour l'orthographe de la Commission, qu'il jugeait plus conforme à l'ancienne langue et ajouta que la séparation séculaire entre le Nord et le Midi des Pays-Bas avait engendré des manières de penser et d'écrire assez distinctes pour justifier une nuance analogue dans l'orthographe. Heremans répliqua que le système soi-disant hollandais avait toujours trouvé des adhérents en Belgique, et que les théories scientifiques n'avaient rien à voir dans cette question toute de convention. Vuylsteke fut plus agressif : derrière la résistance circonspecte de David, il dénonça l'aversion du catholique pour la Hollande hérétique. Il affirma le devoir d'unifier la Néerlande, même malgré les savants qui l'avaient le mieux servie dans le passé. Le Congrès lui donna gain de cause, préparant la voie à une décision officielle.

Un arrêté royal du 21 novembre 1864 couronna la campagne de Heremans et Vuylsteke en adoptant : « pour l'enseignement de la langue flamande dans les écoles et athénées de l'État, pour la correspondance administrative, pour la traduction en langue flamande des lois et arrêtés, et généralement pour tous les actes publics, le système suivi pour la

rédaction du grand dictionnaire étymologique de la langue néerlandaise (1). »

Tandis que cette réforme s'accomplissait, la situation du théâtre flamand attirait l'attention des réformateurs. L'art dramatique, loin de suivre les progrès du roman et de la poésie, se maintenait au niveau où l'avait laissé Van Peene. La frivolité et le mauvais goût du répertoire écartaient le public cultivé et la bienveillance des autorités. La ville de Bruxelles, qui prodiguait les subsides au théâtre français, refusait, en 1861, une salle gratuite aux cercles d'amateurs; mais une troupe d'acteurs de profession ne donna pas moins de quatre-vingt-onze représentations pendant la saison de 1860-1861, et joua cent-vingt-six pièces différentes (2).

Rogier avait institué en 1858, pendant son conflit avec la Commission de De Decker, un prix triennal de littérature dramatique, qui augmenta le nombre et la qualité des pièces. Mais les meilleures n'avaient pas accès aux planches, car les directeurs, plus soucieux de grossir leurs recettes que d'enoblir la scène nationale, leur préféraient des spectacles plus populaires.

Pour porter sur la scène les pièces littéraires, Rogier organisa, en 1860, un système de primes. De 75 à 200 francs dans les grandes villes, de 50 à 120 francs dans les villes moindres, étaient promis aux directeurs pour la première représentation de toute pièce approuvée par un Comité de lecture; et la moitié de cette somme pour les représentations suivantes (3). Deux motifs inspiraient cette générosité du Cabinet libéral : l'ancien désir d'encourager les efforts littéraires des Flamands pour mieux repousser leurs revendications politiques, et celui d'encourager les cercles dramatiques qui étaient dévoués à la politique libérale (4).

(1) DE MAERE, *Congrès de 1868*.

(2) *Verlag over het vlaemsch tooneel te Brussel*, Bruxelles, 1861. — *Ibid.*, 1863.

(3) *Het nederduytsch tooneel in België*, Bruxelles, 1864.

(4) *Congrès de 1872*, VAN DRIESSCHE et ROOSER.

En 1864, Rogier fut remplacé au Ministère de l'Intérieur par un ardent flamingant, Alphonse Vanden Peereboom, qui étendit encore le système des primes. Soixante-sept pièces en obtinrent entre 1860 et 1864. Vanden Peereboom institua, en 1864, un concours solennel d'art dramatique, auquel participèrent douze cercles et où parurent le Comte de Flandre et le Duc de Brabant.

Le nombre des cercles s'éleva rapidement. En 1864, il y en avait cent-huit dont quatorze à Anvers, neuf à Bruxelles et cinq à Gand (1). En 1866, il y en eut environ cent vingt-cinq qui donnaient dans les villages quatre à huit, et dans les villes vingt à trente représentations par an. Dans la saison de 1865-1866, plus de cent représentations flamandes furent données à Bruxelles et à Anvers (2). Une centaine de cercles se fondèrent de 1860 à 1872, et ils donnèrent en une année jusqu'à douze cents représentations primées. Environ cent soixante-quinze pièces avaient été couronnées en 1872, et les subsides s'élevèrent en dix ans à 150,000 francs, partagés entre auteurs et directeurs (3).

On comprend que des sociétés aussi nombreuses et aussi actives aient puissamment secondé le parti libéral, leur protecteur et leur allié, et le flamingantisme qui les conquerrait par la force des choses. Un patriotisme exalté vibrait dans leurs drames les plus défectueux et gagnait d'abord les acteurs, qu'il transformait en soldats de l'idée nationale, puis le public impressionnable et sympathique auquel ils s'adressaient.

Vanden Peereboom quitta le Ministère en 1868. En 1870-1871, son successeur catholique, Kervyn de Lettenhove, modifia le système des primes : au lieu de faire octroyer une somme fixe par les comités de lecture, le ministre resta libre, désormais, d'accorder ou de refuser

(1) *Het nederduytsch tooneel*, 1864.

(2) DELCROIX, *Coup d'œil sur la situation actuelle de la littérature flamande*. Revue trimestrielle, avril 1866.

(3) DELCROIX, *Congrès de 1872*.

telle somme qu'il lui semblait bon. Il pouvait ainsi punir les cercles dramatiques de leur propagande politique (1).

Le théâtre d'amateurs trouva aussi des adversaires dans son propre camp. Supérieur à la scène de 1840, il restait bien au-dessous de l'idéal des lettrés. Si le nombre des pièces avait été fort accru par le système des primes, leur qualité était restée médiocre : au concours triennal de 1868, les rapporteurs ne trouvèrent rien à louer parmi cinquante-trois pièces appréciées par eux (2). L'allure et l'accent plébéiens des acteurs, leur hâte à monter des pièces nouvelles déparaient l'exécution. Les patois se maintenaient sous le nom d'écoles et le langage était traité, par un critique compétent, de cacophonique et d'incompréhensible (*Oorverschurend, onverstaanbaar*) (3).

Ces défauts résultaient de la constitution des cercles et ne pouvaient se corriger. La création de troupes fixes d'acteurs de profession, vivant de la scène et pour la scène, était considérée par Vuylsteke, Heremans et l'anversois Max Roosees comme la condition du progrès.

De telles troupes existèrent dès 1855 à Anvers, et en 1860, à Bruxelles. Un directeur nommé Mulders (4) créa, en 1865, dans cette dernière ville, une nouvelle troupe qui jouait le drame; il essaya de l'opéra en 1866 et échoua misérablement en 1868 (5). Bruges avait aussi possédé une troupe flamande qui disparut dès que les subsides lui furent retirés. La ville de Gand partageait ses subsides entre trois cercles d'amateurs et vit échouer une troupe fixe fondée par l'acteur et auteur Destanberg.

Tous ces échecs prouvaient que la scène flamande ne pouvait pas plus que la scène française se passer des lar-

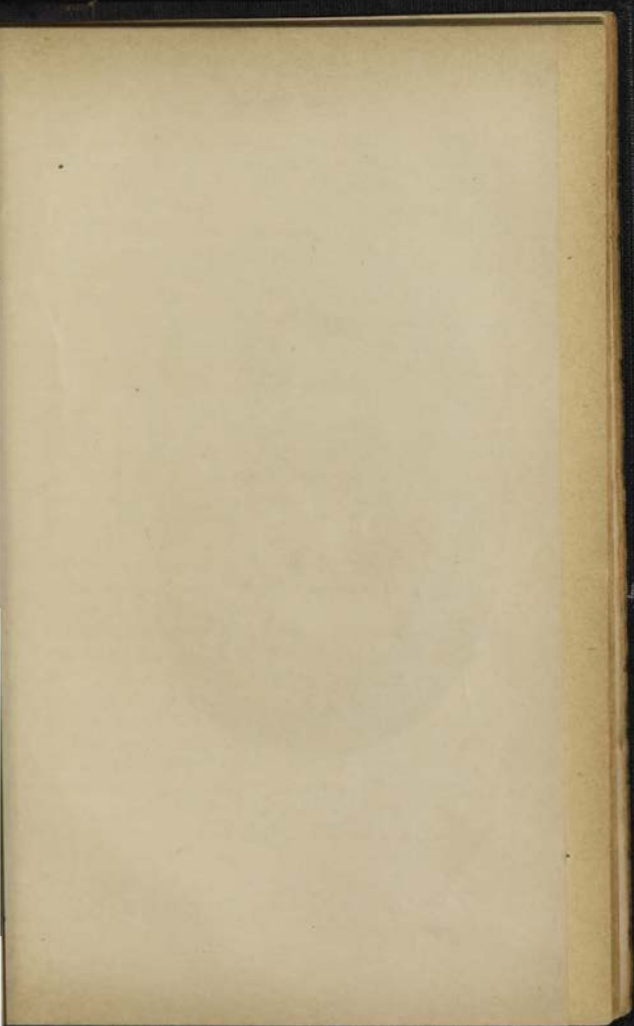
(1) *Annales parlementaires*, 30 mars 1871.

(2) *Verstag aan den minister van Binnenlandsche zaken, etc.*, vierde tijdvak. Bruxelles, 1868.

(3) VAN DRIESSCHE, *Congres* 1873.

(4) Plus tard directeur du journal *Le Peuple belge*.

(5) ROOSEES, *Congrès* de 1868.





HOSTE.

gesses des autorités : elle vivait et mourait par la grâce des budgets. Or, une seule ville belge faisait, en 1864, des sacrifices sérieux pour le théâtre néerlandais. C'est Anvers, qui payait à sa troupe un loyer de 42,000 francs en attendant que la première salle de spectacle réservée à la scène nationale en Belgique fût achevée.

Les réformateurs de la scène demandèrent en vain aux autorités belges de partager également leurs subsides entre les deux langues et de faciliter le recrutement des acteurs par la création d'un Conservatoire d'art dramatique (1). Ils s'associèrent aux efforts qui se faisaient en Hollande pour relever l'art dramatique néerlandais, mais ne réussirent pas à vaincre les difficultés sans nombre d'une telle entreprise. La section gantoise du *Tooneelverbond* fut seule active et n'obtint de la ville de Gand que des modifications au cahier des charges du théâtre (2). La scène flamande de Bruxelles n'eut son existence assurée que près de dix ans après l'échec de Mulders.

En 1875 une société anonyme, composée de flamingants militants, parmi lesquels beaucoup de fonctionnaires, se fonda dans la capitale pour l'exploitation d'un théâtre. Elle comptait obtenir gratuitement une salle de la ville. M. Julius Hoste, originaire de la Flandre occidentale et journaliste à Bruxelles, où il avait été élevé, devint bientôt l'âme de la nouvelle société. Il y avait souscrit des fonds, il lui consacra son temps et ses peines. Les pièces manquaient, il se fit auteur et sut conquérir la faveur du public au point de transformer en bénéfices les déficits des premières années. La bienveillance de l'administration communale de Bruxelles fut gagnée au théâtre flamand par M. Charles Buls, et le Gouvernement accorda un subside qui s'éleva quelque temps à 15,000 francs (3). Ce n'était pas encore la scène littéraire

(1) ROOSKES, *Congrès de 1868*.

(2) *Het nederlandsch tooneel*, derde jaargang.

(3) *Naamlooze maatschappij ter exploitatie des Nederland*.

révée par les réformateurs, c'était du moins un théâtre financièrement prospère et goûté d'une nombreuse clientèle que fonda l'esprit d'entreprise et la persévérance de M. Hoste. Avec le temps, le travail des écrivains et des acteurs devait faire le reste.

Tant que les classes supérieures ne revenaient pas à l'usage de la langue nationale, les cercles d'amateurs, appuyés sur les classes moyennes et inférieures, allaient continuer leurs médiocres représentations et leur active propagande. Mais les réformes de la scène et de l'orthographe n'étaient que des vétilles, comparées à la grande réforme qui formait le but final de tous les flamingants : le rétablissement du néerlandais comme langue officielle au même rang que le français.

L'article 25 de notre Constitution n'était toujours pas complété par la législation. Le mouvement qui devait aboutir à des lois réglant l'emploi des langues partit d'Anvers, où le flamingantisme avait débuté et conservait ses plus fortes racines, où depuis dix ans il luttait pied à pied avec le parti libéral. Il faillit pénétrer dans le sein de ce parti lorsque le radical Gerrits, membre du *Heilig Verbond*, demanda une candidature libérale pour la Chambre des Représentants. Mais le Comité de l'Association libérale repoussa Gerrits, qui fonda, en 1861, le « *Nederduitsche Bond* », la première association électorale flamande qui ait joué un rôle dans notre histoire.

Cette association compta parmi ses fondateurs l'ardent libéral De Geyter, déjà connu comme poète. Il publia, en 1861, une épopée moderne qui rappelle les vivants récits de Théodore Van Rijswijck. C'est un plaidoyer en actions contre les préjugés. Deux fils du peuple, l'un studieux et rêveur,

l'autre insouciant et gai, y contrastent avec un jeune aristocrate élevé par un jésuite et tournant à l'hypocrisie et à la débauche; il convoite une pauvre fille aimée du jeune idéaliste, devenu avocat. Celui-ci l'épouse après avoir découvert sa naissance illégitime et après avoir vainement défendu de l'échafaud son frère, dont l'injustice sociale a fait un criminel. Des thèses humanitaires et libérales, l'injustice de la peine de mort et de la prison, l'égalité des hommes, enfants naturels ou fils du peuple, servent de trame au récit, mais elles sont développées avec verve et éloquence, appuyées sur des personnages conçus avec originalité et peints avec naturel, sur une action rapide et intéressante. Elles empruntent à leur cadre, et surtout au style énergique et spontané, une réalité presque épique. Une teinte d'ironie byronienne éclaire l'action et les personnages, et relève le sérieux des passages pathétiques. Supérieure par l'inspiration et le naturel aux tableaux soignés de Van Beers, l'épopée de De Geyter leur reste bien inférieure par les négligences de son style. Un travail scrupuleux de l'expression et du vers en eût fait l'ouvrage principal de la littérature flamande contemporaine (1).

Les tendances politiques de ce poème cadraient avec le rôle que jouait De Geyter. L'association qu'il venait de fonder, avec Gerrits et l'avocat Coremans, procédait du courant vers une tactique hardie qui se manifestait depuis des années dans les groupes flamands; mais elle n'adopta aucun des programmes suggérés jusqu'alors et profita de l'état d'esprit régnant dans la ville d'Anvers.

Cette ville avait été la moins antipathique au régime hollandais avant 1830 et avait souffert plus que toute autre de la Révolution. Le bombardement, la perte du commerce des Indes, l'établissement du péage de l'Escaut après la guerre, y avaient engendré un sentiment d'aigreur contre la natio-

(1) DE GEYTER, *Drie menschen van in de wieg tot in het graf. Een Epos uit onzen tijd*, Anvers, 1861.

nalité belge. Ce sentiment s'accrut après 1855, quand les nouvelles servitudes militaires vinrent déprécier les immeubles dans la zone voisine des fortifications et que la transformation de la ville en place forte de premier ordre fut décidée. La colère du propriétaire sur ses pertes privées et du contribuable sur les dépenses publiques était facile à exciter dans une ville d'affaires; le *Nederduitsche Bond* l'enflamma en 1861, par des meetings de protestation contre les charges militaires qui donnèrent leur nom aux mouvements meetinguistes.

Trois traits caractéristiques de ce mouvement le rattachent au mouvement flamand : c'est d'abord l'élimination du patriciat qui détenait les fonctions électives à Anvers, et son remplacement par des hommes de naissance vulgaire, fils de petits bourgeois ou d'ouvriers, qui n'avaient pas appris à mépriser l'idiome du peuple. C'est ensuite la révolte contre les deux partis belges fermés aux idées flamingantes et la constitution d'un tiers parti. C'est enfin la révolte de la petite patrie contre la grande, la résistance à l'unité.

Par ces côtés, le Meeting appartenait de droit aux flamingants. Dans un des premiers meetings, le président fut interrompu parce qu'il parlait français et ne put se faire écouter que grâce à l'intervention de Jan Van Rijswijck. Le 11 février 1862, au lendemain du troisième meeting, une protestation publique s'éleva contre l'usage du français, qui disparut désormais.

L'orateur favori du nouveau parti anversoïse fut Jan Van Rijswijck, qui n'avait pas le talent poétique de son frère Théodore. Dans le genre familier, il est plus trivial, dans le genre noble, plus guindé, dans la satire, plus mordant que son aîné, dont la verve et la belle humeur lui manquaient. Sa violence devenait une qualité à la tribune. Il traitait le ministre Chazal « d'aventurier étranger que nous avons engraisé et baronisé (1) », et répétait contre le régime

(1) *Jan Van Rijswijck's werken*, t. III, p. 63. Anvers, 1885.

régnant les attaques qui lui avaient valu en 1848 sa destitution comme instituteur et une condamnation judiciaire. « Nous payons, s'écriait-il, pour une comédie dont l'acte premier s'appelle dynastie et nationalité, mais dont l'acte dernier doit être la dévastation de la ville d'Anvers (1). » « Nos fortifications doivent servir de refuge à la dynastie, mais chaque père de famille n'a-t-il pas à protéger sa propre dynastie? Nos femmes et nos enfants ne nous sont-ils pas plus chers que tous les rois de la terre? Qui d'entre vous voudrait donner le sang de son enfant pour toutes les têtes couronnées de l'univers (2)? »

Le corps électoral endossa ces opinions en envoyant des meetinguistes siéger aux conseil communal et provincial, à la Chambre et au Sénat. Ils employèrent et encouragèrent partout la langue néerlandaise. A leur entrée au conseil communal, Van Rijswijck et la plupart de ses collègues prêtèrent serment en flamand et, le 2 mai 1864, ils firent voter une résolution de ne plus nommer aux emplois communaux de candidats ignorant le flamand (3). Le 27 août 1866, cette langue fut proclamée officielle pour la commune d'Anvers. Delaet prêta serment en flamand à la Chambre des Représentants; ce furent les premières paroles néerlandaises prononcées dans un parlement belge (4).

Le parti meetinguiste adoucit bientôt certaines tendances extrêmes de son programme et se rallia au gouvernement catholique de Deschamps, malgré les protestations de Van Rijswijck, qui rompit avec le meeting, comme il s'était brouillé jadis avec les libéraux. Les concessions dont se tisse la vie politique lui paraissaient autant de trahisons, et son talent pour l'invective aiguësait l'amertume de ses idées. Il tomba avec sa popularité d'orateur, avec le journal dont il vivait, quand le calme revint dans les esprits. Un triste

(1) *Jan Van Rijswijck 's werken*, t. III, p. 59. Anvers, 1885.

(2) *Ibid.*, p. 63.

(3) GERRITS, *Discours* publié par le *Nederduitsche bond*.

(4) Le 12 novembre 1865.

procès avec Delaet assombrît la fin du tribun anversois (1).

Le flamingantisme fut un des points sur lesquels les députés d'Anvers ne transigèrent point. Ils ranimèrent le zèle abattu des représentants des Flandres, et lorsqu'en 1863 Delaet parla pour la première fois à la Chambre contre la domination du français, ce fut avec un accent pressant et aigre, qu'ignoraient les Delahaye et les De Decker. Il s'agissait d'une vétille : la ville de Bruxelles, obéissant au courant gallomane qui lui avait fait supprimer en 1851 les vieux noms flamands de ses rues (2), n'avait placé qu'une inscription française sur le monument d'Egmont et de Horne. L'orateur tournaisien Dumortier élargit le débat par une allusion aux visées conquérantes de Napoléon III. « On agit, s'écriait-il, comme si l'on avait très grande hâte de faire de la capitale de la Belgique le chef-lieu du département de la Dyle (3). » La crainte d'une invasion française tournait contre les gallomanes les méfiances que la lutte contre la Hollande avait jadis values aux orangistes.

De ce débat date le changement de la politique belge à l'égard des revendications flamandes. La Chambre chargea Delaet, leur nouvel interprète, d'un rapport général sur les pétitions qui ne cessaient de pleuvoir depuis 1840. Un an s'écoula avant que ce rapport fût lu à la Chambre, en 1866 (4).

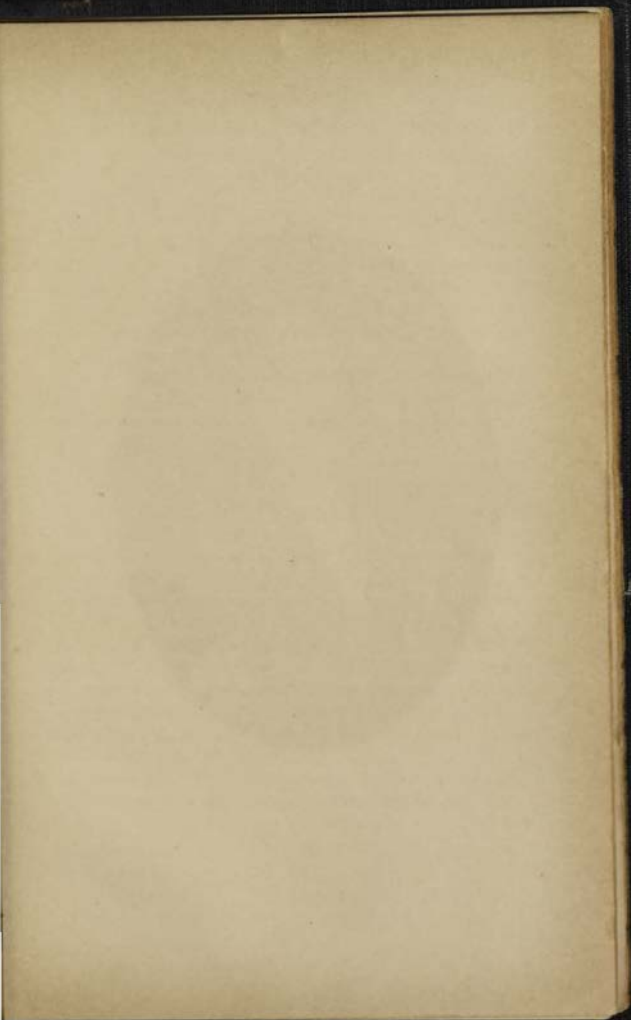
C'était, comme le rapport de la Commission de 1856, un manifeste appuyé sur des considérations historiques et philosophiques. Le régime hollandais y était favorablement jugé, et la domination française et la révolution belge accusées d'être l'origine du mal. Les gouvernements d'après 1850 sont accusés d'avoir violé l'article 25 de la

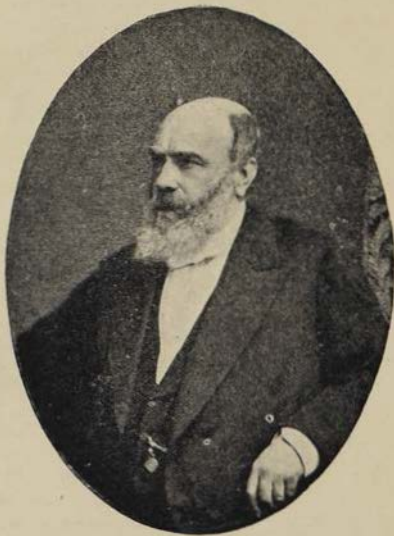
(1) AUGUSTE SNIEDERS, *Lodewijk Gerrits*. — MAX ROOSES, *Introduction aux Œuvres de Jan Van Rijswijck*.

(2) GOUVIL, *Le Flamand à Bruxelles*, Bruxelles 1885.

(3) *Annales*, 29 mai 1865.

(4) *Annales*, 4-5 mai 1866.





DELAET.

Constitution en excluant des fonctions publiques les Belges qui ignoraient le français, et d'avoir annulé dans la pratique la liberté du langage reconnue aux particuliers. Delaet appelle l'unification du langage en Belgique « un but chimérique et impossible à atteindre, même au prix de longues souffrances et d'intolérables froissements » et résume ainsi les conséquences du régime suivi depuis 1830 : « Atteinte portée à l'union entre les deux grandes fractions du pays ; création dans les provinces flamandes de deux couches sociales superposées et hostiles entre elles ; développement de nos institutions nationales rendu impossible par l'inégal développement des idées et des besoins ; renonciation absolue à la mission internationale de la Belgique ; le pays réduit à abdiquer tout caractère propre, se résignant à n'être que le parasite intellectuel de la France, en attendant que la loi impérieuse de l'attraction vint la confondre avec celle-ci ; dans l'entretemps, nos traditions faussées et notre grand passé perdu pour l'avenir ; la nationalité cessant d'être un principe pour se réduire aux proportions d'un fait, tels devaient être les effets de l'unité de langage. »

Suit l'énumération détaillée des griefs contre les divers ministères. Celui de l'Intérieur, réformé par Vanden Peereboom, est seul épargné, et celui de la Justice est surtout critiqué. C'est à ce dernier que les réformateurs allaient s'attaquer tout d'abord.

Le rapport de Delaet, œuvre abstraite et massive, fut imprimé dans les deux langues ; il n'était pas de nature à obtenir de résultat pratique ou de publicité étendue, et alla rejoindre dans l'oubli la foule des documents analogues.

Vers l'époque de sa publication, la langue flamande fut mise sur le même pied que le français, pour les concours annuels de cantates (1).

Avant d'obtenir des succès plus sérieux, Delaet avait

(1) *Annales* du 8 décembre 1866.

besoin de renforts. Ils lui vinrent de Gand, où Heremans, déchargé en 1864 de ses classes d'athénée par Vanden Peereboom, s'occupait activement de politique. Heremans fonda, en 1866, et présida l'Association libérale flamande de Gand, qui le porta, en 1870, au conseil provincial. Il resta seul à y parler flamand, pendant trois ans; en 1875 seulement, d'autres conseillers et le gouverneur commencèrent à s'exprimer en néerlandais. En 1875, Heremans entra au conseil communal et fut échevin de l'Instruction publique, de 1879 à 1882. Il quitta alors la vie politique, après avoir rendu à la cause flamande des services presque égaux à ceux des meetinguistes. Il convertit le libéralisme gantois aux idées flamingantes, comme Delaet leur gagna le parti catholique d'Anvers. Si Heremans n'alla pas comme Delaet défendre ses convictions à la Chambre, il y vit entrer ses disciples et ses amis.

Vuylsteke, de son côté, s'appliquait à remplir le programme qu'il avait conçu comme étudiant. Il voulut doter le parti flamingant des deux organes de propagande qui font vivre les partis belges : une presse populaire et un système d'associations politiques. En 1862, il entra au conseil du Cercle Willems-Fonds, lui communiqua son ardeur et lui imposa sa tactique.

Sous sa direction, le Willems-Fonds ouvrit, dans toutes les provinces, des tribunes d'où il parlait au peuple par les cent bouches de ses conférenciers, répandit des milliers de livres dans le public comme prix d'écoles ou par tombolas, publia des almanachs polémiques et des livres à bon marché. Un petit concert attirait les frivoles à ses conférences. Des causeries instructives y retenaient les sérieux, et les doctrines flamingantes s'y prêchaient à tous. L'heureuse initiative de Vuylsteke avivait dans le grand public les curiosités de l'esprit et le goût des discussions, en même temps qu'elle répandait l'instruction et créait le besoin de la lecture.

Les deux partis cessèrent de faire bon ménage au Wil-

lems-Fonds en 1874. L'abbé Schuermans le quitta cette année avec d'autres prêtres, pour établir une association catholique, le Davids'Fonds, dans un but semblable et avec une organisation identique (1).

Autant l'action politique de ces sociétés rivales se contra riait, autant leur action civilisatrice coïncidait. La nécessité politique poussa à les soutenir une foule d'hommes indifférents aux idées flamandes, et celles-ci trouvèrent ainsi accès dans des milieux nouveaux.

Vuysteke fut moins heureux à combler une autre lacune de l'organisation flamingante : l'absence d'un grand journal quotidien. Les feuilles nombreuses et répandues des Flandres servaient les intérêts des partis qui les soutenaient, et leur subordonnaient les intérêts de la langue flamande. La plupart paraissaient rarement et en petit format, et ne disposaient que d'un personnel restreint. Vuysteke fonda dans les mêmes conditions : *Het Volksbelang* (*L'Intérêt populaire*), mais ne parvint pas à l'élever au rang d'un grand journal. L'infériorité de la presse néerlandaise, comme de la scène néerlandaise en Belgique, tenait à des causes trop profondes pour disparaître subitement.

Vuysteke ne réalisa pas non plus son désir d'aborder la tribune de la Chambre, il entra seulement au conseil communal en 1869.

Mieux que les discours et les écrits des polémistes, un procès à sensation vint, en 1865, surexciter le parti flamand.

Un obscur écrivain anversois, nommé Karsman, condamné, pour délit de presse, à 5 francs d'amende, porta l'affaire en appel, en 1865, et prétendit, ainsi que ses avocats, Vuysteke et Brack, s'exprimer en flamand devant la Cour de Bruxelles. Il se réclamait de l'article 25 de la Constitution,

(1) *Het Belfort*, 1891. Nécrologie de Schuermans.

VUYSTEKE, *Verzamelde prozaschriften*, 1887. *De twintig eerste jaren van het Willems-Fonds. — Aanteekeningen over de vijf-en-twintig eerste jaren van het Willems-Fonds.*

dont aucune loi ultérieure n'était venu limiter l'application. L'avocat général Mesdagh de ter Kiele soutint que les arrêtés de 1850, imposant aux prévenus l'usage d'une langue comprise des juges et du ministère public, avaient force de loi, et la Cour rendit un arrêt dans ce sens. Un interprète fut donné au prévenu et ses conseils furent invités à plaider en français. Karsman quitta la salle avec ses avocats, et fut condamné par défaut à trois mois de prison et fr. 16-55 d'amende. Pour échapper à cette peine sévère, il dut quitter le pays, car il n'osait pas courir les risques d'un procès en cassation (1).

Le journal anversois, l'*Escaut*, protesta violemment (2), et les bases juridiques de l'arrêt furent contestées dans un article de la *Belgique judiciaire* (3).

Cet article critique surtout la distinction faite par la Cour entre les droits du prévenu à qui l'on donne un interprète et ceux de ses avocats qu'on veut forcer de parler français. Ni la Constitution, ni les arrêtés de 1850 ne prévoient pareille distinction. Il reproche à l'arrêt de trop insister sur les considérations de fait, telle que la prédominance du français dans la vie judiciaire belge et sur l'usage constant dans le ressort de la Cour. Il explique la marche qu'il eût fallu suivre selon lui : la chambre devait remettre l'affaire, et une chambre spéciale devait être composée, conformément au décret du 6 juillet 1810 (art. 9).

Un exposé complet de la situation légale du néerlandais en Belgique, retraçant ses vicissitudes depuis le commencement du siècle, précède, dans la *Belgique judiciaire*, la critique de l'arrêt Karsman.

Le procureur général de Bavière défendit son attitude et l'arrêt de la Cour, dans une mercuriale imprimée dans la *Belgique judiciaire*, le 9 mars 1865. A un principe de droit public inscrit dans la Constitution, il oppose les habi-

(1) REYNEN, *Het gebruik der talen in België*. Bruxelles 1864.

(2) *L'Escaut*, 5 novembre 1865.

(3) 21 janvier 1864, p. 82.

tudes du barreau et de la magistrature et les règles qui déterminent le roulement du personnel des Cours d'appel et sa répartition entre les diverses provinces, c'est-à-dire des règlements de détail. Il cite en terminant de violentes diatribes de flamingants anversois contre la domination wallonne et leur reproche « des aspirations fort peu nationales et fort peu dynastiques ».

Les politiciens flamingants trouvèrent dans cet arrêt un nouvel argument à l'appui de leurs plaintes. Les cours de justice étant hors de leur atteinte, ils s'adressèrent au pouvoir législatif.

Gerrits, devenu représentant meetinguiste d'Anvers, somma, en 1866, M. Bara, alors ministre de la Justice, de déposer le projet de loi prévu par l'article 25 de la Constitution. Autrement, disait-il, l'unité du pays ne pourrait être durable. Le ministre nia la réalité des griefs et se déclara impuissant devant la décision des tribunaux. Quand des cas précis de magistrats ignorant le flamand lui furent cités, il se retrancha derrière la situation de fait léguée par ses prédécesseurs. M. Frère-Orban remarqua que les fonctionnaires flamands étaient bien accueillis en pays wallon. « S'ils se présentaient pour imposer une langue étrangère, on les chasserait à coups de bâton » répliqua Delaet. Devant des adversaires aussi tenaces, il devenait difficile de se dérober (1).

Un fait plus tragique que l'affaire Karsman vint ranimer les réclamations : C'est l'exécution des deux terrassiers Coucke et Goethals, condamnés à mort par la Cour d'assises du Hainaut. Leur culpabilité fut révoquée en doute à la suite de déclarations faites plus tard par leurs complices ; la presse crut se trouver en présence d'une erreur judiciaire, et l'opinion, violemment secouée, réclama leur réhabilitation. L'un des condamnés ignorait tout à fait le français, l'autre savait quelques bribes de wallon. Leur défenseur

(1) *Annales parlementaires*, 11 décembre 1866.

désigné d'office ne pouvait s'entretenir avec eux que par l'intermédiaire d'un interprète hollandais, et leur exécution fut décidée à la suite d'une phrase flamande surprise par un sergent de ville wallon (1).

Coucke et Goethals étaient-ils parvenus à se faire entendre de leur avocat et de leurs juges? L'exclamation flamande qui causa leur mort avait-elle été bien comprise? Leur condamnation n'était-elle pas due à leur ignorance du français?

Une partie de l'opinion l'affirma passionnément, et les députés anversoïis en profitèrent pour exiger une réforme. Le ministre la déclara impossible et les flamingants résolurent, après trente-sept ans de plaintes, d'user de leur droit d'initiative (2).

Ils proposèrent l'amendement suivant à la loi sur l'organisation judiciaire qu'on discutait en ce moment: « Dans les provinces d'Anvers, de Flandre et de Limbourg et dans les arrondissements judiciaires de Bruxelles et de Louvain, nul ne peut être nommé à des fonctions judiciaires s'il ne connaît la langue flamande. » Le ministre déclara que cette règle avait toujours été observée; que le français était préféré des avocats et des juges partout, sauf à Turnhout, et que tout le monde était satisfait. Il promit d'observer le principe de l'amendement que personne ne contestait et l'amendement fut rejeté à quatorze voix de majorité (3).

Cet échec fit retourner les flamingants à l'agitation extérieure; ils portèrent leurs plaintes aux Congrès néerlandais.

Le Congrès de Rotterdam, en 1865, avait été aussi terné que celui de Bruges avait été animé par la question de l'orthographe. Le sol de la Hollande portait visiblement les Congrès à l'anémie. C'est que la langue néerlandaise y était mieux pourvue qu'en Belgique: elle n'était combattue par

(1) PRATON, *loc. cit.*, pp. 207-220.

(2) *Annales*, 26 novembre 1867.

(3) *Annales*, 12-13 décembre 1867.

personne, elle régnait dans les séances des États-Généraux, elle était protégée du monde officiel et disposait de tous les organes de la vie nationale ; elle n'avait pas besoin de défendre son existence et de crier ses plaintes sur une tribune intermittente et vagabonde, ni de recruter des adhérents par des démonstrations publiques. Les Congrès néerlandais ne servaient aucun intérêt hollandais : des érudits, grammairiens, archéologues, littérateurs y lisaient des dissertations écoutées et discutées avec la flegmatique politesse de l'indifférence. Les relations qu'ils entretenaient entre lettrés belges et hollandais furent citées au Congrès de Rotterdam comme leur principal avantage.

Vuylsteke proposa de remédier à leur stérilité en modifiant leur organisation. Le Congrès de 1867, tenu à Gand, fut partagé en sections groupant des spécialistes pour leur permettre de chercher une solution pratique aux questions proposées. L'étude des problèmes sociaux et politiques, écrasés auparavant par la littérature, fut ainsi abordée. La fondation d'une société d'économie politique néerlandaise fut proposée par M. Rolin-Jacquemyns. Ce projet ne se réalisa pas et les belles-lettres restèrent le centre de l'attention des Congrès. La réforme du théâtre national fut discutée sans plus de résultats.

Ces thèmes furent repris, en 1868, à l'Assemblée de La Haye, dont les événements contemporains d'Allemagne firent une manifestation patriotique. La famille royale des Pays-Bas assista à une de ses séances.

Le pangermanisme subsistait en Belgique depuis 1840, mais sans aller jusqu'à demander l'union politique. Des Belges, comme Sermon (1) et Hansen (2), rêvaient d'embrasser dans une vaste unité tous les dialectes bas-allemands et de refouler la langue haut-allemande vers la Franconie et la Saxe. Ce retour à la situation d'avant la réforme

(1) *Congrès de Bruges, 1862.*

(2) *Congrès de Louvain, 1869.*

a été rêvé par quelques écrivains du Nord de l'Allemagne et a enthousiasmé quelques esprits en Belgique et en Hollande. Ils proposèrent d'embrasser le bas-allemand dans le grand dictionnaire néerlandais, dirigé par Devries, mais le Congrès de Bruges rejeta cette proposition.

Les guerres de 1866 ont repoussé l'unité bas-allemande dans le domaine des chimères.

L'unité bien plus restreinte et plus naturelle du néerlandais avait déjà assez de peine à s'établir. Conscience réclama, à La Haye, l'uniformité de la prononciation entre la Belgique et la Hollande « pour que les Congrès néerlandais cessassent de ressembler à une Tour de Babel ». Beets observa qu'il « comprenait tous les Flamands mieux que quelques années auparavant ».

La fusion des deux peuples était toute aussi lente dans leur vie littéraire. Les écrivains de l'école d'Anvers étaient restés étrangers à la Hollande : Flamands et originaux avant tout, ils connaissaient et aimaient mieux le romantisme allemand et français, Tieck et Lamartine et même Byron et Walter Scott, que Helmers ou Bilderdijck. De son côté, le public hollandais les ignorait, méprisant leur verve dédaigneuse des règles et des traditions.



CHAPITRE VII

MATURITÉ LITTÉRAIRE.

Dautzenberg et son école. — Madame Courtmans. — Les sœurs Loveling. — Les particularistes west-flamands et Guido Gezelle.

A partir de 1850, surgit une nouvelle génération, aux idées plus positives, aux sentiments plus calmes, au style moins fantaisiste, au langage plus correct. Ces nouveaux écrivains, nés dans des provinces diverses, ne se sont pas groupés en écoles : chacun obéit à son inspiration individuelle et ils se rencontrent dans leur vie et dans les œuvres sans exercer l'un sur l'autre une influence décisive.

Le plus romantique est le limbourgeois Dautzenberg, qui introduisit dans la poésie un souci nouveau de la forme, de la métrique et de la grammaire. La jeunesse de Dautzenberg, passée dans la campagne du Limbourg, au village de Heerlen, où il naquit en 1808, est la seule période de sa vie qui se reflète directement dans ses écrits : la vie agreste lui inspira des sujets et des sentiments idylliques. Le voisinage de l'Allemagne le rapprocha de la langue et de la littérature d'Outre-Rhin. Dès l'âge de dix-huit ans, il partit pour Paris avec un gentilhomme dont il était le secrétaire. Il revint au

village natal comme maître d'école et enseigna tour à tour à Maestricht, à Mons, à Tournai et à Gand. A cet âge de la poésie et des ambitions littéraires, il ne publia rien. La révolution de 1830 lui ayant ôté son gagne-pain, il fut précepteur à Vilvorde jusqu'en 1839 et entra ensuite au service de la Société générale.

Une existence aussi agitée et aussi prosaïque eût éteint chez maint jeune enthousiaste l'étincelle de la poésie. Chez Dautzenberg, de pénibles luttés pour la vie et d'arides études l'allument au contraire. Elle se nourrit de toutes les idées nouvelles que font germer les changements de résidence, de milieu, de profession. Dautzenberg est peut-être le seul exemple d'un poète muet à sa vingtième année et inspiré après avoir traversé le peuple des campagnes et l'aristocratie des villes, la vie d'école et la vie d'affaires, l'érudition littéraire et grammaticale, d'un poète publiant son premier recueil à l'âge de quarante-deux ans. Ce seul trait annonce une personnalité marquée.

En 1850 parut son premier recueil de poésie. Il comprenait des paysages qui, négligeant de la nature les aspects majestueux et sévères, la montrent surtout par ses petits côtés (1). Dans ce cadre mièvre se meut une humanité sentimentale, sans espoirs, sans désirs. L'expression n'est guère moins terne que l'idée : polie et affinée à l'excès, elle manque d'originalité et de saveur. Les romances et ballades ont un peu plus de corps, malgré le faible relief de leurs éléments épiques.

La poésie de Dautzenberg prend plus de vie et d'accent quand elle devient intime et personnelle, quand il chante le pays natal ou l'heureuse vieillesse de son beau-père. Les sujets familiers et humbles lui donnent une grâce et une chaleur qu'il perd dans le genre élevé : « Jamais mon mince chalumeau, dit le poète lui-même, ne pénétrera jusqu'aux moëlles de l'humanité ». Des odes en mètres antiques,

(1) *Naturer en Li: fde.*

imités d'Horace, chantent la patrie flamande, la langue nationale, sa richesse et sa souplesse. L'expression y atteint la perfection que peut lui donner un polissage assidu, mais manque de l'harmonie plus puissante de l'inspiration. Ces idées mises en vers rappellent les épigrammes de Schiller; elles méritent à peine le nom de poésie.

Sujets et ton diffèrent tout à fait dans le cycle de ballades consacrées à Charles-Quint (1). Elles ne célèbrent pas ses grands faits d'armes et sa puissance, mais empruntent au peuple les récits encore courants qui montrent les côtés humains et familiers de son caractère. Le prince magnanime et enjoué y efface l'État et la politique, dont la notion abstraite ne plait ni à l'esprit populaire, ni à la poésie. La forme de ces ballades est la strophe des *Nibelungen*, remise en honneur surtout par l'école de Souabe.

Les *Chants populaires* (*Volklied-eren*) expriment le lyrisme du peuple, comme les ballades sur Charles-Quint, son sens épique. Ce sont surtout des chants de métier, dont les tons s'adaptent à la diversité des professions. Chacune de ces chansons est un petit chef-d'œuvre; réunies, elles forment une gamme complète d'idées poétiques. Leur simplicité et leur fraîcheur les rendent propres au chant.

Toutes les idées fondamentales de Dautzenberg se rencontrent dans un poème intitulé : *Mes plus doux souvenirs*. (*Vijne zoetste herdenkingen*). L'amour de la patrie, de la campagne, de la famille s'y fondent dans l'idée de l'harmonie universelle où chacun trouve sa part assignée de bonheur et de travail. Cette conception ne domine pas encore le premier recueil du poète limbourgeois, mais elle s'y dessine déjà. Il s'efforce d'être un poète populaire. Non qu'il cache son mépris pour les jugements de la multitude, mais il chante les sentiments simples, sains et primitifs que la raison ne peut ni développer ni réfuter, parce qu'ils sont d'essence différente. L'éducation peut les fausser et les affaiblir, c'est

(1) *Keizer Karel*.

pourquoi le campagnard vaut mieux que le citoyen, l'humble que le raffiné. L'élément abstrait est rejeté du style comme des principes moraux de Dautzenberg : il peint sa pensée en images. Seulement, nous sentons trop que sa simplicité est le fruit du travail ; le vers, limé et raboté, manque de saillies ; le feu, l'entrain sont sacrifiés aux lois de la prosodie et de la langue. La force sympathique d'un premier jet et la longueur d'inspiration manquent aussi : pas un poème ne présente un ensemble complexe, et même dans de courtes ballades, le souffle vient à faiblir.

Après la publication de ce recueil, l'activité de Dautzenberg se dirigea surtout vers la prose : il publia quelques livres d'école et fonda, en 1856, la revue *De Toekomst* (*L'Avenir*), qui obtint succès et longue vie, et contribua à répandre le goût et la pratique de la langue néerlandaise dans les milieux d'instituteurs, auxquels elle s'adressait.

En 1864, un jeune poète anversois, Frans De Cort, devint le gendre de Dautzenberg et s'associa à ses travaux de littérature et de publicité. Il resta son voisin et son collaborateur jusqu'à sa mort et publia, en 1869, un volume posthume de poèmes de Dautzenberg, qui présente plus de vigueur que son premier recueil.

Le second traduit les idées qui, d'abord répandues en Allemagne par Herder, ont ensuite dominé la littérature et les sciences morales par Goëthe et les romantiques allemands. Le poète limbourgeois se rattache à cette dernière école. A la régularité qu'affectionne le classicisme français, il préfère la variété de l'individualisme ; à la clarté sèche de la raison, les impulsions obscures du sentiment. En littérature, il goûte la chanson populaire, énergique et sincère, mais inégale. En politique, il préfère aux conceptions symétriques du législateur moderne les institutions illogiques créées par l'instinct populaire sous l'action des circonstances. L'élégance apprêtée du jardinage humain lui paraît inférieur à la fraîcheur d'un paysage agreste. Le parfait enchaînement de ses idées déceit une culture profonde et consciente.

Voyons comment elles se précisent dans l'œuvre de son âge mûr. Le sentiment qu'il a de sa valeur et de sa mission en est imprégné. Aux critiques et aux attaques, il oppose non des discussions, mais une simple affirmation de sa mission : « Que puis-je, simple poète flamand, contre la malice étrangère ? Votre épaisse fumée est plus claire que mon feu pétillant (1). » Cette valeur, si sûre d'elle-même, est innée ; elle n'est due ni aux livres, ni aux écoles, et professe pour l'érudition qui charge la mémoire sans élever l'esprit, le dédain que lui témoigna toujours Goëthe. « Soyons plutôt pauvres, vifs et ardents, que d'achever notre carrière riches et stériles jusqu'au tombeau (2). »

Tout son mépris accable le positivisme dont l'esprit « trop obtus pour le symbole ou la pieuse parabole, fouille dans la poussière et dans la boue (3) ». Il montre cependant aussi les dangers de l'idéalisme (4). Le bonheur est l'apanage de la modestie et du contentement, de l'ignorance volontaire et résignée. En devenant érudit et polémiste, Dautzenberg perd cette heureuse inconscience. Aussi tourne-t-il ses traits contre lui-même (5).

Les satires politiques sont dirigées contre la domination de la langue et des idées françaises (6). « Laissez reposer vos braves, crie-t-il à ses compatriotes, vous n'êtes plus dignes d'eux. Ils brandissaient l'arme du goedendag, vous êtes les bouffons et les singes de leurs ennemis (7). » — « Nous autres Flamands, affaiblis et ruinés, avons longtemps nourri un serpent dans notre cœur. Le serpent c'est la langue étrangère et notre abaissement est le châtement divin (8). »

(1) *Koekoeksangen*.

(2) *Rijk en Arm*, p. 244.

(3) P. 41, *De Doop*. — *Het leeuwerikje*.

(4) *De grenspael*.

(5) *Eens en nu*. — *Dichterwieg en dichtergraf*.

(6) *De goochelaers*. — *Vlaendren's scholen*. — *Onze perse*.

(7) *Laat rusten uwe braven*, p. 212.

(8) *De vernedering der Flamingen*, p. 251.

Et le poète s'enthousiasme pour la langue maternelle : Elle est *crée en nous* (*ingeschapen*) et fait partie intégrante de notre esprit. C'est le trésor des trésors, le rempart de la liberté (*Het ingeschapene woord*). Elle console et charme comme une bien aimée. C'est une princesse chassée de son trône, mais recueillie par son peuple (1). Il faut la maintenir intacte sans en perdre une forme ou un son.

Tout ce que nous venons d'analyser de l'œuvre de Dautzenberg est basé sur la réflexion et s'oppose à la naïveté qu'il préconise. Il sent et exprime cette contradiction; elle était inévitable à son degré de culture. C'est la réflexion même qui le ramène à la simplicité naturelle qu'il vante d'autant plus qu'il l'a perdue. Il tente de la regagner par un retour aux idées primitives, mais n'acquiert ainsi qu'une naïveté imitée. Elle résulte de minutieuses recherches sur l'ancien flamand, sa grammaire et sa prosodie. Elle augmente avec l'étude et avec l'âge, les ennemis mortels de la vraie naïveté.

Aussi le second recueil de poésies de Dautzenberg est aussi énergique et pittoresque que le premier était terne et indécis. Chaque idée abstraite s'y revêt d'un petit tableau qui souvent la fait deviner sans l'exprimer. Nulle distinction de genre : images et pensées s'y entrecroisent et s'y confondent dans une impression complexe mais toujours une et harmonieuse. Mais le fonds de son œuvre sera tout en images et en sentiments et ne visera plus la raison.

Cette poésie insouciante ne connaît qu'un sujet : « Toutes les fleurettes que je vous apporte ont fleuri au soleil de l'amour, toutes les chansons que je vous chante ont coulé de la source de l'amour (2). » Le cadre de ce sentiment unique est la campagne. Bois, collines, ruisseaux, champs et moissons ne sont nulle part décrits, mais nous sentons, par leur familiarité à s'associer à nos impressions, qu'ils ne

(1) *Het diëtsch mijn lief.*

(2) *Opdracht*, p. 314.

peuvent être étrangers ou nouveaux. Ils charment surtout dans la fraîcheur moite du printemps. Les septentrionaux, longuement fatigués des rigueurs de l'hiver, s'inspirent souvent de cet amour du renouveau ; il domine dans les lyriques allemands du moyen âge et leurs imitateurs de l'école de Souabe. Mais les vieux *minnesanger* se contentaient de l'indiquer tandis que le poète moderne se plaît à en détailler les aspects variés. En flâneur attentif, il remarque et chérit les fleurs et les oiseaux : l'alouette, emblème de la rêverie ; le saule, fréquent dans la campagne flamande ; le noisetier, qui réunit la rieuse jeunesse, et le vieux chêne solitaire.

Si ses paysans idylliques ne vivent que par le sentiment qui les idéalise, il sait rendre avec vérité les vrais campagnards parmi lesquels s'est passé sa jeunesse, et les idées de leur province, de leur âge et de leur culte (1). L'esprit personnel et local lui donnent alors la netteté et le pittoresque d'un réaliste. « Qui aime son village du fond du cœur, s'écrie-t-il, me paraît le plus pieux cosmopolite (2). » Son patriotisme s'élargit jusqu'à embrasser la grande Germanie tout entière (3).

Toutes ces idées sont revêtues de formes très caractérisées. Le langage et la métrique de Dautzenberg remontent au moyen âge. Son culte pour l'ancienne langue a été jusqu'à l'employer dans tout un groupe de poèmes (4) qui sont des pastiches gracieux et naïfs. Même son langage usuel fourmille d'archaïsmes : il distingue le datif et l'accusatif, que le néerlandais moderne tend à confondre et réintroduit le pronom *du* perdu en flamand comme en anglais. Ces modifications rapprochent le néerlandais de l'allemand, en retournant vers la source commune des deux langues. Avec le tour d'idées et d'expressions haut-allemand de Dautzenberg, elles effacent

(1) *De doop*.

(2) *De heimreise*, p. 35.

(3) *Het dorpsfeest*, p. 21.

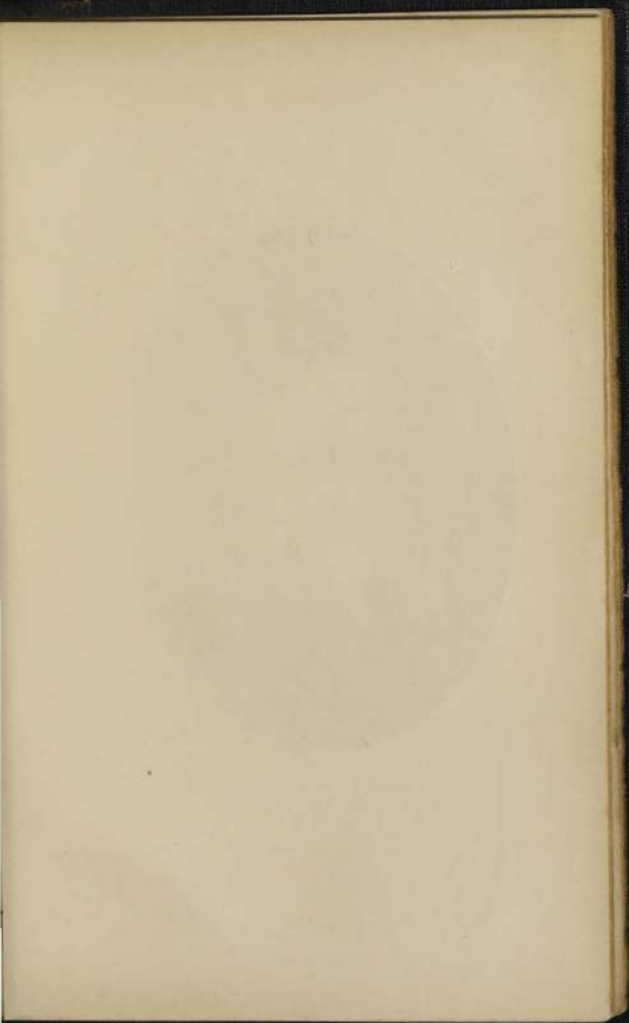
(4) *Loverkens*.

le génie spécial du bas-allemand et tendent à la fusion en supprimant les différences de structure et de style et en ne laissant subsister qu'une distinction extérieure et insignifiante. Le poète limbourgeois ne recule pas devant cette conséquence, il ne propose pas d'abattre la barrière entre le néerlandais et l'allemand, il la nie, car elle est l'œuvre de forces historiques et conscientes qu'il méconnaît en toute matière. Il modèle ses rythmes sur ceux de la chanson populaire allemande. Ses strophes courtes, rimées richement et variées à l'infini, sont d'une harmonie grave et légère, lourde ou sautillante, selon les sujets. Il en devient parfois maniéré ou froid, le souci trop sensible des mots affaiblissant la sympathie des idées. Dans son âge mûr, il rejeta cependant les formes exotiques et compliquées qui se plient mal au génie flamand, comme le sonnet, les vers antiques et les strophes malaises imitées de Chamisso.

Les deux principaux disciples de Dautzenberg sont l'anversois De Cort, son gendre, et Van Droogenbroek.

De Cort avait publié avant de connaître son beau-père et dut son succès à un talent original, quoique d'ordre inférieur. Né en 1854, sans rang ni fortune, grandi sans fortes études, il fut tour à tour employé de commerce et journaliste et plus tard, fonctionnaire du Gouvernement.

Il fut, au même degré que Théodore Van Rijswijk, le poète de la classe moyenne et des sentiments médiocres; mais il manquait de la verve et de l'humour du premier chansonnier anversois. Avec une inspiration moins géniale, un entrain moins irrésistible, il puise aux mêmes sources : joies de cabaret et amourettes de faubourg. Une philosophie insouciance lui fait chanter les plaisirs faciles, la bière et le tabac, les joyeuses camaraderies et les tendresses égrillardes, et lui laisse moins souvent toucher à des sujets graves, comme la patrie et la langue maternelle. L'imitation de la chanson française est sensible dans l'usage du refrain et la légèreté du ton, le fond est pauvre, le souffle faible, l'expression parfois triviale dans son





Madame COURTMANS.

premier recueil, qu'il publia à l'âge de vingt-trois ans (1).

L'accent est moins frivole dans le second, paru deux ans plus tard (2). Mainte vulgarité de ses premiers vers y est évitée et une corde sentimentale et même morale s'ajoute à sa lyre. L'amour déçu ou malheureux, l'amour idéal ou respectueux s'y expriment à côté de la franche gaité et de la moquerie. Le langage et le vers s'y affinent et s'y régularisent sans affaiblir la popularité du ton. Mais l'absence de défauts ne remplace pas de fortes qualités, et quand De Cort élargit son instruction et s'associa aux études métriques et aux travaux de publicité de son beau-père, il apprit à devenir exigeant envers lui-même. Il cessa presque entièrement de produire et se contenta d'écrire quelques traductions et de corriger ses anciens morceaux qui gagnèrent en vivacité et en harmonie.

Son dernier recueil (3) témoigne d'un scrupuleux souci de l'expression et de la forme, mais n'ajoute rien à la profondeur ou à la variété de l'inspiration. De Cort lui doit le premier rang parmi les chansonniers flamands, mais il n'avait ni l'âme ni l'esprit d'un poète d'élite.

Un semblable fini de la forme distingue un autre élève de Dautzenberg, Jan Van Droogenbroeck, né en 1853, dans la province d'Anvers, élève de Van Beers à Lierre, puis instituteur à Bruxelles et, plus tard, fonctionnaire au ministère de l'Intérieur.

Van Droogenbroeck poussa le formisme à l'extrême et s'attaqua à l'œuvre la plus hardie du siècle comme richesse de langage et de rythmes, à la traduction allemande des Makames de Hariri, par Rückert. En 1866, il publia une version flamande de cette traduction, précédée d'une introduction originale (4). Il y mit à contribution toutes les res-

(1) FR. DE CORT, *Lieder*, 1^{re} reeks. Anvers, 1857.

(2) *Id.*, 2^e reeks, 1859.

(3) *Lieder* van FRANS DE CORT. Groninghe, 1868.

(4) *Makamen en Ghazelen, proeven Oosterscher poëzie*, par JAN FERGUUT. Gand, 1866.

sources du néerlandais ancien et moderne, les formes archaïques et les mots les plus inusités, et réalisa un tour de force d'abondance et d'harmonie.

L'absence de profondeur est excusable et le souci extrême de la forme justifié dans un recueil de poèmes pour l'enfance paru en 1875 (1). Ce sont de courts tableaux et chansons, peignant les joies et les devoirs de la vie d'écolier, dans un langage ferme et vivant.

Si la personnalité et les doctrines littéraires de Dautzenberg n'eurent pas prises sur les masses, il polit et affila l'instrument poétique et laissa à ses successeurs des moyens d'expression plus souples et plus riches.

Le roman flamand subit, vers 1860, une évolution analogue. Déjà Sleenckx avait opposé à Conscience un plus grand souci de la correction et de la théorie littéraire et s'était adressé aux raisonnables plus qu'aux enthousiastes, aux classes cultivées plus qu'aux classes simples et à la jeunesse.

Un nouveau pas dans cette direction fut fait par madame Courtmans et les sœurs Loveling dont les courtes nouvelles peignent les mœurs et les caractères nationaux, avec moins d'optimisme et plus d'impartialité. Une indulgence mêlée de dédain, une ironie tendre ou aigre pour les faiblesses et les travers humains, les doutes de l'esprit animent ces trois femmes, dont le talent a une direction virile, tandis que les élans du cœur ont inspiré le talent plutôt féminin de Conscience.

Presque tous les écrivains flamands touchent à l'enseignement par quelque côté. M^{lle} Berchmans, née en 1811, dans la Flandre orientale, épousa, en 1856, l'instituteur Courtmans, plus tard professeur à Lierre. Elle écrivit des odes insignifiantes dans le goût des rhétoriciens, mais dut sa notoriété aux nouvelles qu'elle publia en grand nombre,

(1) *Dit zijn zonnestrallen*, Bruxelles, 1875.

après 1862, dans les revues hollandaises. Elle mourut en 1890, entourée de respects et d'honneurs, après une existence retirée.

Elle ne produisit pas moins de cinquante-huit nouvelles peignant les mœurs flamandes. Elle restreint ses observations à sa province natale, à la ville et à la campagne de Gand, comme Sleenckx s'était enfermé dans la vie anversoise. Elle aime à joindre à l'intérêt moral de ses récits un intérêt d'étude, l'analyse d'un fait social ou économique.

Elle opposera la moralité du campagnard à la négligence et à la prodigalité de l'ouvrier des villes, en racontant la lutte d'une vaillante paysanne, mariée à un tisserand gantois, contre les préjugés et les méchancetés de son entourage (1). Ce récit est une leçon d'économie domestique, montrant le rôle de la ménagère et la perte de l'esprit de famille, par suite de l'imprévoyance qu'engendrent les facilités de crédit.

L'influence du bureau de bienfaisance et de l'hospice sur la condition du peuple est exposée, non par des raisonnements, mais par leur rapport avec l'action. Les statisticiens, en classant des faits matériels, n'embrassent pas toute l'étude sociale, car celle-ci comprend un côté moral qui revient de droit au romancier. On a dit que les romans de Balzac contenaient plus de science que tous les volumes d'histoire et de sociologie réunis. Dans le même sens, nous pouvons appeler les nouvelles de M^{me} Courtmans une enquête sur la condition morale et matérielle du peuple flamand.

Elle peint dans *Roza van den Buschkant* le groupe le moins civilisé de la nation, les Buschkanters signalés par l'ethnographie comme un débris d'une race à part. L'héroïne est une sorte de Mignon, esprit inculte, imagination ardente, familière avec les voix de la nature. Un médecin philanthrope la recueille et la fait instruire et le neveu de ce bienfaiteur finit par épouser la sauvage, devenue une femme

(1) *Het geschenk van den jager.*

accomplie. Une école s'élève en même temps dans son hameau natal pour amener les autres barbares à la civilisation.

Le travail décrit dans *Roza van den Buschkant* est une colonisation et une conquête morale. *Le plan d'Henri Barbier* (1) décrit un conflit social pendant la crise agricole de 1845-1846. Une hausse des fermages entraîne la ruine des fermiers et des journaliers, une émigration vers la France, démoralisante pour l'ouvrier et ruineuse pour sa patrie. Un jeune barbier fait adopter comme remède à la crise, un parcellement des terrains entre les journaliers et rend ainsi le calme à son village.

M^{me} Courtmans a exprimé aussi la haine du service militaire, enracinée au cœur de notre peuple. Un vieil invalide, tyran de sa famille et admirateur du grand Napoléon, pousse à l'armée son fils, épris de l'ébénisterie et de la fille d'un ébéniste. Après avoir gagné ses galons pour obéir, le fils rentre dans la vie civile.

Après le peuple des campagnes et des villes, la bourgeoisie commerçante est peinte dans *Moeder Daneel*. La futile et énervante éducation des jeunes filles et surtout ses tendances françaises y sont prises à partie.

Ces quatre romans sont les types de nombreux récits basés sur des données semblables et bornés au même cadre national et bourgeois. Les personnages sont faciles à classer; le héros, vertueux et généreux, fait toujours preuve d'un esprit pratique qui lui assure le succès. L'opposition entre les beaux sentiments et la réalité est supprimée dans une intention moralisatrice. M^{me} Courtmans a voulu écrire des livres fortifiants et civilisateurs, « des livres où le courage des déshérités soit relevé, où la dignité soit estimée plus que l'avoir, et la noblesse de l'âme plus que les titres de noblesse, des livres traitant du *self-help*, des succès dus au courage, à l'activité et à l'esprit du devoir (2) ».

(1) *Het plan van Heintje Barbier*.

(2) *De Koewachter*.

L'originalité et l'intérêt de ses récits ont souffert des limites tracées à son talent. L'économie, l'activité, l'esprit pratique, sont des vertus inférieures. Les affections de famille sont leur seul côté poétique. Si nous en faisons notre but suprême, nous bannirions de la création toute fantaisie et toute liberté, nous n'admettrions plus l'humanité qu'étreinte par le monotone esclavage des nécessités sociales, et nous admirerions surtout les classes qui subissent le plus docilement ces nécessités et qui bornent leurs pensées à leur existence quotidienne. L'artiste, le rêveur, le savant, qui vivent pour l'idée d'une vie intérieure, seraient tolérés comme de vains ornements. L'homme parfait serait l'artisan, le commerçant, courbé tout le jour sur son travail et puisant la force dans le sentiment du devoir.

Cet homme possède, dans l'amour du foyer, sa poésie à lui, austère et froide, quand le devoir n'est pas inspiré de tendresse. M^{me} Courtmans lui attribue, par surcroît, des qualités de roman. Mais l'enthousiasme est souvent du côté des bohèmes. La Fontaine, psychologue aussi, n'a pas mis, dans *La Cigale et la Fourmi*, toutes les vertus du même côté.

La moralisatrice flamande oppose à ses épiciers magnanimes deux espèces de caractères : des hommes d'affaires avarés, sans cœur ni conscience, hypocrites, malfaisants, qui sont démasqués et ruinés à la fin ; puis des paresseux, pas méchants, mais prétentieux et prodigues, qui se ruinent par sottise. Ce sont des messieurs, officiers, étudiants manqués ou simples fats de village, pénétrés de leurs mérites et propres à rien.

Ces types se nuancent selon l'âge, la profession et surtout l'éducation. Les antécédents de famille expliquent l'individu, et l'histoire des héros est précédée de celle de leurs parents, ou même de leurs grands-parents (1).

La question économique étant le pivot de ces histoires, le rôle attribué à la femme s'en ressent. Elle est non une tendre

(1) *Het rad der fortun.* — *De zaakwaarnemer.*



soupirante, mais une vaillante ménagère, aimant son mari et ses enfants. Elle sait, comme l'homme, être dure et avare ou vaine et prodigue.

Le développement des caractères est ascendant : le mauvais est mauvais au début et le reste, le bon devient meilleur par générosité ou par suite de circonstances. Son énergie augmente son bien-être et relève sa position.

La variété de caractères et de situations que M^{me} Courtmans a subordonnés à ces tendances, témoigne d'un talent hors ligne. Chacun de ses personnages est tracé en détail, non longuement décrit, mais nettement caractérisé. La profession, le passé marquent son esprit et ses manières d'une forte unité. L'action dépend étroitement des caractères, les situations, bien amenées et naturelles, se tendent rarement jusqu'à la passion : l'observation exacte, l'analyse pénétrante en font le principal intérêt. Ni épanchements sentimentaux ni aventures étonnantes : ce sont des romans sociaux et réalistes.

L'amertume de Balzac et des réalistes modernes n'en est absente que par un parti pris de l'auteur. M^{me} Courtmans manque de l'enthousiasme qui chante dans les idylles de Conscience et fait vibrer le Lion de Flandre et Artevelde. Ne pouvant acquérir de souffle lyrique, elle devait développer son talent d'analyse et ne pas reculer devant ses conclusions, sous peine de faire œuvre inconséquente et incomplète. Elle a subordonné ses penchants littéraires à sa propagande morale; nul ne peut l'en blâmer, mais son œuvre y a perdu en portée et en harmonie. Car son talent de psychologue et d'écrivain est tel qu'elle se compare aux meilleurs romanciers étrangers.

Ses qualités ne sont pas celles que le public flamand de nos jours apprécie, M^{me} Courtmans a eu plus de succès en Hollande, où la facilité et la pureté de son style furent particulièrement goûtés et où parurent d'abord ses écrits.

Si M^{me} Courtmans était toute à la prose, au travail utile,

aux vertus profitables, une vie retirée, vide d'événements, dans un calme village, développa chez deux filles de sa province la vie intérieure, la méditation, l'habitude d'observer et de s'observer. Les deux sœurs Loveling, nées respectivement en 1854 et 1856, publièrent, en 1870, des poèmes vides de passions et de luttes (1).

L'idée toujours présente du mal et de la mort assombrit l'horizon de l'aînée, Rosalie, tellement, que sa poésie devient froide et pénible. Elle peint l'égoïsme cruel de l'enfance (*Moeders Krankheid*), les désillusions de la vieillesse (*De Gouden Bruiloft*), la tyrannie des puissants de ce monde (*Blijken van Zinneloosheid*), les séparations de parents et d'amis (*Het Huisje in de duinen*), les fatalités imprévues qui font de l'homme le jouet impuissant d'un destin sans cœur (*Het Houtrapertje, Het Rupsje*).

Les affections de famille sont le seul bien qu'elle laisse à l'humanité, mais si contrariées par les coups du sort qu'elles sont une source de souffrances. Une si désolante conception morale ne peut servir de base à la poésie. Une sympathie contenue pour les victimes du hasard ne suffit pas à racheter la monotonie et les duretés de l'inspiration, qui s'exprime dans un langage concis et parfois dur comme elle-même.

Les poésies de la cadette, Virginie Loveling, ressemblent à celles de son aînée par les sujets empruntés à la vie quotidienne, par les sentiments simples et familiers qu'elle met en jeu. Mais la vie lui apparaît sous un jour plus consolant. Pour être modeste, la vertu de ses humbles héros n'en est pas moins touchante; pour être passagères, les joies de ce monde n'en sont pas moins réelles. Elle résume en ces paroles son cercle poétique : « la sincère bonté ne parle pas haut, mais se montre dans les petites actions, dans la tranquille vie quotidienne. » (*Woord en Daad*). Les souvenirs d'enfance (*Het Liedje mijner kindsheid*), l'amour du sol natal

(1) *Gedichten van ROSALIE en VIRGINIE LOVELING.*

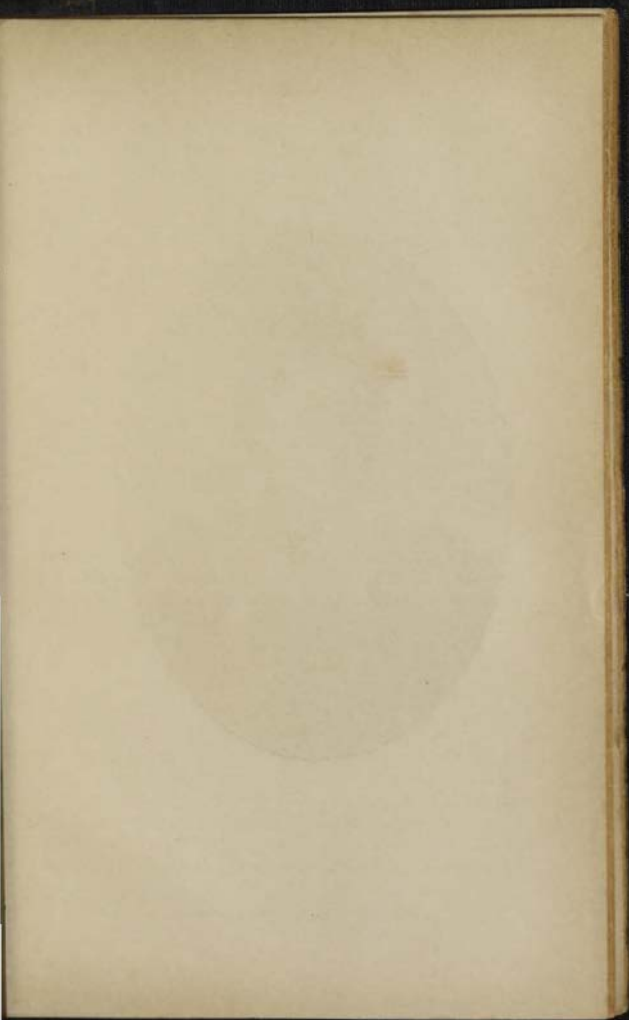
(*Geboortegrond*) et les affections de famille (*De Inhaling van den Pastoor*) se traduisent en traits courts et sincères.

Mais Virginie Loveling s'inspire souvent d'un sentiment plus profond et plus élevé : elle éclaire les mesquineries de la vie quotidienne du reflet d'un monde idéal qui transfigure ses aspects les plus vulgaires et ouvre au delà de notre terre un horizon d'espérances infinies. L'idée de la mort ne la quitte guère plus que sa sœur, mais elle reconforte au lieu d'assombrir et d'abattre. L'idéalisme intense de l'auteur pénètre ses tableaux de la nature et de la vie humaine. La réserve de sa personnalité ajoute à sa poésie une distinction nouvelle dans les lettres flamandes. Ledeganck, Van Beers et Dautzenberg proclamaient hardiment leurs enthousiasmes, leurs tendresses et leur foi. La discrétion de Virginie Loveling rehausse son expression de sobriété et de finesse.

Le fini de son langage répond aux progrès du flamand littéraire au bout d'un demi-siècle de travail. L'harmonie de Ledeganck et parfois de Van Beers sent l'effort; leur inspiration est voulue, leurs vers, quelquefois durs. Les strophes de Virginie Loveling se déroulent sans choc et sans peine, et conduisent naturellement à l'impression finale. En se restreignant au genre où elle excellait, elle n'est restée inférieure qu'aux poètes de vastes horizons.

Les nouvelles des sœurs Loveling rappellent la *Camera obscura* de Beets. Elles embrassent des coins de la comédie humaine sans étudier de caractère dans son ensemble, sans poursuivre de grande passion dans son développement : un côté du personnage se peint au vif dans une courte série d'incidents.

La petite bourgeoisie et le peuple fournissent les types, mornes et retirés comme la campagne silencieuse, animés seulement par les conflits de famille. C'est une brouille entre ménages de paysans qui se soupçonnent de sorcellerie (*Jan oom en Belle Trezeken*), l'amour secret d'une fille





VIRGINE LOVELING.

modeste et dévouée pour un ami qui la dédaigne (*Broeder en Zuster*), l'humiliation de deux vieillards conduits à l'hospice (*Meester Huyghe*), le conflit d'un surnois de vieux garçon avec la servilité avide de ses héritiers (*M. Daman en zijne erfgenamen*). Mais la diversité de talent des deux sœurs s'accuse dans la manière de traiter des sujets semblables.

L'une fait du calcul, de la méfiance, de l'égoïsme les principaux ressorts d'action, et fait dépérir sous l'antipathie environnante les affections généreuses dont le souvenir même s'efface. L'absence d'intérêt moral dans ces nouvelles est compensée par la finesse ironique de l'observation. Les perfidies inconscientes y sont mises à jour sans aigreur comme sans pitié; le dialogue et le récit font habilement sous-entendre les petites manœuvres de l'envie et de l'avidité. Le langage simple, délié et riche nuance admirablement ce clair obscur de l'âme où luttent les passions inavouées. Les meubles et les costumes aident à peindre l'homme, qui est méprisable, faible, surtout dans ses qualités, enfermé dans ses habitudes. Autant l'homme de Conscience est exubérant et généreux, autant celui de Rosalie Loveling est renfermé et égoïste.

Le talent de sa sœur est moins cruellement réaliste : elle anime de passions plus vives la grise monotonie de la vie de province. Les héroïnes sont des jeunes filles affectueuses et modestes, tyrannisées par l'orgueil ou l'avarice des parents qui les élèvent (1). La méchanceté masquée d'hypocrisie des persécutrices, la souffrance résignée et muette des victimes arrachent Virginie Loveling à l'impassibilité où se complait sa sœur. Une égale sobriété de trait relève les nouvelles de toutes deux, mais Virginie y ajoute un accent personnel qui donne vie et émotion à ses écrits. Elle est plus femme, plus sincère dans le choix des sujets comme dans sa manière et a même écrit quelques nouvelles à tendance morale, vantant

(1) *Sidon*. — *Emillaantje*. — *Octavio en Estelle*.

la simplicité des mœurs campagnardes et bourgeoises (1).

Pendant que trois femmes de Flandre orientale créaient une école de roman, aux idées positives, au style hollandais, un nouveau groupe littéraire surgissait en West-Flandre, avec des tendances opposées. Il se rattachait au groupe particulariste qui avait combattu vers 1840 l'orthographe proposée par Willems. Prêtres et professeurs des séminaires de Bruges et de Roulers, ardents catholiques et philologues, constituèrent une école littéraire séparée et s'imposèrent à l'opinion par leurs talents et leurs succès.

Au Congrès de Bruges, en 1862, un abbé Janssens protesta contre l'unité trop rigide de la grammaire et du vocabulaire néerlandais : les différences de dialectes devaient être admises dans la langue écrite, qui s'enrichirait et s'assouplirait en empruntant, entre autres, au patois west-flamand. David et Heremans s'accordèrent à condamner ces tendances centrifuges comme menaçant la langue de dislocation et de ruine. Quelques Hollandais jugèrent l'unité sauvegardée par l'étroite analogie des dialectes néerlandais depuis la Frise jusqu'à la Flandre et approuvèrent l'idée d'un rajeunissement par l'infusion d'éléments populaires.

Ainsi réveillé, le particularisme reparaisait parmi les intérêts vivants de la littérature néerlandaise. Sur la question orthographique, les particularistes avaient deux fois dû accepter l'unité; ils abandonnèrent Desroches après 1840 et le flamand de la Commission après 1867. Mais en cédant sur ce point essentiel aux yeux de De Foere et de Behaghel, de l'uniformité extérieure et apparente, la nouvelle école repoussait de plus en plus l'unité intérieure, celle de la grammaire et du vocabulaire. Les écrits de Duclos et de Verriest sont bien moins hollandais à l'oreille que ceux de Bôn et de Van den Bosch. Les mots inconnus au dictionnaire y abon-

(1) *De vijftig franken. — Drie verhalen*, novellen van R. en V. LOVELING. — *Nieuwe novellen*. Gand, 1874.

dent, les phrases s'y agencent et les verbes se conjugent en dépit des grammaires classiques, n'obéissant qu'à l'usage provincial de la West-Flandre. Car, tandis que De Foere distinguait deux langues, le flamand et le hollandais, ses successeurs vont plus loin, proclament l'indépendance de tous les dialectes et veulent fractionner la nation en une dizaine de patois différents. Eux-mêmes cultivent celui de leur province.

Ils fondèrent, en 1863, la Revue *Rond den heerd* (*Autour du foyer*), qui resta leur organe pendant vingt-cinq ans. Un fervent catholicisme, un ardent amour de la patrie flamande et du peuple animent cette revue qui contient des lectures faciles, en style familier et prolix, et des collections de légendes, proverbes, jeux d'enfants recueillis dans la campagne de Bruges et de la province. Ces publications de folklore intéressent à la fois le chercheur et le peuple, chez qui elles réveillent la poésie traditionnelle des ancêtres.

Le grand œuvre philologique des West-Flamands est un volumineux lexique paru en 1875 et contenant des milliers de mots et locutions ignorés des dictionnaires classiques et révélant chez le peuple une merveilleuse fécondité en formations expressives. Le travail consciencieux de l'abbé De Bo, son auteur, fut loué par tous les hommes compétents (1).

En 1874, le poète Nolet de Brauwere van Steeland attaqua vivement les particularistes (2). Il voyait l'unité néerlandaise, à peine affermie, ébranlée de nouveau, la porte fermée aux livres hollandais et aux idées modernes, le peuple flamand désertant sa place dans la vie actuelle pour retourner au balbutiement des patois et aux rêveries mystiques du moyen âge.

Les particularistes, unis dans l'usage d'un même dialecte, se séparèrent dans leur défense. Duclos reprit l'ancienne

(1) *West-claamsch Idiotikon*, par DE BO, publié par SAMYN. Gand, 1892.

(2) *Bulletins de l'Académie*, vol. XXXVII. — *Revue « de Toekomst »*, année 1874.

thèse d'une nation et d'une langue flamandes spéciales et refusa de devenir « un hérétique hollandais, un esclave prussien ou un communal français (1) ». D'autres, avec Gezelle, acceptaient une unité néerlandaise plus élastique que ne l'entendait Nolet. Contre le hollandais littéraire, ils invoquent le témoignage de philologues hollandais qui critiquent sa correction guindée et livresque. Une infusion d'éléments populaires devait le rajeunir, le Limbourgeois donnerait à son style l'allure limbourgeoise, le Brabançon garderait son accent brabançon, mais tous resteraient compréhensibles, en puisant dans le fonds commun de leur langue commune.

Cette conception nouvelle du particularisme trouva des approbateurs en Hollande. Le frison Winkler les appliqua dans une moindre mesure et les défendit dans un savant plaidoyer (2).

Le droit de l'écrivain à puiser dans le langage spécial d'une classe ou d'une région de son pays est évident en principe, mais fort limité dans la pratique, car le lecteur rejette tout ce qui réclame l'aide du dictionnaire ou même un effort pour être saisi. Un composé nouveau de mots connus paraît étrange, et même un mot familier à l'oreille peut être choquant pour l'œil. La mémoire du lecteur se surcharge ou son attention se fatigue à chaque expression nouvelle; les limites du vocabulaire se déplacent plutôt qu'elles ne s'élargissent à chaque réforme du style, la langue peut devenir plus pure ou plus souple, elle ne devient guère plus riche.

L'habitude de l'analyse linguistique faisait perdre aux lettrés west-flamands le respect de la convention vivante qui gouverne les évolutions du langage. En repoussant le dialecte hollandais, ils se regimberent contre la mode de leur

(1) DEUCLOS, *De oude kuste van Vlaenderen*, p. 101. Bruges, 1875.

(2) *Oud Nederland*, van JOHAN WINKLER. La Haye, 1888. — *Spreektaal en schrijftaal*.

temps et de leur milieu ; ils s'en prendront ensuite aux mots d'origine étrangère que les civilisations passées ont légués aux langues germaniques. Leur purisme voudrait reconstruire toute cette portion de la langue ; entreprise chimérique, puisqu'elle remonte un courant séculaire ; pernicieuse, puisqu'elle porte le trouble dans une terminologie admise (1).

Ils forment ainsi une école de style autant qu'un groupe provincial. Ils trouvent le néerlandais officiel « guindé et torturé dans un corset et orné de loques étrangères » ; ils veulent le « purifier par le bon sens et la science linguistique ».

En 1874, la rédaction de *Rond den heerd* se constitua en cercle d'études de langue et de littérature. De Bo fixa, avec précision, les conditions que devait remplir tout néologisme : il ne devait en aucun cas produire d'obscurité pour les Néerlandais des autres provinces. Cette règle ne fut pas acceptée par Gezelle qui écrivit en pur west-flamand (2).

Les principes des particularistes ne méritent pas la condamnation passionnée passée sur eux par les partisans de l'unité. Leur application dans les écrits de Guido Gezelle, entre autres, fut des plus heureuses.

L'abbé Gezelle est le principal écrivain west-flamand. Né à Bruges en 1850, ordonné prêtre en 1854, il devint professeur au petit séminaire de Roulers, où parut, en 1858, son premier recueil de poésies.

Il se confie dans la préface « à Celui qui nous a fait don d'une langue maternelle et en l'honneur de qui il fait son possible pour la maintenir ». Il veut « conserver la place de sa langue dans le sein de la grande patrie thioïse et inspirer l'amour de la langue et de la piété, car le flamand impie est une fausse monnaie (3) ».

La vie du prêtre et de la religieuse est le sujet constant de

(1) MACLEOD, *Deken De Bo 's kruidwoordenboek*. — *Nederlandsch Museum*, 1888.

(2) MUYLDERMANS, *Over volkstaal*, pp. 7 et 8. — 1880.

(3) *Handelingen der gilde van Sinte-Luitgaarde*. Bruges, 1875.

sa poésie. Une prise de voile, une ordination ou un jubilé lui fournissent l'occasion d'écrire des poèmes de circonstance, selon la coutume des Flandres. Partant du fait particulier, ces poèmes célèbrent l'armée sacerdotale, cuirassée de foi, casquée d'espérance, le missionnaire qui renonce au repos et à la richesse pour évangéliser les pauvres païens et conquérir la palme du martyr (1). A la vocation virile du prêtre s'opposent le mariage de la nonne avec son doux Seigneur, la pureté de lis de la fiancée, son amour pour les malheureux dont elle fait ses enfants (2). Gezelle apostrophe parfois les fidèles, objets de la mission sainte : il invite les pécheurs de la côte à quitter filets et chaloupes pour saluer le serviteur de Dieu (3). Il recommande aux campagnards l'instructeur des enfants et le père des pauvres (4).

Ces poèmes célèbrent non la piété intérieure, l'adoration, le repentir, comme les piétistes allemands, mais la force et l'organisation de l'Église en ce monde, les combats qu'elle soutient, les bienfaits qu'elle répand; ils sont plus ecclésiastiques que religieux. Les prières sont peu nombreuses et libres de sentimentalisme. Une prière nocturne atteint une profondeur que n'ont pas dépassée les romantiques allemands. Des images lumineuses, presque immatérielles, la transparence du ciel, le jour mystérieux de la lune, image de la Vierge, le scintillement des étoiles, les caresses de la brise et le froissement des feuilles, sont les données d'où procèdent des sentiments aussi éthérés, le respect de l'absolue et infinie pureté. La contemplation pénétrée du début fait graduellement place à une émotion croissante, qui éclate à la fin en transports pour se résoudre en adoration silencieuse. Ce poème,

(1) GUIDO GEZELLE, *Dichtoefeningen*. Louvain, 1878. — *Tot de studenten van het klein seminarie*.

(2) *Op gebroederen*. — *Exelsior*.

(3) *Bruiwiftlied*. — *De kloostermaagd: De blomme*.

(4) *Aan de landslieden van Ardoye*. — *Op de kuste van Vlaenderen*.

sans ombres ni reliefs, honorerait la plus riche littérature (1).

Le charme plus concret et plus sain de l'observation humoristique anime le tableau de ferme qui peint les allures et les cris de la basse-cour (*Pachthofschilderling*).

La troisième source d'inspiration de Gezelle, après la religion et la nature, est le patriotisme. Il perce dans toutes ses poésies, car il ne chante la piété et le paysage que sous les formes qu'ils revêtent dans la campagne flamande. Il vante la grandeur passée de la patrie : « le vrai Flamand subsiste, quoique la Flandre soit morte ».

Ce recueil d'un poète de vingt-huit ans et comprenant des morceaux achevés depuis longtemps est parfait pour la forme. Le langage en est concis, énergique, rapproché, par sa sincérité, des écrivains du moyen âge. Les rythmes, d'une extrême simplicité, la rime, souvent masculine, sont vifs et fermes et répondent à la tournure d'esprit de Gezelle.

La même année 1858 vit paraître *Les fleurs de Cimetière*, (*Kerkhofblommen*). Les funérailles d'un séminariste, mort à dix-huit ans, y sont peintes dans un récit coupé de vers et de prose. Le cortège des lévites, pleurants et joyeux dans le silence du matin, les rites pieux dont le peuple accompagne l'enterrement, l'austère beauté des prières des morts, la douleur résignée du père servent tour à tour de points de départ à l'émotion, font vibrer l'âme jusqu'à ce qu'elle éclate en strophes lyriques. Cette note expirée, le récit en prose reprend jusqu'au moment où une sensation nouvelle vient toucher une autre corde, qui donne à son tour avec intensité. Toutes les nuances du sentiment, depuis la résignation abattue jusqu'à l'espérance triomphante, l'amour de la patrie, de la campagne, de la famille, les camaraderies de collègue et l'affection du maître pour ses élèves, viennent tour à tour se peindre dans cette composition, appuyés sur des versions de chants liturgiques; les traductions des

(1) *Binst het stille van den nacht.*

(2) *De Flaming leeft.*

psaumes, du *Dies irae* donnent à l'ensemble une solennité conforme à la rusticité biblique du cadre et des personnages.

La poésie y est nue, pour ainsi dire, dépouillée de la draperie conventionnelle d'images et de formes consacrées, elle prend le cœur avec la force du sentiment irréfléchi, elle se rapproche de la musique, non par des jeux de rythmes et d'euphonie mais par la gradation et la succession des émotions qu'elle évoque, et s'offre naturellement comme thème à un compositeur (1).

Trente cinq autres *poèmes funèbres* sont des épigrammes au sens grec du mot, des courtes inscriptions consacrées à un défunt dont les initiales sont placées en tête. Son âge, sa profession, son caractère, son rang y font envisager la mort sous tous ses aspects religieux ou mondains. Un sujet aussi banal ne paraissait plus susceptible de la fraîcheur d'accents qu'a su trouver le cœur de Gezelle. Néanmoins, la brièveté de ces poèmes y affile outre mesure les antithèses, et en tourne parfois la fin en jeu d'esprit. Un sonnet peint l'entrée de l'âme dans l'océan de lumière où les esprits purs boivent un bonheur mystique. Il décrit le jour éthéré dont parle Milton

Ethereal, first of things, quintessence pure.

qui fait pâlir comme une lampe fumeuse le soleil printanier.

La préoccupation d'une vie meilleure domine les poèmes funèbres, mais ne s'y tourne qu'une fois en haine du monde actuel. C'est dans la seule composition de Gezelle qui peigne un caractère, la seule quelque peu épique : un enfant qui dédaigne la vie dès sa naissance, qui est atteint en somme d'une maladie de langueur est offert à notre admiration dans ce poème d'un romantisme malsain.

Dans le recueil suivant : *Poèmes, Chants et Prières* (Ge-

(1) *Kerkhofblomme geplukt en bewaard ter nagedachtenisse van... E. Van den Bussche.*

dichten, Gezangen en Gebeden), le sentiment religieux devient plus personnel; il se détache de la carrière sacerdotale pour exprimer la piété indépendante des dogmes et des cultes. La grandeur et le règne de Dieu, sa miséricorde envers nous et la gratitude qu'elle nous inspire, la dignité de l'homme, ses hautes destinées, le mépris du péché et de la mort avaient été déjà traités auparavant. Maintenant, Gezelle y ajoute un nouvel aspect du christianisme : la conscience de son indignité à servir un si bon maître, la contrition et la honte du péché et les bonnes résolutions qui en découlent, sujets préférés des piétistes allemands du XVIII^e siècle. Une idée moderne, enfin, c'est l'éloge de l'inconscient, toujours docile à la voix dumaitre, exempt des luttes et des doutes de la volonté libre.

L'enchaînement de ces divers aspects du sentiment religieux se montre dans un poème (1) où ils sont développés tout d'une haleine et forment un cycle très nettement raisonné. Ils sont repris un à un dans les autres pièces du recueil. La foi plus affirmative dans ce recueil que dans les *Exercices poétiques* y est moins sereine, moins reposée. Les luttes contre la tentation s'expriment avec angoisse dans des conseils aux amis ou dans les confidences du poète. Les prières évoquent les difficultés et les peines de la vie (2). La foi et l'espérance ne le préservent pas de l'amère maturité du cœur : il ne trouvera de repos que dans l'autre monde. Ces tristes accents contrastent avec le ton confiant des *Exercices poétiques*, qui reparait dans un hymne en l'honneur de la reine du Ciel et d'autres cantiques d'une tournure moins personnelle.

Ces derniers appartiennent au genre nommé en allemand *Kirchenlied*, tandis que les précédents s'appellent *Geistliche lieder*. Ces deux genres correspondent au double aspect du culte à la fois intérieur et public.

Les défaillances de la volonté font envier à Gezelle les

(1) *O'k sta mij zoo geren.*

(2) *Jesu waar 't den mensch gegeven. — Zonde. — O vriend, wat schaadt of baat het ons!*

êtres qui, privés de liberté, obéissent sans effort à la volonté divine. Il offre aux campagnards, observateurs des anciennes coutumes, ses chansons en échange de leurs prières, il envie l'enfant qui joue dans le sable, la fleur innocente et docile à son créateur (*O lieden van te lande. — Gelukkig kind. — Waerom en kennen we niet*).

Cette sympathie pour l'inconscient rapproche Gezelle de Dautzenberg. Leur tour d'esprit se touche de si près, que telle pièce eût pu être écrite par tous deux (*Het meezennest*). Mais Gezelle manque du pittoresque qui distingue le poète limbourgeois; il voit au delà de la nature sensible un monde surhumain que néglige l'optimisme volontairement borné de Dautzenberg. Celui-ci méprise le raisonnement; Gezelle le voudrait dégagé des liens terrestres, élevé à la perfection.

Goethe a dit qu'il se délivrait de ses douleurs en les incorporant dans une œuvre d'art. Gezelle exprime une pensée analogue. La poésie n'était pas pour lui comme pour Ledeganck un exercice d'imagination ou un moyen de propagande, c'est un besoin du cœur, une fonction naturelle de l'âme, nécessaire à son bien-être, une source d'intimes jouissances et un dérivatif aux charges de la vie; elle apaise l'ardente soif de l'âme et rend douces les larmes elles-mêmes (*O lied*). Les froids rimeurs sont repoussés avec vivacité : « Laissons aux soldats la poudre et aux poètes la parole (*En durft ge mij*). »

La personnalité du poète s'efface dans le volume suivant, le quatrième des œuvres, paru en 1880 (1).

Une ode en l'honneur du restaurateur de l'église de Maria-kerke diffère des poésies précédentes de Gezelle. Ennemi de la régularité et de la convention, il avait imité le rude langage de la Bible et les écrits sans élégance des Flamands du moyen âge, et avait emprunté à ces derniers leurs vers courts, leurs rythmes uniformes et leurs rimes régulières. Cette fois, il écrit en stances italiennes (*Ottave rime*) et adopte le

(1) *Lieder en, Eerdichten en Reliqua*. Roulers, 1880.

style apprêté des classiques et même la périphrase chère au xviii^e siècle français. La grande allure et l'ampleur de cette ode font songer aux plus belles de J.-B. Rousseau. Contrastant avec la manière habituelle de Gezelle, elle permet d'apprécier la souplesse de son talent et sa richesse d'imagination. Il a même plié son langage aux exigences du genre en abandonnant son dialecte pour le pur néerlandais.

Des chansons pieuses ou mondaines, des récits plaisants en flamand du moyen âge et appartenant au genre nommé *Schwank* par les Allemands (*Die viervlaghe*, *De torebrand*), prouvent que le mysticisme élevé de Gezelle n'exclut pas la belle humeur. Son patriotisme inspire quelques sorties contre le règne de la langue et des idées étrangères.

Le trait dominant de l'œuvre poétique de Gezelle est sa forte unité. Peut-être aucun autre poète n'a fondu à ce point la réalité et la poésie, transfigurant les données les plus familières, chantant sa profession, ses collègues, ses amis, ses parents, son église et sa petite patrie en accents aussi élevés. Il se rapproche par ce côté de la force poétique de Goethe, auquel il reste bien inférieur par la pauvreté de l'imagination créatrice.

Il ne sait pas produire des personnages, des actions, des couleurs, développer l'idée en une forme concrète. Il néglige avec une indifférence presque protestante les saints héros du dogme catholique, les splendeurs sensuelles du culte pour s'attacher à leur signification intérieure. La poésie de Gezelle a de l'âme, mais elle manque de corps.

L'école qu'il représente résiste à l'invasion du positivisme qui domine le reste de la littérature flamande, et surtout le roman, et refuse d'accepter le style hollandais, qui règne de plus en plus dans les livres belges. Mais son provincialisme littéraire est conforme au courant de l'époque. La décentralisation caractérise en effet les lettres flamandes après 1855. A cette date, le règne des écoles de Gand et d'Auvers prend fin, le mouvement flamand finit par gagner les provinces extrêmes de Limbourg et de Flandre occidentale, et les écri-

vains dispersés dans les cinq provinces restent isolés ou se groupent au hasard de leurs sympathies et de leurs rencontres. Aujourd'hui, ces écrivains sont encore dans la période productrice de leur talent. Leur œuvre est inachevée, leur personnalité littéraire se développe, et il est impossible de porter sur eux un jugement définitif. Nous arrêtons donc ici la partie littéraire de notre étude.

Toutes nos appréciations sur la littérature flamande de ce siècle se résument en un mot : c'est une littérature populaire. Des hommes nés du peuple l'ont créée par amour du peuple, pour gagner des sympathies à la langue et à l'âme populaires, pour moraliser le peuple et élargir son esprit et son cœur. Ils tâchent d'oublier les profondes dissensions religieuses et les violentes passions politiques qui divisent la nation flamande et de répandre dans les masses une morale élevée, commune à toutes les opinions. L'origine de leur activité littéraire n'est pas moins respectable que son but. En renonçant à l'usage du français, seul cultivé et estimé dans leur jeunesse, pour s'imposer la pénible étude du néerlandais, ils commençaient leur carrière par un acte d'abnégation. Ce travail aride supposait un goût prononcé pour l'étude, aussi les premiers écrivains flamands furent-ils instituteurs ou professeurs. On a pu reprocher à leur patriotisme d'attiser les haines de race, mais n'oublions pas que le sentiment national tend à renforcer la dignité personnelle et la solidarité des classes.

Les tendances moralisatrices de l'école flamande moderne en font l'héritière des écoles didactiques des siècles passés. L'éternel combat de la raison éclairée contre les forces brutes, vaillamment soutenu au moyen âge par Maerlant et ses disciples, au xvi^e siècle par les rhétoriciens, a été repris de nos jours par les Conscience et les Van Beers sous des formes appropriées aux temps nouveaux.

L'énorme accroissement de la presse flamande doit être signalé ici, car c'est le seul indice qui permette de mesurer le goût de la lecture dans le peuple. Montée du chiffre de

dix-sept organes en l'an 1840 à celui de cinquante-six en 1851 et de cent huit (y compris les revues) en 1866, la presse s'élevait en 1874 au chiffre de cent vingt-cinq feuilles, sans les revues. L'existence de neuf journaux quotidiens, dont quatre à Anvers et cinq à Gand, caractérise la dernière période. L'absence d'un grand journal néerlandais à Bruxelles et à Bruges et le faible chiffre de neuf feuilles flamandes sur nonante-huit pour le Brabant indiquent la prépondérance gardée par le français dans les grands centres (1). Partout ailleurs le progrès est sensible : le Limbourg possédait dix journaux flamands contre cinq français, la province d'Anvers, vingt-sept contre dix-sept ; la Flandre occidentale, trente-quatre contre neuf ; la Flandre orientale, quarante-cinq contre dix (2). Ces chiffres prouvent la vitalité de la langue néerlandaise en Belgique, ils expliquent les mesures législatives prises pour la favoriser.

(1) Plusieurs journaux quotidiens flamands se sont récemment fondés à Bruxelles. Il en survit actuellement deux.

(2) *Patria Belgica*.



CHAPITRE VIII

SUCCÈS POLITIQUES DE 1870 A 1895.

Première réforme judiciaire, 1875. — Réforme administrative, 1878. — Réforme scolaire, 1885. — Deuxième réforme judiciaire, 1889. — Le classement des communes. — Projets et échecs. — Conclusion.

Le courant de décentralisation et de positivisme qui avait transformé la littérature flamande féconda aussi la politique flamingante. Les Anversoïis, d'abord seuls à la défendre, sont renforcés peu à peu par des recrues d'autres provinces et surtout de Gand où les germes orangistes d'avant 1850 et la propagande de Heremans portent leurs fruits.

En 1869, M. de Maere, représentant de Gand, signala à la Chambre l'infériorité économique et morale des populations flamandes comparées à la partie wallonne de la nation. Sous le rapport de l'accroissement de la population, des progrès de l'instruction et de la diminution de la criminalité, les Wallons étaient bien supérieurs. De Maere attribua cette inégalité à l'absence de culture populaire qu'amenait dans les Flandres le mépris de la langue populaire, et concluait

que « la question flamande n'est ni littéraire, ni politique, que c'est une question sociale ».

Les chiffres précis et convaincants sur lesquels de Maere basait ces conclusions et la lucidité des explications qui les précédaient, impressionnèrent la Chambre. La misère du peuple flamand n'était que trop incontestable. Aussi, les contradicteurs de de Maere se bornèrent-ils à l'attribuer à d'autres causes : à la décadence de l'agriculture, à l'émigration vers la France, aux crises qui ont ravagé les Flandres depuis 1853, à la richesse du sous-sol de la Wallonie (1). Ils défendirent la liberté de l'enseignement qui paraissait surtout menacée par de Maere.

Les réformes scolaires des flamingants ne devaient pas encore se réaliser, mais les pétitions continuaient à réclamer des réformes judiciaires. Contre l'intérêt du prévenu à comprendre et à être compris en justice, le ministre alléguait la préférence des avocats et des juges pour la langue française.

Pirmez déclara qu'à sa longue expérience, l'intervention de l'interprète ne sauvegardait pas les droits de l'accusé et conseilla d'imposer à tout magistrat belge la connaissance des deux langues (2).

En 1871, la section centrale renforça l'étude du flamand dans l'enseignement moyen de l'État. Mais la première réforme importante fut introduite en 1872, par M. Coremans, qui réclama une loi sur le flamand en matière répressive, promettant d'user de son droit d'initiative si le Ministère n'agissait pas. Il déposa le 15 avril son projet de loi disposant, en un article unique, qu'en pays flamand « les magistrats et officiers ministériels sont tenus, en matière répressive, d'administrer la justice en flamand dans tous les cas où il ne sera pas constaté que l'accusé, le prévenu ou le contrevenant possède la connaissance de la langue française et désire qu'il en soit fait emploi. La non-observation de cette

(1) *Chambre des Représentants*, 14 et 16 janvier 1869. *Sénat*, 14 mars 1869.

(2) *Id.* 20 avril 1869.

prescription constituera un cas de nullité de procédure. »

Un nouveau procès à sensation venait encore de secouer l'opinion. Un M. Schoep, en annonçant la naissance de son fils à l'Hôtel de ville de Molenbeek-Saint-Jean, avait exigé que sa déclaration fût actée en flamand. Sur le refus de l'employé, il avait quitté l'Hôtel de ville sans accomplir les formalités légales. Le tribunal correctionnel lui infligea 50 francs d'amende, contrairement au texte de la Constitution. L'affaire alla en appel et les avocats de Schoep, M^{rs} De Pooter et Delaet, fils, plaidèrent en flamand. La Cour exigea que leurs plaidoiries fussent traduites phrase par phrase par l'interprète. C'était rendre la défense impossible (1).

Un flot de pétitions apporta à la Chambre des plaintes sur cette décision. A la Cour de cassation, le fait de parler flamand fut qualifié de « presque un crime de lèse-majesté ». Un meeting tenu à Bruxelles (landdag) et une pétition de soixante-quinze avocats de Gand vinrent appuyer le projet de loi Coremans (2).

L'agitation gagna le Congrès littéraire tenu à Anvers en 1875, qui débuta par un éloquent plaidoyer nationaliste de Van Beers. « La pensée, dit-il, est le langage, et le langage est de la pensée cristallisée, pour ainsi dire. Vouloir remplacer la langue d'un peuple par une autre, c'est étouffer toute originalité d'idées... c'est étouffer, tuer la pensée elle-même dans son âme, c'est commettre un assassinat moral sur ce peuple, en faire, au point de vue des idées, une sorte d'eunuque, condamné, dans la lutte pour la vie, à être inévitablement vaincu et effacé de la surface de la terre (3). »

Les corollaires de ces principes furent agités dans les sections, les professeurs discutèrent le rôle de la langue maternelle à l'école (4); les peintres et les critiques d'art, la

(1) DE HOON, *Nederlandsch Museum*, 1879.

(2) PRAYON-VAN ZUYLEN, *Nederlandsch Museum*, 1875.

(3) *Handelingen van het 15^e taal- en letterkundig Congres*. Anvers, 1875, p. 54.

(4) *Ibid.*, pp. 147, 159.

nationalisation de l'art belge; des politiciens et avocats, surtout catholiques, attaquèrent les préférences du pouvoir pour le français.

Quoique la majorité du Congrès fût hostile aux excès de parole, l'agitation impressionna le monde officiel et bâta la discussion du projet de loi qui s'ouvrit le 11 juillet 1875 (1).

Le ministre de la justice, M. Delantsheere, se prononça contre l'emploi du flamand aux Cours d'appel de Bruxelles et de Liège. La majorité catholique était favorable au projet, la minorité libérale se contenta de demander par l'organe de M. Bara une rédaction plus précise et une garantie pour les Wallons devant les tribunaux des Flandres. La Chambre fut unanime pour accorder à l'accusé le droit d'imposer à son avocat la langue de son choix, et pour décider que la procédure se ferait dans la langue de l'inculpé à partir de sa première comparution devant le juge d'instruction. Sur tous les autres points elle repoussa les demandes des flamingants. Elle refusa de sanctionner l'emploi du flamand aux Cours d'appel de Bruxelles et de Liège et à la Cour d'assises du Brabant; elle laissa à la partie civile le choix de sa langue et au ministère public le droit de s'exprimer dans la même langue que l'avocat de la défense. Réduite à ces proportions, la réforme n'avait pas grande importance. « En dehors de ces questions... s'écria M. Bara, il n'y a rien dans le projet de loi, c'est une véritable mystification (2). »

Il reprochait à la loi d'être vague et obscure. « Je ne crains pas de me tromper, dit M. Lelièvre, en prédisant que la durée de la loi future sera très courte et qu'elle n'est pas destinée à déparer longtemps notre législation. » Delaet prédit plus juste en n'acceptant la loi que comme gage de réformes à venir (3).

Le Sénat la vota sans opposition; ici encore, les uns la

(1) *Annales parlementaires*, 22 avril, 21 et 31 mai, 10 et 11 juillet 1875.

(2) 22 juillet 1875.

(3) 23 juillet.

considéraient comme une mesure définitive, les autres, comme le premier pas dans une voie nouvelle.

Au-dessus des deux opinions s'éleva la voix de M. Pirmez, qui insista sur la nécessité de propager le flamand en Wallonie, si l'on voulait maintenir l'unité nationale (1).

Un accroissement du nombre d'affaires plaidées en flamand suivit le vote de la loi de 1875. Dès la première année, deux cent huit procès sur sept cent trente-huit se plaident en néerlandais devant le tribunal correctionnel de Gand. La proportion était la même devant la Cour d'appel et fut plus favorable encore aux assises et justices de paix.

Une conférence flamande, la première de Belgique, se fonda au barreau de Gand (2).

Des incidents sans importance ramenèrent parfois l'attention de la Chambre sur la question flamande jusqu'au moment où M. Delaet déposa un nouveau projet de loi. Il rappela combien la mesure précédente avait peu justifié les appréhensions de ses adversaires et proposa d'obliger les fonctionnaires et autorités de tout ordre, nommés par l'élection ou désignés par l'État, les provinces ou les communes, à se servir de la langue flamande pour les communications, règlements et procès-verbaux qui intéressent le public; ils resteraient libres de tenir en français leurs délibérations, discussions et correspondances avec des particuliers et des administrations wallonnes (3).

Ce projet de loi fut ajourné et le rapport déposé par M. De Decker deux ans plus tard, le 18 février 1878.

M. Thonissen réclama la liberté du langage pour les communes et les provinces, et proposa de ne réglementer que les fonctionnaires et employés de l'État. M. Delaet renonça à une partie de son projet et demanda l'emploi obligatoire du flamand dans les registres de l'état civil et les procès-verbaux de police.

(1) 5 août 1875.

(2) PRAYON-VAN ZUYLEN, *Nederlandsch Museum*, 1875.

(3) *Annales parlementaires*, 6 et 25 avril 1876.

La Chambre refusa d'empiéter sur les attributions des communes et adopta les propositions de M. Thonissen après avoir entendu les sorties habituelles des Wallons contre l'exclusivisme flamand et des Flamands contre l'intolérance wallonne (1).

L'application de cette loi fut surveillée par des comités de griefs qui se formèrent en grand nombre, et qui finirent par se confédérer en 1888. Ces comités recueillaient des renseignements sur les cas de violation de la loi et les communiquaient aux autorités compétentes et à la presse. Leur surveillance ne fut pas toujours du goût de ceux qui en étaient l'objet, mais elle contribua à assurer l'exécution d'une loi que l'indifférence du public et des fonctionnaires eût facilement laissé tomber en désuétude.

Le principal obstacle à son application, comme à celle de la loi de 1875, était l'ignorance où presque tous les fonctionnaires étaient de la langue néerlandaise écrite. Ils étaient condamnés à prononcer des réquisitoires, des plaidoiries et des jugements, à rédiger des rapports et des actes dans une langue que ni le collège ni l'université ne leur avait apprise.

Un membre du jury pour le concours de l'enseignement moyen affirmait en 1869 que « toutes les copies soumises à l'appréciation du jury étaient mauvaises... si des distinctions étaient accordées, ce n'était que pour encourager les élèves, auxquels on ne pouvait en demander davantage, vu la misérable organisation de l'enseignement flamand (2). »

Van Beers avait réclamé, au Congrès de 1875, la nationalisation complète de l'enseignement moyen. Son projet fut trouvé trop radical par certains libéraux gantois qui admettaient l'usage de la langue française dans la moitié des cours des athénées flamands, l'autre moitié devant se donner en langue néerlandaise.

(1) *Annales parlementaires*, 2, 7 et 8 mai 1878.

(2) HEREMANS, *Congrès de Louvain*, p. 379.

Ce système fut pris pour base de deux projets de loi déposés en avril 1881 par deux groupes de représentants, l'un catholique et l'autre libéral, puis fondus en un seul. Le rapport de la section centrale, rédigé par M. Olin, député de Nivelles, conclut en faveur du projet. Le Gouvernement, qui dépendait d'une majorité en grande partie wallonne, se montra hésitant, mais consentit, sur les instances des députés d'Anvers et de Bruxelles, à ouvrir la discussion après les élections de 1882.

En principe, tous les flamingants de Belgique étaient partisans du projet, mais de nombreux libéraux craignaient qu'au milieu de la guerre scolaire la création d'écoles moyennes et d'athénées flamands ne nuisit à la popularité des écoles officielles; les pères de famille, disaient-ils, désirent avant tout que leurs enfants sachent le français et il serait dangereux de leur laisser supposer que l'étude du français sera diminuée dans l'enseignement neutre.

Cette préoccupation n'arrêtait pas le banc d'Anvers ni les radicaux bruxellois, et M. Van Humbeck décida de leur donner satisfaction et chercha une formule transactionnelle. Après bien des tiraillements, elle lui fut fournie par un représentant gantois, et le projet flamingant finit par l'emporter. Il fut décidé que la langue néerlandaise serait langue véhiculaire dans les sections préparatoires des écoles moyennes et dans les classes inférieures des athénées, et qu'après 1886, cinq cours d'athénée se donneraient en flamand jusqu'en rhétorique: les trois cours de langue germaniques et deux autres au choix du ministre.

La loi votée (1885), M. Van Humbeck ouvrit une enquête sur la possibilité de l'appliquer. Le préfet de l'Athénée d'Anvers demanda, par voie de referendum, aux pères de famille s'ils désiraient l'introduction du nouveau régime. La réponse fut négative. L'échevin de l'instruction publique de Louvain posa la même question dans une circulaire dont les termes furent qualifiés d'« impudente fausseté » par une affiche de deux flamingants bruxellois, MM. Reinhard et Hoste. Un





MAX ROOSES.

procès en diffamation leur fut intenté, et ils furent condamnés comme n'ayant pu prouver la mauvaise foi de l'échevin.

En présence de cette agitation, et sur les rapports unanimes des préfets et directeurs, M. Van Humbeek déclara la loi impraticable pour le présent, et résolut d'introduire lentement le nouveau régime par une série de dispositions transitoires.

Son second successeur, M. Thonissen, reçut en 1885 des plaintes sur l'exécution insuffisante de la loi de 1885, et prescrivit d'étendre l'usage de la langue néerlandaise dans les classes inférieures des écoles moyennes et athénées. L'instruction élémentaire devait désormais se donner dans la langue maternelle, les Wallons qui fréquentent les écoles des Flandres étant seuls admis à suivre des cours français.

A cette occasion, toute la loi de 1885 fut de nouveau l'objet d'une aigre discussion, dans laquelle M. Thonissen fut soutenu par MM. Coremans et Buls contre les représentants de Liège et M. Bara. Quelques jours plus tard paraissait un rapport ministériel constatant qu'au lieu de diminuer, la population des athénées et écoles moyennes avait augmenté entre les années 1882 et 1886.

Le premier résultat de la loi de 1885 fut de répandre l'usage et le goût de la langue néerlandaise parmi la jeunesse des écoles officielles et aussi des collèges libres. Dans toutes les localités importantes se fondèrent des cercles flamands, dont l'influence se fera sentir quand les écoliers, devenus des hommes, prendront place à leur tour dans la vie publique.

Non content d'étendre l'application de la loi de 1885, le gouvernement conservateur réalisa en 1886 un autre rêve du parti flamand en fondant à Gand une Académie de langue néerlandaise. L'esprit de parti, qui se mêle à tout en Belgique, troubla les débuts de cette institution, composée en majorité de catholiques. La vitalité d'une société savante ne dépend ni de sa couleur politique, ni des attaques dont elle est l'objet, mais uniquement de son activité et de ses ser-

vices, et l'Académie gantoise, par la publication d'ouvrages d'érudition et de littérature, a donné une impulsion nouvelle à la philologie néerlandaise.

Mais ces intérêts littéraires sont dominés en ce moment par le côté politique de la question flamande. Si la loi de 1883 complétait les réformes judiciaire et administrative de 1875 et de 1878 en formant des fonctionnaires capables de les appliquer, elle avait à son tour besoin d'un complément. Il était absurde et injuste d'exclure des examens de l'État une langue imposée par les écoles de l'État. Il fallait donner à l'étude du néerlandais une sanction pratique comme celle que l'étude du français reçoit dans les Flandres depuis près d'un siècle : sans français, pas de diplôme, pas de science, pas de fonction publique, pas de traitement, pas de considération.

Les députés flamands réclamèrent pour leur langue non cette prépondérance écrasante, mais une part dans l'attribution des fonctions publiques. Ils déposèrent en 1883 un projet de loi exigeant la connaissance du flamand à l'examen d'entrée à l'école militaire. Au bout de quatre ans, leur projet fut mis en discussion et dépouillé de ses dispositions fondamentales ; en 1888, quelques points dans les examens de sous-lieutenant furent attribués à la connaissance pratique et aux premiers éléments de la langue flamande. Cette rédaction ne contenait guère qu'un encouragement à l'étude, elle fut acceptée faute de mieux par les représentants flamands, comme ils avaient jadis accepté la loi de 1875.

Ils jugèrent en même temps le moment venu d'amender cette dernière, où certaines lacunes avaient été signalées par la pratique.

En 1878, un Flamand, qui demandait à être défendu et jugé dans sa langue, avait été jugé en français, parce que d'autres inculpés impliqués dans la même affaire avaient consenti à l'emploi de cette langue (1). La lettre de la loi

(1) *Nederlandsch Museum*, 1870 et 1887.

s'était trouvée en conflit avec son esprit, et demandait à être modifiée. MM. Coremans, Devigne et consorts la trouvaient en outre incomplète, parce qu'elle ne visait que l'audience publique et n'imposait pas l'usage du flamand dans les procès-verbaux et dans l'instruction.

Leur projet de réforme, déposé en 1885, fut adopté en 1889, après de longues et orageuses discussions. Cette nouvelle loi règle avec minutie l'usage des langues en matière répressive à chaque pas de la procédure. Elle exige des procès-verbaux flamands et une procédure flamande, sous peine de nullité, n'autorise la défense à s'exprimer en français que sur la demande formelle de son client, oblige le ministère public et la partie civile à s'exprimer en flamand sauf de rares exceptions et impose l'usage du flamand pour les exploits d'huissier pris en exécution de jugements et arrêts.

Le vote de cette loi fut célébré par le parti flamand comme une importante victoire. M. Coremans, à la ténacité duquel sont dues la plupart des réformes flamingantes, fut l'objet d'une manifestation enthousiaste à Anvers.

A la suite du vote de la loi de 1889, la vague frontière des langues établie avant 1850 par le roi Guillaume dut être modifiée. Elle partageait le pays en deux blocs, celui du Nord, composé des quatre provinces flamandes et des arrondissements brabançons de Bruxelles et Louvain, et celui du Midi, comprenant l'arrondissement de Nivelles et les quatre provinces wallonnes. Des deux côtés de cette limite, quelques communes étaient classées dans une langue étrangère, par erreur ou par négligence.

Un nouveau classement, basé sur le plus récent recensement, fut entrepris en 1889; il devait grouper les citoyens, non plus par provinces et par arrondissements, mais par communes.

Le principe était simple et ne présentait qu'une difficulté d'application.

Les recensements belges ne demandent pas aux citoyens quelle est leur langue maternelle, question à laquelle peu de personnes seraient embarrassées de répondre, mais quelles langues ils connaissent. C'est ouvrir les portes à l'arbitraire. Le paysan flamand qui a passé au régiment, la bonne qui a servi dans une famille bourgeoise peuvent, de bonne foi, se figurer qu'ils savent le français, et rien n'empêche le Wallon qui a conjugué des verbes flamands au collège de s'attribuer la connaissance du néerlandais. Aussi, à chaque recensement, des centaines de mille Belges déclarent savoir les deux langues.

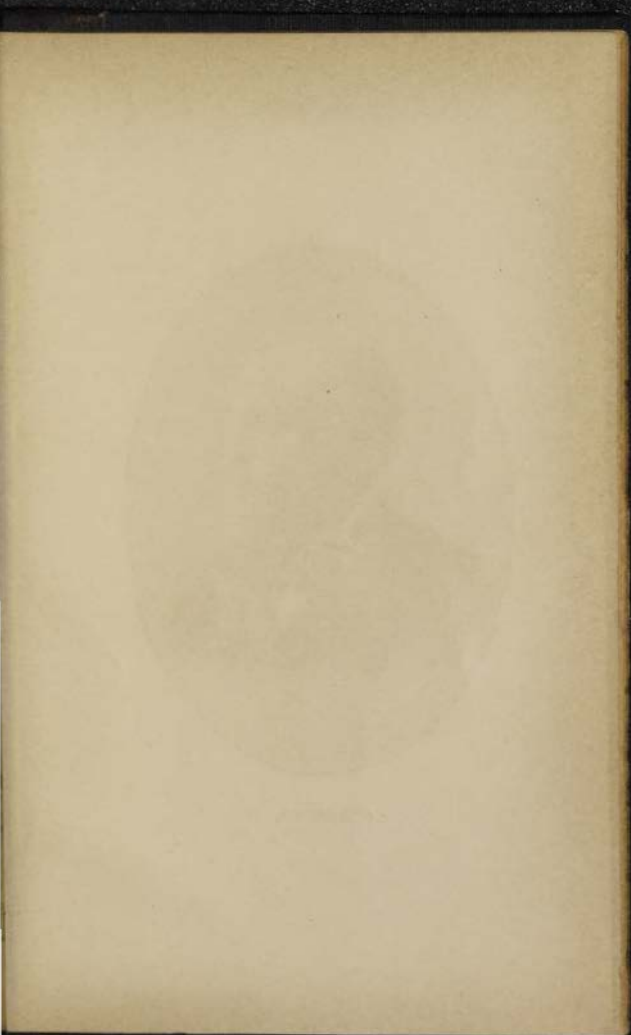
Dans la période de quatorze ans qui sépare les recensements de 1866 et 1880, la frontière des langues est restée immobile, mais le nombre des ces polyglottes réels ou imaginaires a augmenté de 58 p. %, tandis que le progrès de la population totale était de 7 1/2 p. %. Les villes de Bruxelles, Anvers et Louvain contiennent une énorme proportion de bilingues, qui sont bien moins nombreux en Wallonie.

Ce changement, favorable à l'unité nationale, ne menace pas l'avenir de la langue néerlandaise, dont les plus ardents défenseurs possèdent très bien le français.

Les Belges bilingues se divisent en trois catégories : gens du peuple flamands légèrement frottés de français ; Flamands instruits sachant bien le français et plus ou moins la langue de leurs pères ; Wallons ayant appris le néerlandais par la pratique ou par l'étude.

Le maintien du français comme langue officielle est dans les vœux et dans les intérêts d'une fraction de ces deux dernières catégories, mais il n'existe aucun moyen de s'assurer de leur nombre et de leurs désirs.

Les fonctionnaires chargés de la confection des listes des communes comptèrent tous ces polyglottes comme Wallons, et de la sorte les principales communes de l'agglomération bruxelloise, Berchem près d'Anvers, Saint-Trond et un cer-





COREMANS.

tain nombre d'autres localités furent déclarées communes wallonnes (1).

Ce résultat provoqua de vives réclamations ; les flamingants firent valoir que ces communes avaient été de tout temps classées comme flamandes, que les polyglottes de Belgique sont presque tous Flamands, et ils dénoncèrent le classement comme une ruse de bureaucrates fransquillons. Jusqu'aujourd'hui, leurs démarches et leurs protestations n'ont pas abouti à un résultat qui les satisfasse.

La Chambre avait, par la loi de 1888, imposé une connaissance rudimentaire du flamand aux officiers de l'armée belge. En décembre 1889, à l'occasion de la loi sur les jurys d'examen, M. Coremans tenta d'étendre l'usage du néerlandais dans l'enseignement supérieur. Il poursuivait en ceci un double but : donner une sanction aux études flamandes qu'il avait fait créer dans les athénées et imposer des études semblables aux collèges libres des Flandres ; remettre la langue populaire en honneur parmi les classes instruites.

Le moyen était d'exiger un examen approfondi en langue flamande pour l'admission aux universités et d'introduire le néerlandais dans certains cours et examens académiques.

Il eut cette fois pour auxiliaire M. Bara, qui voulait soumettre les collèges catholiques au même régime que les écoles officielles, et pour adversaires ses collègues conservateurs, qui ne se crurent pas le droit d'agir, même indirectement, sur les écoles du clergé.

Les principes flamingants avaient triomphé en 1885 des hésitations de M. Van Humbeek et du parti libéral, ils

(1) Le recensement de 1890, dont le résultat a été publié en 1895, prouve que les Flamands restent en forte majorité :

Abstraction faite des enfants en bas âge,

2,744,271	45 p. %	des habitants parlent le flamand seulement.
2,485,072	41 —	— le français seulement.
700,997	11.6 —	— le français et le flamand.
7,028	0.1 —	— le flamand et l'allemand.
56,485	0.6 —	— les trois langues.

durent céder cette fois devant les intérêts de l'enseignement libre.

Une autre question scolaire faisait en même temps grand bruit dans la presse et dans le public. Au Congrès néerlandais tenu à Gand, en 1889, M. Max Rooses avait fait discuter et voter un vœu tendant à exclure le français des écoles primaires des Flandres. Il invoquait l'impossibilité d'enseigner sérieusement une langue étrangère à des bambins et la nécessité de leur procurer, pendant les courtes heures qu'ils passent à l'école, d'autres connaissances, plus solides et plus utiles. Il s'appuyait sur l'exemple des peuples voisins, et notamment des Wallons et des Hollandais, chez qui l'école primaire n'enseigne que la langue maternelle.

Les inconvénients de l'enseignement bilingue ne sont que trop visibles chez le bas peuple de Bruxelles, qui ne sait lire ni le français ni le flamand, et ne possède dans aucune des deux langues assez de mots abstraits pour s'assimiler la moindre idée générale. Cet abâtardissement, comme les écrivains flamands appellent ce triste état mental, ferme la route à toute culture et à tout progrès.

Le vœu du Congrès le signala à l'attention générale, et déclencha en même temps une grêle de protestations : les uns craignaient pour l'unité nationale, d'autres pour les intérêts du peuple flamand, qui a besoin du français pour aller gagner sa vie en France et en pays wallon, et pour se pénétrer des idées de progrès et de liberté. La motion de M. Rooses eut un plein succès de publicité et de controverse. Son application dépend des administrations communales. Elle ne paraît pas avoir eu plus de résultats que les efforts de M. Coremans pour imposer l'usage de la langue flamande aux collèges du clergé.

En retour, une nouvelle réforme judiciaire vint se greffer sur celle de 1889. Cette dernière ne visait que les justices de paix et les tribunaux de première instance. M. Coremans demanda et obtint en 1891 que les Cours d'appel de Bruxelles et de Liège fussent tenues de juger en langue

néerlandaise les affaires traitées dans cette langue devant les juridictions inférieures. Cette réforme entraîna le rétablissement de la Chambre flamande qui avait existé avant 1850 à la Cour d'appel de Liège.

Il ne restait plus en Belgique que deux juridictions où l'emploi des langues ne fût pas réglé par la loi : les tribunaux militaires et la Cour de cassation. De jeunes avocats prirent à tâche de provoquer des réformes nouvelles en allant plaider en flamand devant ces tribunaux. Ils s'attirèrent les critiques de la magistrature et d'un public hostile, mais ils maintinrent aussi la question flamande présente à l'esprit de leurs concitoyens et signalèrent à l'attention générale les entraves qui gênent encore la liberté du langage.

En 1892, la revision de la Constitution étant acceptée par le Gouvernement, M. Coremans jugea l'occasion favorable pour établir les droits de la langue néerlandaise sur une base nouvelle. L'article 25 de la Constitution ne contient rien de contraire aux plus radicales prétentions flamingantes, mais ses termes trop élastiques prêtent aux interprétations contradictoires. M. Coremans proposa un texte plus explicite, dans l'espoir de mettre fin à toute discussion. La majorité jugea que la revision posait déjà assez de problèmes compliqués sans y joindre la question des langues, le Gouvernement promit de déposer plus tard un projet de loi explicatif de l'article 25, et M. Coremans abandonna sa proposition.

La question flamande va donc se poser de nouveau devant le Parlement dont la revision constitutionnelle dote en ce moment la Belgique.

Chacun des faits historiques que nous avons recueillis et exposés avec la plus consciencieuse impartialité exercera sa petite part d'influence sur nos destinées futures. Ces faits se groupent en cinq périodes.

Pendant la période française la langue flamande paraît étouffée à jamais sous la tyrannie impériale.

Les faveurs du Gouvernement la fortifient assez pendant la période hollandaise pour qu'elle traverse sans succomber l'épreuve de 1850.

Pendant la première période belge, qui s'arrête en 1855, les droits constitutionnels du flamand sont annulés dans la pratique ; les Chambres et le Gouvernement font la sourde oreille aux plaintes de ses partisans. Mais ses succès littéraires la dédommagent de l'abandon officiel, et après le ministère De Decker commence un régime nouveau.

L'administration accueille les plaintes des flamingants sans les satisfaire, approuve leurs principes sans les appliquer et redresse çà et là quelques griefs isolés sans s'attaquer à la racine du mal. Les millions de Belges qui ignorent le français sont délivrés des entraves mises à l'exercice de leurs droits de citoyens, mais le procès de dénationalisation poursuivi depuis l'an 1800 par les écoles, par l'armée et l'administration n'est pas arrêté. Le Flamand est jugé et administré dans sa langue, mais ne peut juger ou administrer autrui, devenir officier, médecin, commis ni sergent que s'il s'assimile parfaitement la langue française. Il en vient à ignorer le néerlandais comme langue écrite, à ne pas écrire décemment sa langue maternelle, à ne pas lire ce que la Hollande produit d'ouvrages de valeur. Cette quatrième période s'arrête en 1885.

Les lois Coremans rendent au flamand son rang comme langue cultivée ; il pénètre dans les Cours de justice et dans les écoles supérieures. Plus de trente cours se font en flamand aux Facultés de philosophie et de droit de l'Université de Gand. Finira-t-il par expulser tout à fait le français de la vie nationale ? Ou bien un équilibre va-t-il s'établir entre les deux langues, l'une se maintenant dans les hautes études et l'administration centrale, l'autre se cantonnant dans la vie locale, et ne restant malgré tout que la deuxième de Belgique ?

Cette solution intermédiaire ne répondrait ni à l'idéal du

parti flamingant ni au principe de l'égalité des races et des langues.

Ce principe est facile à inscrire sur les drapeaux de tous les partis, mais encore faut-il se rendre un compte exact de sa portée.

Il implique que dans les études et l'administration le flamand sera à Namur et à Mons ce que le français sera à Bruges et à Ostende, que la connaissance des deux langues sera également exigée de deux Belges occupant des fonctions équivalentes.

Il faudrait pour cela que dans toute l'étendue de notre territoire l'étude du flamand obtint les mêmes sacrifices de temps et de peine que celle du français. Les réglemens administratifs et les programmes d'école sont impuissants à établir cette égalité réelle et concrète sans le concours de l'opinion publique. Jamais la langue française n'aurait pris de si fortes racines dans les Flandres si elle n'avait été universellement pratiquée et admirée, jamais elle n'aurait été attaquée, si elle n'avait perdu depuis 1815 de son prestige et de son utilité. Encore aujourd'hui, la lecture des romans et des journaux, la fréquentation des théâtres et des sociétés de langue française sont parmi les principales sources de sa prépondérance.

Cette prépondérance a créé en Belgique un violent préjugé contre le néerlandais ; il se traduit trop souvent par des plaisanteries blessantes ou des injures à l'adresse de ses défenseurs et trouve de l'écho jusque dans nos assemblées législatives. « Chaque fois qu'il est question ici de Flamands et de Wallons, dit le président de la Chambre en 1892, tout le monde parle à la fois et ainsi on ne comprend plus rien du tout (1). »

Depuis plus de soixante ans, prosateurs et poètes répètent à l'envi que les Belges sont frères, mais les plaintes et les reproches ne cessent de retentir de part et d'autre. Les

(1) 20 mars 1892.

lois de réforme n'ont pas produit d'apaisement; elles ne satisfont pas les flamingants qui les ont provoquées et qui en surveillent jalousement l'application. Les comités de griefs fonctionnent, les pétitions assiègent la Chambre et les interpellations assaillent les ministres aujourd'hui comme il y a cinquante ans. Comme il y a cinquante ans aussi, les ministres déclarent à la discussion de chaque budget que les griefs ont disparu et que la liberté du langage est assurée.

A qui croire dans ce concert de contradictions? Y a-t-il des deux côtés parti pris et exagération, la période de transition que nous traversons causant de fréquents conflits entre la lettre de la loi et les traditions administratives, entre la culture toute française des fonctionnaires et les travaux flamands qu'on leur impose? Dans ce cas, nous pourrions compter sur les réformes scolaires et surtout sur les examens techniques en usage dans certaines administrations pour aplanir les difficultés.

Le Ministère des Finances et celui des Chemins de fer, Postes et Télégraphes recrutent par des examens spéciaux le personnel destiné à servir dans les provinces flamandes. Ces examens ont peut-être plus d'action sur l'esprit public que toutes les lois flamingantes réunies: elles font appel à l'intérêt personnel des candidats et excitent entre eux l'esprit d'émulation. Les brillants succès qu'y ont obtenus des candidats wallons en disent long sur l'aptitude des races latines à s'assimiler les langues germaniques, quand ces langues mènent à un traitement. Ils tendent aussi à écarter de la question des langues un élément irritant et dangereux: la jalousie réciproque des deux races au sujet du partage des fonctions publiques.

Rien ne permet cependant d'espérer que la Wallonie va s'appliquer à l'étude du néerlandais comme les Flandres s'adonnent à celle du français. Quand le Wallon aura besoin d'une langue étrangère pour ses affaires ou pour ses études, il préférera l'anglais et l'allemand à un idiome moins répandu. Dans la Belgique actuelle, le néerlandais est donc réduit à une subordination plus ou moins humiliante et

désavantageuse pour ceux qui l'emploient, et l'égalité des langues est une chimère. Elle n'est du reste pas garantie par la Constitution, et aucune loi belge ne l'établit. Bien au contraire, toutes les lois qui règlent l'usage des langues commencent par diviser le pays en deux régions et établissent dans chacune un régime administratif et judiciaire différent. Les provinces du Midi n'ont qu'une langue officielle, celles du Nord en ont deux. Les fonctionnaires du Nord se recrutent par d'autres examens et, en général, dans d'autres districts que ceux du Midi. Cette séparation paraît contraire aux principes de l'indivisibilité du territoire et de l'égalité des citoyens devant la loi.

Une seule des lois flamandes impose des conditions uniformes pour tout le pays, c'est celle qui fut le plus violemment combattue : la loi sur l'avancement des officiers. Les autres mènent à une séparation administrative qui, pour n'être décrétée ni voulue par personne, n'en exercera pas moins son influence sur les mœurs et les idées. La séparation a été suggérée par la Commission de 1856 comme le seul moyen de redresser les justes griefs des Flamands sans blesser les susceptibilités des Wallons. Le gouvernement belge, également impuissant à étouffer les plaintes des Flandres et à implanter le néerlandais en Wallonie, subit en 1875 une première atteinte à l'unité nationale, qui a été renouvelée par les lois suivantes, comme si l'opposition des deux races qui peuplent notre patrie n'était pas assez tranchée.

Il serait puéril de compter sur la tolérance réciproque pour faire taire les plaintes et les reproches; la lutte entre flamingants et fransquillons va donc continuer. Mais dans quelles conditions? Ceci dépendra en premier lieu de la cohésion de l'armée flamingante. Celle-ci est restée unanime dans ses réclamations aussi longtemps qu'elle n'obtenait rien; dès les premiers succès, des nuances se sont dessinées. Elles s'affirmèrent lors du vote de la loi de 1885 et n'ont cessé de s'accroître depuis.

Une avant-garde demande des réformes radicales et immé-

diates, établissant cette égalité aussi désirable que difficile à réaliser. Les modérés veulent des réformes partielles et graduées, ménageant les traditions administratives et les susceptibilités wallonnes. M. Coremans est le chef de ces opportunistes, et les résultats qu'il a obtenus semblent justifier sa tactique.

Dans les Flandres mêmes, les adversaires du flamingantisme sont nombreux et influents et comptent plusieurs représentants au Parlement. Ces Flamands francisés, flétris par leurs adversaires du nom de fransquillons, renforcent les députés wallons qui forment la moitié de nos Chambres et qui ne sont pas disposés à subir de mesure extrême. Aucune réforme flamingante n'a été votée sans l'approbation de quelques représentants wallons, et il n'est pas à prévoir que jamais une Chambre belge menace les droits des Wallons ou même la suprématie de la langue française.

Dans l'avenir, la proportion de représentants et sénateurs wallons ne sera pas réduite, mais la composition de la députation flamande peut être modifiée. Les classes rurales et ouvrières nouvellement admises au scrutin pourront envoyer au Parlement des hommes du peuple qui ignorent le français. S'ils refusent le rôle muet de machines à voter, il faudra bien leur laisser parler leur langue, et même leur donner des réponses qu'ils comprennent. L'introduction de la langue tchèque à la Diète de Prague a causé une sécession de la députation allemande et paralysé pendant des années les travaux de la Diète. Quelles seraient les conséquences d'un événement semblable en Belgique? Il est d'autant moins possible de le prédire que nous ignorons l'aspect que prendra l'an prochain la politique belge.

Un exposé de la question flamande serait incomplet s'il ne rappelait que d'autres problèmes réclament l'attention du pays et peuvent la reléguer à l'arrière-plan; que c'est plus que toute autre une question internationale, sujette aux influences de France et d'Allemagne.

Mai 1894.



TABLE DES PORTRAITS



Willems	61
David	75
Ledeganck	85
Conscience	109
Th. Van Rijswijck	120
Van Beers.	124
Sleeckx	159
A. Snieders	145
J. Van Rijswijck	155
Heremans.	161
Vuysteke.	169
J. Hoste	175
Delaet	181
M ^{me} Courtmans	197
V. Loveling	205
Rooses.	225
Coremans	229

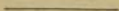




TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS 7

CHAPITRE PREMIER

LA LANGUE FLAMANDE A LA FIN DU XVIII^e SIÈCLE.

Le territoire flamand et sa population. — Emploi de la langue flamande dans la vie officielle; dans les écoles, les théâtres et la vie privée en général. — Plaidoyer de Verlooi en faveur du flamand 11

CHAPITRE II

LA LANGUE FLAMANDE PENDANT L'ANNEXION DE LA BELGIQUE A LA FRANCE.

L'unité de langage sous la première République. — Napoléon 1^{er}, l'Université de France, la censure. — Maintien du flamand dans la vie religieuse et dans les chambres de rhétorique. — Contact entre la Belgique et la Hollande 22

CHAPITRE III

LA LANGUE FLAMANDE SOUS LE ROI GUILLAUME 1^{er}.

Les sentiments flamand se réveillent en Belgique. — Résistance des Belges contre la suprématie hollandaise. — Jean-François Willems. — Projets de réforme orthographique. — Réforme administrative et judiciaire; ses résultats. — Réformes scolaires. — La guerre scolaire; les pétitions; débats des États généraux. . . 34

CHAPITRE IV

WILLEMS ET L'ÉCOLE PHILOGIQUE DE GAND.

Le flamand supprimé comme langue officielle. — L'article 23 de la Constitution belge. — L'unité de langage; protestations. —

X

Willems et ses amis à Gand. — Le théâtre flamand à Gand vers 1840. — Ledeganek relève la poésie flamande. — La réforme orthographique. — L'opinion flamingante se dessine. — Influence de Willems ; sa mort. — Les cinq premiers Congrès néerlandais. — Travaux philologiques de l'école de Gand. 61

CHAPITRE V

CONSCIENCE A L'ÉCOLE LITTÉRAIRE D'ANVERS.

La jeune école ; ses idées, sa politique. — Progrès à Bruxelles ; dans la presse, dans les écoles. — Henri Conscience avant 1837. — Théodore Van Rijswijck. — Van Beers. — Conscience quitte Anvers ; ses imitateurs. — Sleecx. — A. Snieders 99

CHAPITRE VI

LA QUESTION FLAMANDE S'IMPOSE A L'ATTENTION DU GOUVERNEMENT BELGE.

De Decker et la Commission flamande. — Heremans et ses élèves à Gand ; progrès dans la presse et dans les écoles. — Réforme de l'orthographe et de la scène. — Naissance du Meeting anversoïis. — Delaet à la Chambre ; propagande de Vuylsteke ; Congrès de 1867 et 1868. 152

CHAPITRE VII

MATURITÉ LITTÉRAIRE.

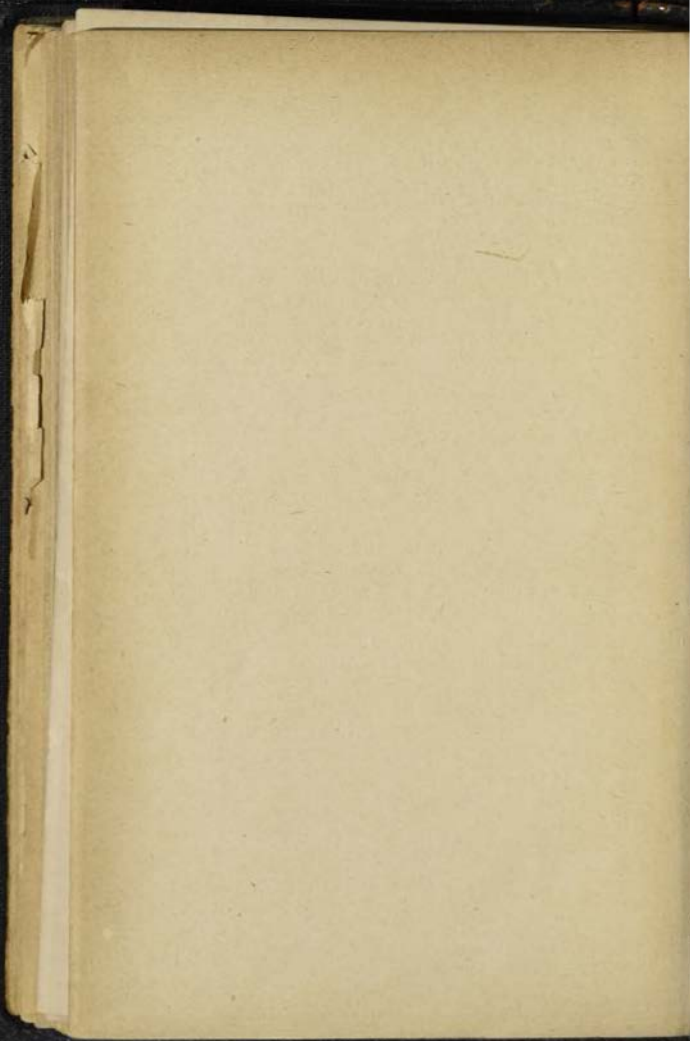
Dautzenberg et son école. — Madame Courtmans. — Les sœurs Loveling. — Les particularistes west-flamands et Guido-Gezelle. 189

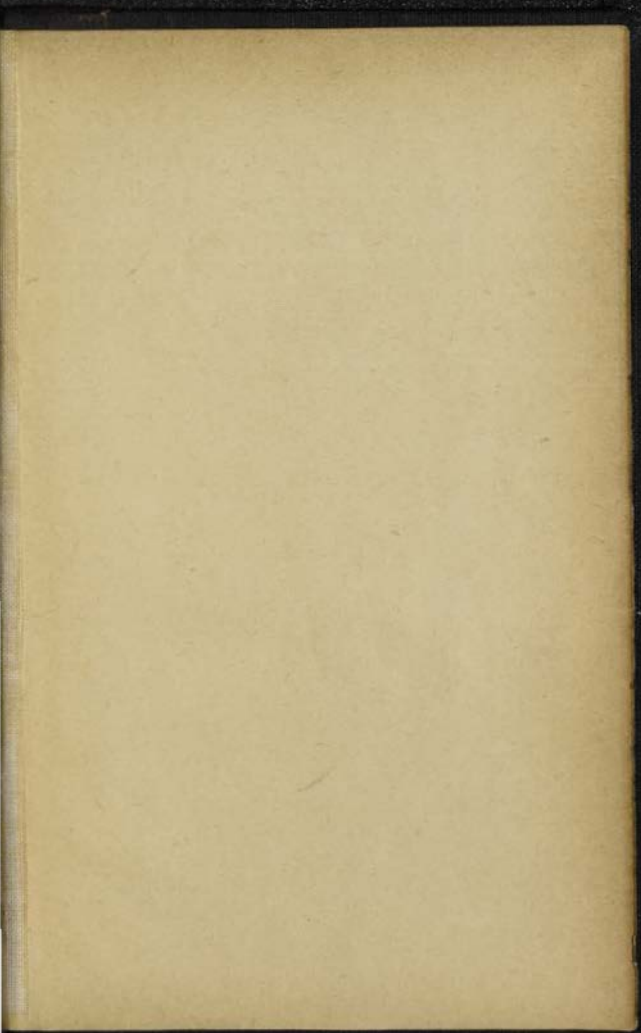
CHAPITRE VIII

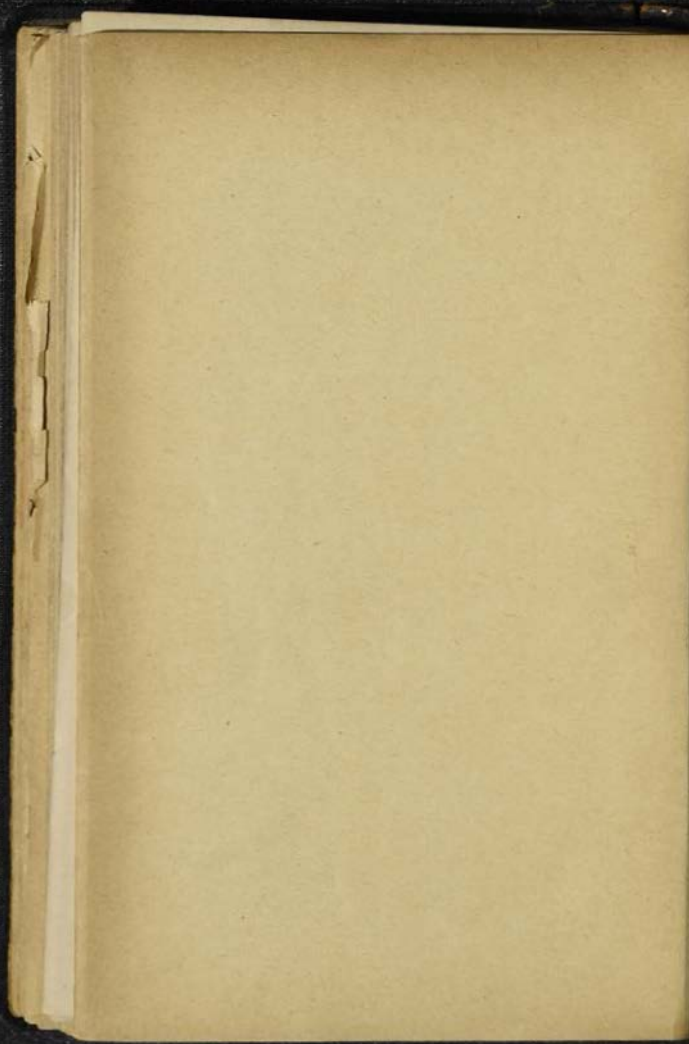
SUCCÈS POLITIQUES DE 1870 A 1895.

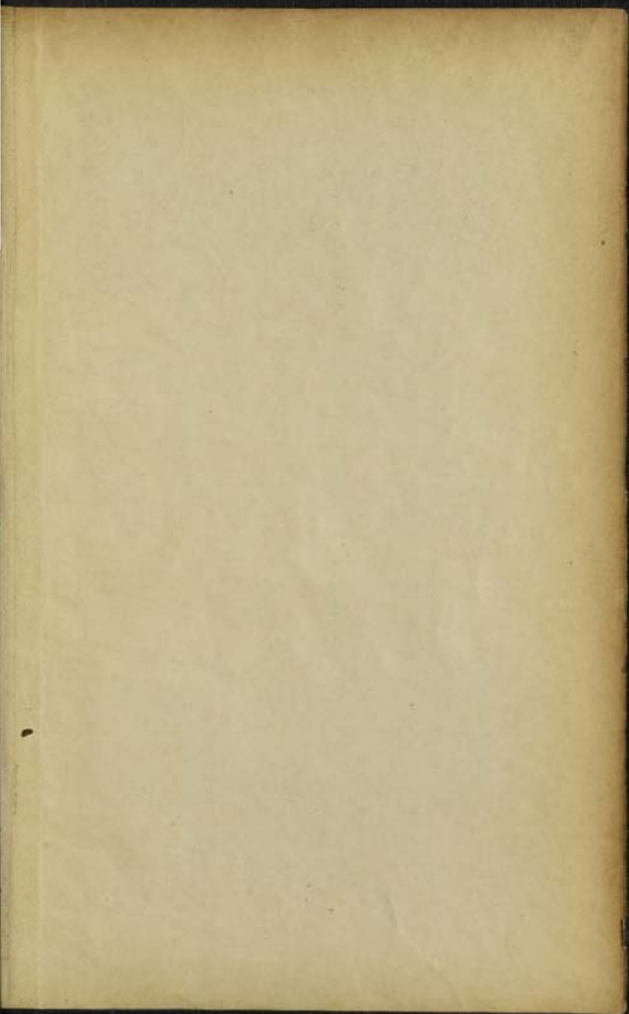
Première réforme judiciaire, 1875. — Réforme administrative, 1878. — Deuxième réforme judiciaire, 1889. — Le classement des communes — Projets et échecs. — Conclusion. 218













ULg - ALPHA



15BGP16604

34.131 A

